This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

370.6
C748
Congrès international d'education et de protection de l'enfance dans la famille.
Publications. 1, 1905.
(7.8, Compte rendu des seances.

370.6
C748

PREMIER CONGRÈS

INTERNATIONAL

D'ÉDUCATION ET DE PROTECTION

DE L'ENFANCE

DANS LA FAMILLE

(Liége, Septembre 1905)

COMPTE RENDU DES SÉANCES

BRUXELLES
IMPRIMERIE A. LESIGNE
Rue de la Charité, 27

1905

Avis important.

Les publications du Premier Congrès International d'Éducation et de Protection de l'Enfance dans la Famille comportent 8 volumes.

Vol. I. Rapports présentés à la 1re section. — *Etude de l'Enfance.*

Vol. II. Tome I des rapports présentés à la 2e section. — *Education familiale. Questions générales.*

Vol. III. Tome II des rapports présentés à la 2e section. — *Education familiale avant l'âge d'école.*

Vol. IV. Tome III des rapports présentés à la 2e section. — *Education familiale pendant l'âge d'école.*

Vol. V. Tome IV des rapports présentés à la 2e section. — *Education familiale après l'école.*

Vol. VI. Rapports présentés à la 3e section. — *Les Enfants anormaux.*

Vol. VII. Rapports présentés à la 4e section. — *Les œuvres d'Education et de Protection de l'Enfance.*

Vol. VIII. *a*) Compte rendu des assemblées et des expositions; composition des comités; statuts du Congrès. *b*) Sept fascicules contenant les procès-verbaux des séances des sections. Ces fascicules sont brochés ensemble mais peuvent être détachés et reliés aux volumes des rapports qu'ils concernent.

Premier Congrès International

ÉDUCATION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

DANS LA FAMILLE

COMPTE RENDU DES SÉANCES

COMPTE RENDU

DES

RÉUNIONS

GÉNÉRALES

ANNEXES :

Expositions organisées par le Congrès

Comités du Congrès — Statuts

BRUXELLES

IMPRIMERIE A. LESIGNE

Rue de la Charité, 27

1905

111077

PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL

d'Éducation et de Protection de l'Enfance

(LIÉGE 1905)

Réception des Congressistes

A L'HOTEL DE VILLE DE LIÉGE

Le dimanche 17 septembre 1905, à 8 heures du soir, les congressistes ont été présentés par **M. E. Dupont**, vice-président du Sénat de Belgique et président du congrès, à **M. Micha**, échevin, représentant l'autorité communale de la ville de Liége.

Environ 250 congressistes assistent à cette solennité.

Dans son discours, **M. Dupont** insiste sur l'importance du congrès. Il fait l'historique de la *Ligue belge de l'Education familiale*, organisatrice du congrès, et parle d'autres œuvres belges et étrangères visant à intéresser les parents à l'éducation et à l'instruction de leurs enfants et à coopérer avec le personnel enseignant.

L'orateur insiste sur l'actualité du congrès et passe en revue les branches de son programme.

M. Micha répond en souhaitant la bienvenue aux congressistes et en les remerciant d'être venus si nombreux à cette réunion. Il excuse l'absence de M. le bourgmestre et félicite les nombreuses dames présentes décidées à prendre part aux travaux du congrès. Il rappelle ce que la ville de Liége a fait pour l'éducation et l'instruction et invite gra-

cieusement les congressistes à visiter les principaux in tuts pédagogiques de la ville.

Il se dit heureux de ce que Liége est le siège du prem congrès international d'éducation et de ce que les congr sistes ont saisi tout le bien à attendre de la collaborat des parents et des instituteurs.

Les discours de MM. Dupont et Micha sont vivem applaudis.

Les congressistes se sont séparés à 10 heures.

COMPTE RENDU

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Assemblée générale d'ouverture du 18 Septembre 1905

tenue à la Salle académique de l'Université de Liége.

Prennent place au bureau : **MM. Van den Heuvel,** ministre de la justice, **Dupont,** vice-président du Sénat de Belgique, **Delvaux,** membre de la Chambre des Représentants, présidents;

Mme Kergomard, déléguée du Ministre de l'Instruction publique de France;

Mme Lucie Félix-Faure-Goyaux, présidente du Comité d'action français;

Mme de Pitteurs de Budingen, présidente du bureau de la deuxième section;

M. de Vuyst, membre du bureau du Congrès;

MM. Pien, Schoofs, Henrotte, secrétaires.

Environ 500 Congressistes sont présents.

M. Van den Heuvel, ministre de la justice, ouvrant la séance, s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement attache trop de prix à tout ce qui peut contribuer à la formation des individualités dont le groupement constitue la nation, pour ne pas s'intéresser grandement au Congrès de l'éducation familiale. Un pays

ne prospère que si ses citoyens progressent, acquièrent plus de résistance physique, augmentent leurs qualités professionnelles, gagnent en valeur morale.

Je félicite les promoteurs de cette réunion. Ils ont eu l'heureuse initiative de convoquer le premier Congrès international de l'éducation familiale. Ils seront récompensés deux fois. Ils le seront aujourd'hui en voyant cette assemblée formuler des résolutions sages et pratiques. Ils le seront demain, car leur exemple sera suivi ; ce Congrès, on peut en avoir la fière espérance, ne fait qu'ouvrir une longue et féconde série d'assises périodiques.

Je remercie aussi tous ceux, et je suis heureux de les voir en aussi grand nombre, qui sont venus nous apporter le concours de leur expérience et de leur sagacité. Tout particulièrement ma pensée va aux dames, aux autorités et aux étrangers. Aux dames, parce que les femmes sont les premières ouvrières de l'œuvre de l'éducation et qu'elles entourent leur action d'un charme et d'un dévouement incomparables. Aux autorités, parce qu'elles ont bien voulu réserver au Congrès l'accueil le plus gracieux et dès la première heure l'entourer de leurs prévenances. Aux étrangers enfin, parce que, accourant de loin et franchissant les frontières, ils nous donnent un témoignage double, celui de leur ardeur pour l'étude des questions qui nous tiennent à cœur et celui d'une sympathie qui nous touche pour le pays et pour la ville où vous êtes réunis.

Le sujet de nos travaux n'est pas neuf. Elever l'enfant est une tâche aussi ancienne que l'humanité ; mais avec le progrès elle se dessine avec plus de précision. Les règles qui la gouvernent sont aperçues avec plus de netteté et codifiées avec plus de méthode. La psychologie expérimentale lui apporte aujourd'hui une contribution nouvelle et extrêmement précieuse.

Médecins et hygiénistes nous ont appris que dès le premier jour de l'existence de l'enfant, il était nécessaire

de veiller à deux grands dangers physiques, à la mauvaise conformation native et à la déformation lente et progressive.

Pour empêcher l'action des causes de déformation, ils ont conseillé de distribuer aux parents des tracts éducatifs, soit lors de leur mariage, soit à la naissance de leurs enfants. Sage et utile proposition à laquelle on ne peut qu'applaudir et qu'il conviendrait de généraliser dans les campagnes comme dans les villes.

Pour combattre les défauts d'une conformation vicieuse et secourir les anormaux, les spécialistes ont recherché et poursuivent des procédés de redressement et de suppléance. Louables efforts qui exigent autant d'abnégation que de patience! Il convient de chercher à mettre à la portée des familles par des publications et des conseils, les méthodes qui doivent préparer et faciliter l'enseignement spécial qu'exigent les infirmes du corps et de l'esprit.

Vous allez examiner ces grands problèmes, mais là ne se borne pas votre tâche.

Ce n'est pas seulement l'homme physique qui vous préoccupe, vous voulez, en éducateurs consciencieux, prendre souci de l'homme tout entier.

Vous savez que l'enfant se forme dans le milieu familial et dans le milieu scolaire. Et c'est le milieu familial qui attire principalement votre attention. Vous y découvrez une efficacité supérieure. La famille n'est-elle pas plus agissante que l'école? L'influence des adultes y est en contact plus direct, plus intime, plus individuel avec les enfants et les adolescents.

Les enseignements pour la conduite de la vie y sont de tout instant. Ce sont des enseignements précis, adéquats pour chacun de nous au genre d'existence qu'il est appelé à poursuivre. Ce sont des enseignements tangibles et saisissants; les décisions arrêtées et les appréciations formulées au foyer, frappent l'enfant d'autant plus qu'elles prennent une forme simple et concrète; elles s'impriment

profondément dans son intelligence et en deviennent les principes directeurs.

Les parents, ces souverains du domaine familial, sont généralement animés des meilleures intentions. Ils veulent donner à leurs enfants l'aptitude aux exercices physiques, le goût des idées nobles et belles, le culte de l'idéal et des grandes vertus morales, de la générosité et de l'énergie qui apprennent à affronter le sacrifice.

Mais leurs intentions ne sont pas toujours aussi éclairées que droites. Ils se montrent parfois maladroits ou prennent pour arriver à leurs fins de longs détours inutiles. C'est que le cœur seul ne fait pas l'éducateur.

Voyez ces parents. Ils croiraient avoir manqué à tous leurs devoirs s'ils laissaient un instant seuls leurs enfants, mais ils abandonnent complètement leur éducation morale à leurs sujets. Je veux bien que ceux-ci soient choisis avec discernement. Toujours est-il que le rôle effectif de ces auxiliaires ne se borne pas à un rôle de surveillance : les enfants font provision d'idées par les oreilles et par les yeux. Les parents qui les écartent habituellement de leur compagnie, les livrent à un zèle moins perspicace, à un dévouement moins éclairé, ils les plongent dans une atmosphère inférieure à celle où ils vivent eux-mêmes et où ils désirent que leur famille se maintienne.

Qu'on ne se le dissimule pas, les parents sont obligés de payer leur tribut aux difficultés de l'éducation tôt ou tard. Les prévoyants le paient quand la plante humaine est encore jeune et souple, facile à bien diriger; s'ils réussissent ils ont la joie de pouvoir commencer de bonne heure à se reposer. Les autres ne veulent donner de leur personne que fort tard ; ils n'entrent en scène que lorsque l'enfant a grandi, va terminer ses études, choisir sa carrière. Ils ont souvent le regret de voir alors leurs espérances déçues. Ils n'interviennent que lorsque les difficultés ont agrandi et qu'un naufrage est imminent.

Cherchons d'un commun accord à persuader aux parents

d'agir en temps opportun, à leur signaler les grands résultats à atteindre et à les engager dans les meilleures voies.

Disons-leur qu'il ne faut pas oublier le corps de l'enfant. Notre corps, comme l'a dit le poète, pour être une guenille, ne nous en est pas moins cher. Par ces temps où règne le surmenage de l'enseignement, que domine la fièvre des communications, trop souvent les constitutions les plus vigoureuses faiblissent et s'étiolent faute de grand air et d'exercice.

Disons-leur qu'il ne faut pas oublier la belle humeur. La maison paternelle doit être riante et gaie, gaie le matin, à midi et le soir. Comment voulez-vous que l'enfant la prenne en affection s'il n'y trouve qu'ennui et grise mine!

Disons-leur qu'il ne faut pas oublier que la volonté se développe par l'exercice comme l'esprit d'observation et comme la droiture du jugement, mais que ces formations sont lentes, qu'elles résultent de mille actes préparatoires et que ce sont presque des accoutumances à bien faire.

Disons-leur qu'il ne faut pas oublier de donner souvent aux enfants le coup d'aile qui les élève vers l'idéal divin, vers la bienfaisance, vers le patriotisme, vers les résolutions viriles. Malheur à ceux qui se complaisent dans la critique stérile et dans la fade plaisanterie : ils éteignent la flamme de l'enthousiasme, ils finissent par perdre le respect et par ne plus faire apprécier que le dénigrement.

Platon disait que l'éducation avait pour objet de tourner l'œil de l'âme vers la lumière. C'est une belle définition, mais une définition de philosophe qui ne songe qu'à l'intellectualité. Je préférerais dire que tout le but de l'éducation est de tourner l'énergie de l'âme vers l'action et vers le bien.

Que votre Congrès, Mesdames et Messieurs, soit un Congrès fécond en vœux pratiques. C'est mon souhait le plus ardent.

Sans froisser les opinions religieuses et politiques, vous saurez aborder tous les sujets et vous le ferez heureusement car vous y mettrez autant de savoir que de courtoisie.

Vos discussions terminées, vous quitterez cette ville emportant aux quatre coins du pays et de l'Europe quelques nouvelles idées suggérées au cours du Congrès, des sympathies formées et nouées dans la poursuite du même objet, et vous ferez de la propagande en faveur d'une meilleure éducation.

Parmi les congressistes il en est une que je désire encore saluer car elle s'est montrée spécialement empressée à nous faire honneur, c'est la presse. Nous lui savons gré de son amabilité mais nous lui demandons de ne pas arrêter à la durée de notre session, sa collaboration à l'œuvre de l'éducation. Fidèle à notre but, qu'elle veuille bien de son côté continuer la propagande, qu'elle s'attache à répandre les conseils qui rendent les parents plus aptes à remplir leur mission, et les préceptes qui améliorent la race et font la nation plus habile, plus entreprenante et plus forte.

Je déclare ouverte la session du premier Congrès international de l'éducation familiale.

Mme Kergomard, déléguée de M. le Ministre de l'Instruction publique de France, remercie en quelques mots aimables, la ville de Liége pour le charmant accueil qu'y reçoivent les étrangers; elle remercie aussi M. Dupont pour le discours clair et précis qu'il a prononcé à l'hôtel de ville. Mme Kergomard adresse ses félicitations aux organisateurs du Congrès et aux étrangers venus en grand nombre; elle est heureuse de voir dans l'assemblée beaucoup de dames et de demoiselles qui, espère-t-elle, prendront une part active aux discussions et contribueront à la réussite du Congrès.

M. Pien, secrétaire, donne des renseignements sur la façon dont l'idée du Congrès a été accueillie et appréciée

par les particuliers, par les gouvernements et divers corps constitués.

Le chiffre de nos adhérents, dit-il, nous permet d'avancer que notre Congrès est un des plus importants de l'année.

Nous comptons, en effet, 1,200 adhérents appartenant à vingt-deux pays différents, à savoir :

la France où nous avons recueilli. . .	469	adhésions.
la Belgique	460	»
la Hollande	112	»
les Etats-Unis	70	»
l'Allemagne.	20	»
l'Angleterre.	12	»
la Russie.	12	»
l'Italie	10	»
l'Espagne	8	»
l'Autriche	6	»
la Hongrie	3	»
le Grand-Duché de Luxembourg . . .	3	»
la Suisse.	3	»
la Bulgarie	2	»
le Canada	2	»
la République Argentine	2	»
la Bolivie, le Pérou, le Japon, le Mexique, la Suède et la Serbie nous ont procuré chacun un adhérent	6	»
	1,200	adhésions.

La France a donc fourni le plus fort contingent.

12 pays se sont fait représenter par des délégués officiels de même que 2 ministères belges (l'Office du Travail et le Ministère de l'Instruction publique), 1 province (celle du Limbourg), 5 administrations communales belges, 3 commissions médicales belges, 30 sociétés et établissements belges et étrangers portant intérêt à l'éducation de l'enfance.

Ce succès inespéré est dû en premier lieu au Ministère des Affaires étrangères belge qui dès le début a prêté gracieusement son concours pour l'invitation des gouvernements étrangers et pour la formation de comités de patronage et de propagande à l'étranger; ensuite à la presse belge et étrangère qui sans distinction de parti a soutenu nos efforts sans relâche; enfin, aux délégués des corps constitués cités plus haut, à tous les membres des comités de patronage et de propagande.

Parmi les personnalités qui ont le plus contribué au succès de notre entreprise nous citerons les suivantes, que le bureau propose de nommer Présidents d'honneur du Congrès :

M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique de France;

Mme la comtesse d'Aberdeen, Haddo House, à Aberdeen;

Mgr le prince François d'Arenberg, député à Berlin;

S. E. le comte d'Azevedo da Silva, ministre plénipotentiaire, délégué du Portugal;

M. de Kovalewsky, délégué du gouvernement impérial de Russie;

S. E. J.-L. de la Barre, ministre plénipotentiaire, à Bruxelles, délégué des Etats Mexicains;

Mme Lucie Félix-Faure-Goyau, Paris:

M. Guineff, commissaire général adjoint de Bulgarie;

M. Harris, commissaire de l'Education, à Washington. D. C.;

M. Hartberger, délégué du gouvernement d'Autriche;

S. E. don Fermin Hernandès Inglesias, ministre du Tribunal suprême, à Madrid;

M. le baron Michiels van Verduynen, député, à La Haye;

M. le professeur O'Shea de l'Université de Wisconsin Madison;

M. Ottocar d'Aderkass, délégué des œuvres de l'Impératrice Marie, à Saint-Pétersbourg;

M. Prüm, député et bourgmestre, à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Python, directeur de l'Instruction publique, à Fribourg;

M. le Dr Ruffy, conseiller ministériel à Budapest, délégué du Royaume de Hongrie;

M. Paul Strauss, sénateur, à Paris;

M. Uttini, délégué du gouvernement royal d'Italie.

Le Bureau propose également de nommer Vice-Présidents d'honneur du Congrès :

M. Almquist, professeur d'hygiène à l'Université de Stockholm

M. Binet, professeur à la Sorbonne, Paris;

M. Corman, directeur général au Ministère de l'Instruction publique de Belgique;

M. Crozier, consul de France, à Liége;

Dr Gunning, inspecteur scolaire, à Amsterdam;

M. Hada, commissaire du gouvernement du Japon, à Liége;

Mlle Agnès Maitland, Sommerville-College, à Oxford;

M. Klompers, inspecteur général au Ministère de l'Instruction publique de Belgique, délégué par ce ministère;

M. Rombaut, inspecteur général au Ministère de l'Industrie;

M. Schmitz, président de la Cour de justice, à Landsberg, A. W.;

R. P. A. Stockmans, président du Congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets, à Gand;

M. Tisserand, conseiller d'Etat, à Paris;

M. Ufer, recteur de l'école moyenne pour jeunes filles, à Elberfeld.

M. Dupont propose d'y ajouter le nom de Mme Kergomard, déléguée de M. le Ministre de l'Instruction publique de France.

M. le président met ces propositions aux voix ; elles sont adoptées par acclamations.

M. Pien, secrétaire, fait part de la mort de M. **Bergman**, docteur ès-lettres, inspecteur en chef des écoles primaires, président du Comité suédois du Congrès.

Il cite les noms des personnes qui se sont excusées de ne pouvoir suivre les travaux du Congrès ; ce sont :

Mme la comtesse John d'Oultremont, présidente de la Ligue de l'éducation familiale ;

M. le baron van der Bruggen, ministre de l'agriculture;

M. Ludwig Schmitz, président de la Cour de justice de Landsberg (Allemagne) ;

Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université de Louvain ;

Le prince François d'Arenberg, de Berlin ;

Le Dr Glorieux, de Bruxelles ;

M. Van Overloop, conservateur en chef des musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles;

M. Tisserand, conseiller d'État, à Paris;

S'est également fait excuser M. Binet, qui avait l'intention de donner une conférence avec projections et qui ne peut réaliser son désir pour cause de maladie.

M. Pien, secrétaire, rappelle ensuite les principales dispositions du règlement du Congrès, et donne diverses communications au sujet des conférences et excursions organisées à l'intention des congressistes.

Il appelle l'attention des membres sur le Congrès international d'expansion mondiale qui aura lieu à Mons.

La clôture de l'assemblée générale est prononcée par **M. Van den Heuvel**, président, et les congressistes se réunissent en sections.

Assemblée générale du 20 Septembre.

SÉANCE DE CLÔTURE

Prennent place au bureau : **M. H. Delvaux**, président; **Mmes Lucie-Félix-Faure Goyau** et **baronne de Pitteurs de Budingen**, présidentes de section; **MM. Prüm** et **Dejace**, présidents de section; **M. Chapsal**, commissaire du Gouvernement français; **M. le chevalier Uttini**, commissaire du Gouvernement italien; **M. de Vuyst**, inspecteur; **MM. Pien, Schoofs** et **Henrotte**, secrétaires du Congrès.

La salle académique de l'Université de Liége est comble; dans l'assemblée on remarque un grand nombre de notabilités.

M. le Président en ouvrant la séance fait remarquer que, suivant l'article 5 du règlement d'ordre intérieur, « les décisions des sections seront présentées à la ratification de l'assemblée générale » et que, par conséquent, aucune discussion ne peut se produire à cette assemblée.

M. le Président donne la parole à M. Pol Anri, secrétaire de la première section.

M. Pol Anri lit les vœux suivants :

« 1° La première section du premier Congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille,

» Considérant que, malgré sa portée scientifique, la méthode esthésiométrique pour mesurer la fatigue intellectuelle ne fournit que des renseignements trop peu rigoureux ou insuffisants,

» Emet le vœu de la voir soumettre à un travail systématique de contrôle et de vérification avant d'en déduire, pour les méthodes générales, des conclusions immédiates et des applications pratiques.

» 2° La première section émet le vœu que le surmenage physique et intellectuel auquel sont soumis les petits enfants de 2 à 6 ou 7 ans, qui fréquentent les écoles quelle que soit leur dénomination, soit interdit.

» 3° M. le Président émet le vœu de voir maintenir pendant toute l'année les deux récréations ordinaires et dans la mesure du possible, d'autant plus que les enfants sont plus jeunes, de multiplier ces récréations ou d'entrecouper les exercices intellectuels par des mouvements, une marche, par exemple, pendant que le local serait largement ventilé.

» 4° La première section émet le vœu de voir se constituer une commission internationale et permanente de pédagogie, composée de deux délégués par pays, l'un s'occupant de psychologie expérimentale, l'autre de pédagogie.

» A cet effet, elle a nommé un comité provisoire composé d'un membre par pays représenté au Congrès, notamment :

Pour la France : M. Alfred Binet.
» la Russie : Mme Koschkine.
» les Pays-Bas : M. Schreuder.
» l'Allemagne : M. Ufer
» l'Angleterre : Miss Ella Pycroft.
» l'Autriche : M. Diess.
» la Hongrie : M. Popovisch.
» l'Espagne : M. Pereira.
» les Etats-Unis : M. Monroe.
» la Belgique : M. J.-J. Van Biervliet.

» Les autres sections seront invitées à s'y faire représenter.

» Le bureau du Congrès transmettra à la commission

internationale les vœux présentés dans la première section et qui sont de la compétence de ce bureau.

» 5° La première section émet le vœu que tous ceux de ses membres qui ont une action sur la famille encouragent les jeunes femmes à prendre en note les observations qu'elles font sur le développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants et à les transmettre périodiquement au bureau international visé par la proposition de M. Albert Binet (Vœu 4°).

» 6° La première section estime aussi qu'il serait désirable que ce bureau international se préoccupât de l'influence de la nature de l'aliment sur la psychologie du jeune être.

» Les cantines scolaires pourraient peut-être donner quelques indications de fond intéressantes.

» 7° La première section émet les vœux suivants :

» *a*) De voir créer un cours d'hygiène infantile et un cours sur l'éducation de l'enfance au premier âge dans tous les cours complémentaires, écoles primaires supérieures, lycées et écoles normales de jeunes filles ;

» *b*) De voir organiser, à propos des cours du soir et autres réunions post-scolaires de demoiselles, des conférences ou entretiens sur les mêmes sujets que ci-dessus ;

» *c*) De voir organiser des cercles d'étude de l'enfance, où seraient transmis les observations, constatations, résultats fournis par les médecins-inspecteurs, les jeunes mères, les directrices de crèches, de garderies, etc., et qui tâcheraient de faire mettre en pratique les conseils qui en résulteraient.

» 8° Elle estime aussi qu'il serait désirable que les éducateurs, les parents aussi bien que les instituteurs, soient mis au courant des révélations de la science, afin d'en tenir compte dans les moyens à employer pour faire l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants.

» La première section émet le vœu que les éleves instituteurs et les élèves institutrices soient préparés dans les

écoles normales à l'observation de l'enfant, et que le personnel enseignant tienne note de tout ce qui a été constaté de caractéristique chez chaque élève.

» 9° La première section émet le vœu que dans les établissements d'enseignement, à la fin de l'année scolaire, la situation de savoir de chaque élève, comparativement aux enfants du même âge, soit établie et communiquée aux parents.

» 10° La première section estime que dans l'éducation morale, il y a lieu de faire une large part à l'observation des tendances bonnes ou mauvaises de l'enfant, et à la recherche des causes qui ont déterminé ses actes moraux. A cet effet, un bon moyen seraient les enquêtes écrites ou orales faites auprès des enfants.

» 11° La première section émet le vœu que dans toutes les écoles la plus grande attention soit accordée au chauffage, à la ventilation, à l'éclairage et au nettoyage des locaux, ainsi qu'à l'ameublement, à l'inspection sanitaire. Cette inspection sanitaire pourrait se compléter utilement par des infirmières, qui se rendent au logis des écoliers malades et qui, là où leurs services sont requis, montrent aux parents comment doivent être suivies les prescriptions du médecin. »

M. le Président met aux voix ces vœux de la première section. Personne ne réclamant le vote ni sur l'ensemble de ces vœux, ni sur l'un ou l'autre vœu en particulier, ces vœux sont déclarés adoptés par le Congrès.

M. le Président donne la parole à M. Notermans, secrétaire de la IIe section, subdivision A, questions générales.

M. Notermans lit les vœux suivants :

« 1. On devra donner aux enfants des vêtements simples et amples qui permettent la libre circulation du sang et le normal développement des membres.

» On les tiendra dans un état constant de propreté et de décence. On évitera le luxe qui est la cause de la gêne des

familles, et plus tard, de l'inconduite des enfants.

» 2. La punition ne peut revêtir aux yeux de l'enfant, un caractère de vengeance; elle doit être aussi rare que possible; il appartient aux parents de la prévenir et elle doit être pour l'enfant comme une conséquence logique de sa faute.

» 3. Les maîtres et maîtresses auraient intérêt à posséder des notions de puériculture et d'hygiène pratique. Institution de cours de vacances où ces notions leur seraient données.

» 4. L'enseignement antitabagique rendu obligatoire dans les écoles, au même titre que l'enseignement antialcoolique.

» 5. Etablissement de lavabos et de salles de bains dans les écoles.

» 6. Faire à l'école, une plus large place au développement de l'énergie personnelle ou culture de la volonté.

» 7. Que, dans les œuvres de jeunesse, on organise des réunions périodiques, qui mettent en relations régulières, les parents et ceux qui se dévouent à leurs enfants.

» 8. Que, dans ces réunions ou « cercles d'éducation familiale » on traite des questions ayant trait à l'éducation morale, intellectuelle et physique des enfants.

» 9. L'œuvre capitale de l'éducation familiale sera donc la formation de la conscience par l'exercice dirigé de l'activité de l'enfant et le dévoloppement de son initiative en même temps que du sentiment de sa responsabilité.

» 10. Encourager la création des logements ouvriers avec jardins.

» 11. Récompenser par voie de concours les efforts tentés dans le but de créer un ameublement en rapport avec l'âge et les goûts de l'enfant.

» 12. Favoriser les vocations trop rares d'ouvriers et d'ouvrières d'art, y intéresser les autorités locales, afin de créer une industrie artistique.

» 13. Ne jamais laisser entre les mains des enfants, ces images-réclames grotesques qui nuisent au bon goût et émoussent le bon sens.

» 14. Interdiction d'afficher certaines réclames dont les gravures sont horribles, ou inspirent des goûts sanguinaires.

» 15. Qu'on n'étale pas, qu'on n'affiche pas, qu'on ne laisse pas entre les mains des enfants, des images obscènes figurant soit dans les journaux illustrés, soit aux étalages des kiosques, des vitrines, etc.; qu'on surveille surtout les cartes-vues illustrées qui laissent fréquemment à désirer; qu'on évite aussi de laisser entre les mains des enfants et de les étaler, les musiques portant des gravures immorales.

» 16. On devra s'occuper de l'ouïe, en faisant entendre à l'enfant beaucoup de bonne musique, en le mettant en contact avec d'autres enfants musiciens, en lui faisant chanter de jolis airs simples et mélodiques avant de lui apprendre les notes.

On évitera avec soin que l'enfant ne prenne goût aux jouissances inesthétiques de la musique médiocre ou banale.

» 17. Il faut insister sans cesse sur l'influence décisive de la première éducation, et sur le devoir des parents de s'en occuper eux-mêmes.

» 18. Il faut obtenir, que les spécialistes et les hommes compétents écrivent et répandent des études sérieuses, des consultations vraiment pratiques qui assurent les progrès d'une pédagogie rationnelle et vraiment moralisante.

» 19. Les médecins devraient exercer une action plus énergique et mieux concertée, pour ne conseiller et ne permettre le recours à la nourrice que dans les cas de vraie nécessité.

» 20. Les moralistes doivent faire ouvrir les yeux aux particuliers d'abord, et même, s'il est besoin, aux pouvoirs publics, sur le grave problème, moral et social, que sou-

lève le sort des petits enfants pauvres, frustrés du lait et des soins de leurs mères.

» 21. Il est inutile de révéler aux parents et aux professeurs le rôle influent de la causerie dans l'éducation, tous le reconnaissent, mais il est bon de rappeler quelquefois que l'on doit faire parler l'enfant.

» 22. Pour favoriser le développement de la culture, il serait utile de créer ou de développer une littérature enfantine destinée à être comprise et sentie par les enfants, et d'en susciter des essais.

» 23. L'établissement d'un certain nombre de musées de moulages contribuerait au développement de la culture artistique; puisse l'attention des éducateurs être attirée sur ce point.

» 24. Que les jeunes gens reçoivent, dans la famille, un enseignement moral, leur inculquant le respect de la femme, et dans les cours supérieurs, un enseignement scientifique, indirect et occasionnel, les mettant en garde contre les dangers de la débauche.

» 25. Que dans les écoles de jeunes gens et de jeunes filles et surtout dans les cours post-scolaires et les cours d'adultes, l'on établisse un cours de droit familial résumant les droits et les devoirs respectifs de l'homme et de la femme, des parents et des enfants, d'après notre code civil, en réservant les points délicats de ces questions pour la fin des études.

» 26. Qu'on fasse connaître aux écoliers des deux sexes, quelle est la participation féminine à la reproduction des richesses nationales dans les différents pays, et que, à l'école comme dans la famille, on attire leur attention sur l'importance et la grandeur du rôle ménager de la femme.

» 27. Que toute l'éducation familiale tende à inculquer aux adolescents des deux sexes, la bienveillance, la serviabilité et l'estime réciproques.

» 28. La famille est le milieu le plus favorable à l'éducation sociale de l'enfant.

» 29. Pour combattre les tendances individualistes, il importe de faire aimer et comprendre la solidarité :

» *a*) D'abord sous sa forme la plus restreinte, familiale;

» *b*) Sous un aspect de plus en plus étendu, à mesure que s'accroît l'expérience.

» 30. S'attacher à montrer partout les intérêts communs, les devoirs semblables ou réciproques ».

« 31. Tant qu'il n'y a pas de réformes générales dans la société, il faut savoir améliorer la situation.

» 32. Beaucoup de parents (surtout les veufs et les veuves) ne peuvent, avec la meilleure volonté, pourvoir aux nécessités de la vie de famille pour leurs enfants.

» 33. Il est donc à souhaiter qu'on fonde dans les grandes villes des « Homes » pour les écoliers n'ayant pas de chez soi pendant la journée.

» 34. En agissant de la sorte, on parviendra à faire diminuer la criminalité et à fonder une meilleure société. »

M. le Président met aux voix les vœux de la deuxième section A.

Personne ne réclamant le vote ni sur l'ensemble de ces vœux, ni sur l'un ou l'autre vœu en particulier, ces vœux sont déclarés adoptés par le Congrès.

M. le Président donne la parole à M. van Soest, secrétaire de la deuxième section, subdivision B : Education familiale avant et pendant l'âge d'école.

M. van Soest lit les vœux suivants :

« 1° Un manuel de soins hygiéniques et de conseils moraux devrait être distribué aux enfants des écoles.

» 2° Le congrès souhaite voir dans tous les pays des visites fréquentes de médecins délégués par les services d'hygiène pour l'inspection des enfants au point de vue pédagogique et médical dans les écoles.

» 3° Que des notions théoriques et pratiques de puériculture et d'hygiène infantile soient enseignées par des personnes compétentes dans les classes supérieures pour filles.

» 4° Que les administrations publiques favorisent de toutes les manières la natation.

» 5° Les méthodes Frœbel devraient être vulgarisées le plus possible dans les familles et l'on devrait multiplier les écoles Frœbel ou maternelles pour les enfants de 3 à 6 ans dans les cas où elles sont nécessaires ou utiles.

» 6° Que la famille comme l'école s'efforce de développer chez l'enfant la confiance en lui-même en corrigeant seulement au besoin le courage, en écartant les obstacles qui arrêteraient l'effort, la persévérance, l'initiative en même temps que le sentiment de la responsabilité.

» Que l'on développe aussi chez l'enfant la culture du jugement afin qu'il n'agisse ou ne parle qu'en connaissance de cause.

» 7° Que l'on organise dans tous les pays des écoles pour la formation des bonnes d'enfants.

» 8° Que les institutions d'enseignement pour jeunes filles adoptent le système de groupements familiaux.

» 9° Que des conférences soient instituées pour instruire les mères de leurs devoirs. Les conférences pour les familles (pères, mères et enfants) ont produit les résultats les plus heureux à Paris. Ne pourrait-on pas suivre cet exemple ?

» 10° Pour la collaboration entre la famille et l'école, l'emploi des carnets d'observation a été approuvé.

» 11° Il serait bon que les professeurs rendent visite aux parents de leurs élèves et dirigent le choix des carrières des enfants.

» 12° Qu'on organise partout des excursions scolaires.

» 13° Que les éducateurs et directeurs des bibliothèques populaires forment un catalogue à l'usage de la jeunesse.

» 14° Que la jeunesse ne lise que des journaux rédigés

pour elle, et que l'on mette les parents en garde contre les petits journaux illustrés,niais, qui sont répandus dans presque tous les pays.

» 15° Il est bon de développer davantage la formation du caractère des enfants et, dans ce but, d'organiser un cours régulier d'éducation et de savoir-vivre dans les classes supérieures des écoles. »

M. le Président met aux voix ces vœux de la deuxième section B.

Personne ne réclamant le vote ni sur l'ensemble de ces vœux, ni sur l'un ou l'autre vœu en particulier, ces vœux sont déclarés adoptés par le Congrès.

M. le Président donne la parole à Mlle Van den Plas, secrétaire de la deuxième section C : Education familiale après l'école.

Mlle Van den Plas lit les vœux suivants :

« 1° *a)* Que tous les membres du congrès agissent chacun dans la limite de ses forces et de son influence pour obtenir des patrons la demi-journée de travail pour la femme, demi-journée qui sera rétribuée de la moitié du salaire de la journée entière.

b) Qu'ils agissent auprès des ouvrières pour leur faire comprendre les avantages incontestables qu'elles ont à cette combinaison.

2° *a)* Que les parents préparent dès la première enfance, par des soins physiques, intellectuels et moraux, l'éducation spéciale de la pureté ;

b) Que les adolescents soient initiés lentement, progressivement, isolément, par la famille, avec tact et mesure, des lois de la génération humaine et des châtiments qui frappent les transgresseurs de cette loi, autant eux-mêmes et les autres ;

c) Que les hommes ayant une longue expérience des âmes rédigent des tracts pratiques sur l'éducation de la pureté à l usage des parents ;

« *d)* Les maîtres doivent collaborer avec la famille à l'éducation de la pureté ;

» *e)* Le Congrès souhaite de voir les pouvoirs publics accomplir avec plus de zèle leur mission d'écarter des adolescents les excitations malsaines, même celles qui se couvrent du prétexte artistique ;

» *f)* Le Congrès émet le vœu que les pouvoirs publics et les initiatives privées cherchent à multiplier pour la classe des travailleurs les habitations où l'éducation puisse se faire en respectant les lois de la décence;

» 3° La section émet les vœux *a)* de voir publier périodiquement dans les revues d'éducation les listes des romans éducateurs en les distinguant en trois catégories : pour enfants, pour jeunes filles, pour jeunes gens ;

» *b)* De voir organiser dans les mêmes revues un service de renseignements destinés aux parents, répondant à leurs questions ;

» *c)* De rappeler aux parents dans des conférences leurs devoirs relativement à la direction et à la surveillance des lectures de leurs enfants et les mettre à même de la remplir ;

» *d)* Que les membres du Congrès usent de leur influence pour obtenir autant que faire se peut que les feuilletons des journaux, de mauvais qu'ils sont souvent, deviennent éducateurs.

» 4° *a)* Que les cercles philanthropiques et les pouvoirs publics accordent les plus grands avantages aux jeunes gens des familles pauvres, ayant donné des preuves de remarquables dispositions pour l'étude, pour qu'ils puissent continuer leurs études dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement supérieur ;

» *b)* Que les pouvoirs publics facilitent de toutes manières : création d'établissements, formation de collections, musées, outillage, préparation de professeurs, l'enseignement professionnel et celui de la colonisation (expansion mondiale) ;

» *c)* Que, dans toutes les écoles, l'autorité fasse en sorte que les maîtres s'appliquent à étudier les dispositions de chaque élève vers telle ou telle carrière, qu'ils l'aident ensuite de leurs conseils, l'éclairent de leurs lumières et une fois la tendance bien accusée, il est à souhaiter qu'un enseignement approprié les prépare et les oriente dans la direction préférée ;

» *d)* Que les gouvernements, par leurs distinctions honorifiques, et les particuliers, au moyen de cercles *ad hoc*, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour diminuer la déconsidération qui, dans la bourgeoisie, s'attache aux professions manuelles et, comme contre-partie, emploient leurs efforts à hausser la dignité et à relever le prestige de ces carrières.

» 5° *a)* Il est indispensable qu'à l'école, les jeunes filles soient préparées à leur futur « métier de mère » ;

» *b)* Dans ce but des notions d'hygiène et de psychologie infantiles leur seront enseignées spécialement dans les écoles ménagères et normales, tant dans les écoles publiques que privées ;

» *c)* Un enseignement pratique complémentaire sera donné de préférence dans les consultations de nourrissons et gouttes de lait, et dans les crèches;

» *d)* Cet enseignement sera fait par des médecins, dans les cours supérieurs du moins ;

» 6° *a)* Que des classes ménagères soit annexées dans la mesure du possible à toutes les écoles primaires élémentaires ;

» *b)* Que les écoles ménagères spéciales soient créées dans les centres importants ;

» *c)* Que ces classes et ces écoles ménagères soient fréquentées par des jeunes filles de 11 à 13 ans pour les premières ; 12 à 14 et 15 ans pour les secondes ;

» 7° *a)* Les mères de famille sont invitées à encourager leurs filles à étudier l'hygiène et à donner les premiers soins aux malades ;

» *b)* Les institutrices sont engagées à acquérir des connaissances de médecine usuelle afin de pouvoir les enseigner à leurs élèves et les propager dans les familles;

» *c)* Le Congrès demande à l'administration de l'enseignement de vouloir bien encourager le personnel à acquérir les connaissances médicales nécessaires aux mères de famille;

» 8° Le Congrès demande à l'initiative privée, aidée partout où il se pourra par les gouvernements, de doter les principaux centres de colonisation (Canada et Congo par exemple) d'*Instituts Coloniaux*, qui reçoivent et donnent une formation complète, aux jeunes gens de 18 à 25 ans appartenant aux classes aisées, et désireux de mettre en valeur les colonies de leurs pays respectifs. »

M. le Président met aux voix le vœux de la IIe section *C*.

M. Chabot, professeur à l'Universite de Lyon et **M. Malapert** professeur au Lycée Louis-le-Grand, à Paris, demandent que, dans le vœu 2° *b*, le mot isolément soit supprimé de la phrase : « Que les adolescents soient initiés lentement, progressivement, isolément, par la famille, avec tact et mesure des lois de la génération humaine, etc. ».

Le mot isolément est maintenu par 135 voix contre 15.

M. Brébion, secrétaire du Comité national français, demande la suppression de la subdivision *d* du vœu 2° ainsi conçue : « Les maîtres doivent collaborer avec la famille à l'éducation de la pureté. »

La subdivision *d* est maintenue par 120 voix contre 12. *(Applaudissements)*.

Les vœux de la IIe section *C* sont déclarés adoptés par le Congrès.

M. le Président donne la parole à M. Jonckheere, secrétaire de la IIIe section.

M. Jonckheere lit les vœux suivants :

« 1° Le Congrès forme le vœu que les pouvoirs publics fassent en sorte que tous les établissements qui reçoivent des irréguliers soient des centres de recherches psychologiques et pédagogiques en vue d'étudier les cas et comme conséquence, de mieux les classer, de mieux les traiter et surtout de mieux les prévenir;

» 2° Le Congrès émet le vœu : *a* que, périodiquement un Congrès international se réunisse spécialement pour étudier la situation des anormaux au point de vue social, médical et pédagogique et en même temps les moyens pratiques de remédier à cette situation;

» *b)* Que, soit par les pouvoirs publics, soit par l'action de l'initiative privée, il soit établi dans chaque pays une statistique aussi exacte que possible des enfants anormaux.

» 3° Le Congrès émet le vœu : *a)* que les écoles pour enfants indisciplinés, impulsifs et coupables aient une organisation médico-pédagogique;

» *b)* Qu'il y ait dans tous les pays un certain nombre d'écoles sériées pour indisciplinés et impulsifs de manière à pouvoir procurer à chaque enfant le régime médico-pédagogique nécessaire à sa cure ;

» *c)* Que les écoles pour enfants indisciplinés et impulsifs soient rattachées à l'organisation scolaire générale ;

» 4° Le Congrès forme le vœu que l'envoi des enfants indisciplinés dans les diverses écoles ne soit plus seulement la résultante d'un délit commis par ces enfants. Cet envoi pourra se faire à la suite d'un rapport médico-pédagogique.

» 5° Le Congrès émet le vœu que le système de l'indeterminate sentence soit généralisé;

» 6° Le Congrès émet le vœu que les enfants sourds reçoivent autant que possible les mêmes facilités d'acquérir l'usage de la parole au moyen des yeux que les enfants normaux au moyen des oreilles;

» 7° Le Congrès émet le vœu de voir s'organiser un

service dit de « l'inspection des enfants aveugles » qui aura pour mission de veiller à ce que les enfants aveugles qui n'ont pas encore l'âge pour entrer dans les établissements spéciaux, soient traités convenablement par ceux qui les entourent ;

» 8° Le Congrès émet le vœu que les pouvoirs publics ou l'initiative privée créent des établissements médico-pédagogiques pour les enfants infirmes physiquement;

» 9° Le Congrès estime qu'il est indispensable de créer des instituts médico-pédagogiques d'orthophonie dans lesquels seront données des consultations gratuites ;

» 10° Le Congrès estime que l'enseignement spécial doit être complété par la constitution de comités de patronage qui veillent au placement des arriérés suffisamment instruits et qui soutiennent leurs premiers efforts;

» 11° Le Congrès émet le vœu qu'il est utile pour assurer un enseignement spécial parfait :

» *a*) Que des cours de physiologie et plus spécialement de psyco-physiologie soient organisés dans les écoles normales pour les instituteurs en général ;

» *b*) Que réciproquement des cours d'hygiène de l'éducation accessibles aux médecins soient institués dans les universités de façon à former les spécialistes;

» 12° Le Congrès émet en outre le vœu de voir créer des écoles normales spéciales pour la formation de spécialistes en matière d'éducation d'enfants anormaux;

» 13° Le Congrès estime qu'il est désirable d'organiser des conférences et causeries publiques dans le but de mettre les parents au courant de leurs devoirs au point de vue de l'éducation des enfants anormaux ;

» 14° Le Congrès estime que pour rendre efficace le rôle de préservation sociale auquel vise l'éducation donnée aux enfants anormaux, il importe que tous les enfants soient examinés médico-pédagogiquement à l'école. »

M. le Président met aux voix ces vœux de la troisième section.

Personne ne réclamant le vote ni sur l'ensemble de ces vœux, ni sur l'un ou l'autre vœu en particulier, ces vœux sont déclarés adoptés par le Congrès.

M. le Président donne la parole à **M. Müller**, secrétaire de la IVe section.

M. Müller lit les vœux suivants :

« 1. Le Congrès, 1° dans le but de diminuer la mortalité chez les enfants en bas-âge, émet le vœu de voir les éléments de l'hygiène infantile figurer dans les programmes de l'enseignement;

» 2° Considérant qu'un des meilleurs moyens d'enrayer ce mal consiste dans l'institution de consultations spéciales pour femmes enceintes, de consultations pour nourrissons et d'œuvres analogues à celle de la goutte de lait, émet le vœu de voir se propager ces œuvres. Il attire toutefois l'attention de leurs organisateurs sur l'importance qu'il y a à ne point perdre de vue le but essentiel de ces œuvres qui est de favoriser l'allaitement maternel;

» 3° Emet le vœu qu'en tous les pays une législation analogue aux législations française et belge intervienne énergiquement et sans tarder pour obvier aux abus auxquels ont donné lieu les assurances sur décès d'enfants.

» 2. Le Congrès, frappé des avantages que présentent au point de vue de la formation morale des enfants les associations connues sous le nom de ligues de bienveillance, signale tout particulièrement ces institutions à l'attention des éducateurs et fait des vœux pour leur vulgarisation.

» 3. Le Congrès, dans le but de développer la vertu de prévoyance et de l'inculquer plus spécialement aux déshérités de la fortune, émet le vœu :

» 1° Que des mutualités soient fondées entre enfants dès l'école;

» 2° Que pour y amener les plus pauvres on admette les versements les plus minimes des enfants et l'on encou-

rage ceux-ci par des subventions temporaires égales à leur mise.

» 4. Le Congrès, considérant qu'il est inutile et le plus souvent nuisible, selon les déclarations les plus autorisées de la science, de donner des boissons enivrantes aux enfants, émet le vœu de voir proscrire l'usage des boissons alcooliques de la première alimentation des enfants.

» Le Congrès, considérant que la plupart des abus en matière de l'alcoolisation de l'enfant, proviennent de l'ignorance des parents, exprime le vœu de voir ceux qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance, combattre les préjugés, sur lesquels se basent cette ignorance, et exprime conséquemment le vœu de voir toutes les sociétés qui ont pour but la protection de l'enfance et l'amélioration de l'éducation, s'intéresser efficacement à la lutte anti-alcoolique.

» Le Congrès, considérant que les sociétés de tempérance sont tout désignées pour remplir cette mission d'enseignement, exprime le vœu de voir ces sociétés se propager de plus en plus dans le pays et de les voir soutenues, appuyées énergiquement par les autorités, par les parents et spécialement par tous ceux qui ont à cœur le bien-être et la bonne éducation de la jeunesse.

» Le Congrès considérant que la presse est le grand levier de la pensée à notre époque, exprime le vœu de voir les journaux de toutes opinions, soit par des articles de fond, soit par des articulets, contribuer à extirper les préjugés populaires en matière d'alcoolisme dans l'éducation.

» Le Congrès, considérant qu'un grand nombre d'enfants sont les victimes innocentes de l'alcoolisme de leurs parents, exprime le vœu de voir les autorités communales insérer dans les livrets de mariage un avis sommaire sur les dangers de l'alcoolisme dans l'éducation de l'enfance.

Le Congrès considérant que l'instituteur, le prêtre et

le médecin sont, de par leurs fonctions, particulièrement bien placés pour aider à combattre les abus des boissons fortes dans l'éducation familiale, leur adresse un chaleureux appel pour qu'ils contribuent, au moins à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, à combattre ces abus et à répandre la vérité sur les effets de l'alcoolisme dans l éducation.

» 5. Le Congrès, frappé des avantages de la visite médicale des écoliers au point de vue de la lutte préventive contre la tuberculose, attire l'attention des maîtres et des pouvoirs publics sur l'intérêt social de première urgence qu'il y aurait à organiser sans tarder l'inspection médicale dans les écoles. Considérant d'autre part qu'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la tuberculose au sein de la famille consiste dans l'instruction des femmes et spécialement des mères, préconise plus particulièrement à cette fin, les conférences *ad hoc* faites aux femmes affiliées aux diverses œuvres de bienfaisance.

» 6. Le Congrès émet un vœu en faveur du développement des œuvres du grand air pour les écoliers; exprime le désir que le bénéfice de ces œuvres soit assuré tout d'abord aux enfants pauvres et chétifs; attend d'une expérience ultérieure les moyens de se prononcer sur la question du placement familial ou par colonies; signale aux organisateurs la possibilité des échanges entre enfants des villes et des campagnes; estime que la durée du séjour à la campagne, déterminée par l'autorité médicale, doit être au moins d'une quinzaine; au point de vue des ressources, appelle l'attention sur le concours que pourraient apporter à l'œuvre les ligues de bienveillance, la charité privée et la sympathie des pouvoirs publics, notamment pour ceux-ci, en mettant à la disposition des colonies les locaux des écoles pendant la durée des vacances; estime enfin qu'il y a utilité à intéresser les bénéficiaires de l'œuvre en les faisant contribuer d'une façon si minime soit-elle aux frais de séjour.

» 7. Le Congrès désireux d'assurer la protection et l'éducation des enfants délaissés qu'ils soient ou non en contravention avec la loi, attire l'attention des éducateurs et des pouvoirs publics sur l'institution des tribunaux fondés en Amérique sous le nom de « Juvenile Courts » pour assurer les bienfaits de l'éducation aux jeunes délaissés. Il souhaite de voir les lois réglant la puissance paternelle, rendues plus sévères vis-à-vis des parents indignes afin de soustraire les enfants à leur influence.

» 8. Le Congrès considérant que dès que ses membres se seront séparés leurs préoccupations peuvent malgré la meilleure volonté les distraire de l'étude des questions dont l'examen les a réunis, émet le vœu qu'un bulletin trimestriel rédigé par les soins du bureau organisateur du Congrès fasse connaître aux congressistes, aux parents et aux maîtres les livres et publications ayant trait aux diverses questions d'éducation. »

M. le Président met aux voix les vœux de la IVe section. Personne ne réclamant le vote ni sur un de ces vœux en particulier ni sur l'ensemble de ces vœux, les vœux de la IVe section sont déclarés adoptés par le Congrès.

M. le Président donne la parole à Mme Lucie Félix-Faure-Goyau, présidente du comité d'action français.

Mme Lucie Félix-Faure-Goyau prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Au nom du comité français d'action pour la préparation du congrès de l'éducation familiale, je tiens à remercier le comité belge pour l'initiative qu'il a prise, pour l'appel qu'il nous a adressé, pour l'attrayante hospitalité que nous a donnée ce noble pays, et qui nous laisse un sentiment de gratitude aussi vif que sincère. Je remercie Mme Kergomard de nous avoir apporté, avec la richesse de

son expérience pédagogique personnelle, les encouragements du ministre français de l'instruction publique.

Je demande la permission de signaler à la gratitude de tous les congressistes les collaborateurs qui nous ont été d'une aide perpétuelle, à Paris, dans la préparation de notre besogne : M. Strauss, sénateur de la Seine, vice-président du comité national et du comité d'action dont les beaux travaux sur la puériculture sont connus de tous; M. Brébion, secrétaire du Comité National, dont nos compatriotes présents au Congrès ont apprécié l'intelligente activité et souvent mis à l'épreuve l'obligeante bonne grâce; M. Arthur Delpy, secrétaire du Comité d'action, qui grâce à sa haute compétence dans les questions philanthropiques, grâce à l'autorité dont il jouit parmi tous ceux qui s'occupent de bienfaisance a été pour nous un auxiliaire inestimable. Je suis certaine, enfin, d'être l'écho de tous les membres de la première section de notre congrès en chargeant notre éminent collègue, M. Malapert, de rapporter à M. Alfred Binet, retenu au loin par son état de santé, l'expression de la sympathie et de la reconnaissance générales. C'est grâce à l'initiative primordiale de M. Binet et de M. Malapert que la France a été représentée, dans la première section, par des travaux scientifiques d'une originalité durable.

Avant de tenir ses assises, un congrès se prépare, s'élabore. Les beaux volumes de rapports qui nous ont été remis témoignent de cette lente et patiente élaboration; en France, elle s'est poursuivie pendant près de onze mois. Nous avons assisté à toutes ses phases, et c'est à bon escient que nous vous demandons un souvenir pour nos collaborateurs absents, un salut pour nos collaborateurs présents. Et maintenant, Mesdames et Messieurs, je n'aurais plus qu'à me taire, si le comité belge ne m'avait fait ce grand honneur, de m'inviter à dire quelques mots au nom des femmes présentes à ce congrès.

Un congrès d'éducation familiale devait attirer toutes les

sympathies féminines, puisque la famille est par excellence le domaine sacré de la femme, celui sur lequel s'exerce son empire. C'est pourquoi, si nombreuses, les femmes répondirent à l'appel du comité belge.

La sécurité, la stabilité, la dignité de l'institution familiale, sont, nous le savons tous, en butte à certains périls. De ces périls, quelques-uns sont en nous-mêmes : créée par le cœur, la famille, lorsque aucun idéal supérieur ne la soutient, est menacée par certains soubresauts d'indépendance, par certains caprices du cœur ; créée par l'amour, elle périclite parfois au nom de la liberté de l'amour. Puis des théories surviennent parfois impatientes d'une sanction législative pour affirmer cette liberté et pour dissoudre la famille. Enfin, les conditions économiques, elles-mêmes, en exilant trop souvent la femme ouvrière de son foyer, interviennent comme un dissolvant dans la vie d'un grand nombre de familles. Naguère, en une page éloquente, le cardinal Manning dénonçait comme immoral et comme contraire au contrat par lequel est fondée la famille et par lequel le père et la mère s'obligent d'avance envers les enfants, le contrat du travail par lequel la femme ouvrière aliène au profit de l'industrie toutes les heures de sa journée sans pouvoir réserver une part de son temps et de son souffle pour son propre foyer ; ce que disait Manning au nom de l'idée chrétienne de fraternité et de dignité humaine, notre congrès l'a redit au nom des exigences de l'éducation de l'enfance.

Car, à l'encontre des aventureux entraînements de certains cœurs, à l'encontre des audaces de certaines théories, à l'encontre de certaines cruautés de notre régime social, voici la pédagogie qui surgit, et qui défend, indirectement, l'institution familiale. Dans une récente enquête faite en France sur l'internat, on réclamait des internats à cadre familial ; beaucoup de ceux qui s'intéressent aux enfants assistés aiment que leur enfance grandisse et que leur jeunesse s'épanouisse dans un cadre familial. Ainsi,

là où manque la cellule de la famille, on s'efforce de créer ingénieusement des milieux familiaux qui puissent en quelque mesure y suppléer. Ces faits apparaissent déjà comme autant d'hommages rendus par la pédagogie à l'idée de famille; et l'une des originalités les plus fécondes de ce premier congrès d'éducation familiale, sera d'avoir consacré et mis en un beau relief l'harmonie entre l'antique idée de famille et la pédagogie la plus novatrice et la plus moderne.

Par là, notre congrès a fait, tout à la fois, œuvre de conservation et œuvre de progrès. Œuvre de conservation, au sens le plus haut et le plus généreux du mot, en nous donnant des motifs nouveaux, des motifs pédagogiques, d'admirer et d'aimer l'immortelle cellule familiale.

Œuvre de progrès pédagogique, en rassemblant une multitude d'indications et de détails qui permettront aux parents, au sein de cette cellule, de mieux comprendre leurs devoirs et de les mieux remplir. Œuvre de progrès social, enfin, en nous invitant à accélérer et à réclamer, au nom de l'enfance, toutes les améliorations économiques et sociales qui sont de nature à restaurer le foyer ouvrier; et lorsqu'on a, Mesdames et Messieurs. visité dans votre glorieuse Exposition les galeries consacrées à l'économie sociale belge, on a confiance dans la fécondité du sol belge pour faire fructifier toutes les idées sociales, fraternelles et généreuses.

Il me reste, Mesdames, à vous convier à un dernier remerciement. Ce n'est pas seulement par son esprit que notre beau congrès demeurera cher aux âmes féminines, c'est aussi par sa méthode. Dans la période de préparation du congrès, tous les congressistes, pères et mères désireux de nous apporter leurs observations, psychologues épris de science, médecins épris de guérison, prêtres épris de relèvement, avaient interrogé des âmes d'enfants, consulté des confidences d'enfants; et bien souvent, en entendant certaines communications, il me semblait que

c'étaient les petits eux-mêmes qui nous parlaient par les lèvres des grands. Quel émouvant échange de services? Les enfants ont instruit les pédagogues et les pédagogues maintenant vont instruire l'enfance. Je propose aux savants de remercier les simples, aux grands de remercier les petits, aux pères et aux mères de remercier les enfants. (*Vifs appaudissements.*)

M. le Président donne la parole à M. Sittart, membre du Parlement allemand qui s'exprime comme suit :

Mesdames et Messieurs !

Nous sommes un congrès international : j'aurais donc le droit et vous me donneriez sans doute volontiers la permission de prononcer quelques paroles en allemand. Mais je renonce à ce droit et vous prie d'y voir un acte de sympathie du côté des congressistes allemands envers la majorité de l'assemblée. Seulement, je vous prie de ne pas me juger trop sévèrement si ma manière de m'exprimer en français est loin de s'élever à la hauteur du français classique.

Au moment de l'ouverture de ce congrès que couronne cette magnifique réunion, très peu d'Allemands, une vingtaine, y adhéraient; ce nombre disparaît presque tout à fait à côté de celui des congressistes appartenant aux autres pays voisins; mais, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de ne pas vouloir mesurer à ce petit nombre l'intérêt de l'Allemagne pour la grande et sainte cause de l'éducation de l'enfance en général et pour l'éducation familiale en particulier.

L'enfant est la cellule de laquelle se développe l'état; la jeunesse est l'espérance de l'avenir. Vouer nos soins et notre vie à la jeunesse, c'est servir la patrie, c'est servir Dieu; et puisque nous sommes un congrès international, laissez-moi ajouter : bien élever la jeunesse c'est la rendre pacifique, la rendre juste et aimable envers les étrangers. Une jeunesse aimant sa patrie aimera avant tout la paix, le don le plus précieux que nous ayons à offrir à notre

patrie et à l'humanité entière. Et je crois que vous serez d'accord avec moi pour affirmer que les chauvinistes à outrance au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest qui n'ont de meilleure occupation que de troubler la paix et de semer la défiance entre les nations, ne sont pas seulement des enfants terribles, mais encore des enfants anormaux. Pauvre et déplorable nation qui ne voue pas ses meilleures forces à la jeunesse! Pitoyable jeunesse, qui, serrée dans les combats politiques, perd de vue le bien-être de la patrie entière et en même temps de l'humanité! Pauvres enfants qui un jour accuseront devant la face du bon Dieu leur famille qui n'a pas su les garder et préserver du mal! Pauvres enfants qui un jour accuseront ceux qui ont permis qu'ils ne soient pas aimés et soignés de leurs parents et ceux qui n'ont pas laissé aux pères et aux mères les plus modestes moyens de montrer leur amour et leur attachement à la famille! Terrible jugement qui un jour sera rendu du tribunal divin sur la société humaine si elle n'agit pas de façon à ce que ces pauvres petits puissent se réjouir de leur jeunesse.

Beaucoup d'entre vous connaissent plus ou moins la législation sociale de l'Allemagne. Voici l'idée fondamentale de nos soins en travaillant pour arriver à la paix sociale : restitution du sanctuaire inviolable de la famille; de là nos soins d'instituer de nouveau la femme, aussi bien celle du dernier laboureur que celle du citadin ou de l'intellectuel, comme la prêtresse inamovible au foyer familial, de lui rendre le temps, et de la qualifier à élever ses enfants des ombres et des brouillards de la pauvreté, des ténèbres de l'ignorance, de l'abîme d'une vie sans joie, sans allégresse. Le premier moyen pour arriver à ce but, c'est de diminuer autant que possible le temps de l'absence de la mère de sa maison. Mais voici un moyen supplémentaire qui est indispensable : nous tâchons de donner au père la possibilité de gagner par son travail un salaire rémunérateur qui permette à la mère de ne point s'éloi-

gner de ses enfants afin de suppléer aux recettes du père Et puis nous tâchons de chasser la faim du foyer dans les temps de maladie, d'invalidité et dans les jours où les mains paternelles sont engourdies par l'âge. Enfin nous nous sommes efforcés, non sans succès, de rendre les enfants à la famille et aux charmantes joies de leur jeunesse.

Mesdames et Messieurs, tous ces soins sont parallèles aux études et aux travaux de notre congrès. Je suis heureux de pouvoir constater que quant à la nécessité de ses soins en Allemagne tous les facteurs sont d'accord; le Gouvernement nous aide de ses conseils et de sa bourse. Loin de vouloir se mêler inutilement aux affaires, la famille salue et accepte joyeusement les secours capables de la rapprocher du but par excellence : sa restitution, sa purification et son anoblissement. Vous voyez chez nous un noble et pacifique concours du Gouvernement, de l'Eglise, des sociétés charitables et philanthropiques vers un but commun.

Cela dit, je suis sûr de pouvoir vous assurer, que l'Allemagne attache la plus grande valeur à ce congrès d'éducation qui est en vérité un congrès social par excellence.

Je félicite ces dames et ces messieurs qui sont les auteurs de ce congrès extrêmement important de l'heureuse idée d'appeler les nations au concours pacifique de Liége.

J'offre les remerciements les plus cordiaux à tous les congressistes des pays non allemands et surtout aux dames et aux messieurs du comité de patronage et du bureau du congrès pour l'aimable et charmante réception que nous avons trouvée dans cette ville.

J'espère que ce premier congrès sera suivi de beaucoup d'autres et alors je crois pouvoir le promettre vous trouverez un très grand nombre de collaborateurs allemands qui, avec vous, travailleront pour la famille, pour les enfants, pour le bonheur des peuples. (*Applaudissements.*)

M. le Président donne la parole à Mme **Hoffman**, déléguée suisse.

Mme Hoffman, prononce le discours suivant :

Mesdames et Messieurs,

Il est une loi immuable de la nature, la voici : chaque fois que nous avons reçu, nous avons aussi à rendre, à donner. Et que n'avons-nous pas reçu d'impulsions généreuses, d'encouragements au bien, de précieuses inspirations dans cette ville de Liége qui nous est devenue chère parce que nous y avons trouvé des trésors inestimables.

Regardant en arrière, du côté de ces trois inoubliables journées, nous dressons leur bilan. Le congrès pour lequel nous nous étions rassemblés ici, dans les murs si hospitalier de cette vieille Université, a-t-il été tout ce que nous en attendions? Oui, et même bien plus encore. Nos cœurs sont pleins de reconnaissance envers ceux qui nous ont reçus avec tant de bienveillance, avec tant de vraie fraternité. Nous voudrions leur prouver cette gratitude en décidant fermement, du plus profond de notre conscience humaine, de nous consacrer dès aujourd'hui, encore davantage, à tout ce qu'il y a de meilleur, de plus noble, au vrai amour du prochain. Et qui est notre prochain? Evidemment, celui qui a le plus besoin de nous, l'enfant, à venir même, quoique encore enveloppé dans les limbes de l'éternité, est déjà un prochain digne de toute notre sollicitude, comme de tout notre respect. Et l'enfant auquel nous avons donné la vie, auquel nous l'avons imposée, puisqu'il n'avait pas demandé à naître, ne lui devons-nous pas aussi le meilleur de nous-même, nous souvenant que l'enfance c'est une majesté parce que c'est une possibilité pour tout ce qu'il y a de plus haut.

Si chaque vie consacrée au bien est un foyer qui réchauffe et qui purifie tout ce qui l'entoure, il faut que de nous sorte une force, un rayonnement de vertu, de pureté et d'amour, qui sanctifie ceux que nous aimons plus que

nous-mêmes, ces enfants, les nôtres, et ceux du prochain, qui feront le monde de demain, exactement selon ce qu'ils auront reçu de nous. Oh ! puissions-nous toujours plus clairement entendre l'appel des misères et des sanglots de la jeunesse, et bien comprendre que nous n'avons pas le droit de vivre si ce n'est pour servir, pas le droit de passer au travers de ce monde sans y laisser un pur rayon de miséricorde, de vraie fraternité et d'amour qui enrichira tous ceux qui dépendent de nous et qui rendra le foyer familial plus réellement ce qu'il doit être : l'asile de toutes les tendresses, de toutes les joies, un vrai paradis terrestre. Et maintenant en terminant laissez-moi remercier du fond du cœur, et je sais que l'assemblée tout entière, le fait avec moi, les présidents de ce congrès et surtout M. Delvaux pour tout le bien que nous emportons et qui est son œuvre. (*Applaudissements.*)

M. le Président donne la parole à M. Prüm, député à Clervaux (Grand-Duché du Luxembourg).

M. Prüm s'exprime comme suit :

Mesdames et Messieurs,

Les organisateurs de ce magnifique congrès doivent aujourd'hui goûter une satisfaction bien légitime en constatant dans quelle mesure inespérée le succès a couronné leur entreprise.

Quel consolant et réconfortant spectacle d'avoir vu toutes ces femmes de cœur et ces hommes distingués appartenant aux classes les plus diverses de la société et à tous les pays du monde civilisé, réunis dans cette belle et vieille cité de Liége pour étudier en commun les moyens d'assurer à l'enfance la plus grande somme de bonheur et à la société un avenir meilleur. Le congrès, pour atteindre ce but si noble et si élevé, a formulé une série de vœux à la réalisation desquels il s'agit maintenant de travailler.

Il ne suffit pas d'avoir bien commencé une entreprise,

il importe avant tout de la mener à bonne fin. Aussi, Mesdames et Messieurs, un groupe important de congressistes m'a chargé de vous demander qu'à ce premier congrès vous en rattachiez toute une série d'autres. A cette fin, nous demandons qu'il soit nommé une commission internationale permanente des congrès d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille.

Nous prions le bureau qui aujourd'hui préside nos débats d'être cette commission et tous nous lui offrons d'avance le concours de notre bonne volonté pour l'aider à mener à bonne fin la nouvelle et laborieuse entreprise dont nous voudrions le charger. *(Applaudissements.)*

M. le Président met au voix la motion de M. Prüm.

L'assemblée applaudit vivement.

M. le Président déclare la motion adoptée par acclamations et remercie de l'honneur qui est ainsi fait au bureau et du concours des bonnes volontés que M. Prüm vient de lui promettre au nom de tous les congressistes.

M. le Président donne la parole à M. Devonshire (Grande-Bretagne).

M. Devonshire s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Je parle une langue qui n'est pas la mienne, aussi je vous prie d'excuser l'imperfection de mon langage. Afin que les travaux du congrès ne restent pas sans résultats permanents, j'ai l'honneur de soumettre à l'assemblée générale la délibération suivante : qu'il soit formé une union internationale de parents éducateurs.

Le but principal serait d'encourager la collaboration des parents avec les pédagogues et de vulgariser les notions d'éducation dans les familles de tous les pays. A cette union serait affiliées les différentes sociétés ayant le même but et existant déjà dans les différents pays, ainsi

que les individus préférant s'y affilier directement. L'union internationale convoquerait tous les ans un congrès international. Sans l'union que je propose, il pourrait certes y avoir de temps en temps des congrès internationaux d'éducation, mais à mon avis la constitution permanente d'une organisation centrale produirait des résultats meilleurs et plus durables.

La collaboration des pères et mères de famille avec des pédagogues et la vulgarisation des notions d'éducation dans la famille sont des sujets d'une si haute importance que je suis persuadé qu'en formant une Union internationale telle que j'ai l'honneur de vous la proposer vous ferez un bien énorme, incalculable aux générations futures, à la grande famille humaine. *(Applaudissements.)*

M. le Président estime que la proposition de M. Devonshire rentre dans la motion de M. Prüm que l'assemblée vient de voter et qu'il n'y a plus lieu de la mettre aux voix. *(Adhésion.)*

M. le Président donne la parole à M. le chevalier Uttini, commissaire du gouvernement italien.

M. le chevalier Uttini, au nom du comité exécutif de l'Exposition universelle de Milan, convoque les congressistes à tenir leur second congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille, à Milan en 1906.

M. le Président remercie M. le chevalier Uttini et le comité exécutif de l'Exposition universelle de Milan, mais regrette de ne pouvoir dès à présent répondre à la gracieuse invitation de l'Italie, il n'a pas mission d'accepter ou de refuser.

M. le Président donne la parole à Mme Hirschfield.

Mme Hirschfield, déléguée de l'American civic association et du Comité d'éducation de l'Exposition de Jamestown, s'exprime en anglais.

M. l'Inspecteur de Vuyst traduit :

La Société de Jamestown-exposition, au nom du peuple des Etats-Unis, par l'autorité du président des Etats-Unis, invite les membres du premier congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille à assister en 1907 à la célébration par le peuple américain du 300e anniversaire de la naissance de la nation américaine, et de tenir à Jamestown (Virginie) un congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille.

Cette communication est faite au nom de Mme Hirschfield, commissaire de la Société Jamestown-Exposition.

M. le Président remercie Mme Hirschfield et le gouvernement américain, mais ne peut donner aujourd'hui de réponse à ce sujet.

Les demandes du comité exécutif de l'Exposition de Milan et celles de Jamestown seront examinées par le Bureau.

M. le Président donne la parole à **M. Schoofs** qui s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Le comité d'organisation du premier Congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille, a fait appel aux auteurs de publications relatives à l'enfance. Plusieurs livres et plusieurs opuscules utiles nous sont parvenus et ont été exposés pendant toute la durée du Congrès dans une salle spéciale.

Je citerai notamment les documents se rapportant aux enfants illégitimes présentés par M. Klumker, directeur de la « Centrale für private Fürsorge », à Francfort et les objets exposés par Mmes Devonshire et Vogel.

Ces collections relatives aux questions inscrites au programme de notre Congrès présentent un grand intérêt ; au nom du bureau je présente aux congressistes qui ont bien

voulu collaborer à cette exposition nos sentiments de profonde gratitude (1).

Le Congrès d'éducation et de protection de l'enfance avait organisé, en collaboration avec la Ligue de l'éducation familiale et l'Association générale des élèves et anciens élèves de l'Académie royale des beaux-arts de Liége, un concours de croquis pour la décoration et l'aménagement d'une chambre à coucher d'enfants, d'une chambre de jeux pour enfants dans une famille aisée et d'une chambre de famille pour les autres classes.

Ce concours était ouvert à tous les artistes, architectes, décorateurs et dessinateurs belges. En réponse à cet appel huit projets sont parvenus au jury (2) institué par le Congrès qui a décerné les récompenses suivantes :

1° Hors concours : Association générale des élèves et anciens élèves de l'Académie royale des beaux-arts de Liége; 2° Diplôme de médaille d'or, M. H. Vaes, architecte, rue de Comines, 36, Bruxelles. Ces deux projets ont été exécutés au palais de la femme à l'exposition; 3° Diplômes de mention honorable : MM. Antoine Lausier, dessinateur, rue Saint-Séverin, 117, Liége; Joseph Paquay, architecte, rue de Joie, 52, Liége; Auguste François, 12, rue Sainte-Gertrude, Etterbeek-Bruxelles; Eugène Piot, rue Bois-l'Evêque, 28 Liége (1er projet); 4° Diplômes de participation : MM. Maurice Noé, rue Royale, 39, Tournai et Eugène Piot, rue Bois-l'Evêque, 28, Liége (2e projet).

Le Congrès vote de chaleureuses félicitations à tous ces collaborateurs.

Je termine en remerciant vivement, au nom du Secrétariat général, tous les secrétaires des sections qui ont collaboré avec tant de dévouement à nos travaux. (*Applaudissements.*)

---

(1) Les documents qui ont été offerts au Congrès seront conservés parmi les archives de la Commission internationale en formation. Bibliothécaire : M. Schoofs, 86, rue des Guillemins, Liége.

(2) Le jury était composé comme suit : M. Henry Delvaux, M. de Vuyst, Mlle Deleu, MM. Carpentier, Serrurier, Lobet et Henrotte.

Discours de M. Henry Delvaux, président :

Mesdames, Messieurs,

S'il était nécessaire d'établir l'importance qui s'attache à l'éducation familiale, le Congrès qui nous réunit se serait chargé d'en faire la démonstration péremptoire.

Au moment où vont se clore ses brillants débats, il vous paraîtra sans doute convenir, Mesdames et Messieurs, qu'ensemble, nous en dressions le protocole.

Rendons hommage tout d'abord aux Etats-Unis, à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne, où nous trouvons la genèse des présentes délibérations. Les unions, les clubs, les associations de mères et de parents, ont, dans ces divers pays, provoqué depuis quinze ans, des assemblées périodiques où se discutent les diverses méthodes d'éducation de l'enfant au point de vue physique, intellectuel, moral.

En Angleterre, huit de ces congrès ont eu lieu déjà, sur les initiatives de la *Parents national educational Union*, dont nous sommes heureux de voir les délégués ici.

L'association des mères, aux Etats-Unis, a tenu son IXe Congrès annuel à Washington du 10 au 17 mars 1905. Celui-ci a été particulièrement remarqué en raison de ce que, cette année encore, M. le Président Roosevelt, qui fixe de plus en plus l'admiration du monde civilisé, y a fait un vif éloge de l'œuvre de l'éducation, dont « l'importance efface, a-t-il dit, celle des problèmes de la vie politique, des questions d'impôt, de finances et de politique étrangère. »

Pareil exemple ne pouvait laisser indifférents, les vaillants propagandistes belges de l'Education familiale. Ils voulurent, eux aussi, soumettre le problème à un examen public, ils profitèrent de l'excellente occasion que leur offrait l'Exposition de Liége, pour marcher dans la voie ouverte par les autres pays.

Ils élargirent le cadre et, au lieu du Congrès national, c'est le monde entier que les organisateurs appelèrent à

venir échanger les idées sur l'intéressante question de l'éducation familiale.

Tenter pareille œuvre pour la première fois, ne parut point téméraire à des hommes qui ont nom Proost, de Vuyst, Pien et qui, sous la présidence si distinguée de la Comtesse John d'Oultremont, sont les dévoués fondateurs de *La Ligue Familiale Belge*. Soyez félicité, Monsieur le Directeur général Proost et soyez fier de ce que les idées scientifiques pour lesquelles vous luttez avec vaillance depuis trente ans aient eu dans ce congrès un puissant écho! Montez donc à cette tribune pour constater combien les décisions d'aujourd'hui ratifient les notions qui vous sont chères!

Depuis longtemps, on le sait, la fortune réserve ses sourires aux braves.

Aussi voyons-nous bientôt une vingtaine de pays des deux mondes constituer des *comités nationaux*. Ceux-ci ont été de précieux collaborateurs, ils ont recueilli les noms des personnes les plus connues dans le monde de la science pédagogique, de l'économie politique, de la bienfaisance, les noms les plus en relief par la naissance, les plus en vue par l'autorité dont ils jouissent.

Ces comités étrangers, et spécialement ceux de France, peuvent revendiquer la plus large part dans les travaux d'élaboration. Permettez-moi de rendre particulièrement hommage à l'activité de Mesdames Félix-Faure-Goyau, la Baronne de Montenach et Jean Brunhes, et à MM. Brebion et Delpy. Laissez-moi aussi saluer M. Chapsal, le distingué commissaire général de la France à l'Exposition de Liége. Sa présence à cette assemblée générale nous est un gage de sympathie dont nous lui sommes très reconnaissants.

Les gouvernements étrangers désignèrent bientôt des délégués officiels. Le gouvernement belge chargea l'un des plus éloquents parmi ses membres d'apporter, à l'ouverture du Congrès, la parole verveuse et originale, que vous avez applaudie lundi.

Plusieurs départements ministériels désignèrent de hauts fonctionnaires pour les représenter.

Sous ces auspices, le Congrès se trouvait en voie de réussite, mais aucun n'eût prévu le succès qu'il a obtenu: *250 rapporteurs* ont consenti à condenser, pour nous les adresser, les résultats de leur expérience et de leurs patientes observations.

L'affluence fut telle que la deuxième section, vous le savez, celle relative à l'éducation dans la famille, dut être scindée en trois sous-sections: questions générales et éducation familiale avant l'école; éducation familiale pendant l'école; éducation familiale après l'école.

Nul non plus n'aurait osé prévoir que *1,200 adhérents* s'inscriraient à un Congrès dont, cependant, beaucoup au début ne distinguaient point nettement la portée.

Le Congrès ainsi préparé devait être brillant et fructueux. Il l'a été, il l'a été au delà de toute espérance et ceux qui, depuis de longs mois, en poursuivent la patiente élaboration, sont aujourd'hui largement dédommagés de leurs efforts.

Le Congrès ne me pardonnerait point, si, parmi les organisateurs laborieux, je n'accordais un relief spécial à ce travailleur, aussi sympathique qu'inlassable, M. l'Inspecteur de Vuyst, qui consacra ses loisirs à l'édification de ce glorieux monument.

A son tour, lui m'en voudrait, si je n'associais à son nom celui des collaborateurs que son discernement sut solliciter et entraîner, les présidentes et présidents de section, Mmes Lucie Félix-Faure-Goyau et la baronne de Pitteurs de Budingen, M. le député Prum, MM. les professeurs van Biervliet, Demoor et De Jace, M. Devonshire; les secrétaires du Congrès et les secrétaires des sections, dont le dévoûment est digne de tous les éloges.

Mais c'est surtout vis-à-vis de nos hôtes que mes compatriotes resteront avec moi les débiteurs d'une profonde gratitude; vis-à-vis des gouvernements étrangers, de leurs délégués; vis-à-vis de ceux qui ont consenti à quitter leur pays pour donner au Congrès un haut appui et une colla-

boration précieuse; vis-à-vis de vous, surtout, Mesdames, qui avez tant contribué au charme et au succès de nos débats.

A toutes et à tous, nous adressons l'hommage de nos plus sincères remerciements.

C'est une grande faveur, dont les Belges garderont un reconnaissant souvenir, que d'avoir pu, sur leur sol, réunir pour la première fois, en des assises internationales, les personnes particulièrement compétentes en ces questions d'un intérêt essentiel pour l'avenir des familles.

Je ne puis omettre non plus de souligner le haut intérêt que constitue le groupement de nombreuses publications, brochures et tracts, qui ont été mises sous les yeux des congressistes, ni l'heureuse et instructive démonstration faite par les chambres d'enfants.

Nous sommes très reconnaissants aux dames de les avoir gracieusement hébergées au « Palais de la Femme » et nous félicitons la « Décoration artistique » et son architecte, M. Vaes, aussi bien que l' « Association des anciens élèves de l'Académie de Liége » et son président, M. Lobet, de l'ordonnance et du bon goût qui ont présidé à cette partie démonstrative du Congrès.

Je ne pense point commettre une indiscrétion en annonçant que le jury a distingué ces efforts, et leur réserve, m'est-il affirmé, une haute récompense.

De Bruxelles m'arrivait, ce matin même, la nouvelle que le Comité de la tombola avait décidé d'acquérir l'un de ces mobiliers pour la loterie. Puisse l'heureux favorisé du sort qui gagnera ce lot, être en mesure d'y faire jouer des enfants, aussi charmants que ceux que nous y avons vus pendant ces jours-ci.

Ce serait tenter l'impossible que de vouloir résumer en une synthèse, les idées qui ont été émises et les conclusions que l'assemblée plénière vient d'acclamer et de proclamer siennes.

Le Congrès devait être un Congrès d'orientation, la

matière est immense, elle a des points de contact avec d'autres matières similaires, ses limites sont imparfaitement définies.

Mais, avec votre assentiment, Mesdames et Messieurs, je voudrais marquer, en quelques traits généraux, la portée du Congrès et quelques-uns des résultats qu'il est susceptible d'entraîner.

La portée du Congrès?

Parler, Messieurs, du devoir de l'éducation familiale, c'est prononcer des mots d'un emploi courant, presque banal; et, cependant, combien peu apportent quelque attention à la valeur de ces mots et en scrutent le sens !

Comment voudriez-vous que ce père de famille, même s'il appartient à la classe dirigeante, connaisse le devoir de l'éducation, alors que rien ne l'a préparé à le remplir?

Demandez-lui ce qu'il a fait pour l'éducation de ses enfants?

Il vous répondra qu'il les a remis à des maîtres expérimentés, qui se chargent de les instruire.

Avant cela?

Avant cela, ils étaient confiés à une gouvernante.

Avant cela?

Ils étaient au soin des bonnes.

Avant cela?

Avant cela? Dame, arrêtez-vous donc? Ils étaient aux bras de la nourrice!

Insistez et demandez lui : Quelle part avez-vous prise, depuis lors jusqu'aujourd'hui, à l'éducation de vos enfants?

Que voulez-vous dire, vous répondra-t-il? Est-ce mon rôle à moi, d'élever les enfants? Cela n'est point de ma compétence!

Si vous insistez encore, il vous fera entendre qu'il ne lui est pas possible de s'occuper de ces choses : ses devoirs professionnels réclament toute son activité, ou bien les recherches scientifiques l'absorbent, ou bien encore, la

vie mondaine et sportive ne lui laisse pas un moment. Il ajoutera qu'élever les enfants, c'est la mission de madame, et que celle-ci s'en acquitte très bien.

La jeune femme n'est souvent pas mieux préparée que son mari à jouer le rôle d'éducatrice, mais les ressources de son cœur vont y suppléer dans une large mesure.

Est-elle coupable, d'ailleurs, si on ne l'a point mise plus en mesure de connaître ses devoirs ?

N'a-t-elle point, — jeune fille, — répondu à tout ce que ses éducateurs attendaient d'elle ?

Lui est-il arrivé de se plaindre que le tennis l'ait fatiguée ?

A-t-elle jamais refusé d'entendre le théâtre ?

Qu'a-t-elle négligé pour conquérir, par sa grâce et son brio, les succès du cotillon ?

Et les occupations qu'on lui a représentées être sérieuses s'y est-elle dérobée ? Du tout. Elle a su faire quelqu'ouvrage de mains, interpréter les maîtres du chant et du piano, voire même, cultiver un très joli talent de peinture.

A-t-on demandé davantage à la plupart des jeunes filles ? Non point.

Certes, il faut faire une large exception pour cette pléiade de jeunes personnes au cœur généreux et aux aspirations élevées, qui tantôt, anges du foyer familial, y répandent le charme de leur jeunesse, de leur gaieté, de leur affection et de leur désir d'être utiles ; tantôt, anges de charité, s'en vont porter le pain et le vêtement aux pauvres, panser les plaies du malade, ou consacrer le meilleur de leur dimanche, à amuser et à distraire les enfants du peuple, dans les œuvres post-scolaires.

Celles-là sont au dessus de tout éloge. Ce sont les exceptions généreuses. Souvent, d'ailleurs, celles qui semblent ainsi le plus appelées à assumer la charge de l'éducation familiale, évitent celle-ci, et conservent leur dévouement pour les œuvres de leur choix.

Quant aux autres, voyez quelle merveilleuse transformation elles subissent souvent.

Dès l'instant où elle est devenue mère, un instinct, des sentiments nouveaux s'emparent de la jeune femme. Frivole hier, elle est aujourd'hui, pour son enfant, susceptible de fournir tous les dévouements. Demandez lui quelque sacrifice que ce soit : elle y est prête.

Comme s'il y avait entre son cœur et celui de son enfant, l'intimité de deux vases communicants, si l'enfant est malheureux, s'il a besoin de plus d'amour, elle en trouve davantage dans les trésors inépuisables de son cœur, pour le déverser dans celui de son enfant.

Que celui-ci devienne malade, vous verrez cette jolie mondaine de la veille, passer les jours et les nuits au chevet du petit aimé, abandonnant tout pour lui, brûlant ses yeux dans les larmes, et méprisant la fatigue.

Si le mal s'aggrave, voyez avec quelle angoissante sollicitude elle le dispute à la mort. Puis, quand, impuissante, elle aura vu le souffle de la vie abandonner cet être chéri, elle joindra les mains, et tombant à genoux aux pieds de la couchette, elle lèvera les yeux vers le ciel, cherchant dans d'immortelles espérances le réconfort qui la soutienne !

Qui donc — qu'il soit ou non croyant — ne respectera point cette douleur et ce suprême espoir ?

Qui donc ne tiendrait pour criminel et bourreau, celui qui tenterait d'arracher du cœur de cette jeune mère la consolation qu'elle cherche dans un lointain au revoir ?

Oh ! s'il suffisait de verser l'amour dans le cœur de l'enfant et de lui apprendre à aimer, nous aurions, nous, Messieurs, à faire recul pour laisser entendre la voix douce et persuasive de la femme, nous réservant le seul droit d'admirer, dans un plein épanouissement, ce sentiment de l'amour maternel, le plus grand, le plus fort, le plus homogène que l'humanité ait produit !

Mais l'enfant n'apporte point que son cœur à la sollici-

tude de l'éducation familiale, il lui présente encore une volonté à conduire, une intelligence à développer.

Pour former ce cœur, ce caractère et cette intelligence, un premier devoir s'impose, c'est d'étudier l'enfant, de comprendre ses aspirations, de se rendre compte de ce qu'il pense, de ce qu'il aime, de ce qu'il veut.

Si l'amour pour l'enfant demeure ici un indispensable guide, il ne suffit cependant plus. A côté de lui se place une étude psychologique, c'est-à-dire, de la part de la mère et du père, un effort subjectif, un travail méthodique et persévérant; il faut une étude patiente et continue du caractère de l'enfant, de ses tendances, de ses qualités et de ses défauts, de ses désirs et de ses répugnances.

Les plus merveilleuses méthodes feront fausse route, si elles n'harmonisent les principes généraux de la puériculture, avec les éléments individuels propres à chaque enfant.

Tel est le devoir que beaucoup ignorent, comme ils ignorent la responsabilité qu'il entraîne.

Pas plus que la mère, le père ne peut se désintéresser de ces obligations, il ne peut s'en décharger sur autrui.

Quand il confie son enfant aux maîtres dévoués qui en prendront soin, il n'a point exonéré sa responsabilité, il a choisi des collaborateurs qui la partagent avec lui, rien de plus.

Ce doit être l'œuvre première poursuivie par le Congrès que de remettre en honneur, en un grand nombre de foyers où elle semble ignorée, cette notion du devoir et de la responsabilité vis-à-vis de l'éducation.

Beaucoup invoquent, à l'heure présente, les droits de l'enfant ; certes, celui-ci n'a aucun droit plus précieux que celui d'attendre de ses parents une éducation conforme à la position sociale qu'ils occupent.

Sans doute, les parents entendent dire et répètent qu'ils doivent bien élever leurs enfants, mais, pour beaucoup, c'est un devoir mal défini, une pensée qui sommeille, ou

un sentiment qui cède le pas à d'autres préoccupations d'ordre plus matériel.

Le Congrès secoue cette pensée endormie, il la réveille et la définit, il rappelle les parents à la réalité et met sous leurs yeux les charges morales qu'ils ont assumées en fondant une famille.

Ce sera une première et importante victoire pour le Congrès, que de vulgariser d'une manière effective ces deux idées maîtresses : *du devoir et de la responsabilité des parents* en matière d'éducation familiale.

Il lui sera plus aisé, dès lors, de promouvoir le zèle des parents et de leur inculquer la méthode, en leur signalant les enseignements suggestifs contenus dans les rapports et dans les travaux des sections.

Les soins spéciaux de l'éducation physique ; la formation du cœur, de la volonté, de l'intelligence ; la conduite des anormaux, les institutions qui suppléent à l'éducation familiale, ou qui la complètent, tout a été scruté.

Les éducateurs de la jeunesse trouveront là, il n'en faut point douter, le moyen de lui donner les sentiments de tendresse, d'affection, de bonté qui font le charme de l'enfance. Ils sauront lui apprendre la valeur de la volonté et le prix de la décision.

Vos travaux leur enseigneront encore à vivifier leur discernement, à élever leur pensée, à les faire enthousiastes de ce qui est beau, grand et généreux et à mépriser ce qui est vil, faux ou méchant.

Ainsi le Congrès enregistrera un deuxième résultat.

Il contribuera à élever des enfants jouissant d'une excellente santé, ayant du cœur, un caractère ferme et droit, et l'intelligence ouverte, à les préparer au combat de la vie, en mettant en germe chez eux les qualités qu'ils auront à enseigner eux-mêmes plus tard.

M'est-il permis d'avouer, qu'à mon sens, ces résultats pour brillants qu'ils soient, réclament un complément encore !

Les difficultés de l'heure présente, les exigences croissantes des luttes sociales, doivent reculer au-delà de la famille les fruits d'une complète éducation.

Elles devraient inspirer aux apôtres que vous êtes et que nous avons entendus et acclamés, le désir de préparer de *bons citoyens*.

Ne serait-elle point incomplète en effet, l'éducation qui, en restreignant les vertus de l'enfant au cercle familial, le laisserait indifférent à tout ce qui ne le touche pas de près.

Tout d'abord, la compassion pour les misères d'autrui ne doit-elle pas prendre place dans le cœur de l'enfant?

Bien sûr, la mère doit élever l'âme de son fils et de sa fille à la hauteur des préceptes de la charité, afin que quand ils auront grandi, ils soient portés par un penchant naturel vers les œuvres de la solidarité et qu'ils prennent quelque charme à seconder les institutions de bienfaisance.

Une mère ne méritera jamais l'éloge qui salue la parfaite éducatrice, si l'enfant qu'elle élève demeure sourd aux appels des malheureux, si son cœur est de marbre en face du pauvre!

C'est tout jeune encore que l'enfant doit s'habituer à prélever sur l'or ou sur la monnaie qu'il reçoit, l'obole qu'il portera lui-même au malheureux.

Connaissez-vous rien de plus touchant que de voir l'enfant du riche verser l'aumône dans la main du petit pauvre, ou de l'infirme dont sa mère lui aura dépeint le malheur.

Connaissez-vous de plus noble enseignement que de faire sentir à cet enfant que les meilleures joies de sa vie sont celles qu'il aura éprouvées à soulager l'infortune d'autrui!

Les institutions charitables sont de tous les lieux et de toutes les époques, elles ont toujours été nécessaires et elles le demeurent plus que jamais.

Aux uns revient l'honneur de les diriger, aux autres la

charge d'une collaboration financière, à tous le devoir de les encourager.

Mais, il est, à notre époque, des institutions plus spécialement appropriées aux besoins du temps.

Il est des œuvres réclamées par les nécessités actuelles et avec lesquelles l'éducation devrait familiariser les enfants.

Les plaies sociales, mises fort en relief aujourd'hui, trouvent dans les institutions économiques, un baume approprié, et l'intérêt social même exige, autant que les devoirs de la solidarité humaine, que personne ne leur demeure indifférent.

N'est-il point aisé de faire comprendre à l'enfant choyé dans le « home » familial. qu'il existe des institutions qui améliorent le logement du travailleur et lui en assurent la propriété; de lui faire comprendre, en lui apprenant le chemin de la Caisse d'Epargne, les bienfaits que celle-ci amène pour les groupements ouvriers qui s'y affilient; de l'initier de la vue du vieillard malheureux, aux œuvres de prévoyance qui mettent la vieillesse à l'abri de la faim et du froid; d'éveiller, en même temps, dans son jeune et bon cœur le désir de collaborer, quand le moment sera venu, à ces institutions économiques, d'essentielle importance?

Préparé aux œuvres de charité, initié aux institutions économiques, l'enfant devrait, par son éducation, être intéressé aux choses publiques.

Combien d'enfants sont tenus, presque systématiquement croirait-on, à l'écart de ce qui devrait leur être appris sur l'organisation du pays dans lequel ils vivent?

Ils entendront à l'école mille choses qui concernent les pays lointains ou les sciences qu'ils ne comprendront jamais, et leurs parents ne pensent même pas à leur faire connaître la nation à laquelle ils appartiennent et les éléments qui la constituent.

Combien d'enfants ne savent que par des bribes de con-

versation, ou par les journaux qui leur tombent sous les yeux, quelle est l'organisation politique du pays, les droits du chef de l'Etat et les devoirs des bons citoyens.

Ne voit-on pas des pères de famille afficher même devant ces choses une ignorance ou une indifférence coupable?

Que l'enfant apprenne à connaître la patrie, qu'il s'y attache, qu'il l'aime, qu'il s'apprête à la défendre par une collaboration dévouée, cherchant à la faire, dans la mesure de ses moyens, et meilleure et plus belle!

Qu'il échappe à l'indifférence, aussi bien de ceux qui s'isolent exclusivement dans le monde de la science que de ceux qui se dépensent dans la vie des sports, qu'il se soustraie à la veulerie des autres, auxquels tout est égal, pourvu qu'on ne dérange rien de leurs aises personnelles!

Elle apparaît ainsi, dans toute son ampleur, l'œuvre de l'éducation, fortifiant la famille, adoucissant les relations sociales et consolidant l'Etat!

Allez, Messieurs les Congressistes, veuillez, Mesdames, poursuivre votre labeur fécond, étendez chaque année le cercle de votre pacifique croisade, créez des prosélytes et suscitez des enthousiasmes!

Oui, certes, vous répondrez, comme nous répondons nous-mêmes, à l'appel chaleureux que vient de nous adresser, en termes excellents, l'estimé M. Prüm.

De même que votre champ d'action n'a pas de frontières, de même votre zèle n'aura pas de limites.

Tous ensemble, étudiant ce grave problème de l'éducation familiale, nous n'avons, malgré nos divergences philosophiques, qu'un même ardent désir, celui de vouloir l'enfant meilleur, de vouloir son cœur bon, son caractère ferme et généreux, son intelligence ouverte à toutes les connaissances et à tous les progrès.

N'est-ce point la famille forte, la patrie puissante et la paix sociale qui sont en germe dans cet admirable mouvement

mondial vers l'enfance, dont votre congrès est la première et retentissante manifestation?

Comment ne point sentir notre œuvre grande et belle en rappelant que l'homme éminent qui, au Congrès de Washington, assignait à l'éducation une place en relief dans l'état, est celui qui, quelques mois après, dominant les événements de sa haute stature, mettait fin, par son influence personnelle, par sa diplomatie habile et ses instances persévérantes, à une longue et cruelle hécatombe d'êtres humains?

Sans doute, notre Congrès n'a point la prétention de concourir à la paix universelle et au désarmement des peuples. Il regarde de loin et il admire ceux qui assument cette mission!

Mais il se flatte de concourir à développer dans les générations nouvelles, à l'âge où le cœur souple encore sait répugner au mal et s'éprendre du bien, les sentiments de justice et de charité qui sont de puissants véhicules de la fraternité humaine! (*Applaudissements prolongés.*)

ANNEXES

AU COMPTE RENDU DES RÉUNIONS GÉNÉRALES

1. Expositions
organisées à l'occasion du Congrès

2. Liste des Membres
du Bureau du Congrès et des divers Comités

3. Statuts du Congrès

I.

EXPOSITIONS

organisées à l'occasion du Congrès

A. Chambres d'Enfants

1° Au Palais de la Femme de l'Exposition Universelle

Grâce à l'obligeance du Comité de la classe 113 de l'Exposition Universelle, le Congrès a été autorisé à organiser, au Palais de la Femme, à titre de démonstration, deux chambres d'enfants exécutées à la suite du concours de croquis dont il est question plus haut (p. 47).

Ces chambres d'enfants ont été visitées par tous les congressistes et par un public très choisi et très nombreux. Les démonstrations ont été organisées par Mlle Deleu, directrice de l'école normale d'Arlon, avec la collaboration de quelques membres du Cercle d'études des écoles ménagères agricoles.

Ci-dessous quelques renseignements sommaires au sujet de ces chambres qui ont intéressé des milliers de visiteurs.

a) Chambre exposée par la Société « Décoration artistique » architecte, M. Vaes, rue de Comines, Bruxelles.

Une chambre (1) dont les croquis avaient obtenu la plus haute récompense au concours, a été exécutée par la Société « Décoration Artistique ». Elle est fort bien conçue et présente un aspect des plus riants. Les murs en sont recouverts de lambris en bois poli de couleur tendre de 1m30 à 1m50 de hauteur. Les sujets des motifs de décoration des lambris, des panneaux, des frises sont choisis dans le domaine des choses chères aux enfants et ont été exécutés avec un réel talent.

Le long d'un des murs latéraux de la chambre est monté un enclos

(1) Voir gravures nos 1 et 2.

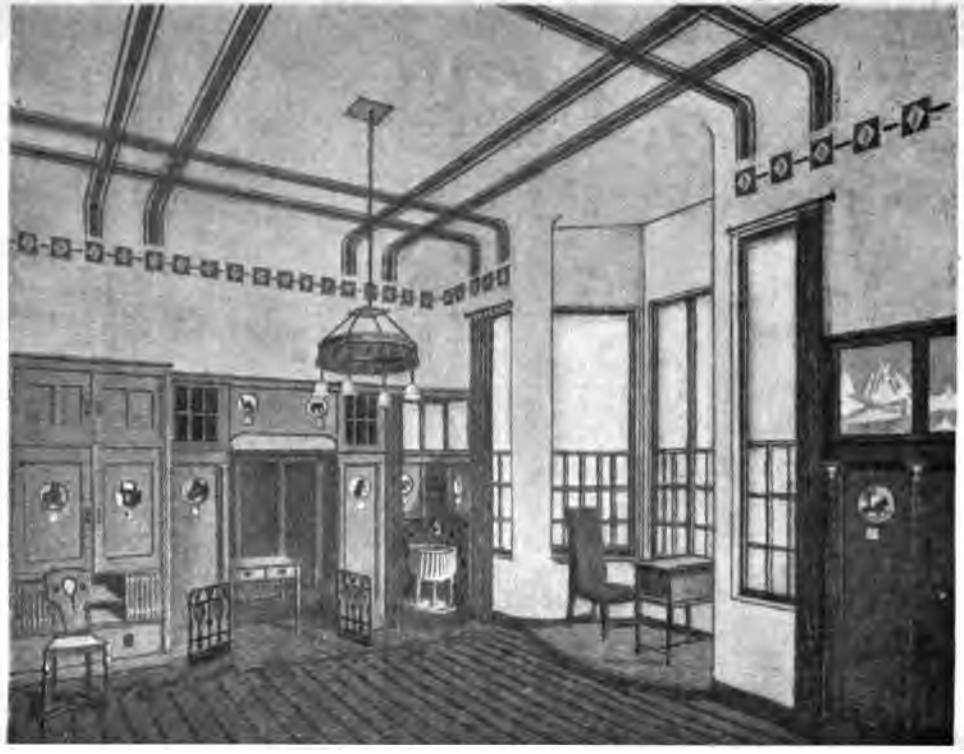

dans lequel les jeunes enfants peuvent s'exercer à la marche, ainsi qu'une grande armoire dont la partie supérieure peut servir de bibliothèque pour la mère de famille; la partie inférieure est destinée à recevoir les jouets des enfants et les autres objets leur appartenant; dans un coin de la chambre se trouve un lavabo en pierre taillée, fixé au mur.

Le plancher est recouvert d'un linoléum de couleur brune sur lequel sont peints en blanc des jouets d'enfants tels que des quilles, des boules, etc.

Sur la tablette de la cheminée, qui est accessible aux enfants, est placée une étagère, destinée à recevoir des objets qui leur appartiennent.

Le mobilier se compose d'une table, d'un banc et de quatre chaises de dimensions ordinaires en laqué blanc. L'ensemble est très harmonieux et très réussi.

Les murs sont ornés d'images représentant des scènes enfantines, des animaux, des fleurs, etc., qui intéressent spécialement les enfants.

Une série de jouets artistiques, très originaux, solides, articulés pour la plupart, complète le mobilier et donne à la chambre d'enfants un aspect des plus attrayants.

b) Chambre exposée par l'Association des anciens élèves de l'Académie de Liége (1).

Cette chambre était exposée hors concours.

Les auteurs ont cherché à réaliser autant que possible les desiderata du programme de l'éducation par l'image. A cet effet, une large part a été réservée à la peinture décorative, et les artistes les plus méritants de l'association se sont partagé la tâche.

Le mobilier est simple, robuste, proportionné à la taille des enfants; on a évité toute arête saillante, toute moulure compliquée pouvant retenir la poussière; les formes bien dessinées, sobres, accusent nettement la construction.

Voici comment se présente la chambre d'enfants : les murs sont de teinte crème; un lambris assez haut est formé de boiseries légères encadrant des panneaux décorés de fruits, de fleurs, etc., etc.; la partie supérieure du lambris est occupée par des animaux les plus divers; tous ces sujets sont silhouettés en bistre sur fond rouge clair.

---

1) Voir gravures 3 et 4.

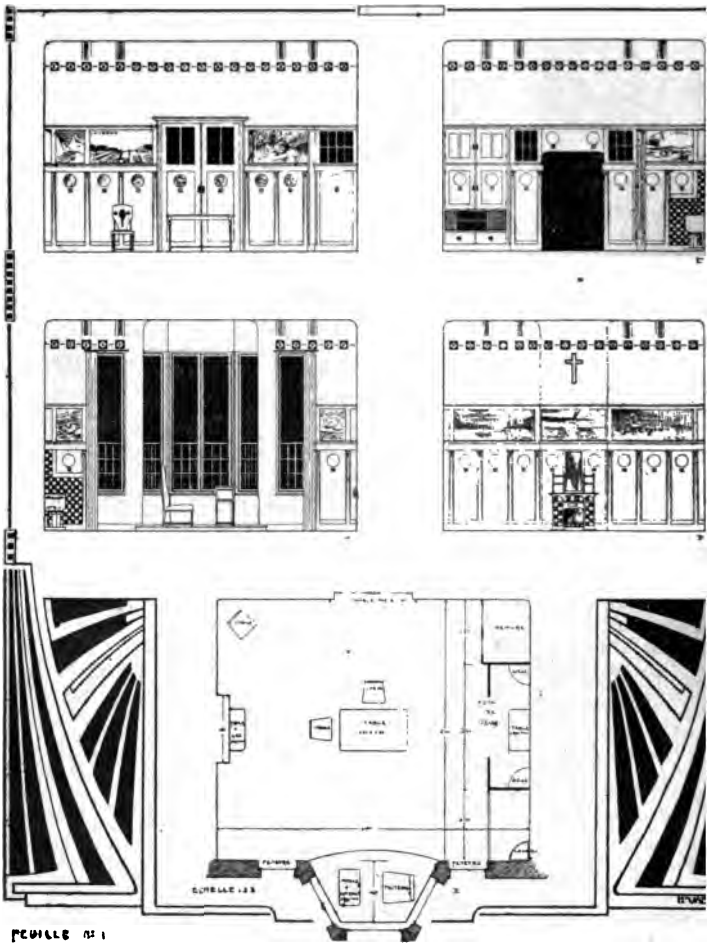

FIGURE 2.

Aux murs sont accrochés des tableaux éducatifs, formant une suite d'images, élégamment traitées, représentant des scènes familiales ; la promenade, la prière l'étude, etc. Enfin, tout autour de la salle règne une haute frise nous montrant des jeux d'enfants; fillettes cueillant des fleurs; jeunes garçons chevauchant à travers la campagne, jeux de cerceaux, farandoles joyeuses de garçons et de fillettes.

FIGURE 3.

Enfin, le manteau de la cheminée, le « foyer » de l'habitation, présente une grande composition, charmante de vie et de naïveté, touchante scène de famille : tandis que l'aïeule, à l'ombre d'un chêne robuste, répète quelque vieux refrain aux petits enfants qui lui sourient, la jeune mère, se rendant aux champs, jette sur cette scène un regard fier et attendri

Le mobilier en chêne, teinté gris-vert, se compose d'une vaste table pour les jeux, de chaises légères et solides; contre le mur se dresse une double armoire-bibliothèque, avec un banc. Les rayons inférieurs des armoires, seuls accessibles aux enfants, sont destinés à recevoir des jouets ; ceux des étagères supérieures, porteront les

livres qui constituent la bibliothèque de la mère de famille. Dans un des coins de la chambre est placée une table à ouvrage ; tout en s'occupant de travaux à l'aiguille, la mère peut surveiller ses enfants. Un paravent décoré d'épisodes évocateurs des fêtes de la Saint-Nicolas dissimule un petit lavatory.

De très remarquables jouets, des poteries esthétiques, d'où joyeu-

FIGURE 4.

sement émergent des fleurs, complètent cet ensemble conçu en vue de remplir pratiquement et surtout d'une manière artistique, le programme élaboré par la Ligue de l'Education familiale.

2° Chambre d'enfants de la Ferme démonstrative.

Dans une maison bourgeoise la chambre de famille peut être installée de manière à servir en même temps de chambre d'enfants. On pouvait voir une semblable installation dans la Ferme démonstrative à l'Exposition de Liége.

Le mobilier se compose des objets suivants : une table, un fauteuil, six chaises, une armoire, un poêle, une lampe, un bureau qui peut recevoir les livres formant la bibliothèque de la mère de famille, une machine à coudre, une armoire destinée aux jouets et autres objets appartenant aux enfants, un banc pour enfants.

Aux murs sont suspendus des tableaux représentant des scènes de la campagne, la nature cultivée, les animaux domestiques : les moissonneuses de Millet, l'Angelus de Millet, le retour du troupeau au crépuscule, etc. Des tableaux faisant partie de l'une ou de l'autre collection d'enseignement étaient également attachés aux murs.

Bibliothèque de la mère de famille
Albums et jeux instructifs. — Tableaux.

Dans les différentes chambres l'on pouvait voir des tableaux de librairie, quelques jeux instructifs, des albums pour enfants, et quelques livres de choix pour la mère de famille. La plupart de ceux-ci se trouvent à la Bibliothèque de la Ligue de l'Education familiale et sont mentionnés dans la Revue de cette association, 44, rue Rubens, à Bruxelles, où l'on pourra toujours se renseigner. Voici toutefois les principaux objets exposés.

Principaux livres pour la mère de famille.	*Noms des auteurs.*	*Noms et résidences des éditeurs.*
L'Education de la femme selon la science	A. Proost.	Schepens, Brux.
L'Art d'élever les enfants : Notions de pédagogie maternelle	Abbé Simon.	Picard-Balon, Namur.
Le corps et l'âme de l'enfant .	Dr Maurice de Fleury.	A. Colin, Paris.
Leçons élémentaires d'éducation physique, intellectuelle et morale	Mme Hallet-Monseur et Mlle Fl. Deleu.	Presse luxembourgeoise, Arlon.
De fouten der kinderen . . .	Pol Anri.	Hoste, Gand.
Catéchisme de la mère de famille.	Dr Delcuve.	Lamertin, Brux.
Hygiène pratique	Dr Galtier-Boissière	A. Colin, Paris.
La Belgique : Institutions, Industrie, Commerce. 1830-1905	J. Mommaert.	Goemaere, Brux.
Liederen van de Scalden, 1901 (5de Jaarboek).	J. Baetes.	Devos et Van der Groen, Anvers.

livres qui constituent la bibliothèque de la mère de famille. Dans un des coins de la chambre est placée une table à ouvrage ; tout en s'occupant de travaux à l'aiguille, la mère peut surveiller ses enfants. Un paravent décoré d'épisodes évocateurs des fêtes de la Saint-Nicolas dissimule un petit lavatory.

De très remarquables jouets, des poteries esthétiques, d'où joyeu-

FIGURE 4.

sement émergent des fleurs, complètent cet ensemble conçu en vue de remplir pratiquement et surtout d'une manière artistique, le programme élaboré par la Ligue de l'Education familiale.

2° Chambre d'enfants de la Ferme démonstrative.

Dans une maison bourgeoise la chambre de famille peut être installée de manière à servir en même temps de chambre d'enfants. On pouvait voir une semblable installation dans la Ferme démonstrative à l'Exposition de Liége.

Le mobilier se compose des objets suivants : une table, un fauteuil, six chaises, une armoire, un poêle, une lampe, un bureau qui peut recevoir les livres formant la bibliothèque de la mère de famille, une machine à coudre, une armoire destinée aux jouets et autres objets appartenant aux enfants, un banc pour enfants.

Aux murs sont suspendus des tableaux représentant des scènes de la campagne, la nature cultivée, les animaux domestiques : les moissonneuses de Millet, l'Angelus de Millet, le retour du troupeau au crépuscule, etc. Des tableaux faisant partie de l'une ou de l'autre collection d'enseignement étaient également attachés aux murs.

Bibliothèque de la mère de famille
Albums et jeux instructifs. — Tableaux.

Dans les différentes chambres l'on pouvait voir des tableaux de librairie, quelques jeux instructifs, des albums pour enfants, et quelques livres de choix pour la mère de famille. La plupart de ceux-ci se trouvent à la Bibliothèque de la Ligue de l'Education familiale et sont mentionnés dans la Revue de cette association, 44, rue Rubens, à Bruxelles, où l'on pourra toujours se renseigner. Voici toutefois les principaux objets exposés.

Principaux livres pour la mère de famille.	*Noms des auteurs.*	*Noms et résidences des éditeurs.*
L'Education de la femme selon la science	A. Proost.	Schepens, Brux.
L'Art d'élever les enfants : Notions de pédagogie maternelle	Abbé Simon.	Picard-Balon, Namur.
Le corps et l'âme de l'enfant .	Dr Maurice de Fleury.	A. Colin, Paris.
Leçons élémentaires d'éducation physique, intellectuelle et morale	Mme Hallet-Monseur et Mlle Fl. Deleu.	Presse luxembourgeoise, Arlon.
De fouten der kinderen . . .	Pol Anri.	Hoste, Gand.
Catéchisme de la mère de famille.	Dr Delcuve.	Lamertin, Brux.
Hygiène pratique	Dr Galtier-Boissière	A. Colin, Paris.
La Belgique : Institutions, Industrie, Commerce. 1830-1905	J. Mommaert.	Goemaere, Brux.
Liederen van de Scalden, 1901 (5de Jaarboek).	J. Baetes.	Devos et Van der Groen, Anvers.

Albums, revues, objets pour les enfants.

Le premier livre pour les petits enfants	Blanche Marois.	A. Colin, Paris.
Le second livre pour les petits enfants.	Id.	Id.
L'instruction de l'enfant par l'image (4 vol.) . . .		Kunzli, Paris.
Kindervertelsels van de Scalden, VIIe Jaarboek (1904) .	J. Baetes.	Buschman, Anvers.
Plasticine Harbutt avec accessoires	Harbutt	Chapman and Hall, Londres et Weimar Rotterdam.
L'image animée : Texte et formes articulées (collection complète)	J. Mehanden et G. Wyninck.	Lebègue, Brux.
Nombreux jouets en rapports avec la méthode Froebel . .	Th. Calozet.	Th. Calozet, rue d'Argent, Brux.
La méthode Froebel interprétée.	Id.	Id.

Tableaux.

Journée d'un écolier modèle (16 tableaux)	Defays.	Dessain, Liége.
Tableau-guide de la mère de famille	Dr Delcuve	Lamertin, Brux.

Démonstrations de pédagogie maternelle

AU PALAIS DE LA FEMME ET A LA FERME DÉMONSTRATIVE

Pendant la durée du Congrès, à 10 heures et demie du matin et à 4 heures, des démonstrations de pédagogie maternelle ont été faites au Palais de la Femme et à Fragnée par les membres du Cercle d'études des écoles ménagères agricoles.

B. Exposition de Documents (1)

Ces documents sont conservés parmi les archives de la Commission internationale des Congrès d'Éducation. Bibliothécaire : M. le Dr Schoofs, 86, rue des Guillemins, Liége.

(1) V. p. 46.

II.

LISTE DES MEMBRES

du bureau et des Comités du Congrès

Bureau du Congrès

Présidents

MM. **Van den Heuvel, Jules,** ministre de la Justice. Bruxelles.
Delvaux, Henry, membre de la Chambre des Représentants, Cierreux-Bovigny.
Dupont, Emile, avocat et vice-président du Sénat, Liége.

Membres

MM. **les présidents des sections. Les secrétaires des sections.**
Mme **Albert Henry,** rue de la Ruche, 45, Bruxelles.
MM. **Devuyst,** inspecteur.
Dr **P. Nolf,** chargé de cours à l'Université de Liége.

Secrétaires

MM. **Pien,** rue Rubens, 44, Bruxelles, *correspondance, cotisations.*
Dr **Cordier,** rue Royale Sainte-Marie, 143, Bruxelles
Henrotte, ingénieur agricole, rue Jean d'Outre-meuse, 81, Liége
Dr **Schoofs,** rue des Guillemins, 86, Liége
} *propagande, collaboration, séances.*

Bureaux des sections

SECTION I.

ÉTUDE DE L'ENFANCE.

Président

M. **Van Biervliet,** professeur à l'Université de Gand.

Membres

MM. **Bourdoux,** inspecteur principal, Liége.
Dr **Demade,** Haeltert.
Fosseprez, inspecteur, rue de Pascalé, 61, Bruxelles.
Dr **Schuyten,** Anvers.
Waxweiler, directeur de l'Institut de Sociologie, Bruxelles.

Secrétaires

M. **Pol Anri**, directeur, boulevard des Hospices, 137, Gand, *correspondance, rapports.*

Mlles **Aubert**, rue de la Clinique, 75, Bruxelles
Deleu, Fl., directrice, école normale, Arlon. } *collaboration, séances.*

SECTION II.

ÉDUCATION DE L'ENFANCE.

Présidente

Mme la baronne **de Pitteurs de Budingen,** Liége.

Membres

Mme la baronne **de Jamblinne de Meux,** rue Archimède, Bruxelles.
M. **Devogel,** directeur des écoles, Saint-Gilles.
Mme **Hallet-Monseur,** Arlon.
Mlle **Huybrechts,** directrice, rue de Berlaimont, 36, Bruxelles.
MM. Dr **H. Lebrun,** conservateur au Musée d'histoire naturelle, Bruxelles.
Montfort, inspecteur, rue Vande Weyer, Bruxelles.
Abbé **Simon,** curé à Grand-Leez.
Stainier, attaché à la Bibliothèque Royale, Bruxelles.
Van de Caveye, inspecteur des eaux et forêts, Bruxelles.
Van Overloop, directeur au Musée des Arts décoratifs, Bruxelles.
Velghe, directeur au Ministère de l'Agriculture.

Secrétaire

M. **A. Notermans-Renaud,** 85, rue de la Cathédrale, Liége, *correspondance, rapports*

QUESTIONS GÉNÉRALES
ET ÉDUCATION FAMILIALE AVANT L'AGE D'ÉCOLE.

Présidente

Mme **Lucie Félix-Faure Goyau,** rue Pierre Charron, Paris.

Secrétaires

M. **Notermans-Renaud,** chef du Bureau commercial près la faculté de droit de l'Université, 85, rue de la Cathédrale, Liége.

Mlle **Berthe Kerens,** docteur en médecine, rue Sainte-Véronique, 15, Liége.

ÉDUCATION FAMILIALE PENDANT L'AGE D'ÉCOLE.

Présidents

Mme la baronne **de Pitteurs de Budingen,** Liége.

M. **Python,** directeur de l'Instruction publique, Fribourg.

Secrétaires

M. **Ernest Van Soest,** chaussée de Curange, Hasselt.

Mlle **Romaine Boreux,** régente à l'école moyenne, rue Jean de Seraing, 74, Seraing.

ÉDUCATION FAMILIALE APRÈS L'ÉCOLE.

Président

M. **Prüm,** député à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Secrétaires

M. **Wauters** (Bouchout).

Mlles **Th. Deleu,** inspectrice ff., Borsbeke (Burst).

Van den Plas, rue du Rouleau, 19, Bruxelles.

SECTION III.

ENFANTS ANORMAUX.

Président

M. le Dr **J. Demoor,** professeur à l'Université, rue Belliard, 61, Bruxelles.

Membres

MM. Dr **Boulenger,** Bruxelles.

Dr **Daniel,** Bruxelles.

Dr **Decroly,** Bruxelles.

Dr **Glorieux,** Bruxelles.

Dr **Ley,** Anvers.

Dr **Matagne,** Bruxelles.

Père **Amédée Stockmans,** directeur général des Frères de la Charité, Gand.

Membres

MM. **Bourdoux,** inspecteur principal, Liége.
Dr **Demade,** Haeltert.
Fosseprez, inspecteur, rue de Pascalè, 61, Bruxelles.
Dr **Schuyten,** Anvers.
Waxweiler, directeur de l'Institut de Sociologie, Bruxelles.

Secrétaires

M. **Pol Anri**, directeur, boulevard des Hospices, 137, Gand, *correspondance, rapports.*
Mlles **Aubert**, rue de la Clinique, 75, Bruxelles } *collaboration, séances.*
Deleu, Fl., directrice, école normale, Arlon. }

SECTION II.

ÉDUCATION DE L'ENFANCE.

Présidente

Mme la baronne **de Pitteurs de Budingen,** Liége.

Membres

Mme la baronne **de Jamblinne de Meux,** rue Archimède, Bruxelles.
M. **Devogel,** directeur des écoles, Saint-Gilles.
Mme **Hallet-Monseur,** Arlon.
Mlle **Huybrechts,** directrice, rue de Berlaimont, 36, Bruxelles.
MM. Dr **H. Lebrun,** conservateur au Musée d'histoire naturelle, Bruxelles.
Montfort, inspecteur, rue Vande Weyer, Bruxelles.
Abbé **Simon,** curé à Grand-Leez.
Stainier, attaché à la Bibliothèque Royale, Bruxelles.
Van de Caveye, inspecteur des eaux et forêts, Bruxelles.
Van Overloop, directeur au Musée des Arts décoratifs, Bruxelles.
Velghe, directeur au Ministère de l'Agriculture.

Secrétaire

M. **A. Notermans-Renaud,** 85, rue de la Cathédrale, Liége, *correspondance, rapports*

QUESTIONS GÉNÉRALES
ET ÉDUCATION FAMILIALE AVANT L'AGE D'ÉCOLE.

Présidente

Mme **Lucie Félix-Faure Goyau**, rue Pierre Charron, Paris.

Secrétaires

M. **Notermans-Renaud,** chef du Bureau commercial près la faculté de droit de l'Université, 85, rue de la Cathédrale, Liége.

Mlle **Berthe Kerens,** docteur en médecine, rue Sainte-Véronique, 15, Liége.

ÉDUCATION FAMILIALE PENDANT L'AGE D'ÉCOLE.

Présidents

Mme la baronne **de Pitteurs de Budingen,** Liége.

M. **Python,** directeur de l'Instruction publique, Fribourg.

Secrétaires

M. **Ernest Van Soest,** chaussée de Curange, Hasselt.

Mlle **Romaine Boreux,** régente à l'école moyenne, rue Jean de Seraing, 74, Seraing.

ÉDUCATION FAMILIALE APRÈS L'ÉCOLE.

Président

M. **Prüm,** député à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Secrétaires

M. **Wauters** (Bouchout).

Mlles **Th. Deleu,** inspectrice ff., Borsbeke (Burst).

Van den Plas, rue du Rouleau, 19, Bruxelles.

SECTION III.

ENFANTS ANORMAUX.

Président

M. le Dr **J. Demoor,** professeur à l'Université, rue Belliard, 61, Bruxelles.

Membres

MM. Dr **Boulenger**, Bruxelles.

Dr **Daniel,** Bruxelles.

Dr **Decroly,** Bruxelles.

Dr **Glorieux,** Bruxelles.

Dr **Ley,** Anvers.

Dr **Matagne,** Bruxelles.

Père **Amédée Stockmans,** directeur général des Frères de la Charité, Gand.

Secrétaires

M. **Tobie Jonckheere**, professeur adjoint à l'école normale, rue de la Buanderie, 36, Bruxelles, *Correspondance, rapports.*

Mme **A. Bremer**, régente, école normale, Arlon,
M. **L. Degeneffe**, avocat, rue du Paradis, 112, Liége, } *collaboration, séances.*

SECTION IV.

ŒUVRES DIVERSES AYANT TRAIT A L'ENFANCE.

Président

M. **Dejace**, professeur à l'Université de Liége.

Membres

MM. **Batardy**, chef de division au Ministère de la Justice.
de la Vallée Poussin, chef de cabinet au Ministère de la Justice.
Dr **Delcuve**, Mons.
Albert Henry, chef de bureau au Ministère de l'Agriculture.
Dr **Henseval**, avenue Georges-Henri, Bruxelles.
Abbé **Lemmens**, Montagne-Sainte-Walburge, 65, Liége.
Mmes **Meunier**, rue du Moulin, Contich.
Ortmans, régente à l'école normale, Arlon.
Mlle **Parent**, directrice du *Journal des Mères*, Anseremme.
M. **Van Ryn**, rue Joseph II, Bruxelles.

Secrétaires

MM. **Muller**, avocat, 20, rue Sainte-Véronique, Liége, *correspondance, rapports.*
A. Van Wassenhove, avocat, 39, rue Belliard, Bruxelles,
Paul Staes, docteur en droit, 34, place de l'Université, Liége, } *propagande, collaboration.*

Comité de Patronage International

Présidents d'honneur

MM. **de Trooz**, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
Magis, sénateur, Liége.
Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége.
Woeste, ministre d'Etat.

Vice-Présidents d'honneur

MM. le comte **de Hemricourt de Grunne,** sénateur, Russon (Limbourg).
Kleyer, bourgmestre, Liége.
Le baron **Peers,** Oostcamp.
Proost, directeur général au Ministère de l'Agriculture.
Le sénateur **Ricard,** président de la Société d'alimentation rationnelle de l'homme, à Paris.

N. B. — Les personnes dont les noms sont marqués d'un astérisque ont été désignées officiellement par leurs gouvernements respectifs.

Membres

Allemagne :

MM. le prince **François d'Arenberg**, député, Hindersinstr., 6, Berlin.
Ludw. Schmitz, président de la Cour de justice, à Landsberg a. W.

Belgique :

Mmes Marquise **de la Boessière-Thienne,** Bruxelles.
Baronne **de Favereau,** Bruxelles.
Destrée, château de Mot, Eppeghem.
Marquise **du Chasteler.**
Comtesse **John d'Oultremont,** 1ue Bréderode, Bruxelles.
H. Francotte, rue Lebeau, 1, Liége.
Kegeljan-Godin, Namur.
R. Lamarche, Liége.
L. Osterrieth, Anvers.
Trasenster, boulevard d'Avroy, 57, Liége.
van der Elst, 121, rue du Trône, Bruxelles.
Baronne **van de Woestyne d'Herzele,** 23, rue Joseph II, Bruxelles.

MM. **Baar,** président de la société des *Enfants Martyrs*, Liége.
Capelle, ministre plénipotentiaire, directeur général au Ministère des Affaires Etrangères.
Carlier, président de l'Œuvre du Grand Air pour les Petits.
Cartuyvels, inspecteur général au Ministère de l'Agriculture.
Rodolphe Closset, industriel, à Verviers.
Corman, directeur général au Ministère de l'Intérieur.

Comte **de Briey,** gouverneur, Arlon.
Baron **de Kerchove d'Exaerde,** gouverneur, Gand.
Devaux, inspecteur général au Ministère de l'Agriculture.
Dubois, directeur général de l'Office du Travail au Ministère de l'Industrie et du Travail.
Lepage, échevin de l'Instruction publique, à Bruxelles.
Major **Loppens,** vice-président de la *Société protectrice des Enfants Martyrs*, Bruxelles.
Mgr **Mercier,** président de l'Institut supérieur de philosophie, Louvain.
Micha, échevin de l'Instruction publique, à Liége.
Putzeys, professeur à l'Université de Liége.
Rombaut, inspecteur général au Ministère du Travail.
E. Solvay, industriel, Bruxelles.
Stevens, directeur au Ministère du Travail.
Comte **'t Kint de Roodenbeke,** sénateur.
Thiry, professeur de droit criminel à l'Université de Liége.
Abbé **Temmerman,** directeur, Heverlé.
vanderdussen de Kestergat, directeur général au Ministère de l'Intérieur.
Van Overbergh, directeur général au Ministère de l'Intérieur.

Bolivie :

M. **Arnold Rosenthal,** délégué du gouvernement de Bolivie, rue aux Laines, 12, Bruxelles.

Espagne :

M. **de Ampuero,** ancien député, Durango.
*S. E. don **Fermin Hernandès Inglesias**, ministre, Madrid.

Etats-Unis :

Mmes **Margherita Manning,** Présidente de la Commission directrice des dames de l'exposition de Saint-Louis, 1904, Albany, N. Y.
Edward L. Buchwalter, membre de la Commission directrice des dames de l'exposition de Saint-Louis, 1904, Springfield, Ohio.
MM. **W.-T. Harris,** commissaire de l'Education des Etats-Unis, Washington, D. C.
David R. Francis, ancien secrétaire du Département de l'Intérieur et président de l'exposition de Saint-Louis, 1904, Saint-Louis, Mo.

Mgr **John J. Glennon,** archevêque de Saint-Louis, Mo.
Howard-J. Rogers, Commissionner of higher Education · Albany.
Robert W. De Forrest, ancien président du Tenement House Comittee, New-York City, 30, Broad St., New-York City.
R. P. **Daniel J. Mac Mahon,** D. D. 239, East 21st St., New-York City.
Le professeur **Charles R. Henderson,** professeur de sociologie à l'Université de Chicago III.
Dr **True,** directeur des Stations expérimentales et des Collèges d'agriculture, Ministère de l'Agriculture, Washington.
Dr **Tolman,** directeur de l'Institut americain d'économie sociale, Fourth avenue, New-York.

France :

Mmes ***Avril de Sainte-Croix.**
Lucie Félix-Faure-Goyau.
***Gevin-Cassal,** inspectrice générale des services de l'enfance.
***Jules Siegfried.**
MM. ***Bienvenu-Martin,** ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.
***Pissard,** inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'Intérieur.
***Turquan,** chef du bureau des services de l'enfance au Ministère de l'Intérieur.
***Cohen,** ancien chef-adjoint du président du Conseil.

Grand-Duché de Luxembourg :

MM. **Eyschen,** ministre d'État, Luxembourg.
Prüm, député et bourgmestre de Clervaux.

Grande-Bretagne :

Mme la comtesse d'**Aberdeen**, Haddo house, Aberdeen.
Lady **Battersea**, Surrey house, Marble Arch, London.

Hollande :

MM. Jonkheer **Ch. Ruys de Beerenbrouck,** membre de la 2e chambre des États généraux, conseiller communal, Vanheylerhofflaan, 8, Maastricht
Basquin, docteur en droit, inspecteur au Ministère de la Justice, La Haye.

Baron **Collot-d'Escury**, Hontenisse.
Baron **Michiels van Verduynen**, membre de la 2e chambre des Etats-généraux, La Haye.
Jonkheer **A.-H.-J.-H. Michiels van Kessenich**, membre de la 1re chambre des États-généraux, à Reymersbeek-Nuth.

Hongrie :

MM.*Dr **Ruffy**, conseiller ministériel, Budapesth.
*Dr **Szalârdi**, directeur suppléant de l'Asile des Enfants, Budapesth.

Japon :

M. **Halot**, Consul général du Japon, 318, avenue Louise, Bruxelles.

Moxique :

S. Exc. M. **J.-L. de la Barre**, ministre plénipotentiaire, Bruxelles.

Pérou :

M. **Becker**, directeur du Collège national de Guadaloupe, à Lima.

Portugal :

*S. Exc. M. le comte **d'Azevedo de Sylva**, ministre plénipotentiaire, Bruxelles.

République Argentine :

Mme **G. de Wilde**, chaussée de Charleroi, Bruxelles.

Russie :

MM.***Eugraph de Kovalevsky**, conseiller d'Etat, membre du Comité supérieur pédagogique, Canal Catherine, 14, Saint-Pétersbourg
***Ottocar d'Aderkass**, directeur de l'Administration centrale des Asiles d'enfants, conseiller d'Etat, Saint-Pétersbourg.

Serbie :

M. **D. Zebitch**, secrétaire du gouvernement serbe, rue Lairesse, 94, Liége

Trüper, Direktor des Erziehungsheimes und Kindersanatoriums auf der Sophienhöhe, bei Jena.

Freiherr **von Schenkendorff-Görlitz,** Mitglied des preussischen Abgeordnetenhauses, Berlin.

Dr **P. v. Gizycki,** Schulrat, Vorsitzender des Erziehungs- u. Fürsorge-Vereins für Geistig Zurückgebliebene (schwachsinnige) Kinder. Rosenthalerstr., 67m, Berlin, C22.

Dr **F.-A. Schmidt,** Sanitätsrat in Bonn.

Autriche :

MM. **Schaurhofer,** Sekretär des Katholischen Wohlthätigkeits-Verbandes, Vienne.

Dr **H. Giese,** directeur du séminaire, Vienne.

Dr **Weisskirchner,** Magistratsdirektor, Vienne.

Dr **Heller,** directeur de l'Institut des Enfants anormaux et nerveux, Langackergasse, 12, Vienne.

Gustave Hartberger, commissaire délégué du Gouvernement autrichien à l'Exposition de Liége.

Bulgarie :

MM. **G. Guineff,** commissaire général adjoint de Bulgarie à l'Exposition de Liége.

G. Vernazza, directeur au Ministère des Affaires Etrangères à Sophia.

Canada :

MM. **Ernest Girardot,** commissaire du Canada à l'Exposition de Liége, Sandwich Ontario).

Jas. Brodie, Secretary of the Canadian Exhibition Commission, Departement of agriculture, Ottawa (Canada).

Etats-Unis :

MM. *Prof. **M.-V. O'Shea,** Président, Université de Wisconsin, Madison, Wis.

*Dr **Will S. Monroe,** Secrétaire, École normale de l'État, Westfield, Mass.

***Hon. Alfred Bayliss,** Superintendent de l'instruction publique de l'État, Springfield, Illinois.

Mme ***Ellen M. Henrotin,** 251, Goethe Street, Chicago, Ill.

MM. ***A. Caswell Ellis,** Université du Texas, Austin, Tex.

***Hon. Richard S. Tuthill,** Chicago, Ill.

Mlle **Elena de Trillia**, déléguée de la Société des Mères de l'Argentine, 8, Leicester square, Bayewater (London).

MM **Gustave van Zuylen**, industriel, quai des Pêcheurs, Liége.
le baron **von Ohlendorff**, Anvers.
Dupont, Émile, vice-président du Sénat, à Liége.

Membres d'Honneur

Mlle **E. Baelde**, déléguée de la Société « Algemeene Nederlandsche Vrouwenvereeniging Tesselschade », 11, Kortenaerstraat, Rotterdam.

MM. **Van den Berghe**, professeur à l'Ecole moyenne de Menin.
Roland, directeur de l'Hôpital civil des Anglais à Liége.
} Fédération belge des Ex-orphelins, à Boucholt lez-Lierre.

MM. **Van Duyse**, échevin de l'Instruction publique, délégué de la ville de Lokeren.
Schramme, échevin, délégué de la ville de Bruges.
François Moravec, Roudnice (Bohème-Autriche), délégué de l'Union centrale des sociétés des instituteurs du Royaume de Bohême.
Victor Desguin, échevin de l'Instruction publique,
I. Van Hoof, inspecteur en chef des écoles communales,
Mlle **Loppens**, inspectrice des écoles de filles et des jardins d'enfants,
} délégués de la ville d'Anvers.

MM. **L. Morichar**, échevin de l'Instruction publique,
Victor De Vogel, directeur des écoles,
} délégués de la commune de Saint-Gilles-lez-Brux.

Dr **Léon De Rode**, secrétaire et délégué de la Commission médicale provinciale, à Louvain.

Dr **V. Desguin**, président,
Dr **Peeters**, membre,
} délégués de la Commission médicale d'Anvers.

Dr **Van Dam**, 11, rue Blanche, Bruxelles, délégué de la commission médicale provinciale du Brabant.

Dr **C. Schuyten**, délégué de la Société Algemeen Paedologisch Gezelschap, à Anvers.

Mmes **Inn de Kovalewski**, déléguée de la Société de l'enseignement professionnel des femmes, 14, canal Cathérine, Saint-Pétersbourg.

N. Koschkine,
Ch. Voznessewsky, } déléguées du Cercle des Parents, 15, grande rue des Ecuries, Saint-Pétersbourg.

Sophie Darydoff, déléguée de la Société pour l'encouragement de l'instruction pratique des femmes en Russie, 24, quai de la Cour, Saint-Pétersbourg.

Mme **C. Sander,** déléguée du Verein Zur verbesserung der Frauenkleidung, 26, Hildeboldplatz, Cologne.

MM. **Pol Anri,** 137, boulevard des Hospices,
Dr **Dupureux,** 40, rue Neuve-Saint-Jacques,
Mme **De Rudder-Lawaese,** 19, rue Courte des Violettes, } délégués de l'administration communale de Gand.

Miss **Mary Louch,** déléguée de la « Britisch Child study association, Colbury House, Totton (hauts) Southampton.

MM. **Ch. Gielen**, député permanent, à Bilsen,
Ch. Moors, député permanent, à Maeseyk, } délégués de la Députation permanente du Limbourg

Mme **Hoffmann,** Aire, Le Verger, Genève, déléguée par : 1o La Ligue de Bienveillance, à Genève; 2o La Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme; 3o La section d'éducation de l'Union des femmes de Genève; 4o La rédaction du journal « Aux Mères », à Genève; 5o L'Association du soin pour le relèvement de la moralité publique.

M. **Adant,** préfet des études à l'Athénée, délégué par la ville de Bruges.

Mlle **Martina Kramers,** 92, Kruiskade, Rotterdam, déléguée de la « Vereeniging ter behartiging van de belangen der vrouw ».

MM. ***Klompers,** inspecteur général de l'enseignement moyen,
***Helleputte,** chef de division au Ministère de l'Intérieur,
Mlle ***Boreux,** régente à l'Ecole moyenne, à Seraing, } délégués du Ministère de l'Intérieur.

Mme **Robert, L. Devonshire,** High eleer House, Heston Middlesex, England, déléguée de la « Parents national Educational Union ».

Miss **Ella Pycroft,** Londres, déléguée de la Société des institutrices de l'économie domestique.

Mlle **V. André,** 59, rue Véronèse, Bruxelles, déléguée de la Ligue pour l'hygiène du vêtement.

MM. **Ottocar d'Aderkas,** 7, rue de Kazan, Saint-Pétersbourg, délégué du Ressort des institutions d'Education et de Bienfaisance de l'Impératrice Marie.

Mlle **Elena de Trillia**, déléguée de la Société des Mères de l'Argentine, 8, Leicester square, Bayewater (London).

MM **Gustave van Zuylen**, industriel, quai des Pêcheurs, Liége.
le baron **von Ohlendorff**, Anvers.
Dupont, Émile, vice-président du Sénat, à Liége.

Membres d'Honneur

Mlle **E. Baelde**, déléguée de la Société « Algemeene Nederlandsche Vrouwenvereeniging Tesselschade », 11, Kortenaerstraat, Rotterdam.

MM. **Van den Berghe**, professeur à l'Ecole moyenne de Menin.
Roland, directeur de l'Hôpital civil des Anglais à Liége.
} Fédération belge des Ex-orphelins, à Bouchout lez-Lierre.

MM. **Van Duyse**, échevin de l'Instruction publique, délégué de la ville de Lokeren.
Schramme, échevin, délégué de la ville de Bruges.
François Moravec, Roudnice (Bohème-Autriche), délégué de l'Union centrale des sociétés des instituteurs du Royaume de Bohème.
Victor Desguin, échevin de l'Instruction publique,
I. Van Hoof, inspecteur en chef des écoles communales,
Mlle **Loppens**, inspectrice des écoles de filles et des jardins d'enfants,
} délégués de la ville d'Anvers.

MM. **L. Morichar**, échevin de l'Instruction publique,
Victor De Vogel, directeur des écoles,
} délégués de la commune de Saint-Gilles-lez-Brux.

Dr **Léon De Rode**, secrétaire et délégué de la Commission médicale provinciale, à Louvain.

Dr **V. Desguin**, président,
Dr **Peeters**, membre,
} délégués de la Commission médicale d'Anvers.

Dr **Van Dam**, 11, rue Blanche, Bruxelles, délégué de la commission médicale provinciale du Brabant.

Dr **C. Schuyten**, délégué de la Société Algemeen Paedologisch Gezelschap, à Anvers.

Mmes **Inn de Kovalewski**, déléguée de la Société de l'enseignement professionnel des femmes, 14, canal Cathérine, Saint-Pétersbourg.

N. Koschkine,
Ch. Voznessewsky, } déléguées du Cercle des Parents, 15, grande rue des Ecuries, Saint-Pétersbourg.

Sophie Darydoff, déléguée de la Société pour l'encouragement de l'instruction pratique des femmes en Russie, 24, quai de la Cour, Saint-Pétersbourg.

Mme **C. Sander,** déléguée du Verein Zur verbesserung der Frauenkleidung, 26, Hildeboldplatz, Cologne.

MM. **Pol Anri,** 137, boulevard des Hospices,
Dr **Dupureux,** 40, rue Neuve-Saint-Jacques,
Mme **De Rudder-Lawaese,** 19, rue Courte des Violettes, } délégués de l'administration communale de Gand.

Miss **Mary Louch,** déléguée de la « Britisch Child study association, Colbury House, Totton (hauts) Southampton.

MM. **Ch. Gielen**, député permanent, à Bilsen,
Ch. Moors, député permanent, à Maeseyk, } délégués de la Députation permanente du Limbourg

Mme **Hoffmann,** Aire, Le Verger, Genève, déléguée par : 1o La Ligue de Bienveillance, à Genève; 2o La Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme; 3o La section d'éducation de l'Union des femmes de Genève; 4o La rédaction du journal « Aux Mères », à Genève; 5o L'Association du soin pour le relèvement de la moralité publique.

M. **Adant,** préfet des études à l'Athénée, délégué par la ville de Bruges.

Mlle **Martina Kramers,** 92, Kruiskade, Rotterdam, déléguée de la « Vereeniging ter behartiging van de belangen der vrouw ».

MM. ***Klompers,** inspecteur général de l'enseignement moyen,
***Helleputte,** chef de division au Ministère de l'Intérieur,
Mlle ***Boreux,** régente à l'Ecole moyenne, à Seraing, } délégués du Ministère de l'Intérieur.

Mme **Robert, L. Devonshire,** High eleer House, Heston Middlesex, England, déléguée de la « Parents national Educational Union ».

Miss **Ella Pycroft,** Londres, déléguée de la Société des institutrices de l'économie domestique.

Mlle **V. André,** 59, rue Véronèse, Bruxelles, déléguée de la Ligue pour l'hygiène du vêtement.

MM. **Ottocar d'Aderkas,** 7, rue de Kazan, Saint-Pétersbourg, délégué du Ressort des institutions d'Education et de Bienfaisance de l'Impératrice Marie.

Dr **Suarez de Mendoza,** 22, avenue Friedland, à Paris, délégué de la Ligue internationale des mères de famille.

Mlle ***Marcelle,** directrice de l'Ecole normale, à Liége, déléguée du Ministère de l'Intérieur (enseignement primaire).

M. Dr **G. Jorissenne,** secrétaire général de la Société d'Hygiène et de Salubrité publique de la province de Liége (délégué de la société).

Mlle **Katharine-A. Fisher,** 14, Victoria street, London, déléguée du Département de Household science pour Ontario (Canada).

MM. **Thiery,** professeur à l'Université, 1, rue des Flamands, Louvain,
Proost, professeur à l'Université, Céroux-Mousty,
} délégués de l'Université de Louvain.

Dr **Heinrich Oleve,** délégué du « Katolische Wohlthätigheitsverband », 18, Semperstrasse, Vienne.

Dr **Wilhelm Soetlin,** délégué de « Kinder Schutz und Rettungsgesellschaft, 3, Maria Theresienstrasse, IX, Vienne.

Mmes **Elena Nicholson de Trillia,** C. D. Jiffries, déléguée de la Société des mères de l'Argentine, 13, South Palace, London.

Wertheim Hymans, déléguée du « Vereeniging zorg voor het achterlyke kind », 54, v. Oldenbarneveld laan, 'S Gravenhage.

Ida Heyermans, déléguée du « Vereeniging voor verbetering van vrouwenkleeding », 80, Westzeedyk, Rotterdam.

Miss **Gamewell,** déléguée de la Maison de refuge, Glen Mills, Philadelphie.

Les autres **délégués des associations, etc., etc.,** sont mentionnés dans la liste du Comité de patronage et des Comités nationaux.

Comités Nationaux

Allemagne :

Président

M. **Chr. Ufer,** Rektor der Mittelschule für Mädchen, Elberfeld.

Membres

MM. Dr **Münsterberg,** Stadtrat, Berlin.

Dr **Wehrhahn,** Stadtschulrat und Königlicher Kreisschulinspektor, Friedrichstrasse, 17, Hannover.

Trüper, Direktor des Erziehungsheimes und Kindersanatoriums auf der Sophienhöhe, bei Jena.

Freiherr **von Schenkendorff-Görlitz,** Mitglied des preussischen Abgeordnetenhauses, Berlin.

Dr **P. v. Gizycki,** Schulrat, Vorsitzender des Erziehungs- u. Fürsorge-Vereins für Geistig Zurückgebliebene (schwachsinnige) Kinder. Rosenthalerstr., 67m, Berlin, C22.

Dr **F.-A. Schmidt,** Sanitätsrat in Bonn.

Autriche :

MM. **Schaurhofer,** Sekretär des Katholischen Wohlthätigkeits-Verbandes, Vienne.

Dr **H. Giese,** directeur du séminaire, Vienne.

Dr **Weisskirchner,** Magistratsdirektor, Vienne.

Dr **Heller,** directeur de l'Institut des Enfants anormaux et nerveux. Langackergasse, 12, Vienne.

Gustave Hartberger, commissaire délégué du Gouvernement autrichien à l'Exposition de Liége.

Bulgarie :

MM. **G. Guineff,** commissaire général adjoint de Bulgarie à l'Exposition de Liége.

G. Vernazza, directeur au Ministère des Affaires Etrangères à Sophia.

Canada :

MM. **Ernest Girardot,** commissaire du Canada à l'Exposition de Liége, Sandwich Ontario).

Jas. Brodie, Secretary of the Canadian Exhibition Commission, Departement of agriculture, Ottawa (Canada).

Etats-Unis :

MM.*Prof. **M.-V. O'Shea,** Président, Université de Wisconsin, Madison, Wis.

*Dr **Will S. Monroe,** Secrétaire, École normale de l'État, Westfield, Mass.

***Hon. Alfred Bayliss,** Superintendent de l'instruction publique de l'État, Springfield, Illinois.

Mme ***Ellen M. Henrotin,** 251, Goethe Street, Chicago, Ill.

MM. ***A. Caswell Ellis,** Université du Texas, Austin, Tex.

***Hon. Richard S. Tuthill,** Chicago, Ill.

*Charles W. Birtwell, Secrétaire de la « Children's Aid Society », Charity Building, Boston, Mass.

*Dr William H. Burnham, Clark University, Worcester, Mass.

*Dr E.-G. Lancaster, Président du Collège d'Olivet, Olivet, Mich.

*Tolman, délégué de l'Institut américain d'économie sociale, 287, Fourth avenue, New-York.

Mlle Bronson, déléguée du même institut.

Espagne :

MM. *S. E. Don Fermin Hernandès Inglesias, ministre du Tribunal Suprême de Justice, président, Guzman el Bueno, 18, Madrid.

*Don Manuèl de Tolosa Latour, docteur en médecine, vice-président, Atocha, 133, Madrid.

Don Angel Fernandez Caro, Mayor, 92, Madrid.

Senor Conde de Pinofiel Fernando El Santo, 20, Madrid.

Senor Duque de Hornachuelos, Orfila, 12, Madrid.

Don Fernando Calatraveno, Fúcar, 22, Madrid.

Don Joaquin Ruiz Gimenez, Hermosilla, 22, Madrid.

Don Eugenio Bartolomé y Mingo, Daoiz y Velarde, 1 y 3, Madrid.

Dona Mercedes Tella, } Professoras de la Central Normal,
Dona Maria la Rigada, } Santa Engracia, 19, Madrid.

Don Enrique Navarro y Ortiz, secrétaire, Carranza, 14, Madrid.

Grande-Bretagne :

Mme Philp (Ministering Children's League), Lancaster Gate, 83, London.

Mlle Childers (Association for the Welfare of the Feeble Minded), Tower Cressy, Campden Hill, London.

M. J.-W. Hunter (Westminster Diocesan Education Fund), Archbishop's House, Westminster.

Mlles H. Maxlow.

E. Pycroft (Association for Domestic Science), 51, Campden Hill Square, London.

Townend (Girl's Friendly Society), Alveston, Park Hill Rise, Croydon.

Lady Emily Lutyens (Moral Education Committee), 29, Bloomsbury Square, London.

Mmes **R.-L. Devonshire** (Parents National Educational Union), High Clere House, Heston, Middlesex.

Dickenson Berry (Childhood Society), 21, Wimpole Street, London.

Mme **Keir Turner** (Association of Teachers of Special School [enfants anormaux]), 54, Marford Road, Upper Clapton, L ndon.

Mlle **E. Wileman** (Association for special teaching of Children against alcoholism), 25, Drewstead Rd, Streatham, London.

Mme **Hoffman-Le Verger,** avenue de l'Ain, Genève.

Secrétaire

Mlle **Agnes Maitland,** Somerville-College, Oxford.

Grand-Duché de Luxembourg :

MM. ***Prüm,** député, bourgmestre de Clervaux.

***Aug. Ulveling,** président de la Commission administrative des prisons, du Comité des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés.

Hongrie :

MM. *Dr **Ruffy,** conseiller ministériel, Budapesth.

*Dr **M. Szalârdi,** directeur suppléant de l'asile des enfants, Budapesth.

Italie :

M. ***Alexandre Uttini,** commissaire général de l'Italie à l'Exposition de Liége.

France :

Comité national.

(Décision de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes du 19 novembre 1901, et arrêté du Ministre de l'Intérieur du 4 mars 1905.)

Président

M. ***Bienvenu-Martin,** ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Vice-présidents

MM. ***Paul Strauss,** sénateur.
***Gasquet,** directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique.

Membres

MM. ***Berny,** inspecteur de l'assistance publique de Seine-et-Marne.
***Blanchard de Fargès,** consul général, sous-directeur des affaires consulaires au Ministère des Affaires étrangères.
***Boitel,** directeur de l'école Turgot, membre du conseil supérieur de l'Instruction publique.
***Bouquet,** conseiller d'État, directeur de l'enseignement technique au Ministère du Commerce.
***Marcel Charlot,** inspecteur général de l'Instruction publique (enseignement primaire).
***Cohen,** ancien chef-adjoint du cabinet de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.
***Couturier,** secrétaire de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur.
***Jules Gautier,** inspecteur général de l'Instruction publique (enseignement secondaire), chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique.
Mmes ***Gevin-Cassal,** inspectrice générale des services de l'enfance au Ministère de l'Intérieur.
***Kergomard,** inspectrice générale des écoles maternelles.
MM ***Pissard,** inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'Intérieur.
***Turquan,** chef du bureau des services de l'enfance au Ministère de l'Intérieur.

Secrétaire-trésorier

M. ***E. Brébion,** sous-inspecteur de l'assistance publique de Seine-et-Oise, à Versailles.

Comité d'action.

Présidente

Mme **Lucie Félix-Faure Goyau.**

Vice-Présidents

MM. **Paul Strauss,** sénateur, vice-président du Comité national.
Malapert, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand.

Membres

MM. **A. Binet,** directeur du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne; président de la société libre pour l'étude psychologique de l'enfance.
Henri Rollet, avocat à la Cour d'appel.

Secrétaire

M. **Arthur Delpy,** 43, rue de Berlin, Paris.

Comité des Colonies françaises.

Madagascar :

M. **G.-L. Brunet,** membre du Conseil supérieur des Colonies.

Tunisie :

MM. ***Crozier,** Consul de France, Boulevard Piercot, 9, à Liége.
***Clermonté,** ingénieur, ancien élève de l'Ecole des Arts et Manufactures de Paris.

Hollande :

Président

M. Dr **J.-H. Gunning Wz,** inspecteur scolaire, lecteur agrégé de pédagogie à l'Université d'Amsterdam, Van Eeghenstraat, 30, Amsterdam.

Trésorier

M. **J.-H.-F. Ritter,** ancien major commandant de place, Tolsteegsingel o.z. 19, Utrecht.

Secrétaire

Mlle **G.-A.-A, Bouricius,** dame adjointe de l'Hospice wallon, à La Haye, conférencière pour la protection des enfants, Beeklaan, 372, La Haye.

Membres

Mlles **E. Baelde,** déléguée de la « Algemeene Nederlandsche Vrouwenvereeniging Tesselschade », Rotterdam.
E. Boddaert, fondatrice et directrice du « Home » des écoliers n'ayant pas de chez-soi pendant la journée, Amsterdam.
Mme **Cohen Fervaert-Israëls,** vice-présidente de mutualité maternelle, La Haye.

MM. Dr **J.-A. Cramer,** pasteur de l'Eglise réformée, La Haye.
A.-H. Gerhard, instituteur d'école primaire, Amsterdam.
Mlle **Suze Groshans**, présidente du « Kinderbond » Néerlandais, La Haye.
MM. **G.-A. Van Hamel,** professeur à la Faculté de Droit à l'Université d'Amsterdam, Amsterdam.
J.-H.-A.-A. Kalff, vice-président de la Société pour l'éducation des orphelins en famille, Bloemendael.
Mme **Nellie van Kol**, rédactrice-directrice d'un hebdomadaire et d'une bibliothèque pour enfants, Voorschoten.
Mlle **H.-P. Lefébure,** secrétaire du Comité de patronage de la jeunesse coupable, secrétaire du Comité néerlandais de l'Association catholique internationale des Œuvres pour la protection de la jeune fille, Amsterdam.
MM. **J.-C. Max,** instituteur, secrétaire-général de la Société des instituteurs abstinents de Hollande, Amsterdam.
Dr **H.-L. Oort**, pasteur de l'Eglise remonstrante, Utrecht.
Ds **H. Pierson,** président-directeur des « Heldringsgestichten », Zetten.
Jhr. **Mr. Rethaan-Macaré,** avocat général au Conseil supérieur des Pays-Bas, président de a Société néerlandaise de la Protection de l'Enfance, La Haye.
Dr **G. Scheltema,** médecin, secrétaire de la Société néerlandaise de pédiatrie, Groningen.
A.-J. Schreuder, directeur de l'Institut médico-pédagogique, Huize Klein Warnsborn, à Arnhem, et premier secrétaire de la Société d'instituteurs et de médecins aux écoles pour enfants arriérés et nerveux, Arnhem.
Mr.-J. Simon-Van der Aa, directeur général de l'administration pénitentiaire des Pays-Bas, La Haye.
K. Taekema, président de « Onze Tuin », Société pour la protection d'enfants naturels, Amsterdam.
Kl. de Vries, directeur d'une école primaire et membre de la direction de l'association « Volksonderwijs », Amsterdam.
M. van Wyhe, Ezn, directeur de « Hoenderloo », Établissement chrétien philanthropique pour l'éducation des garçons, Hoenderloo.
Jan-A. van Zutphen, Amsterdam.

Japon :

M. **T. Hada,** docteur en droit, commissaire du gouvernement du Japon à l'Exposition, rue Dothée, 17, Liége.

Portugal :

*S. Exc. M. le comte **d'Azevedo da Silva**, Ministre plénipotentiaire, Bruxelles.

Russie :

MM. ***Eugraph de Kovalevsky**, Canal Catherine, 14, Saint-Pétersbourg.

***Ottocar d'Aderkass**, directeur de l'Administration centrale des Asiles d'enfants, conseiller d'État, Saint-Pétersbourg.

Suède :

Président

M. **C.-C. Bergman** (1), docteur ès-lettres, inspecteur en chef des écoles primaires, Stockholm.

Membres

MM. **E. Almquist,** docteur en médecine, professeur d'hygiène à Karolinska Institutet, Stockholm.

E. Hammarlund, directeur de Svensk Lararetiding, Stockholm.

L. Lindroth, docteur ès-lettres, directeur de Beskowska Skolan (lycée privé), Stockholm.

Mme **Mathilda Videgren,** directrice de l'école normale des jeunes filles, Stockholm.

MM. **Q. Ortenblad**, docteur ès-lettres, directeur du lycée de Södermalm, Stockholm.

Dr **Ernst Carlson,** directeur du Conseil supérieur des écoles, membre de la Première Chambre, Stockholm.

Suisse :

Président

M. ***G. Python,** directeur de l'Instruction publique, Fribourg.

Vice-Présidente

Mme **Villiger-Keller,** présidente de la Société suisse d'Utilité publique des femmes, Lenzbourg.

---

(1) Nous avons eu le regret d'apprendre au cours des travaux préparatoires du Congrès le décès de M. C.-G. Bergman, qui, en prenant la présidence du Comité suédois, était appelé à rendre de grands services au Congrès.

Trésorier

M. **Léon Genoud,** directeur du Technicum, Fribourg.

Secrétaire

M. **Alfred Esseiva,** Fribourg.

Membres

M. Dr **Gobat,** conseiller d'État, Berne.
Mme **Coradi-Stahl,** expert fédérale pour l'enseignement ména, Zurich.
Mlle **Dompmartin,** inspectrice des Ecoles enfantines (route Chêne), Genève.
Mmes ***Jean Brunhes**, Fribourg.
***de Montenach,** Fribourg.
MM. **Fritschi,** conseiller national, Zurich.
Auer, professeur, Schwanden (Glaris).
Zollinger, Erziehungssekretär, Zurich.
Balziger, directeur de l'Ecole normale des filles, Berne.
Chamorel, pasteur, Lausanne.

III.

RÈGLEMENTS ET PROGRAMME

du Congrès

A. Règlement organique.

1. Un congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille se tiendra à Liége, les 18, 19 et 20 septembre 1905, pendant l'Exposition universelle.

2. Le congrès comprend quatre sections :

1re section : *Etude de l'enfance :*

2e section : *Education de l'enfance : a*) questions générales ; *b*) éducation de l'enfant par les parents dans la famille ; *c*) collaboration de la famille avec l'école ; *d*) éducation dans la famille après l'école ;

3e section : *Enfants anormaux.*

4e section : *Œuvres diverses ayant trait à l'enfance.*

3. Sont membres du congrès, ceux qui auront envoyé leur adhésion et une cotisation de 10 francs au Comité d'organisation (*Secrétariat : rue Rubens, 44, Bruxelles*).

La cotisation est *facultative* pour les membres des comités et des bureaux.

Toutefois, les rapports et comptes rendus ne pourront leur être remis gratuitement que si les ressources du Congrès sont suffisantes.

N. B. — Il n'est envoyé qu'un seul exemplaire des rapports et comptes rendus par cotisation versée. Les duplicata ne seront délivrés qu'au prix de librairie.

Les administrations, les sociétés d'éducation, les associations de patronage et toutes les œuvres peuvent prendre part au congrès et y envoyer des délégués. La cotisation doit être payée par tout délégué.

Sont *membres donateurs*, les personnes qui souscrivent à une cotisation de 25 francs au moins

4. Le Congrès est dirigé par un bureau, comprenant les présidents et secrétaires des sections

Le bureau du congrès est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation et au fonctionnement du congrès et de décider de tous les cas non prévus par les règlements.

Les bureaux des sections prennent toutes les mesures utiles à la réalisation de leur programme.

Trésorier

M. **Léon Genoud,** directeur du Technicum, Fribourg.

Secrétaire

M. **Alfred Esseiva,** Fribourg.

Membres

M. Dr **Gobat,** conseiller d'État, Berne.
Mme **Coradi-Stahl,** expert fédérale pour l'enseignement ménag Zurich.
Mlle **Dompmartin,** inspectrice des Ecoles enfantines (route Chêne), Genève.
Mmes ***Jean Brunhes**, Fribourg.
***de Montenach,** Fribourg.
MM. **Fritschi,** conseiller national, Zurich.
Auer, professeur, Schwanden (Glaris).
Zollinger, Erziehungssekretär, Zurich.
Balziger, directeur de l'Ecole normale des filles, Berne.
Chamorel, pasteur, Lausanne.

Règlement d'ordre intérieur.

1. Les bureaux des sections règlent l'ordre des travaux.

2. Le président de chaque bureau dirige les débats et limite, s'il y a lieu, le temps accordé aux orateurs. Il a le droit de faire résumer les rapports au préalable et de soumettre cette synthèse aux délibérations des sections.

3. En vue de faciliter la rédaction du Compte rendu des séances, les orateurs sont instamment priés de se faire inscrire au préalable et de remettre au bureau avant la fin de la séance le *résumé très succinct* de leurs discours, communications et observations faits au cours de la séance, faute de quoi le bureau n'insérera dans le Compte rendu que le titre de la communication ou un texte rédigé par lui.

4. Les bureaux se réservent toute liberté dans l'impression des Comptes rendus.

5. *Les décisions des sections seront soumises sans discussion à la ratification de l'assemblée générale.*

Questions soumises au Congrès

Première section. — ÉTUDE DE L'ENFANCE.

Utilité. Enquêtes. Observations. Qualités, défauts, tendances, fatigue mentale, etc. Mensurations. Méthodes. Instruments. Résultats obtenus. Progrès à accomplir.

Cercles pour l'étude de l'enfance.

Deuxième section. — ÉDUCATION DANS LA FAMILLE.

a) *Questions générales.*

Nécessité de la vulgarisation des notions d'éducation dans les familles.

Quelle est la marche à suivre dans l'éducation ?

Travaux manuels. Ambidextrie — Vulgarisation des sciences naturelles.

Quelle imagination peut-on cultiver chez l'enfant ? Comment le préparer au respect des questions sexuelles ?

Hérédité : comment atténuer ou faire disparaître les inconvenients des différentes tares héréditaires ? Comment préparer l'enfant à être *vraiment* heureux : préjugés à extirper, valeur morale à cultiver, obéissance, franchise, etc.

Rêves des enfants.

5. Un Comité de patronage international préside le congrès. Lorsque dans un pays plusieurs personnes font partie du Comité de patronage international, il pourra être constitué entre elles, à l'initiative du bureau du Congrès, un ou plusieurs *comités spéciaux de patronage*.

6. Il est formé dans chaque pays un Comité national chargé de la publicité, du recrutement des membres et des rapporteurs. Ces comités veillent à réunir des ressources particulières en vue de la propagande. En cas d'insuffisance de celles-ci, ils peuvent prélever leurs frais sur les cotisations qu'ils recueillent. Ces frais ne peuvent dépasser 20 p. c. de ces cotisations. Chaque comité nomme un président, un trésorier et un secrétaire.

Dès qu'un groupe de personnes s'intéresse au succès du congrès, le bureau peut le constituer en *Comité spécial de propagande, Comité d'action, etc.*

Ces comités peuvent se subdiviser en sections correspondant aux sections du Congrès.

7. Les rapports et discussions sont en langue française. Les autres langues sont admises si les rapports sont accompagnés d'un résumé en français ou si l'orateur remet au bureau de la section le résumé français de son discours.

8. Les rapports doivent se borner à l'exposé de la question, viser les moyens pratiques d'application et être terminés par des conclusions ou des vœux à soumettre au congrès. Ils ne peuvent en aucun cas dépasser 5 pages in-8°, soit un maximum de 2,000 mots environ. Les communiqués qui ne sont pas destinés à la discussion peuvent être annexés aux comptes rendus s'ils ne dépassent pas 1,000 mots. Les rapports et communiqués doivent donner les *principaux* renseignements bibliographiques concernant la question traitée.

Les auteurs sont priés de garder copie de leurs envois.

9. Le bureau du congrès décide de l'admission des rapports et des communiqués. Les travaux ne concernant pas directement le programme du congrès seront rigoureusement exclus.

10. Toute discussion sur le fond d'une question politique philosophique ou religieuse est int rdite.

11. Les rapports destinés à être imprimés à l'avance doivent parvenir au bureau du congrès international le 15 juin 1905. Les rapports qui sont adressés après cette date pourront être lus ou résumés lors des séances, insérés en substance dans les procès-verbaux, à la condition de les envoyer au bureau avant le 15 août.

La propriété des rapports et des discussions appartient au Congrès; le bureau se réserve le droit de les publier *in extenso* ou *en résumé*.

Règlement d'ordre intérieur.

1. Les bureaux des sections règlent l'ordre des travaux.

2. Le président de chaque bureau dirige les débats et limite, s'il y a lieu, le temps accordé aux orateurs. Il a le droit de faire résumer les rapports au préalable et de soumettre cette synthèse aux délibérations des sections.

3. En vue de faciliter la rédaction du Compte rendu des séances, les orateurs sont instamment priés de se faire inscrire au préalable et de remettre au bureau avant la fin de la séance le *résumé très succinct* de leurs discours, communications et observations faits au cours de la séance, faute de quoi le bureau n'insérera dans le Compte rendu que le titre de la communication ou un texte rédigé par lui.

4. Les bureaux se réservent toute liberté dans l'impression des Comptes rendus.

5. *Les décisions des sections seront soumises sans discussion à la ratification de l'assemblée générale.*

Questions soumises au Congrès

Première section. — ÉTUDE DE L'ENFANCE.

Utilité. Enquêtes. Observations. Qualités, défauts, tendances, fatigue mentale, etc. Mensurations. Méthodes. Instruments. Résultats obtenus. Progrès à accomplir.

Cercles pour l'étude de l'enfance.

Deuxième section. — ÉDUCATION DANS LA FAMILLE.

a) *Questions générales.*

Nécessité de la vulgarisation des notions d'éducation dans les familles.

Quelle est la marche à suivre dans l'éducation ?

Travaux manuels. Ambidextrie — Vulgarisation des sciences naturelles.

Quelle imagination peut-on cultiver chez l'enfant ? Comment le préparer au respect des questions sexuelles ?

Hérédité : comment atténuer ou faire disparaître les inconvenients des différentes tares héréditaires ? Comment préparer l'enfant à être *vraiment* heureux : préjugés à extirper, valeur morale à cultiver, obéissance, franchise, etc.

Rêves des enfants.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA PREMIÈRE SECTION

Étude de l'Enfance

ANNEXE AU VOLUME I (RAPPORTS DE LA PREMIÈRE SECTION)

Séance du lundi 18 septembre 1905.

La séance s'ouvre à 10 3/4 heures.

Au bureau prennent place : **MM. Van den Heuvel**, ministre de la justice et **Henry Delvaux**, membre de la Chambre des Représentants, présidents du Congrès; **M. J.-J. Van Biervliet**, professeur à l'Université de Gand, président de la première section ; **Mlles Aubert** et **Fl. Deleu** et **M. Pol Anri**, secrétaires de la première section.

M. J.-J. Van Biervliet, président de la première section, expose quelles pourront être les conséquences pratiques des travaux du Congrès pour l'éducation à l'école et dans la famille.

Il propose de nommer comme président d'honneur de la première section M. Alfred Binet, directeur du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne, à Paris, et comme vice-présidents d'honneur, MM. P. Malapert, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, à Paris; J. Klootsema, directeur-adjoint de l'école de réforme à Alkmaar (Pays-Bas), et Will.-S. Monroe, professeur de psychologie à l'école normale de Westfield (Etats-Unis).

L'assemblée ratifie ces propositions par des acclamations unanimes.

Mme Koschkine, directrice d'une école mixte et de classes enfantines à Saint-Pétersbourg, dépose au bureau un exposé des cours donnés et des méthodes suivies dans son école, de la répartition des heures d'étude, des efforts faits pour organiser des réunions périodiques, qui mettent en rapport les parents avec le personnel enseignant, etc.

M. P. Malapert, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, à Paris, résume son rapport sur *les recherches expérimentales sur la mesure de la fatigue intellectuelle et les conclusions pédagogiques qu'on peut en tirer* (1). Il expose le principe de la méthode esthésiométrique de Griesbach pour constater l'existence de la fatigue mentale et formule une série de questions, sur lesquelles l'esthésiométrie ne donne encore que des renseignements trop incomplets, trop peu précis, pour qu'on en veuille tirer hâtivement des applications pratiques. Il est nécessaire que les recherches soient poursuivies avec beaucoup de soin.

D'autre part, il ne faut pas que la peur du surmenage fasse perdre de vue ce principe pédagogique essentiel que l'école ne doit pas supprimer de la part de l'enfant tout effort, lui épargner toute fatigue; — elle doit lui apprendre à faire attention, à faire effort; elle doit lui enseigner l'énergie de l'intelligence et de la volonté.

M. Chr. Ufer (Elberfeld) meint mit Hern Malapert dass die Ansprüche der experimentellen Psychologie übertrieben sind und es noch nicht möglich ist daraus bestimmte pädagogische Anwendungen abzuleiten. Die experimentelle Pädagogik wird sicher eine Zukunft haben. Dazu wollen wirn gern mithelfen, aber jetzt noch braucht man viel Vorsicht che man ihre, vielmals übertriebene Ansprüche anwendet.

(**M. Chr. Ufer**, recteur à Elberfeld, estime avec **M. Malapert** que les conclusions actuelles de la psychologie expérimentale sont exagérées et qu'il n'est pas encore possible d'en déduire des applications pédagogiques décisives. Certes, elle est appelée à un avenir et nous y contribuerons volontiers, mais, pour le moment, il faut beaucoup de prudence avant d'appliquer ses conclusions parfois exagérées.)

(1) Voir Rapports de la première section, pp. 10 et suiv.

M. J.-J. Van Biervliet, président, est d'accord avec M. Malapert que les méthodes esthésiométriques doivent forcément se baser sur des moyennes, tandis que l'examen des cas individuels mène à des résultats étranges et parfois déconcertants. Personnellement, il a plus de confiance dans la méthode des dictées, qui permet de comparer entre eux les efforts et les fautes du commencement, du milieu et de la fin du travail d'un seul et même élève, bon ou mauvais. Il met aux voix le vœu suivant présenté par M. Malapert :

La première section du premier Congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille,

Considérant que, malgré sa portée scientifique, la méthode esthésiométrique pour mesurer la fatigue intellectuelle ne fournit que des renseignements trop peu rigoureux ou insuffisants,

Emet le vœu de la voir soumettre à un travail systématique de contrôle et de vérification, avant d'en déduire pour les méthodes générales des conclusions immédiates et des applications pratiques.

Ce vœu est adopté par l'assemblée.

La deuxième partie des considérations de M. Malapert, sur le surmenage, est mise en discussion.

M. Chabot, professeur à l'Université de Lyon, demande qu'on ne considère pas le surmenage comme tout illusoire. Il est tout à fait d'accord avec M. Malapert sur la nécessité de ne pas compromettre l'éducation de l'effort et de l'énergie. Mais il est établi par des faits et des chiffres que l'école réclame de l'enfant trop d'heures de travail ou de position sédentaire, pendant lesquelles on sollicite son attention. Il faut établir un régime plus hygiénique qui, bien loin de diminuer l'effort sérieux, permette d'en obtenir davantage, un profitable apprentissage de l'initiative de l'esprit et de l'énergie de la volonté.

Mme Moll-Weiss, directrice de l'Ecole des mères à Bordeaux, estime que l'enfant a trop d'heures de classe et pas assez d'heures pour son développement physique. Ne vaudrait-il pas mieux lui donner un travail *plus condensé*, l'obliger à *plus d'attention* pendant un temps *plus court* et lui laisser le temps de développer son être physique?

Mme Koschkine, directrice d'école à Saint-Pétersbourg, constate que les enfants sont surmenés à la maison, déjà avant de venir en classe, parce que les parents se hâtent trop de mettre le livre entre les mains d'enfants trop jeunes. La personnalité du professeur est aussi un élément dont il faut tenir compte dans la question du surmenage.

M. Georges Popovic (Karlovci) führt an dass die Kinder in Ungarn, neben den anderen Fächern, welche auch bei den anderen Völkern gelehrt werden, noch sechs, sieben Sprachen zu lernen haben, sodass das Gesetz das Lernen der Staatssprache auch für die Kindergarten vorgeschrieben hat.

(**M. Georges Popovic** (Karlovci) fait remarquer qu'aux écoles de la Hongrie, à côté des branches qui s'enseignent aussi dans les autres pays, les enfants ont à apprendre six ou sept langues, et qu'aux jardins d'enfants la loi prescrit l'enseignement de la langue d'Etat.)

M. J.-J. Van Biervliet, président, résume son rapport sur *le surménage et la contrainte scolaires* (1). Le surmenage et l'immobilité à laquelle sont astreints les écoliers auraient un effet moins déplorable si de réelles récréations existaient et ce en nombre suffisant : plutôt deux par demi-jour qu'une.

Mme Kergomard, inspectrice des écoles maternelles (Paris) signale le surmenage auquel sont astreints les

(1) Voir Rapports de la première section, pp. 45 et suivants.

petits aux écoles maternelles en France, qui acceptent les enfants à partir de l'âge de 2 ans et où les parents exigent qu'à 5 ans les enfants apprennent les éléments de la lecture et de l'écriture, bien que surtout l'écriture soit absolument contraire au développement physique du jeune âge.

Mlle Gahery (Paris) fait observer qn'il existe à Paris, rue de Charonne, une garderie où l'on n'apprend pas à lire et à écrire et où le personnel tâche de faire comprendre aux parents qu'on agit ainsi dans l'intérêt des enfants.

Mlle C. Gunning (Amsterdam) dit que dans les Pays-Bas il est interdit d'apprendre à lire et à écrire dans les jardins d'enfants et souhaite que la méthode Froebel soit enseignée et pratiquée partout en faveur des enfants au-dessous de l'âge d'école.

Mme Clara Biske (Moscou) insiste sur la nécessité qu'il y a d'éduquer les parents et les professeurs, pour qu'ils soient au courant des questions d'éducation et qu'ils aient la compétence de mettre en pratique les conseils donnés par l'expérience et la science.

Le vœu suivant, présenté par **Mme Kergomard**, est mis aux voix et adopté :

La première section émet le vœu que le surmenage physique et intellectuel, auxquels sont soumis les petits enfants de 2 à 6 ou 7 ans qui fréquentent les écoles, quelle que soit leur dénomination, soit interdit.

M. G. Jorissenne (Liége) signale le surmenage qui, pour beaucoup d'élèves, résulte de l'étude des langues, même malgré les méthodes modernes. Il en résulte une détérioration du cerveau sur laquelle l'attention ne se porte pas assez souvent.

M. Ley, médecin à Anvers, ne saurait se rallier à la proposition d'introduire une deuxième récréation par demi-journée dans les écoles : il craint qu'elle ne nuise à l'effort de continuité dans l'attention des enfants.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

La séance est levée à midi.

Séance du mardi 19 septembre 1905.

La séance s'ouvre à 9 1/2 heures.

Au bureau prennent place : **M. Malapert**, vice-président d'honneur de la première section ; **M. J.-J. Van Biervliet**, président ; **Mlles Aubert** et **Fl. Deleu** et **M. Pol Anri**, secrétaires.

La section reprend la discussion du rapport de M. Van Biervliet sur le surmenage et la contrainte à l'école.

M. Ley (Anvers) ne voudrait pas que l'assemblée eût l'impression qu'il est adversaire des récréations. Il a voulu attirer l'attention simplement sur la difficulté du problème. Que faut-il préconiser : un quart d'heure de récréation après chaque heure ou une demi-heure après une heure et demie ou deux heures de classe ? Il a été étonné de constater une diminution de l'aptitude intellectuelle chez des enfants, immédiatement après une sortie de la classe, avec exécution de mouvements respiratoires dans un air pur.

M. Marty (Paris) signale que l'Ecole alsacienne de Paris applique depuis plus de trente ans le système des classes d'une heure, suivies de courtes récréations. Les résultats obtenus lui ont toujours paru excellents. Il est impossible d'exiger d'un enfant une attention soutenue de deux heures. Les récréations répondent au besoin de détente physique qu'éprouvent les écoliers après une période de contrainte ; de plus, elles ont un avantage hygiénique capital : elles permettent d'aérer énergiquement les classes d'heure en heure.

M. l'abbé Temmerman (Héverlé) voit de grands avantages dans l'application du « demi-temps » tel qu'il est appliqué dans les écoles ménagères agricoles : le matin ont lieu les cours théoriques, qui réclament une grande tension d'esprit, et l'après-midi les cours pratiques, qui ne demandent pas un effort cérébral aussi énergique.

M. le Président annonce que, pour écourter les débats, M. Pol Anri, secrétaire, renonce à la parole. Il s'était fait inscrire pour constater que le règlement-type des écoles, recommandé aux administrations communales belges par le ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, prévoit une récréation après chaque heure de leçon et que lui-même, ayant introduit la deuxième récréation par demi-jour lorsqu'il était directeur d'école, n'a eu qu'à se féliciter du résultat sous tous les rapports.

Après une observation de **M. Chabot** (Lyon) et une autre de **Mme Kergomard** (Paris) sur la rédaction du vœu en discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité le texte suivant :

La première section émet le vœu de voir maintenir pendant toute l'année les deux récréations ordinaires aux écoles, et dans la mesure du possible, d'autant plus que les élèves sont plus jeunes, de multiplier ces récréations ou d'entrecouper les exercices intellectuels par des mouvements, une marche par exemple, pendant que le local serait largement ventilé.

L'assemblée passe à la discussion de la proposition de M. Alfred Binet, de créer une *commission internationale et permvnente*, composée d'un délégué par pays (1).

M. Chr. Ufer (Elberfeld) estime que la commission proposée par M. Binet pourra rendre de bons services. Mais il voudrait y voir admettre deux délégués par pays, l'un

(1) Voir Rapports de la première section, pp. 1 et suiv.

s'occupant de psychologie expérimentale, l'autre de pédagogie. (*Adopté.*)

Il propose de nommer à cet effet un comité provisoire.

M. le Président invite les congressistes des diverses nations à s'entendre entre eux et à proposer des candidats pour la formation de ce comité provisoire. On passerait au vote au début de la séance de mercredi. (*Adhésion.*)

M. Pol Anri, secrétaire, résume le rapport de M. Laberthonnière sur l'*utilisation de la psychologie expérimentale pour l'éducation* (1), qui ne donne pas lieu à une discussion, et l'aperçu de M. Klootsema sur l'*étude de l'enfance* (2), à propos duquel **Mlle Fl. Deleu**, directrice de l'école normale à Arlon, et **M. H. Giese**, directeur de l'école normale à Vienne, insistent sur l'utilité qu'il y a de préparer les futures institutrices et les aspirants-instituteurs à l'observation de l'enfant et signalent ce qui se fait à ce sujet dans leurs établissements respectifs.

Comme conclusion, **Mlle Fl. Deleu** exprime le vœu

que les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices soient préparés dans les écoles normales à l'observation de l'enfant, et que le personnel enseignant tienne note de tout ce qui a été constaté de caractéristique chez chaque élève.

L'assemblée se rallie à ce vœu.

M. Vaney, directeur d'école à Paris, relève les points saillants de son mémoire sur les *nouvelles méthodes de mesures applicables au degré d'instruction des écoliers primaires* (3).

A propos de la conclusion formulée par l'auteur, **Mme Kergomard** (Paris) fait observer que dans les écoles

(1) Voir Rapports de la première section, pp. 24 et suiv.
(2) Voir Rapports de la première section, pp. 30 et suiv.
(3) Voir Rapports de la première section, pp. 37 et suiv.

anglaises l'examen dit de passage se fait très minutieusement à la fin de l'année et **M. l'abbé Temmerman** (Héverlé) dit que, dans la plupart des établissements d'enseignement en Belgique, les parents sont renseignés chaque trimestre sur le pour cent des points obtenus par les enfants dans chaque branche du programme.

L'assemblée adopte le vœu, émis par **M. Vaney**,

que dans les établissements d'enseignement, à la fin de l'année scolaire, la situation de savoir de chaque élève, comparativement aux enfants du même âge, soit établie et communiquée aux parents.

M. Tourte, instituteur à Montesquieu-Lauragais, lit son rapport sur les *heures de classe pour les petits élèves* (1) du midi de la France, qui ont souvent plusieurs kilomètres à franchir en pleine nuit pour se rendre à l'école.

M. Georges Popovic (Karlovci) begreift den Vorschlag des Herrn Tourte als eine specielle und lokale Frage. Es giebt aber einer Frage von allgemeinem Interesse : die Kinder dürfen mit Schularbeit, sei es in oder ausser der Schule, nicht mehr beschäftigt werden als 6 Stunden täglich im Alter von 7 bis 12 Jahren, und 8 Stunden im Alter von 13 bis 18 Jahren.

(**M. Georges Popovic** (Karlovci) estime que **M. Tourte** a signalé un mal local. Mais il y a une question d'intérêt général : les enfants de 7 à 12 ans ne pourraient être occupés plus de six heures par jour, tant à l'école que dans les familles, et ceux de 13 à 18 ans pas plus de huit heures.)

Mme Moll-Weiss (Bordeaux). — Cette question a été traitée au mois de mai dernier dans le Congrès d'hygiène.

Selon **M. A.-J. Schreuder**, directeur de l'institut médico-

(1) Voir Rapports de la première section, p. 50.

pédagogique à Arnhem, il serait désirable de voir faire des recherches expérimentales sur la question de savoir quelle heure du matin est la plus favorable pour commencer l'enseignement et à quel degré il y a lieu de spécialiser selon l'âge.

M. Pol Anri, secrétaire, résume le rapport envoyé par M. Benazet, intitulé *Etude de l'enfance* (1) et les conclusions auxquelles il aboutit.

La section émet les vœux suivants :

1° *de voir créer un cours d'hygiène infantile et un cours sur l'éducation de l'enfance au premier âge dans tous les cours complémentaires, écoles primaires supérieures, lycées et écoles normales de jeunes filles;*

2° *de voir organiser, à propos des cours du soir et autres réunions post-scolaires de demoiselles, des conférences ou entretiens sur les mêmes sujets que ci-dessus;*

3° *de voir organiser des cercles d'étude de l'enfance où seraient transmis les observations, constatations, résultats fournis par les médecins-inspecteurs, les jeunes mères, les directrices de crèches, de garderies, etc., et qui tâcheraient de faire mettre en pratique les conseils qui en résulteraient.*

Mlle Fl. Deleu, secrétaire, insiste sur la nécessité qu'il y a pour tous les éducateurs, les parents aussi bien que les instituteurs et les professeurs, de s'inspirer des révélations de la science pour faire l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. M. Proost, directeur général au ministère de l'Agriculture de Belgique, a démontré cette nécessité dans ses ouvrages : *La Pédagogie moderne et la Pédagogie empirique* et *L'Education de la femme selon la science*. La Ligue de l'*Education familiale* a pour but de vulgariser les sciences pratiques, pédagogiques et sociologiques dans les

(1) Voir Rapports de la première section, p. 51.

familles. Etant un des membres fondateurs de cette ligue, Mlle Deleu propose à l'asssemblée d'émettre le vœu

que les éducateurs, les parents aussi bien que les instituteurs, soient mis au courant des révélations de la science, afin d'en tenir compte dans les moyens à employer pour faire l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants.

M. A. Proost, directeur général au ministère de l'Agriculture (Bruxelles), souligne l'importance de ce vœu, qui est adopté par l'assemblée, comme faisant suite aux conclusions de M. Benazet.

Mme **Moll-Weiss** (Bordeaux) voudrait

que tous ceux qui ont une action sur la famille encouragent les jeunes femmes à prendre en note les observations qu'elles font sur le développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants et à les transmettre périodiquement au bureau international visé par le vœu de M. A. Binet.

L'assemblée se rallie à cette proposition, qui sera communiquée à la Commission permanente et internationale de pédagogie.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du mercredi 20 septembre 1905.

La séance s'ouvre à 9 3/4 heures.

Au bureau prennent place : **M. J.-J. Van Biervliet**, président, **Mlle Fl. Deleu** et **M. Pol Anri**, secrétaires, **Mlle M. Crtmans**, secrétaire adjointe.

M. Pol Anri, secrétaire, donne lecture des noms des candidats, proposés pour faire partie du comité provisoire, chargé de préparer la formation d'une Commission internationale et permanente de pédagogie (un adhérent du Congrès pour chaque pays représenté). Ces noms sont les suivants :

Pour la France : M. A. Binet ;
pour la Russie : Mme Koschkine ;
pour les Pays-Bas : M. Schreuder ;
pour l'Allemagne : M. Ufer ;
pour l'Angleterre : Mlle Ella Pycroft ;
pour l'Autriche : M. Giese ;
pour la Hongrie : M. Popovic ;
pour l'Espagne : M. Pereira ;
pour les Etats-Unis : M. Monroe ;
pour la Belgique : M. J.-J. Van Biervliet.

Tous ces noms sont acclamés et les candidats proposés sont désignés pour faire partie du comité provisoire. Ce comité se réunira à l'issue de la séance de ce matin et les autres nations seront invitées à s'y faire représenter.

M. Pol Anri, secrétaire, résume le rapport de Mme Rousson sur la *distinction d'enfants normaux et d'enfants anormaux*, faite d'après la vue de photographies (1).

Il passe ensuite au rapport présenté par M. A. Bareilhes, intitulé *Enquête morale* (2) et lit la conclusion qu'en a tirée l'auteur.

Mme P. Kergomard (Paris), donne quelques détails sur des enquêtes faites par la *Société libre pour l'étude psychologique de l'enfance*, à Paris, au moyen de questions auxquelles des écoliers avaient à répondre par écrit, sans préparation aucune. Ces enquêtes peuvent éclairer les maîtres sur le milieu dans lequel vivent leurs élèves et leur permettent de mettre au point l'enseignement moral. Elle voudrait voir compléter en ce sens la conclusion du rapport discuté.

Mme Koschkine (Saint-Pétersbourg), croit que, dans des réponses par écrit, il y a parfois à suspecter la sincérité des enfants. Les enquêtes orales pourraient être tout aussi utiles.

La conclusion du rapport en discussion est rédigée comme suit et adoptée :

La première section estime que dans l'éducation morale, il y a lieu de faire une large part à l'observation des tendances bonnes ou mauvaises de l'enfant; et à la recherche des causes qui ont déterminé ses actes moraux. A cet effet, un bon moyen serait les enquêtes écrites ou orales, faites auprès des enfants.

M. Pol Anri, secrétaire, relève les points essentiels des rapports de M. Will.-S. Monroe et miss Anna Buckbee sur l'*étude de l'enfance aux écoles normales en Amérique* (3).

---

(1) Voir Rapports de la premiere section, pp. 55 et suiv.
(2) Voir Rapports de la première section, pp. 64 et suiv.
(3) Voir Rapports de la première section, pp. 72 et suiv. et 79 et suiv.

Résumant ensuite l'aperçu de M W.-H. Burnham sur *l'hygiène scolaire aux Etats-Unis* (1), il souligne l'innovation des infirmières scolaires qui, à New-York et à Baltimore, se rendent au domicile des enfants malades pour renseigner les parents sur les prescriptions médicales à observer.

M. A.-J. Schreuder (Arnhem), souhaite que le service d'infirmières scolaires soit généralisé autant que possible, ces infirmières étant appelées à rendre des services tout aussi précieux que les médecins des écoles.

Mme A. Moll-Weiss (Bordeaux), estime également que l'innovation des infirmières scolaires est extrêmement intéressante; elle est appelée à faire pour l'école ce que le *moniteur ouvrier* fait avec de si bons résultats dans certains dispensaires anti-tuberculeux.

L'assemblée accepte le vœu suivant :

La première section émet le vœu que dans toutes les écoles la plus grande attention soit accordée au chauffage, à la ventilation, à l'éclairage et au nettoyage des locaux, ainsi qu'à l'ameublement et à l'inspection sanitaire. Cette inspection sanitaire pourrait se compléter utilement par des infirmières qui se rendent au logis des écoliers malades et qui, là où leurs services sont requis, montrent aux parents comment doivent être suivies les prescriptions du médecin.

M. Pol Anri, secrétaire, résume le rapport de miss Harriet-A. Marsh sur l'*étude de l'enfance*, spécialement sur celle de la nourriture, *dans des clubs spéciaux* (2).

A ce propos, **Mme A. Moll-Weiss** (Bordeaux), appelle l'attention sur la corrélation entre l'alimentation et la

(1) Voir Rapports de la première section, pp. 94 et suiv.
(2) Voir Rapports de la première section, pp. 87 et suiv.

psychologie et sur l'utilité des cantines scolaires. Elle estime

qu'il serait désirable que le comité international se préoccupât particulièrement de l'influence de la nature de l'aliment sur la psychologie du jeune être. Les cantines scolaires pourraient peut-être donner quelques indications de fond intéressantes.

Après une courte discussion, la majorité des congressistes présents se rallie à ce vœu, qui sera transmis au bureau international.

M. Pol Anri, secrétaire, résume le rapport de M. Marius Dupont sur la *comparaison de mesures prises sur des sourds-muets et sur des enfants normaux* (1), ainsi que le mémoire de M. A. Binet, intitulé : *L'enseignement artistique par la croûte* (2).

Il résume de même trois rapports parvenus au bureau dans le courant de la matinée, envoyés par M. Caccace, docteur en médecine et sciences, professeur de sciences naturelles et d'hygiène à l'Ecole normale de Capoue.

Le premier de ces rapports conclut à l'enseignement de l'hygiène pédagogique dans les écoles normales et au moyen de cours spéciaux à donner à de jeunes filles et à des mères, et se confond donc avec les vœux adoptés à la suite du rapport de M. Benazet.

Le deuxième sera transmis à la section IIc (enseignement après l'école), comme se rattachant aux rapports envoyés à cette section par Mme Moll-Weiss et M. E. Cordier.

Le troisième, constatant que l'auteur a observé des fautes moins nombreuses dans l'évaluation de poids chez quelques élèves, rangés par les maîtres parmi ceux qui ont le plus fort pouvoir d'attention, est pris pour notification.

(1) Voir Rapports de la première section, pp. 105 et suiv.
(2) Voir Rapports de la première section, pp. 4 et suiv.

M. le Président remercie l'assemblée de la bienveillante attention qu'elle a prêtée aux travaux de la première section.

M. l'abbé Temmerman (Héverlé), rend hommage au bureau en général et à M. le Président en particulier.

La séance est levée à 11 heures.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA DEUXIÈME SECTION

Éducation familiale

Première Subdivision : Questions Générales

ANNEXE AU VOLUME II RAPPORTS DE LA DEUXIÈME SECTION

Séance préliminaire générale

de la Deuxième Section

La séance est ouverte par **Mme la baronne de Pitteurs**, présidente de la deuxième section.

M. Devuyst, délégué du bureau du Congrès donne des renseignements au sujet de la subdivision de la section, décidée dans une séance du bureau il y a trois mois. Cette subdivision a été nécessitée par suite du grand nombre de rapports à étudier par cette section.

M. Devuyst propose de nommer présidents d'honneur de cette section les personnes suivantes :

Mme de Wilde (République argentine);
Mme la baronne de Montenach (Fribourg);
M. Jean Brunhes (Fribourg);
Mme Devonshire (Londres);
Mme de Kovalevsky (Saint-Pétersbourg);
M. Python (Fribourg);
Mme Koschkine (Saint-Pétersbourg);
R. P. Vermeersch (Louvain);
Mme Hofmann (Genève);
Mme Ségard (Mouscron);
M. l'abbé Simon (Grand-Leez [Belgique]);
Mme Gevin Cassal (Paris);
Mme Maurice d'Andrimont (Liége);
Mme Henri Francotte (Liége);
Mme Dejace (Liége);
M. Lamarche-Roman (Liége).

(Adopté.)

Comme vice-présidents d'honneur, les personnes suivantes :

Mme A. Henry (Bruxelles);

Mlle André (Bruxelles)
Mlle Bégasse (Liége);
M. Monroë (Etats-Unis);
Mlle Bouricius (Hollande);
M. Maitland (Angleterre);
M. Rochebillard (France);
Mlle Jullien (Liége);
Mme Nève de Rossius (Liége).
(Adopté.)

Les membres se rendent immédiatement aux diverses sous-sections.

PREMIÈRE SUBDIVISION

Séance du Lundi 18 Septembre 1905

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **Mme Lucie Félix-Faure-Goyau** qui s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Puisque m'est échu l'honneur de présider cette réunion et de collaborer à ses travaux, permettez-moi de vous adresser un vœu de bienvenue.

Je suis sûre que ma pensée est la vôtre. Nous envisageons avec ferveur la grande tâche d'échanger quelques idées sur l'éducation familiale. De remarquables rapports ont insisté sur l'immense part qui revient à la famille dans l'éducation de l'enfant. Le programme est vaste; c'est toute la vie, dont la conception pénètre peu à peu ces jeunes esprits. Herbert Spencer nous dit que l'instruction comme l'éducation, doit fournir à l'enfant des cadres où s'organiseront toutes les notions que lui donnera la vie. J'aime cette idée, toute la vie est une grande école.

Aussi nous nous instruirons nous-mêmes en traitant d'un si beau sujet.

Le comité belge, dans le règlement du Congrès, nous interdit formellement toutes discussions de fond sur les questions politiques et religieuses. Nous resterons fidèles à cet article en y puisant une leçon de respect mutuel de toutes les opinions courtoises et en accueillant avec une impartiale bienveillance le récit de toutes les expériences

pédagogiques, de quelque doctrine ou de quelque théorie qu'elles se réclament. Et maintenant, Mesdames et Messieurs, laissez-moi féliciter les nombreux éducateurs qui viennent dans ce congrès pour inaugurer un contact plus intime entre l'école et la famille Et nous devons être l'interprète des familles elles-mêmes en remerciant, ici, de leur présence et de leur concours les maîtres attitrés de l'enfance.

Ces paroles ont été vivement acclamées par toute l'assemblée.

Mme la Présidente. — Nous mettons à l'ordre du jour les questions :

1° Hygiène du vêtement;

2° La punition;

3° Hérédité : comment atténuer ou faire disparaître les inconvénients des différentes tares héréditaires? Comment préparer l'enfant à être vraiment heureux : préjugés à extirper, valeur morale à cultiver, obéissance, franchise, etc.

Mme H.-L.-G. Vogel (Molenkamp). — En l'absence des rapporteurs, je voudrais attirer l'attention des congressistes au sujet du vêtement hygiénique et rationnel. En Hollande beaucoup de femmes ont étudié le vêtement réforme et c'est surtout le vêtement de dessous qui a attiré leur attention.

Alors que l'enfant bien constitué vient au monde avec un corps irréprochable, il est triste, il est honteux de défigurer ce beau corps par des vêtements irrationnels et dont à un âge plus avancé la femme ressentira les suites pénibles.

Si la ligue hollandaise a envoyé des délégués à ce congrès, c'est parce qu'elle est convaincue qu'il n'y a pas moyen de former un corps entièrement sain dans un vêtement irrationnel et gênant.

Comment est-il possible que l'esprit de l'enfant se

développe quand le corps est serré dans une étroite prison. Et puisque nous avons entendu dire ce matin, à l'ouverture du congrès, que l'air et le soleil sont si nécessaires aux enfants, je voudrais bien ajouter que le soleil et l'air doivent trouver moyen de pénétrer jusqu'au corps.

Je veux être brève et je termine en demandant à tous ceux qui s'intéressent à l'enfant, de bien vouloir se rendre compte de l'habit de l'enfant et de ne pas le traiter à la légère.

Pour cela je vous invite à examiner à la fin de la séance, les modèles que nous avons exposés.

Mme la Présidente, insiste auprès de l'auditoire pour que l'on prenne la peine d'examiner les objets d'enfants exposés par Mmes Vogel et Holland qui sont vraiment intéressants au point de vue du goût et de l'hygiène.

Elle met au vote les vœux du rapport de M. Dumas : *On devra donner aux enfants des vêtements simples et amples qui permettent la libre circulation du sang et le normal développement des membres.*

On les tiendra dans un état constant de propreté et de décence, on évitera le luxe qui est la cause de la gêne des familles et plus tard de l'inconduite des enfants.

On ne craindra pas de laisser les enfants marcher nu-pieds et nu-tête. Il est prouvé que les enfants habitués à marcher pieds nus ont un tempérament beaucoup plus robuste que les autres.

M. le Dr Ley. — Je crois qu'il est difficile de préconiser de façon absolue que tous les enfants marchent pieds nus et tête nue. Ce peut être très bon pour les uns, très mauvais pour les autres, et je propose qu'on laisse au médecin le soin de conseiller les mères à ce point de vue, suivant la constitution et le tempérament des enfants.

Mme la Présidente. — Je propose d'adopter tout le vœu, excepté le dernier alinéa.

L'assemblée approuve par acclamation la proposition de Mme la Présidente.

Mme la Présidente. — Le vœu adopté est donc le suivant : *On devra donner aux enfants des vêtements simples et amples qui permettent la libre circulation du sang et le normal développement des membres. On les tiendra dans un état constant de propreté et de décence. On évitera le luxe qui est la cause de la gêne des familles, et plus tard, de l'inconduite des enfants. (Adopté.)*

Nous procéderons à la discussion du rapport de M. le Dr de Vries :

Etude des enfants « La punition ».

M. le Secrétaire donne lecture des conclusions de ce rapport :

1° L'enfant non corrompu n'est jamais méchant ;

2° Jamais, il ne doit être puni ;

3° L'enfant corrompu a eu une mauvaise éducation ;

4° Des punitions imméritées corrompent l'enfant ;

5° Il faut le corriger en l'instruisant des conséquences de ses actions.

M. l'abbé Simon estime que les conclusions du rapport sont trop absolues ; il propose d'établir une distinction entre les enfants encore privés de l'usage de la raison et ceux qui déjà ont conscience de leurs actes.

L'enfant privé de raison est seulement guidé par l'instinct, à la façon des animaux, mais, même à cet âge, on trouve en germe, chez lui, certains défauts, parfois des méchancetés qu'il importe de réprimer dès le principe. Le châtiment appliqué dans de bonnes conditions donnera dans ces circonstances de beaux résultats.

On corrige bien un petit animal ; pourquoi ne pourrait-on faire la même chose avec un petit enfant ?

Chez les enfants plus âgés, dans beaucoup de cas, on pourra espérer que les suites naturelles de la faute commise seront un châtiment suffisant ; mais, même chez ces

enfants, dans une foule de circonstances, la conséquence de la faute n'étant pas appréciable pour l'enfant, ou encore la mauvaise nature dominant la raison, il sera utile de recourir au châtiment. Toutefois, fait remarquer M. Simon, pour punir sagement, il faut que l'éducateur conserve tout son calme, qu'il proportionne la punition au délit et qu'il exige que la punition une fois donnée soit faite coûte que coûte, sinon il abdique son autorité et avoue son impuissance.

M. le Dr Decroly. — La question de la punition est difficile à résoudre. Punition est un mauvais mot ; c'est traitement moral qu'il faudrait dire. Le traitement moral doit varier comme le traitement physique.

Deux grands points dont il faut tenir compte. C'est, d'une part, le milieu où vit l'enfant, l'ambiance familiale ou sociale ; d'autre part, la nature, le caractère de l'enfant lui-même.

Le premier point est très important. Il y a des milieux où l'enfant sera fatalement puni, parce qu'ils ne sont pas organisés pour l'éducation ; la faute est inévitable. Il y a des parents qui sont maladroits ; ils s'y prennent mal, provoquent, inconsciemment sans doute, les incartades, donnent le mauvais exemple, etc. D'autre part, il y a des enfants dont la nature se prête difficilement à certaines disciplines ; il y a surtout ceux qu'on n'a pas éduqué convenablement et dont on a déformé le caractère. Il faut donc : 1° chercher à prévenir les fautes en agissant sur les parents et sur les milieux ; 2° faire du traitement éclectique qui pourra être même une sorte de régime quand les troubles sont profonds et chroniques.

Cette question mérite d'être étudiée, discutée fréquemment par les pédagogues associés aux médecins et aux psychologues.

M. Houzelle (Montmédy). L'orateur partage entièrement les idées de M. le Dr Decroly. Il n'est pas possible d'éta-

blir des règles fixes à propos des punitions et de dire que telle faute sera suivie de telle punition.

Quand nous aurons à punir, et efforçons-nous de le faire le moins possible, il y a lieu de tenir compte de l'âge de l'enfant, de son état de santé, des conditions dans lesquelles il se trouvait au moment de l'action, de l'intention qui le poussait à se conduire mal, etc. Ce sont là toutes raisons qui mitigent la punition.

Quand nous aurons à punir, nous tiendrons compte aussi du caractère de l'enfant; tous savent qu'un reproche adressé devant la famille ou devant les camarades est pour quelques enfants une punition plus pénible qu'une retenue ou une privation de dessert. La punition ou plutôt le remède à la faute commise doit donc être affaire de tact.

M. Duval-Arnould (Paris). — La question ne compte pas de solution absolue; tout à l'heure, on a fort bien dégagé l'influence du milieu; il y a lieu d'indiquer aussi les différences si grandes de nature et de caractère : c'est l'autre facteur du problème. Dans le même milieu, dans la même famille, on pourra élever un enfant sans une punition; on devra punir son frère ou sa sœur. On devra parfois punir dès la petite enfance quand la raison d'un développement plus lent ne vient pas assez vite au secours de l'éducateur, obligé, dans l'intérêt même de l'enfant, de sa santé, par exemple, de faire du véritable « dressage ». D'autre part, si autrefois on exagérait l'exercice du droit de punir, aujourd'hui nous sommes peut-être dans l'excès contraire. N'oublions pas qu'à la punition il faut substituer un autre moyen d'éducation qui peut ne pas valoir mieux; ainsi en est-il de l'appel perpétuellement adressé à l'amour-propre ou encore à la sensibilité de l'enfant. Il ne faut pas exagérer l'amour-propre sous peine de faire des orgueilleux, ou la sensibilité sous peine de faire des malheureux et surtout des malheureuses. D'ailleurs, chez certains enfants le mal inverse se produirait bien vite, amour-propre et

sensibilité s'émousseraient avant d'avoir produit leur effet éducatif. La fille à qui sa mère dit trop souvent « tu me fais mourir » est bien forcée de ne plus la croire au bout d'un temps plus ou moins court, — et c'est regrettable.

Mlle Appoline de Gourlet dit qu'il faut éviter que la punition prenne jamais aux yeux de l'enfant un caractère de vengeance, qui tue la confiance et referme l'âme de l'enfant.

M. Edouard Cormoul-Houlès. — Il ne faut inspirer la crainte, mais la confiance.

Mme Koschkine. — Nous ne dressons pas l'enfant, nous l'élevons. Nous devons baser l'éducation sur les préservatifs. On ne peut pas punir au moment où l'enfant est en colère; après coup, ce serait sans résultat.

Mme la Présidente croit pouvoir contenter l'assemblée en formulant le vœu suivant : *Le congrès estime que la punition ne peut revêtir aux yeux de l'enfant un caractère de vengeance, qu'elle doit être aussi rare que possible, qu'il appartient aux parents de la prévenir et qu'elle doit être pour l'enfant comme une conséquence logique de sa faute.*

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente. — Nous procédons maintenant à la discussion de la 3e question. Hérédité. Comment atténuer ou faire disparaître les inconvénients des différentes tares héréditaires? Comment préparer l'enfant à être vraiment heureux : préjugés à extirper, valeur morale à cultiver, obéissance, franchise, etc.

Comme base de la discussion, nous vous donnerons lecture des vœux du rapport des MM. Marfaing et Labadie.

1. Les maîtres et maîtresses auraient intérêt à posséder des notions de puériculture et d'hygiène pratique, institution de cours de vacances où ces notions leur seraient données.

2. Les écoles devraient être visitées trimestriellement par un médecin, qui éclairerait par ses conseils judicieux maîtres et élèves.

3. L'enseignement antitabagique rendu obligatoire dans les écoles au même titre que l'enseignement antialcoolique.

4. Etablissement de lavabos et de salles de bains dans les écoles.

5. Distribution de brochures résumant avec les prescriptions hygiéniques les plus importantes des conseils aux jeunes mères.

6. Faire à l'école une plus large place au développement de l'énergie personnelle ou culture de la volonté.

7. Suppression des distributions de prix.

M. le Dr Boulenger (Bruxelles). — Le deuxième vœu me semble incomplet et inefficace; un examen complet de l'enfant à l'entrée de l'école devrait être fait par le médecin et le directeur de l'école pour établir une fiche individuelle. Cette fiche comprendrait une partie médicale, une partie sociale et une partie pédagogique. On devrait contrôler deux fois par an la croissance (taille, poids, etc.). De plus, le médecin devrait être un spécialiste connaissant les questions d'hygiène scolaire, de médico-pédagogie, etc. spécialiste n'ayant sous son contrôle qu'un nombre limité d'enfants. En ce sens, du reste, j'adopte entièrement les vœux émis par le Congrès de médecine publique.

Les motifs qui dictent cette inspection médico-pédagogique sérieuse à l'entrée, et une fois par an avec l'anthropométrie de l'enfant ainsi que la fiche individuelle, sont, qu'ainsi un enfant jusque-là bon élève qui tout à coup tombera dans la paresse sera constaté; il diminue de poids, sa taille augmente trop rapidement, il présente des ganglions au cou, il pâlit, s'anémie; sans hésiter on l'enverra se reposer à la campagne, ce sera un traitement bien supérieur, à mon avis, à toutes les punitions du monde.

On exigera en outre du médecin scolaire des visites, une, deux ou trois fois par semaine et par école, suivant le nombre d'enfants compris dans l'école à inspecter.

Ce médecin étant un spécialiste des questions scolaires, sera payé en conséquence et de telle façon qu'il ne sera pas astreint à faire une clientèle ou à remplir une série d'autres emplois pour lui procurer les moyens d'existence. Certes, il pourrait, en dehors de l'école, s'occuper comme spécialiste à donner des conseils aux parents pour des écoliers difficiles, mais en dehors de cela il serait souhaitable que ni la clientèle, ni d'autres places ne l'obligent à s'absorber trop en d'autres travaux.

M. Devonshire, Robert-L., président d'un comité d'éducation en Angleterre. — 1° La question de l'examen médical des enfants dans les écoles primaires occupe beaucoup dans ce moment-ci les esprits des éducateurs en Angleterre.

2° Si vous avez 5,000 ou 6,000 enfants dans une ville, la visite hebdomadaire du médecin à chaque enfant est matériellement impossible.

3° Même s'il y avait moyen de ne faire qu'un examen médical par an cela devrait être fait.

4° Au Japon, il y a déjà 7,000 médecins spécialement désignés pour les écoles.

5° Ce qui se fait au Japon peut se faire en Europe.

6° J'invite le Congrès à faire une délibération en termes généraux indiquant la haute importance de la question.

M. le Dr Dupureux. — J'ai été chargé par la Société de médecine publique d'étudier la question de l'inspection médicale scolaire.

L'enquête a porté sur les écoles en général chez les nations civilisées d'Europe et d'Amérique; elle dénote que presque nulle part l'organisation n'est parfaite.

La Société de médecine publique à l'unanimité s'est

ralliée aux conclusions suivantes, lesquelles, je pense, pourront répondre aux vœux de l'assemblée.

CONCLUSIONS VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PUBLIQUE DE BELGIQUE, LE 21 AOÛT 1905, SUR LE RAPPORT DU Dr DUPUREUX.

1° L'inspection médicale scolaire sera ordonnée législativement.

2° Elle portera sur les crèches et jardins d'enfants, sur les écoles officielles primaires ainsi que sur les établissements d'enseignement moyen des deux degrés, les écoles ménagères et professionnelles; pour être efficace, la mesure devrait être appliquée aux écoles privées.

3° Le médecin inspecteur sera nommé par l'administration communale et jouira, de ce fait, d'un traitement en rapport avec l'importance de ses fonctions.

4° Le service public sera complètement indépendant de celui de la bienfaisance.

5° Le médecin inspecteur aura obligation de faire au moins deux visites mensuelles dans l'école.

6° Les fonctions consisteront :

I. Au point de vue prophylactique :

a) A pratiquer la vaccination et la revaccination dans les écoles gratuites;

b) A y établir la médecine préventive;

c) A examiner chaque élève nouvellement inscrit; proposer toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour l'éloignement et l'isolement des enfants atteints d'affections transmissibles.

II. Au point de vue éducatif :

a) A surveiller, d'accord avec le pédagogue, le développement physique intégral de l'enfant;

b) Une fiche individuelle sera, dans ce but, établie pour chaque élève.

7° Il transmettra, à chaque visite, ses observations à

l'administration communale et les réunira en un rapport annuel détaillé.

Mlle Berthe Kerens, docteur en médecine, secrétaire de la sous-section, fait remarquer à l'assemblée que cette question a été vidée dans une autre section.

Mme la Présidente estime qu'il faut laisser dans ce cas la tâche à cette section de formuler le vœu, et ne pas le soumettre au vote de sa section.

M. l'abbé J. Lemmens propose de ne pas accepter le troisième vœu : *L'enseignement antitabagique rendu obligatoire dans les écoles au même titre que l'enseignement antialcoolique*, non par opposition à l'enseignement antitabagique, mais par crainte de diminuer l'importance de l'enseignement antialcoolique, beaucoup plus nécessaire (en Belgique du moins) que l'enseignement antitabagique. Il y a des milliers de victimes de l'alcool en notre pays, alors qu'il n'y a que peu de victimes du tabac.

M. le Dr Boulenger (Bruxelles). — Mon honorable préopinant a combattu la propagande antitabagique à l'école, disant qu'elle absorberait un temps utile au pédagogue pour faire la propagande antialcoolique et surtout pour donner ses leçons ordinaires. J'ai, pour ma part, pu constater qu'à Bruxelles chez les enfants de 9, 10 et 11 ans l'habitude de fumer sévissait chez 9 enfants sur 10, à un degré tel que beaucoup en sont retardés dans leur croissance et surtout dans leurs études, beaucoup sont parmi les arriérés. De plus, beaucoup sont atteints de troubles cardiaques. Le tabac n'est donc pas si inoffensif que l'a dit mon collègue tantôt. Mais je partage son avis quand il demande que l'on ne charge pas l'instituteur de toutes ces propagandes, avec la lutte contre les hannetons dans les campagnes, etc.; il ne reste plus de temps pour les cours; au contraire, si, à l'occasion de l'examen médico-pédagogique, le médecin appelait les parents et

signalait en termes précis et nets aux parents et aux enfants que le tabac est dangereux, les parents et l'enfant y réfléchiraient davantage, et de plus, le médecin leur disant que l'enfant qui boit ou qui fume sera un faible plus tard, un mauvais ouvrier gagnant mal sa vie, les parents seront entraînés à interdire et l'usage du tabac et celui de l'alcool. Mais j'insiste aussi sur d'autres intoxications possibles et à combattre; j'insiste aussi sur de mauvaises habitudes nuisibles à la santé de l'enfant autres que l'alcoolisme, le tabagisme, et c'est pourquoi je demande que l'on dise au troisième vœu : l'enseignement dirigé contre toutes les coutumes et habitudes nuisibles à la santé de l'enfant : tabagisme, alcoolisme, etc., sera fait à l'école et les parents seront appelés spécialement dans les cas graves et sermonés par le médecin de l'école et le directeur.

Différents autres membres se déclarent les uns, pour, les autres, contre les propositions de M. l'abbé Lemmens et de M. le Dr Boulenger. On suspend ces discussions pour en commencer une sur le septième vœu : suppression des distributions de prix.

M. le Dr Decroly. — Va-t-on supprimer les distributions? Que restera-t-il? L'enfant travaillera-t-il pour rien? On ne peut exiger de lui ce que l'adulte fait si peu. Il n'est pas possible que l'enfant se contente déjà de ce que l'adulte a si rarement : la satisfaction du devoir accompli. Il faut toute une évolution pour cela, et dans cette évolution il faut une étape où le travail soit récompensé matériellement. L'égoïsme est une étape vers l'altruisme. Pour moi, les distributions doivent être remplacées par des récompenses immédiates et moins abstraites qui varieront avec l'âge et les tendances des enfants.

Mme Vogel (Haarlen). — En Hollande, les distributions des prix sont presque tout à fait supprimées; au lieu de

récompenser, on rend l'école plus agréable, de sorte que les enfants vont à l'école avec plaisir.

M. Duval-Arnould. — Au Conseil municipal de Paris, on est préoccupé de cette question des distributions de prix. Il n'y a peut-être pas lieu de les supprimer, mais il faudrait certainement les réformer : on donne des prix à tous les enfants, et, malgré la différence de valeur qu'on maintient entre les récompenses, cela est mauvais, peut-être, pour les deux tiers des élèves, qu'on trompe ainsi que leurs parents sur leur véritable mérite scolaire. Dans les écoles professionnelles municipales, et dans le but de rapprocher ces écoles des ateliers, nous avons à peu près supprimé les prix, mais nous avons maintenu des livrets de caisse d'épargne proportionnés au mérite, et qui constituent une sorte de salaire de l'apprenti.

M. Houzelle (Montmédy). — Supprimer les distributions de prix, c'est, dit-on, priver l'enfant du fruit de son travail; mais la rentrée d'octobre est si lointaine de la distribution que l'orateur n'ose espérer que l'enfant travaille réellement — exception faite pour la dernière quinzaine de l'année scolaire — en vue de la distribution des prix.

Ce qu'il trouverait plus grave dans cette suppression serait de priver l'enfant d'une fête scolaire et surtout d'ouvrages qui, bien choisis, feraient le noyau de sa petite bibliothèque.

L'orateur n'est ni pour, ni contre les distributions; il s'en rapporte sur ce point à la décision du Congrès; il tient cependant à dire que leur suppression serait un grand souci de moins pour les maîtres et maîtresses, car il est très difficile — pour ne pas dire impossible — de récompenser le labeur et les efforts de l'enfant (plutôt que sa réussite) tout en évitant de froisser la susceptibilité des parents.

M. Duval-Arnould, ajoute-t-il, vient de nous dire qu'à

point (création d'écoles de volonté) puisque la section s'occupe de l'éducation dans la famille.

M. Houzelle est acclamé par toute l'assemblée.

Mme la Présidente donne lecture des vœux adoptés faisant remarquer que le vœu n° 5 (distribution de br chures, etc.) a été voté dans une autre section.

1° *Les maîtres et maîtresses auraient intérêt à possé des notions de puériculture et d'hygiène pratique; — in tution de cours de vacances où ces notions leur serai données.*

3° *L'enseignement antitabagique rendu obligatoire d les écoles, au même titre que l'enseignement antialcooliq*

4° *Etablissement de lavabos et de salles de bains dans écoles.*

6° *Faire, à l'école, une plus large place au développem de l'énergie personnelle ou culture de la volonté.*

Séance du Mardi 19 Septembre 1905

Mme la Présidente met à l'ordre du jour la question : Nécessité de la vulgarisation des notions d'éducation ans la famille. »

La parole est donnée à M. l'abbé Simon qui fait lecture e la conclusion pratique qui termine son rapport : *Le ujet est trop important pour le limiter à quelques confé-ences ; il faut, au contraire, les multiplier partout ; repré-nter les mêmes choses sous des formes différentes, y inté-sser les parents, et en faire une œuvre qui occupe l'opinion devienne l'œuvre importante entre toutes.*

M. l'abbé Simon. — Les conférences seront données, itant que possible, dans un local où la discussion sera ossible et où les conférenciers laïques pourront prendre parole.

M. l'abbé Simon fait observer que l'on ne trouve pas ujours pareil local et qu'il faut quelquefois se servir de église pour donner les conférences susdites.

On admettra aux conférences les pères et mères de mille et aussi les jeunes gens des deux sexes.

On mettra de l'émulation parmi les auditeurs en faisant appel nominal à chaque séance, en remettant des cadeaux, es bons de présence, et en faisant, chaque année, un rage au sort d'objets pieux ou autres. On traitera dans es conférences, des sujets ayant trait à l'éducation phy-ique, intellectuelle et morale, mettant de côté toutes les uestions étrangères.

Comme moyen de propagande, on fera usage du jour-nal, de l'affiche, des brochures.

On réclamera l'appui de l'Etat, qui, par des subsides, deviendra un puissant encouragement.

Mlle Jullien. — Il serait grandement désirable que l'on fonde dans les villes et aussi dans les campagnes des ligues de femmes chrétiennes où chaque mois, ou chaque quinzaine se donneraient des conférences pour éclairer les mères de famille sur l'éducation familiale, et il serait à désirer aussi que ces conférences fussent données, autant que possible, par des mères de famille ou des personnes d'expérience étant très au courant de la question.

M. Houzelle, instituteur à Montmédy, ne partage pas l'avis de l'orateur de faire les conférences populaires dans l'église; il faut laisser à l'église son caractère de maison de recueillement. Mieux vaut les faire à la mairie ou à l'école, quand on n'a pas d'autres locaux. Il préconise surtout les conférences populaires avec projections qui frappent deux sens à la fois : c'est de l'enseignement par l'aspect très profitable et très intéressant pour l'auditoire.

Il convient que ces conférences aient une note de gaîté : instruire en amusant. Cependant il faut éviter l'écueil de les faire tourner à la comédie.

L'orateur recommande les conférences avec projections sur l'alcoolisme et la tuberculose.

Terminer la conférence par une lecture morale et gaie à la fois : nous avons dans la littérature de tous les pays de belles pages à faire connaître. Ces lectures bien préparées pour être bien faites, pourront aussi faire aimer la lecture d'une littérature saine.

Mlle de Gourlet — Il faut stimuler les parents à intervenir dans la conférence d'éducation, qui ne sera pas monologuée, mais une discussion ou une mise en commun des idées, observations, expériences des parents et éducateurs.

M. Proost. — Certains instituteurs désabusés prétendent

que le cœur est le meilleur des pédagogues. Les mères qui gâtent leurs enfants ne raisonnent pas autrement et préparent des générations malheureuses. Evidemment le cœur est un facteur nécessaire comme l'expérience dans l'éducation.

Mais ni le cœur, ni l'expérience ne suffisent pour élever les enfants en pleine connaissance de cause. Seule la science des lois naturelles qui a projeté de si vives lumières à notre époque sur la pédagogie comme sur la sociologie peut éclairer complètement les éducateurs. C'est là un terrain d'entente où tous les pédagogues soucieux du progrès, pourront se renconter et c'est sur ce terrain, surtout que doit porter à mon avis la discussion.

M. André de Berthois signale le rapport de M. Max Turmann sur un cercle d'éducation familiale fondé à Paris en 1903; il donne les titres de quelques-unes des conférences faites sur ce sujet à l'Union familiale. Il fait grand éloge des publications pédagogiques de M. l'abbé Simon.

Mme la Présidente propose l'adoption des vœux suivants, qui forment bien l'ensemble des désirs de l'assemblée. Ces vœux sont les conclusions du rapport de M. Max Turmann :

1. *Que, dans les œuvres de jeunesse, on organise des réunions périodiques qui mettent en relation régulière les parents et ceux qui se dévouent à leurs enfants.*

2. *Que, dans ces réunions ou cercles d'éducation familiale, on traite des questions ayant trait à l'éducation morale, intellectuelle et physique des enfants.*

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole au Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, pour commenter la conclusion de son rapport sur :

« L'éducation de l'enfant dans la famille; ses conditions et ses moyens. »

L'œuvre capitale de l'éducation familiale sera donc la formation de la conscience par l'exercice dirigé de l'activité de l'enfant et le développement de son initiative en même temps que du sentiment de sa responsabilité.

Le Frère Justinus commente cette conclusion en donnant sommairement le contenu de son merveilleux rapport, après quoi l'assemblée adopte par acclamations sa conclusion.

M. le Dr Boulenger demande la parole pour signaler dans le rapport acclamé la phrase suivante :

« La lumière de la raison étant insuffisante et incertaine, surtout en morale, il faut, pour former une conscience éclairée, droite, sûre d'elle-même, recourir sans cesse aux préceptes positifs et infaillibles de la religion, appuyer les principes moraux sur la volonté de Dieu et rappeler toujours la sanction éternelle des lois morales, seule capable d'assurer leur exécution. »

L'orateur demande la suppression de la phrase ci-dessus. L'assemblée s'oppose à l'unanimité à la suppression. Elle partage dans cette opposition l'esprit de Mme la Présidente, qui rappelle à l'assemblée la phrase prononcée par elle à l'ouverture de la section :

« Le comité belge, dans le règlement du congrès, nous interdit formellement toutes discussions de fond sur les questions politiques et religieuses. Nous resterons fidèles à cet article, en y puisant une leçon de respect mutuel de toutes les opinions courtoises, et en accueillant avec une impartiale bienveillance le récit de toutes les expériences pédagogiques, de quelques doctrines ou de quelques théories qu'elles se réclament. » (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente met en discussion un autre point du

que le cœur est le meilleur des pédagogues. Les mères qui gâtent leurs enfants ne raisonnent pas autrement et préparent des générations malheureuses. Evidemment le cœur est un facteur nécessaire comme l'expérience dans l'éducation.

Mais ni le cœur, ni l'expérience ne suffisent pour élever les enfants en pleine connaissance de cause. Seule la science des lois naturelles qui a projeté de si vives lumières à notre époque sur la pédagogie comme sur la sociologie peut éclairer complètement les éducateurs. C'est là un terrain d'entente où tous les pédagogues soucieux du progrès, pourront se renconter et c'est sur ce terrain, surtout que doit porter à mon avis la discussion.

M. André de Berthois signale le rapport de M. Max Turmann sur un cercle d'éducation familiale fondé à Paris en 1903; il donne les titres de quelques-unes des conférences faites sur ce sujet à l'Union familiale. Il fait grand éloge des publications pédagogiques de M. l'abbé Simon.

Mme la Présidente propose l'adoption des vœux suivants, qui forment bien l'ensemble des désirs de l'assemblée. Ces vœux sont les conclusions du rapport de M. Max Turmann :

1. *Que, dans les œuvres de jeunesse, on organise des réunions périodiques qui mettent en relation régulière les parents et ceux qui se dévouent à leurs enfants.*

2. *Que, dans ces réunions ou cercles d'éducation familiale, on traite des questions ayant trait à l'éducation morale, intellectuelle et physique des enfants.*

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole au Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, pour commenter la conclusion de son rapport sur :

aussi de laisser entre les mains des enfants, et de les étaler, les musiques portant des gravures immorales. (Applaudissements. — Adopté.)

M. le Secrétaire attire l'attention sur un passage dans le rapport du Dr E. Buss :

« A la chambre qu'on habite — chambre familiale — convient le caractère de l'intimité d'un confort gai et serein ; c'est pourquoi les couleurs claires des parois et plafond, les meubles clairs et simples, les rideaux légers, laissant passer tout rayon de soleil, seront préférés ; comme ornementation des parois, il y aura des images avec des scènes aimables et ensoleillées de la vie du peuple, de la famille et de la nature — des portraits de famille rappelant le foyer familial et parlant au cœur — non des habitants vivants de la maison (donc les père et mère, frères et sœurs, etc.), — ce qui dénoterait un manque goût, — mais des membres éloignés ou morts de la famille, dont la présence est ainsi évoquée dans la chambre. »

C'est surtout ces mots : « non des habitants vivants de la maison, ce qui dénoterait un manque de goût », qui déplaisent au secrétaire. Toute l'assemblée est de son avis.

Mlle Berthe Kérens, secrétaire de la sous-section, attire l'attention sur le rapport de Mme Savey-Cazard, qui, elle, s'occupe surtout de l'art musical.

Elle demande quel art mérite la préférence, l'art musical ou l'art du dessin?

L'assemblée trouve que les deux doivent être également cultivés.

On adopte donc le vœu qui émane de ce rapport :

On doit s'occuper de l'éducation de l'ouïe, en faisant entendre à l'enfant beaucoup de bonne musique, en le mettant en contact avec d'autres enfants musiciens, en lui faisant chanter de jolis airs simples et mélodiques avant de lui apprendre les notes — on évitera avec soin que l'enfant ne

prenne goût aux jouissances inestéthiques de la musique médiocre ou banale.

Après une longue préparation auditive on lui apprendra peu à peu ses notes, ainsi que leurs valeurs et intervalles, mais en écartant systématiquement tout ce qui jusqu'ici, dans les solfèges actuels, paraît si rébarbatif et si abstrait (par exemple le fameux tableau des intervalles et de leurs renversements). Simplifions, éclaircissons, donnons de l'air et de la lumière dans cet enseignement de la musique, si touffu et si décourageant en général pour les enfants.

Mme la Présidente, passe au point suivant : « Vulgarisation des sciences naturelles. »

Mme Devonshire parle des travaux de la « Parents' National Educational Union » en ce qui concerne la vulgarisation des sciences naturelles. Cette société y attache une importance particulière au point de vue de l'éducation. (Botanique, Géologie, Zoologie, Excursions, Cahiers de notes, Dessins, etc.)

M. Proost. — Le professeur Huxley se plaisait à répéter que le programme de l'enseignement primaire ressemblait à un arbre que l'on aurait planté, les racines en l'air.

Sans partager complètement cette manière de voir, je crois avec lui que bien des parents et des maîtres marchent encore à l'encontre du but qu'ils poursuivent et développent, sans le savoir, des maladies physiques et morales qu'ils veulent combattre parce qu'ils ignorent les premiers principes de la physiologie et de l'hygiène moderne.

Mlle Berthe Kerens, docteur en médecine, secrétaire de la sous-section, fait remarquerque cette question a été traitée dans une autre sous-section.

Mme la Présidente, demande, par conséquent, de passer à la discussion d'une autre question du programme. Elle donne la parole au R. P. Vermeersch S. J. pour commenter son rapport.

Le secrétaire fait lecture des conclusions du rapport du R. P. Vermeersch S. J.

1° *Il faut insister sans cesse sur l'influence décisive de la première éducation et sur le devoir des parents de s'en occuper eux-mêmes :*

2° *Il faut obtenir que les spécialistes et les hommes compétents écrivent et répandent des études sérieuses, des consultations vraiment pratiques qui assurent les progrès d'une pédagogie rationnelle et vraiment moralisante ;*

3° *Les médecins devraient exercer une action plus énergique et mieux concertée, pour ne conseiller et ne permettre le recours à la nourrice que dans les cas de vraie nécessité :*

4° *Les moralistes doivent faire ouvrir les yeux aux parents d'abord, et même, s'il est besoin, aux pouvoirs publics sur le grave problème moral et social que soulève le sort de petits enfants pauvres frustés du lait et des soins de leurs mères.*

R. P. Vermeersch. S. J. dit pouvoir se passer de tout commentaire au sujet de ces conclusions. (*Applaudissements.*)

L'assemblée demande, par la voix du secrétaire, de passer à la discussion du rapport de Mme Lucie Félix-Faure-Goyau, la Présidente de l'assemblée :

Instruction et Culture.

Mme la Présidente donne elle-même lecture des vœux de son rapport :

1° *Il est inutile de révéler aux parents et aux professeurs le rôle influent de la causerie dans une éducation ; tous le reconnaissent, mais il est bon de rappeler quelque fois que l'on doit faire parler l'enfant ;*

2° *Pour favoriser le développement de la culture, il serait utile de créer ou de développer une poésie enfantine destinée à être comprise et sentie par les enfants et d'en susciter des essais ;*

3° *L'établissement d'un certain nombre de musées de moulages contribuerait au développement de la culture artistique; puisse l'attention des éducateurs être attirée sur ce point!*

Mme la Présidente dit que dans plusieurs familles les Fables de La Fontaine sont considérées comme la poésie par excellence pour l'enfant. Elle voudrait autre chose. Il existe des ouvrages de poésie enfantine, qui sont trop peu connus.

M. Duval-Arnould tient à rappeler, parmi les noms des poètes français de l'enfance, ceux qui lui viennent à la mémoire en ce moment : Ratisbonne, Manuel, Laprade trop peu connus.

Mettez aux mains de l'enfant un recueil de « morceaux choisis » en le laissant libre de choisir « sa fable » pour la fête de son papa ou de sa maman, il ira tout droit à ces poètes qui ont su parler à leur âge. Parmi les contemporains, Botrel a su donner, dans plusieurs de ses poésies populaires, une note que les enfants, un peu plus grands peut-être, entendent et aiment. Mais le premier vœu présenté par Mme la Présidente, est capital et mérite d'être mis en relief : c'est une erreur de croire que tous les parents causent vraiment avec leurs enfants. Les pères surtout ne le font souvent que par occasion, et souvent aussi très mal, abusant de leur supériorité, par exemple, pour traiter de « bête » une question naïve. Et cependant il n'est pas de meilleur moyen d'éducation : mais il faut savoir lui faire sa place légitime. Il faut rappeler ou apprendre aux parents que cette chose si simple est un véritable devoir.

M. Houzelle (Montmédy) prend la parole pour remercier Mme la Présidente de l'excellente page de pédagogie qu'elle vient de nous donner; il appuie en même temps les paroles de M. Duval-Arnould. Tous les membres de

l'enseignement présents au Congrès seront de l'avis de l'orateur pour reconnaître qu'on peut classer en deux catégories les enfants qui nous arrivent en classe : les uns sont à peu près ignorants et les autres ont un fonds de connaissances qui nous surprend. Les premiers appartiennent à des parents ne répondant pas aux questions que leur pose l'enfant ; les seconds, au contraire, à des parents se faisant un devoir rigoureux de répondre à toutes les questions que leur adresse l'enfant. Aussi, appuie-t-il de toutes ses forces le vœu de Mme la Présidente ; faire parler, beaucoup parler l'enfant.

M. l'abbé Dobbelstein (Liége) désire que l'on remplace le mot *poésie* enfantine par *littérature* enfantine, ce qui est approuvé par l'auteur du rapport.

Mme Holland fait remarquer que la Hollande est très riche en ce qui concerne la littérature enfantine. Elle cite entre autres le poète néerlandais Gouverneur. Elle croit que les différentes nations pourraient se rendre des services en faisant des traductions de ces auteurs dans différentes langues par des maîtres du langage enfantin.

Mme la Présidente trouve qu'une traduction n'aura jamais la valeur d'une œuvre originale. Cependant, faute de mieux, elle donnerait toute son approbation à cette mesure.

M. le secrétaire relit les vœux du rapport en question en y remplaçant « poésie » par « littérature ». De longs applaudissements montrent comblen l'assemblée a apprécié le travail de Mme la Présidente, qui met à la discussion le rapport de Mlle Van den Plas : *Ce que peut faire l'éducation pour relever la condition de la femme.*

Mlle Van den Plas fait remarquer qu'une faute d'impression s'est glissée dans son rapport. Elle demande qu'on lise, page 166, 3e ligne d'en dessous, tome Ier, section II :

Que pourrait faire, pour : On pourrait faire l'éducation pour réformer la mentalité masculine et améliorer la condition de la femme ?

Mlle Van den Plas. — Permettez-moi de développer les vœux qui terminent mon rapport sur l'influence que peut avoir l'éducation pour relever la condition de la femme. Nous demandons *que les jeunes gens reçoivent dans la famille un enseignement moral qui leur inculque le respect de la femme.* Ils devraient être initiés par la famille, par le père, aux mystères de la vie. Puis, au lieu de laisser libre cours aux sophismes qui dépeignent l'inconduite des jeunes gens comme une chose excusable et normale, les parents devraient inculquer à leurs fils qu'ils n'ont pas le droit de mépriser et de flétrir le sexe dans lequel ils choisiront une compagne pour eux, une mère pour leurs enfants. La seconde partie de mon premier vœu demande *que les jeunes gens reçoivent dans les cours supérieurs un enseignement scientifique*, individuel et occasionnel *les mettant en garde contre les dangers de la débauche.* Bien entendu, je ne parle pas ici de l'initiation qui doit être réservée à la famille; je ne parle pas de l'enseignement spécial des jeunes filles, qui incombe à la mère seule; je parle des jeunes gens de 16 ans et davantage qui connaissent déjà presque tous les mystères de la vie, qu'ils ont appris généralement de la façon la plus déplorable.

Ceux-là n'écoutent guère leur mère quand elle leur conseille la chasteté; ils écoutent peu leur père parce qu'ils supposent, à tort ou à raison, que lui-même ne pratiquait pas l'austérité à 20 ans; les jeunes gens ont plus de respect pour la science que pour la morale, et pour cela, je crois que l'enseignement d'un médecin, d'un prêtre ou d'un professeur leur disant que la science et la morale arrivent aux mêmes conclusions aurait un résultat inappréciable. Je demande que cet enseignement soit occasionnel, c'est-à-dire qu'il ne doit pas former, bien entendu,

un cours spécial, mais que les notions pourraient en être données à l'occasion d'un cours sur la reproduction des animaux ou des plantes.

Plusieurs personnes font remarquer que la question vient d'être discutée dans une autre sous-section.

Mlle Van den Plas dit savoir que l'on a voté un vœu analogue au sien. J'ai demandé, dit-elle, à développer celui-ci parce que je n'avais pas suffisamment précisé ma pensée; je ne demande pas à le voir voter ici; mais à le voir adjoint à la discussion de la 3e sous-section de la section II.

Mlle Van den Plas donne lecture du second vœu de son rapport :

Que, dans les écoles de jeunes gens et de jeunes filles, à partir de la 2me année moyenne (beaucoup d'adolescents ne faisant pas la 3me année, il est nécessaire, pour que cet enseignement donne ses fruits, de le donner dès la 2me année moyenne), on établisse un cours de droit familial, résumant les droits et les devoirs respectifs de l'homme et de la femme, des parents et des enfants d'après notre Code civil, en réservant les points délicats de ces questions pour la fin des études; que l'on y joigne un aperçu comparatif de la condition des femmes chez la plupart des nations civilisées.

Même dans les classes cultivées, il y a à peine une femme sur cinq qui connaisse sa situation légale par rapport à son mari et à ses enfants. Quand elles ont un bon mari, elles n'ont guère à souffrir de leur infériorité; mais que leur mari vienne à user des privilèges draconiens que lui donne la loi, elles sont sans défense et comprennent enfin que les féministes n'ont pas tort de revendiquer quelques droits pour la femme.

M. Louis Grandvilliers. — Je suis d'avis qu'il est utile d'enseigner le droit familial aux jeunes gens et aux jeunes filles, mais non pas à l'école primaire; la place de cet en-

seignement est dans les œuvres post-scolaires (cours d'adultes, patronages, universités populaires, etc.).

Mlle Rochebillard dit que le droit familial est enseigné à Lyon dans les cours syndicaux aux femmes et aux jeunes filles.

Mlle Hym demande que le droit familial soit inscrit au programme des œuvres post-scolaires et des cours d'adultes.

M. Duval-Arnould demande la suppression du dernier paragraphe du second vœu : « que l'on y joigne un aperçu comparatif, etc. ».

Cet enseignement de droit comparé nécessiterait des professeurs de droit de tout premier ordre et risquerait d'ailleurs de donner des idées fausses : rien ne tient de plus près à l'histoire des mœurs d'un peuple donné que son droit familial. Si nous voulons que l'enseignement de ce droit profite vraiment aux élèves ou anciens élèves de l'enseignement primaire, bornons-nous à demander l'enseignement du droit positif du pays auquel appartiennent les élèves.

M. Bertrand, inspecteur primaire, partage l'opinion du précédent orateur en ce qui concerne l'enseignement du droit familial, qui doit être donné avec tact, de manière à ne pas porter la femme à revendiquer trop facilement ses droits. Elle les possède tous en principe quand elle est sérieuse, bonne ménagère, quand elle sait donner à ses enfants une éducation bien comprise, quand elle se montre bienveillante, qu'elle accueille son mari au retour du travail avec ce sourire qui lui fait oublier sa fatigue, enfin quand elle sait à la fois remplir ses devoirs d'épouse et de mère.

M. Van den Plas. — J'entends dire qu'il faut surtout parler aux femmes de leurs devoirs et que si toutes étaient

bonnes ménagères, il n'y aurait plus de mauvais ménages. Je répondrai d'abord qu'après avoir parlé aux femmes durant tant d'années uniquement de leurs devoirs, on pourrait bien leur parler un peu de leurs droits. On veut que la femme soit bonne ménagère; nos efforts tendent aussi dans ce sens; mais quand la femme sera devenue parfaite, il y aura encore une chose à obtenir pour que le ménage soit parfait, c'est que l'homme atteigne la perfection également, et comment l'exiger de lui alors que la loi lui donne le droit absolu de tromper sa femme, de l'opprimer et même de la voler, si elle est mariée sous le régime légal. N'oublions pas que seules les classes supérieures font un contrat de mariage et que l'immense majorité des ménages, accepte, sans le connaître, le régime de la communauté légale. Nous demandons donc que l'on mette les lois d'accord avec les mœurs des bons ménages, car on oublie trop qu'en Belgique et en France les lois ne sont pas la résultante des mœurs, mais l'œuvre d'un conquérant, qui, sur plusieurs points a rétrogradé de plusieurs siècles.

M. Duval-Arnould fait remarquer que la communauté légale est bien antérieure à Napoléon et que la séparation de biens n'est pas l'idéal pour la femme.

Mlle Van den Plas. — Nous, féministes chrétiennes, ne demandons pas la séparation de biens comme régime légal, mais, je dois faire remarquer à mon honorable contradicteur que la communauté légale d'aujourd'hui ne ressemble plus à celle de l'ancien régime. Jadis, la presque totalité des biens étant immobiliers, le mari n'avait que l'administration des biens de sa femme et la communauté ne comprenait guère que les acquêts; tandis qu'aujourd'hui, où les fortunes sont surtout mobilières, le mari peut disposer de la dot de sa femme, et la dissiper impunément. Toutes ces choses, les jeunes filles devraient les savoir; elles devraient savoir aussi qu'elles n'ont aucun droit sur leurs enfants. Les jeunes gens aussi devraient

connaître cela ; mais pour qu'ils ne se figurent pas que leurs privilèges excessifs sont des droits légitimes, on devrait leur dire quelle était la condition des femmes avant le code « Napoléon » et quels sont actuellement leurs droits dans d'autres pays.

Mme Moll-Weiss. — Il faut considérer que la valeur du rôle économique de la femme ne comprend pas seulement ce qu'elle produit à l'extérieur, mais ce qu'elle fait dans le ménage. Que l'on apprenne aux fils, aux filles, aux maris, que ce rôle n'est pas inférieur ; aussi méritante que celle qui gagne quelques sous, est celle qui défend la santé, la morale, le bonheur du foyer.

M. Duval-Arnould insiste pour la suppression du passage signalé par lui. Il trouve l'approbation de presque toute l'assemblée.

Mme la Présidente lève la séance remettant la suite de ces discussions à la séance du lendemain.

Séance du Mercredi 20 Septembre 1905

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **Mme Lucie Félix-Faure-Goyau.**

Mme la Présidente propose de reprendre la discussion du rapport de Mlle Van den Plas.

M. le secrétaire fait lecture du vœu modifié d'après les discussions de la séance de la veille :

Que dans les écoles de jeunes gens et de jeunes filles, et surtout dans les cours post-scolaires et les cours d'adultes, l'on établisse un cours de droit familial, résumant les droits et les devoirs respectifs de l'homme et de la femme, des parents et des enfants d'après notre code civil, en réservant les points délicats de ces questions pour la fin des études. (Adopté.)

M. le Secrétaire donne lecture du troisième vœu du rapport de Mlle Van den Plas :

Qu'on fasse connaître aux écoliers des deux sexes quelle est la participation féminine à la production des richesses nationales dans différents pays.

Mlle Van den Plas. — Je propose aujourd'hui à la ratification de l'assemblée le troisième vœu de mon rapport. Mme Moll-Weiss a fait remarquer avec raison que ce vœu est incomplet parce qu'il semble négliger l'importance du travail ménager de la femme. Je l'ai modifié dans ce sens, et le propose en ces termes :

3° *Qu'on fasse connaître aux écoliers des deux sexes quelle est la participation féminine à la production des richesses nationales dans différents pays, et que, à l'école comme dans la famille, on attire leur attention sur l'importance et la grandeur du rôle ménager et familial de la femme.* (Le vœu est adopté.)

e cela ; mais pour qu'ils ne se figurent pas que ivilèges excessifs sont des droits légitimes, on leur dire quelle était la condition des femmes code « Napoléon » et quels sont actuellement oits dans d'autres pays.

oll-Weiss. — Il faut considérer que la valeur du nomique de la femme ne comprend pas seulement e produit à l'extérieur, mais ce qu'elle fait dans ge. Que l'on apprenne aux fils, aux filles, aux ue ce rôle n'est pas inférieur ; aussi méritante qui gagne quelques sous, est celle qui défend la morale, le bonheur du foyer.

'al-Arnould insiste pour la suppression du passage par lui. Il trouve l'approbation de presque toute lée.

Présidente lève la séance remettant la suite de ssions à la séance du lendemain.

rée et que les hommes de la famille ne dédaignent pas de l'aider quand ils le peuvent.

M. le Dr Ley.— Je voudrais, avant l'adoption de ce vœu, demander à Mlle Van den Plas, si elle ne croit pas qu'une cause importante de ce manque de respect envers la femme, qu'elle constate chez les jeunes gens, consiste dans le fait de la séparation des sexes à l'école; les jeunes gens et les jeunes filles ne se connaissant plus, n'ont pas appris à s'estimer réciproquement. Je crois que la co-instruction des sexes est une mesure importante à généraliser pour favoriser la notion, chez l'homme, du respect de la femme.

Mme la Présidente fait remarquer que le Congrès s'occupe de l'éducation dans la famille.

M. Brébion croit les hommes attaqués, et prend, avec beaucoup d'humour, et de courtoisie pour les dames, la défense de son sexe.

M. Delpy suppose que Mlle Van den Plas ne connaît ni les petits garçons, ni les jeunes gens, ni les hommes. C'est pour cette raison qu'il excuse quelques phrases de son rapport.

M. Brébion continue la discussion en disant que les hommes s'occupent si peu du ménage, parce que les femmes les jugent trop maladroits.

Mlle Van den Plas. — Je n'ai pas le moins du monde l'intention d'attaquer les hommes, et je serais désolée que mes paroles fussent interprétées comme une marque d'hostilité envers eux. Je désire seulement que leur éducation soit améliorée et complétée sur un point où elle me paraît défectueuse. Si vous voulez bien écouter à nouveau la lecture de mon dernier vœu, vous constaterez qu'il est tout à fait conciliant et pacifique :

Que toute l'éducation familiale tende à inculquer aux ado-

lescents des deux sexes, la bienveillance, la serviabilité et l'estime réciproques. (Adopté à l'unanimité.)

Mme la Présidente. — Nous passons à la question : « Quelle est la marche à suivre dans l'éducation ? »

La discussion de Mlle Van den Plas, secrétaire générale du féminisme chrétien en Belgique, a mis beaucoup de langues en mouvement.

M. le Secrétaire croit bien faire de signaler le rapport de M. Louis Arnould : « De la patience féminine dans l'éducation, » qui parle si gentiment d'une *cure de silence* pour les dames. (Hilarité.)

Mme Moll-Weiss trouve la cure également nécessaire aux messieurs et aux dames.

Mme Devonshire fait remarquer qu'il s'agit de la maîtresse de la maison et de son entourage.

M. le Secrétaire s'excuse d'avoir, bien malgré lui, offensé quelques dames de l'assemblée. Il trouve que Mme Moll-Weiss et Mme Devonshire ont parfaitement raison et lit, pour toute réponse, le passage auquel il fit allusion : « C'est la nécessité urgente d'introduire dans votre vie, mesdames, un peu de régularité et de méthode, parmi cette grande mêlée d'occupations, et, pour être très précis, de commencer par faire, pendant une heure ou deux par jour, une cure de silence. »

Mme la Présidente recommande la lecture de ce merveilleux rapport, ainsi que celui de M. Bille, directeur de l'Ecole moyenne de l'État, à Fontaine-l'Evêque. Ces deux rapports, dit-elle, et ce que nous avons dit sur la vulgarisation des notions d'éducation suffisent pour donner une réponse à la question. Je propose de passer à la discussion du point suivant de notre programme : « La famille est le type de la solidarité. Comment y faire l'éducation au point de vue social ? »

Mlle Apolline de Gourlet développe les conclusions de son rapport, qui sont adoptées à l'unanimité :

1. La famille est le milieu le plus favorable à l'éducation sociale de l'enfant.

2. Pour combattre les tendances individualistes il importe de faire aimer et comprendre la solidarité : a) *d'abord sous la forme la plus restreinte, familiale;* b) *sous un aspect de plus en plus étendu, à mesure que s'accroît l'expérience;*

3. S'attacher à montrer partout les intérêts communs, les devoirs semblables ou réciproques.

Mme la Présidente remercie Mlle de Gourlet du commentaire de ses conclusions, très apprécié par l'assemblée, et saisit l'occasion pour la remercier tout particulièrement de son précieux concours aux travaux du congrès.

M. le Secrétaire donne lecture des vœux du rapport de Mlle Boddart :

Vraiment rien n'échappe à la tendresse, toujours en éveil, de la femme pour les petits déshérités. Mlle Boddart nous apporte le tribut de sa compétence particulière, dans la question des « homes scolaires » pour les enfants qui, sans être absolument orphelins, peuvent et doivent être tenus pour tels, à raison de l'abandon auquel ils sont condamnés.

1° Tant qu'il n'y a pas de réformes générales dans la société, il faut savoir améliorer la situation.

2° Beaucoup de parents (surtout les veufs et les veuves) ne peuvent, avec la meilleure volonté, pourvoir aux nécessités de la vie de famille pour leurs enfants.

3° Il est donc à souhaiter qu'on fonde, dans les grandes villes, des « homes » pour les écoliers n'ayant pas de chez eux pendant la journée.

4° En agissant de la sorte on parviendra à faire diminuer la criminalité et à fonder une meilleure société.

Mme la Présidente. — Puisse la charitable et généreuse

inspiration de Mlle Boddart trouver des prosélytes et des imitateurs dans d'autres nations !

Mme la Présidente donne la parole à Mme la baronne de Montenach, Présidente d'honneur de la 2me section du congrès, vice-présidente de l'Œuvre catholique internationale pour la protection de la jeune fille.

Mme la baronne de Montenach, vu l'heure avancée, ne demande que l'autorisation de lire les vœux de son rapport, parvenu au bureau du comité d'action du congrès, trop tard pour être imprimé.

Le comité croit bien faire en publiant intégralement ce rapport, qu'il se fait un honneur de donner en lecture à tous ses membres. Ceux-ci y trouveront les vœux et le commentaire si éloquemment donné par la charitable baronne de Montenach.

Mesdames, Messieurs,

En acceptant de traiter devant le Congrès de l'Éducation familiale, un rapport sur cette question : « L'éducation de la jeune fille pour la famille », je ne me doutais point combien nombreux étaient les problèmes qui s'y rattachaient. Je ne me doutais surtout pas à quel point l'esprit familial tel que nous le concevons et tel que nous voulons le défendre, était peu pris en considération dans les systèmes éducatifs d'aujourd'hui, qui visent avant tout à l'exaltation de l'individu et à sa formation pour l'État. Forcée de rester dans les limites tracées aux rapporteurs, j'ai dû renoncer de suite à l'idée de développer les différents points que comportait mon sujet, pour entrer davantage dans le cadre d'une séance telle que les vôtres, j'ai figuré à grandes lignes l'ensemble de la question et formulé quelques vœux qui la résument.

Représentante de l'Association catholique internationale des œuvres pour la protection de la jeune fille, je n'ai pu m'empêcher de souligner certains points qui se rattachent

au programme de cette œuvre, pour autant qu'ils entraient dans le cadre de mon étude. Le but de ce travail se confond avec le but de votre Congrès qui est : de célébrer l'esprit familial et de le défendre en rendant à l'enfant, par l'éducation, une conception plus saine du sens de la vie. C'est la société domestique que nous voulons refaire, parce qu'elle est la base de toute organisation sociale. La société domestique, c'est la famille, c'est elle que le travail révolutionnaire cherche à démolir par tous les moyens, c'est elle que nous voulons sauver par tous les moyens.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, l'éducation de la jeune fille fut presque exclusivement familiale, mais étroite et bornée. La puissance paternelle et maternelle très développée et se prolongeant tard dans la vie suffisait à tout. Il eût paru alors indiscret, presque déplacé, de vouloir éveiller dans l'âme somnolente d'une jeune fille quelques vertus actives. Réserve, obéissance, acceptation passive de la destinée quelle qu'elle fût, représentaient l'ensemble des qualités féminines d'après cette forme d'éducation.

Cette formation négative favorisait dans les jeunes intelligences oisives, l'éclosion des rêveries toujours déprimantes et souvent dangereuses.

Mais l'amour instinctif du foyer persistait. Sortir de cet abri était chose impossible. Le mariage prolongeait en quelque sorte la maison paternelle; la jeune femme retrouvait dans sa nouvelle vie la même atmosphère morale, et si le veuvage avec ses inquiétudes et ses austères devoirs n'intervenait pas, l'existence féminine s'écoulait calme, monotone et sans secousses.

Peu curieuse du dehors, repliée sur elle-même, limitant sa pensée à l'horizon fermé du village, de la ville natale, la femme maintenait la tradition et la continuité de l'esprit familial.

L'école alors réagissait peu sur cette forme d'éducation. En effet, les connaissances exigées étaient limitées, et la

jeune fille ne devant pas, selon les probabilités déployer son activité au dehors, la question de l'instruction professionnelle ne se posait pas.

La jeune fille, l'épouse, la mère réalisaient alors, surtout dans les pays de culture germanique, l'idéal féminin resté celui de l'empereur d'Allemagne et qu'il formulait naguère en trois mots : *Kinder, Kirche, Küche*, les enfants, l'église, la cuisine.

Adaptée à un certain état économique, cette organisation n'allait pas lui survivre. Et depuis un demi-siècle, une évolution profonde, d'abord lente, puis extrêmement rapide, transforma les mœurs domestiques.

Le développement de la grande industrie et l'entrée de la femme à l'usine, l'abaissement des revenus et la diminution des fortunes, l'âpre concurrence industrielle et commerciale, l'instabilité du lendemain et aussi les besoins croissant avec le coût plus élevé de la vie, firent envisager autrement que par nos pères, l'éducation, l'instruction, toute la formation morale de la jeune fille. Désormais les qualités passives, jadis considérées comme nécessaires, parurent aux modernes, insuffisantes et presque négligeables.

Les parents, soucieux de l'avenir, comprirent qu'il fallait à leurs filles, obligées de compter sur elles-mêmes, une somme de connaissances nouvelles : l'instruction s'étendit et se précisa. Ils comprirent encore que ces mêmes filles courraient à un désastre économique et moral, si l'on ne prenait soin de cultiver leur énergie, l'individualité féminine s'affirma tandis que l'autorité paternelle diminuait.

Puisque la maison n'allait plus enfermer, cloîtrer en quelque sorte la jeune fille, la vouer aux simples travaux domestiques ; puisque le monde s'ouvrait devant elle, non pour lui offrir des joies, mais pour lui imposer un rude et persévérant effort ; puisque la grande loi divine du labeur personnel la contraignait à son tour : l'idée

au programme de cette œuvre, pour autant qu'ils entraient dans le cadre de mon étude. Le but de ce travail se confond avec le but de votre Congrès qui est : de célébrer l'esprit familial et de le défendre en rendant à l'enfant, par l'éducation, une conception plus saine du sens de la vie. C'est la société domestique que nous voulons refaire, parce qu'elle est la base de toute organisation sociale. La société domestique, c'est la famille, c'est elle que le travail révolutionnaire cherche à démolir par tous les moyens, c'est elle que nous voulons sauver par tous les moyens.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, l'éducation de la jeune fille fut presque exclusivement familiale, mais étroite et bornée. La puissance paternelle et maternelle très développée et se prolongeant tard dans la vie suffisait à tout. Il eût paru alors indiscret, presque déplacé, de vouloir éveiller dans l'âme somnolente d'une jeune fille quelques vertus actives. Réserve, obéissance, acceptation passive de la destinée quelle qu'elle fût, représentaient l'ensemble des qualités féminines d'après cette forme d'éducation.

Cette formation négative favorisait dans les jeunes intelligences oisives, l'éclosion des rêveries toujours déprimantes et souvent dangereuses.

Mais l'amour instinctif du foyer persistait. Sortir de cet abri était chose impossible. Le mariage prolongeait en quelque sorte la maison paternelle; la jeune femme retrouvait dans sa nouvelle vie la même atmosphère morale, et si le veuvage avec ses inquiétudes et ses austères devoirs n'intervenait pas, l'existence féminine s'écoulait calme, monotone et sans secousses.

Peu curieuse du dehors, repliée sur elle-même, limitant sa pensée à l'horizon fermé du village, de la ville natale, la femme maintenait la tradition et la continuité de l'esprit familial.

L'école alors réagissait peu sur cette forme d'éducation. En effet, les connaissances exigées étaient limitées, et la

jeune fille ne devant pas, selon les probabilités déployer son activité au dehors, la question de l'instruction professionnelle ne se posait pas.

La jeune fille, l'épouse, la mère réalisaient alors, surtout dans les pays de culture germanique, l'idéal féminin resté celui de l'empereur d'Allemagne et qu'il formulait naguère en trois mots : *Kinder, Kirche, Küche*, les enfants, l'église, la cuisine.

Adaptée à un certain état économique, cette organisation n'allait pas lui survivre. Et depuis un demi-siècle, une évolution profonde, d'abord lente, puis extrêmement rapide, transforma les mœurs domestiques.

Le développement de la grande industrie et l'entrée de la femme à l'usine, l'abaissement des revenus et la diminution des fortunes, l'âpre concurrence industrielle et commerciale, l'instabilité du lendemain et aussi les besoins croissant avec le coût plus élevé de la vie, firent envisager autrement que par nos pères, l'éducation, l'instruction, toute la formation morale de la jeune fille. Désormais les qualités passives, jadis considérées comme nécessaires, parurent aux modernes, insuffisantes et presque négligeables.

Les parents, soucieux de l'avenir, comprirent qu'il fallait à leurs filles, obligées de compter sur elles-mêmes, une somme de connaissances nouvelles : l'instruction s'étendit et se précisa. Ils comprirent encore que ces mêmes filles courraient à un désastre économique et moral, si l'on ne prenait soin de cultiver leur énergie, l'individualité féminine s'affirma tandis que l'autorité paternelle diminuait.

Puisque la maison n'allait plus enfermer, cloîtrer en quelque sorte la jeune fille, la vouer aux simples travaux domestiques; puisque le monde s'ouvrait devant elle, non pour lui offrir des joies, mais pour lui imposer un rude et persévérant effort; puisque la grande loi divine du labeur personnel la contraignait à son tour : l'idée

tence absorbe, sentent parfaitement qu'un abîme les sépare de ces jeunes filles nouvelles pour lesquelles on a forgé le mot de *cérébrales* ; eux aussi s'abstiennent, eux aussi se refusent au mariage, et, destinés par Dieu à s'unir les deux sexes, non pas ennemis, mais indifférents l'un l'autre, s'en vont chacun de leur côté.

Que feront donc les jeunes filles ?

Elles chercheront à se pourvoir. Elles s'efforceront de subvenir à leurs besoins si elles sont pauvres. Or, ouvrières ou petites bourgeoises sans fortune forment dans tous les pays la majorité des femmes. Nous exceptons les paysannes que la crise a laissées à peu près indemnes, mais que les difficultés croissantes de l'agriculture et la pauvreté qui en résulte, poussent aussi à déserter les campagnes.

Toutes ces jeunes filles donc, qui ne peuvent ou ne veulent plus se marier, ont à résoudre le formidable problème du pain quotidien.

Elles font le siège des carrières libérales que les Etats et les particuliers ouvrent à leur activité : fonctionnaires des postes et télégraphes, employées de banque, comptables, etc. Elles remplissent les ateliers de la grande et de la petite industrie, où leur affluence, fort bien vue par le patron, encouragée par lui, produit un abaissement des salaires. Nées dans un pays pauvre, elles émigrent en masse et deviennent ces lamentables troupes de déracinées que guette l'agent recruteur de la Traite des blanches.

Il s'agit donc de réagir contre des tendances fâcheuses et sans prétendre ramener l'éducation des filles au quasi néant d'il y a cinquante ans, — le passé quel qu'il soit, ne se recommence jamais — il faut mettre l'éducation moderne en harmonie avec les réalités actuelles ; il faut élever nos filles pour la vie, pour le milieu où elles évoluer ont, pour la famille qu'elles auront à fonder.

A ceci correspond le récent mouvement vers l'enseignement professionnel et ménager.

Puisque la femme doit, elle aussi, gagner un salaire, i

importe de lui assurer une profession qui lui permettra d'aspirer à un gain plus élevé et de l'exiger légitimement. Et la profession acquise avec l'indépendance économique qu'elle comporte permettra à la jeune fille de créer un foyer domestique qui ne dépendra plus uniquement du mari.

La profession féminine sauvera la famille en cas de veuvage, et l'on verra moins souvent cet affligeant spectacle d'une mère désespérée vendant bribes après bribes le pauvre héritage, parce que le père est mort, que l'aisance a disparu avec lui et qu'elle ne sait où employer son réel dévouement et son incapacité non moins réelle; tandis que la misère arrive, la misère qui arrache les enfants au foyer dévasté pour les jeter à quelque orphelinat, tandis que la mère ne peut rien que pleurer et maudire l'éducation qu'on lui a donnée. Ah! comme cette mère envie alors la formation des professionnelles!

Le savoir ménager, plus modeste, n'en offre pas moins de sérieux avantages. Dans la maison de ses parents, la jeune fille prête à sa mère l'aide utile de ses connaissances spéciales; elle la supplée s'il le faut.

Mariée, ce savoir tout pratique permettra à la jeune femme d'augmenter la richesse du ménage, par l'économie bien entendue, la science des achats, et, ne craignons pas de le dire, par l'usage qu'elle saura faire du très utile art culinaire. Savoir confectionner un bon plat peut avoir sa répercussion sur le bonheur conjugal.

L'écueil de ce sage programme serait de donner à l'éducation professionnelle une uniformité trop grande. Il faudrait tenir compte des besoins locaux, des travaux industriels ou autres de la région, etc.

Indiquons, sans y insister, l'utilité pratique et vraiment familiale, de faire entrer dans l'instruction féminine des notions d'hygiène, surtout d'hygiène infantile et une connaissance suffisante des lois physiologiques qui permettront à la future mère de comprendre les ravages causés

par l'alcoolisme et la prépareront à lutter efficacement contre ce fléau social.

On nous permettra d'ajouter que l'enseignement de l'histoire et la compréhension esthétique des beautés locales, attacheront l'enfant à son clocher, et, en lui faisant aimer le lieu de sa naissance, éveilleront et fortifieront dans son âme le plus noble et le plus divin des amours : le patriotisme.

Nous avons parlé tout à l'heure des orphelinats, et nul moins que nous ne contestera l'utilité, la nécessité même de ces établissements où sont recueillies de pauvres petites créatures qui, sans eux, n'auraient que la rue pour demeure, et pour éducateur le ruisseau ; mais dès que l'orphelinat se substitue à la famille détruite, nous lui demandons de remplacer cette dernière : d'élever les orphelines pour la vie sociale et domestique, de les pourvoir d'une profession *réelle*, et non pas seulement l'éternelle lingerie, afin qu'à leur majorité ces enfants abordent la vie avec la connaissance de ses luttes, de ses dangers et aussi des bonheurs qu'elle peut promettre aux êtres courageux et honnêtes.

Les mœurs sont, comme il arrive souvent, en avance sur les législations. Tandis que le rôle social et familial de la jeune fille, puis de la femme, acquiert une importance plus grande, des lois surannées continuent à opposer une inutile barrière au mouvement moderne. Ce dualisme du fait et de la loi, devrait cesser au grand avantage de l'éducation familiale. Donner à l'ouvrière, à l'employée, etc., tous droits sur le produit de son travail, augmenter pour la mère et les parents le droit à la tutelle ; constituer le bien de famille incessible et insaisissable, sans parler d'autres réformes légales, contribueraient à développer dans l'âme de la femme, le sens précis de ses devoirs et de ses responsabilités familiales.

Si maintenant, abandonnant les filles du peuple et de la petite bourgeoisie, nous envisageons l'éducation donnée

aux jeunes filles des classes riches, nous constaterons à la fois son inefficacité et sa faiblesse anciennes, et le beau réveil d'énergie, de dévouement qui, depuis quelques années, se manifeste chez les femmes de ces classes privilégiées par la fortune.

Autrefois — un autrefois assez proche de nous — la jeune fille riche, qu'elle sortît d'un couvent mondain ou qu'elle eût reçu à la maison les leçons d'une institutrice, était élevée en vue du monde, et pour le monde. Instruction, éducation n'avaient qu'un seul but : créer la femme, objet de luxe, celle dont l'homme pare sa demeure comme d'un joli bibelot, mais dont il ne peut, ni ne veut faire une aide, un soutien.

Dans cette éducation frivole se réalisait presque la moqueuse définition d'un écrivain du XVIIIe siècle : « La femme est un être qui s'habille, babille et se déshabille. »

Et, cependant, sous cette enveloppe déplorablement légère, le cœur toujours vivant de la femme conservait une force, une énergie latentes, mais réelles. Beaucoup de ces élégantes poupées ressemblaient à la mondaine, que nous a dépeinte Mme Alphonse Daudet, qui le matin surveille sa maison, habille ses enfants, distrait un vieillard malade, visite ses pauvres, et voile sa vie intime sous un sourire.

Rien ne fut donc plus facile que d'incliner l'esprit et plus encore la volonté aimante de ces jeunes filles, de ces jeunes femmes, déjà exercées par les œuvres charitables, vers le grand devoir de notre époque : vers l'action sociale.

En France, notamment, l'action sociale féminine s'est développée de la manière la plus puissante et la plus féconde. Il faudrait un volume pour énumérer les institutions et les associations sociales féminines. Un seul chiffre résume ce brillant essor. En France, seulement, où l'on compte aujourd'hui 72,000 travailleuses syndiquées, des milliers de femmes se sont groupées pour le travail social.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à faire dans cet ordre d'idées?

Il y a *toujours* quelque chose à faire, il y a *toujours* même dans le bien, des progrès à réaliser.

Telles femmes riches, par exemple, ne pourront-elles se lancer dans les œuvres sociales ou charitables, en délaissant ou en oubliant les devoirs précis de leurs charges et de leur milieu?

Ce n'est pas au loin qu'il faut agir alors que l'on néglige les devoirs sociaux qui, pour les femmes de cette classe, commencent dans les entours immédiats de la famille. Devoirs envers les domestiques, les ouvriers, les fournisseurs.

L'action sociale de la femme riche doit donc s'exercer d'abord dans sa famille. Si elle habite la campagne, elle l'étendra à ses fermiers ou métayers. Elle s'efforcera d'acquérir de l'influence, elle en usera dans un sens familial. Son exemple d'abord, ses conseils, sa bonté agissante ensuite, développeront chez ces bonnes gens l'amour du foyer, le goût de la terre natale. Elle ressuscitera les vieilles qualités d'endurance, de travail persévérant, d'amour de l'effort. Elle deviendra un professeur d'énergie en restant un apôtre de la vie de famille.

Des devoirs presque semblables incombent à la femme du grand industriel, à la patronne d'une maison de commerce ou d'un atelier, voire à la plus simple bourgeoise riche.

Sans doute, on ne parle pas aux ouvriers, aux employés des deux sexes, la même langue qu'aux paysans; mais si des dissemblances de forme s'imposent, le fond même du devoir ne varie pas. Ce sont toujours des hommes à aimer et à guider, avec infiniment de tact et de délicatesse, et par ces belles œuvres sociales, dont nous n'avons pas à parler ici, à guider, dis-je, vers le bien suprême d'ici-bas : la constitution de la famille, de la famille préservée de ces coups terribles qui se transforment en cataclysmes : l'in-

sécurité du lendemain, la misère résultante fatale aujourd'hui, du chômage professionnel, de la maladie, de la vieillesse.

Concluons donc que l'éducation de la jeune fille doit être orientée vers ces devoirs actuels, et qu'il faut l'élever non seulement pour sa famille, non seulement pour le foyer domestique que Dieu l'appelle à fonder un jour, mais encore, mais autant pour la famille des autres.

Cette éducation, ce n'est ni le pensionnat, ni le cours universitaire qui la donneront; elle appartient toute entière à la mère, et c'est à l'acquérir qu'il faut consacrer ces années un peu vides et à demi oisives qui s'écoulent entre l'obtention des diplômes et le mariage. On parachèvera alors par de solides et grandes lectures l'instruction un peu hâtive et mal digérée des examens; on ajoutera aux talents, si l'on en possède, ce tour délicat et fin de la perfection artistique. Mais ces fleurs brillantes croîtront dans un terrain soigneusement cultivé; mais nos filles aborderont la vie sérieuse avec la pleine conscience de leur responsabilité.

VOEUX :

Ce rapport, dans lequel il m'a été impossible de faire autre chose qu'énoncer un certain nombre de points, qui tous devraient être développés, gagnera à être précisé par quelques vœux qui dégageront complètement ma pensée et uniront davantage mon exposé à l'ensemble des travaux de ce congrès.

Afin que l'éducation de la jeune fille pour la famille soit de plus en plus rationnelle, normale et complète, nous demanderons :

1. Que la mère de famille, dès l'enfance, ne craigne pas d'orienter la petite fille vers les devoirs familiaux, et, sans cesser de la traiter en enfant, lui donne peu à peu conscience de son rôle d'auxiliaire et développe en elle le sentiment de l'utile. Qu'elle remplace par des conseils et

des directions adaptés aux besoins familiaux, ces généralités vagues et puériles, ces contes chimériques, par lesquels trop souvent en croyant ouvrir une intelligence, on la fausse. Que la petite fille sache qu'elle ne sera pas toujours couvée sous l'aile maternelle, qu'elle prendra un jour son vol hors de son nid, et que des responsabilité pèseront sur elle. Beaucoup trop de mères, en vertu d cette idée que les soucis de l'existence viennent assez tôt et qu'il faut éviter à l'enfant l'ombre même d'une peine créent autour de lui, dès les premières années, un atmosphère factice qu'on maintient le plus longtemp possible. Lorsque le voile, enfin, se déchire, la vie apparaît comme une chose mauvaise, et le moment des premiers efforts conscients devient celui des premiers dégoûts

Il faut faire voir la vie comme une chose bonne, non pas par l'absence de peines, mais par la possibilité de les surmonter, par l'accomplissement du devoir le plus simplement et le plus joyeusement accepté.

2. L'école à tous ses degrés préfèrera à l'empirisme pédagogique, une instruction donnée bien moins en vertu d'un programme savant qu'en vertu des nécessités et des réalités. On cherchera à développer chez l'enfant le sen et le goût de la tradition. On lui apprendra à respecter ' à aimer les métiers et professions des parents. Sans diminuer l'étendue de l'horizon qu'on ouvre à l'enfant, on l' enseignera à préférer le premier plan. On stimulera s amour pour le lieu natal par l'enseignement de l'histoi locale adaptée à son développement. On lui apprendra connaître les origines du coin de terre qu'il habite, humble soit-il, l'origine des industries qui y prospèren des sentiments qui y prédominent, on joindra à l'ensei gnement historique, un enseignement esthétique faisan connaître et admirer la faune, la flore, le paysage trè prochain et apprenant à en tirer parti.

On organisera des promenades scolaires pour visiter le sites, les différents types de maisons et les expliquer. O

montrera la raison d'être des choses les plus vulgaires en apparence. On ne confondra jamais le progrès qui naît du développement normal de toutes choses, avec l'esprit de nouveauté qu'on confond trop souvent avec lui.

L'enseignement professionnel sera rendu général ; il aura en vue de développer chez tous une certaine quantité de connaissances pratiques indispensables à la femme. Il se subdivisera ensuite pour conduire chaque élève vers une profession ou un métier déterminé. On donnera le plus possible une orientation familiale à tout cet enseignement.

Comme complément de l'instruction professionnelle, on développera chez l'enfant, par des méthodes raisonnées le sentiment du beau, du propre, lui montrant comme idéal l'embellissement et la tenue de la maison ; un enseignement hygiénique est aussi nécessaire. On organisera, si possible, des jardins scolaires donnant à l'enfant le goût des arbres, des plantes et de la culture.

Enfin, on complètera cet ensemble en faisant connaître au monde scolaire féminin le fléau de l'alcoolisme et le fléau non moins antisocial de la mode dont on lui montrera l'absurdité et la laideur.

3. On créera et on développera les œuvres complémentaires de l'école : patronages, mutualités, etc., de manière à en faire un trait d'union entre la famille et l'école. On ne laissera pas la direction exclusive de ces œuvres à des personnes religieuses ou à des institutrices, mais on fera intervenir les mères de famille dans leurs conseils et comités, en vertu du principe : que c'est le peuple lui-même qu'il faut intéresser aux organisations faites en faveur des enfants du peuple et non pas seulement la philanthropie officielle ou volontaire.

Une quantité d'œuvres complémentaires de l'école doivent leur échec ou le peu de sympathie et d'appui qu'elles rencontrent dans les familles, au fait qu'elles sont conçues et dirigées en dehors des familles et que souvent elles ont pour résultat de diminuer l'intérêt et la responsabilité des

parents, de leur faire perdre de vue des devoirs essentiels.

Les institutions de tous genres, destinées à recueillir, à éduquer et à former les enfants et les jeunes filles privés de famille, tâcheront de suppléer à cette lacune en développant davantage le sens familial en vue de l'avenir. Substituées en fait aux parents, elles considéreront comme un devoir de mettre la jeune fille en état de se créer une famille au sortir de l'établissement. Ces établissements doivent devenir des pépinières d'apprentissage et avoir tous comme doublure, une société de patronage des apprenties (les prisons ont bien comme doublure une société de patronage des détenues libérées).

Toutes les personnes qui patronnent de leur générosité les établissements dont je parle, veilleront à ce qu'ils ne se transforment pas en vestibule de l'usine, en donnant aux jeunes filles l'unique habitude du travail communautaire purement passif et mécanique. On éloignera les travaux de luxe, la couture, la lingerie fine, dans la mesure où cela est possible, pour remplacer cela par un enseignement professionnel moins fragmenté et par des travaux ménagers. Nous regardons donc comme nécessaire à l'éducation de la jeune fille pour la famille, de modifier l'outillage, l'orientation de tous les orphelinats dans un sens plus social qui, dans l'espèce, doit être un sens plus familial.

4. Nous considérons que le temps qui s'écoule pour la jeune fille entre sa sortie de l'école et son entrée dans la vie pratique par le mariage, ou par sa sortie de la maison paternelle, doit être mieux employé pour développer le sens familial. C'est le moment où les leçons de l'école s'oublient, où celles de la vie ne parlent pas encore, c'est le moment où la jeune fille prend des goûts dispendieux, aime les futilités, et sent naître le mépris du foyer domestique trop humble à son gré. Il faut réagir par les œuvres post-scolaires qui groupent les jeunes filles, alimentent sainement leur intelligence et leur désir de savoir.

montrera la raison d'être des choses les plus vulgaires en apparence. On ne confondra jamais le progrès qui naît du développement normal de toutes choses, avec l'esprit de nouveauté qu'on confond trop souvent avec lui.

L'enseignement professionnel sera rendu général ; il aura en vue de développer chez tous une certaine quantité de connaissances pratiques indispensables à la femme. Il se subdivisera ensuite pour conduire chaque élève vers une profession ou un métier déterminé. On donnera le plus possible une orientation familiale à tout cet enseignement.

Comme complément de l'instruction professionnelle, on développera chez l'enfant, par des méthodes raisonnées le sentiment du beau, du propre, lui montrant comme idéal l'embellissement et la tenue de la maison ; un enseignement hygiénique est aussi nécessaire. On organisera, si possible, des jardins scolaires donnant à l'enfant le goût des arbres, des plantes et de la culture.

Enfin, on complètera cet ensemble en faisant connaître au monde scolaire féminin le fléau de l'alcoolisme et le fléau non moins antisocial de la mode dont on lui montrera l'absurdité et la laideur.

3. On créera et on développera les œuvres complémentaires de l'école : patronages, mutualités, etc., de manière à en faire un trait d'union entre la famille et l'école. On ne laissera pas la direction exclusive de ces œuvres à des personnes religieuses ou à des institutrices, mais on fera intervenir les mères de famille dans leurs conseils et comités, en vertu du principe : que c'est le peuple lui-même qu'il faut intéresser aux organisations faites en faveur des enfants du peuple et non pas seulement la philanthropie officielle ou volontaire.

Une quantité d'œuvres complémentaires de l'école doivent leur échec ou le peu de sympathie et d'appui qu'elles rencontrent dans les familles, au fait qu'elles sont conçues et dirigées en dehors des familles et que souvent elles ont pour résultat de diminuer l'intérêt et la responsabilité des

discuter brièvement et demandent la remise de cette discussion au prochain Congrès. Ce désir a été reproduit par M. le Secrétaire de la section à l'assemblée générale de clôture du Congrès.

M. Robert-L. Devonshire demande lecture d'un projet remis au comité présidé par Mme Lucie Félix-Faure-Goyau.

Satisfaction est donnée à M. Devonshire.

M. le Secrétaire : Projet de délibération à prendre par l'assemblée générale :

Afin que les travaux du Congrès ne restent pas sans résultat permanent, il serait bon de former une « Union internationale de parents et d'éducateurs » comme organisation centrale à laquelle seraient affiliées les différentes sociétés qui existent déjà dans les pays différents.

L'Union internationale convoquerait tous les ans un Congrès international.

Le but principal serait d'encourager la collaboration des parents avec les pédagogues et de vulgariser les notions d'éducation dans les familles.

Former d'abord un Comité international d'organisation.

On pourrait d'abord former un Comité provisoire qui comprendrait des membres du comité de ce Congrès.

Mlle Hym dit qu'on a parlé de ce projet dans une autre section.

M. Devuyst. — On a pris bonne note du projet de M. Devonshire; il est au programme de l'assemblée générale de clôture.

Mme la Présidente. — Je crois être au bout de notre tâche. Je lève la séance.

M. le Secrétaire propose à l'assemblée de remercier Mme la Présidente pour la manière parfaite dont elle a dirigé les débats. (*Applaudissements.*)

Dans les villes et pour les classes plus intellectuelles, il faut créer des cercles d'études sociales adaptés à la femme et visant un but familial, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent — sur une grande échelle. Parmi les plus gracieux groupements, nous citerons : *Le Rayon*, qui s'est constitué à l'automne de 1904, dans une ville de l'est de la France. *Le Rayon*, c'est la réunion de groupes d'études religieuses et sociales en lesquels des jeunes filles, des jeunes femmes s'aident mutuellement à mieux remplir leurs devoirs de chrétiennes, ainsi que leur rôle dans la société.

Certaines entreprises féministes d'études sociales tendent à un but anti-familial. A la campagne, nous organiserons des cours itinérants du soir et de ménage, et surtout le patronage rural ayant pour but de combattre l'émigration, d'en faire connaître les dangers et de supprimer ses causes en cherchant sur place des débouchés aux jeunes filles. Débouchés parmi lesquels je comprends le mariage auquel on doit penser davantage dans ces sortes d'œuvres et qu'il faut favoriser par tous les moyens. Ces patronages ruraux devraient former autant de sections locales des organisations nationales et internationales de protection de la jeune fille.

5. Nous demanderons à la législation de contribuer pour sa part au système éducatif familial que nous préconisons et d'asseoir ses résultats par diverses dispositions. *a*) Réforme des programmes scolaires, par un meilleur choix de matières et par la suppression ou l'allégement de certaines branches qui encombrent les horaires et chargent inutilement l'intelligence des enfants ; *b*) Meilleure réglementation des apprentissages. Création de bourses d'apprentissage Compétence officielle donnée aux sociétés de patronage des apprentis. (Nous avons obtenu cela dans la nouvelle législation fribourgeoise) ; *c*) Constitution du bien de famille insaisissable. Entraves à la spéculation des terrains qui chasse des villes *la petite maison*.

Remise en honneur par tous les moyens dont dispose l'Etat des industries domestiques et familiales avec réglementation pour empêcher l'oppression du sweating-system. « Dans la région du Nord, on remarque un développement extrêmement rapide en ces derniers temps des *ateliers de famille*. Les inspecteurs eurent vite l'explication de ce fait économique. Les industriels en lingerie *pour échapper à la fixation de la durée du travail et soustraire les enfants à l'obligation d'attendre l'âge d'admission réglementaire* licenciaient leurs ateliers, faisaient transporter les machines à coudre au logis des ouvrières; et dans cet atelier de famille où l'inspecteur ne pénétrait plus, femmes et fillettes passaient impunément la nuit au travail. Car, et nous insistons sur ce point, c'est dans l'atelier de famille *non surveillé* que nous trouvons avec la méconnaissance de toutes les règles hygiéniques, l'intense application du sweating-system. » Exposition d'art domestique et d'art local. Préférence donnée par l'Etat aux produits du pays, etc.; *d*) Droit donné à la femme sur le produit de son travail. Extension du droit de tutelle. Attribution aux femmes de certains droits de suffrage en matière municipale; *e*) Suppression du divorce et ici, Mesdames et Messieurs, je m'arrête pour demander au Congrès de l'Education familiale de prendre énergiquement position contre le divorce qui est la plaie grandissante de la famille moderne et un crime contre l'enfant.

6. J'émets enfin le vœu que les femmes qui peuvent exercer une action sociale, soit par le simple fait de leur situation de patronne ou de maîtresse de maison, soit par le moyen des œuvres de charité ou de solidarité qu'elles soutiennent, s'efforcent d'orienter de plus en plus cette action en faveur de la famille, en faveur de tout ce qui la soutient, la reconstitue; en faveur de tout ce qui la défend contre la désagrégation et la ruine.

La plupart de nos œuvres de bienfaisance : hôpitaux, crèches, asiles de vieillards, etc., sont faites pour parer

au fléchissement de l'esprit familial, ce sont en quelque sorte des remplaçantes que je ne saurais condamner, puisqu'elles sont nécessaires ; il n'en est pas moins vrai que la plus grande partie de nos efforts devrait être employée à soutenir davantage la famille, la famille chrétienne complète, où les malades sont soignés, les enfants gardés et les vieillards couronnés de cheveux blancs, honorés et servis.

L'action sociale qui a pour but de permettre à la famille ouvrière d'exister normalement doit donc être l'objet de nos préférences, si nous voulons que l'éducation de la jeune fille pour la famille soit autre chose qu'un vain postulat.

Mais à chaque instant dans l'état économique actuel, la sécurité de la famille est compromise par une foule de causes, les unes générales, les autres particulières, et de ces dernières nous sommes souvent les actrices inconscientes; c'est du travail que nous ne donnons pas à notre entourage immédiat en vue d'un gain minime et souvent illusoire; ce sont nos fournisseurs que nous ne payons pas; ce sont des employés que nous renvoyons à la légère; c'est un surmenage que nous imposons; c'est le repos dominical que nous entravons; c'est la division des villes en quartiers riches et en quartiers pauvres que nous favorisons, et les mêmes gens qui vont parfois en pleine inconscience la bourse ouverte et la main tendue visiter des pauvres à domicile, désagrégeront toute une famille de travailleurs, remplaçant ainsi par une action sociale factice, celle qui serait réellement féconde.

Mme la Présidente regrette que le temps fasse défaut pour la discussion des vœux émis par Mme la baronne de Montenach.

M. de Brabandère.—Plusieurs personnes de l'assemblée trouvent ces vœux de trop grande importance pour les

Séance du Lundi 18 Septembre 1905.

La séance s'ouvre à 2 heures de relevée, sous la présidence de **Mme la baronne de Pitteurs de Büdingen** assistée de **Mlle R. Boreux** et de **M. Van Soest**, secrétaires.

La première question à l'ordre du jour traite des moyens à employer pour introduire dans les familles les notions d'éducation et d'hygiène nécessaires pour que la famille puisse collaborer avec l'école.

M. Féret (Paris) donne communication d'une Étude complète en 38 chapitres sur l'Education et la Protection de l'Enfant dans sa Famille, dès sa naissance jusqu'à sa 12me année.

Ces chapitres portent les titres suivants :

L'Education puérile. — Nourriture par la mère. — Biberon. — Pesage. — Cris de l'enfant. — Conservation de la chaleur. — Hygiène infantile — Promenade au grand air. — La vue protégée. — Toilette. — Bain. — Gardiennage. — Lit de camp. — Caresses exclues sur le visage. — Nouvel usage du lit de camp. — Propreté à obtenir de l'enfant. — La marche. — L'éducation substantielle. — La protection aux récréations. — Conservation des jouets. — La prière de l'enfant. — Les notions sociales. — Le langage. — Les actions. — Le travail. — Instruction éducative. — L'alphabet et les chiffres. — Distractions. — Leçons de choses. — Exercices de mémoire. — L'instruction primaire. — Les soirées. — Le sommeil. — Formation des caractères. — Formation des talents. — La culture physique. — Exercice pédestre. — La piété. — La Famille. — Conclusion.

Mme la Présidente fait remarquer que le meilleur moyen d'introduire dans les familles les notions d'éducation et d'hygiène, c'est de parler aux parents, car la foule lit peu. De là donc, la nécessité d'organiser des cercles de conférences.

Mme Gevin Cassal (France) confirme les paroles de Mme la baronne de Pitteurs de Büdingen.

M. l'abbé Coulomb (Armentières). — J'étais chargé de prêcher chaque mois aux mères chrétiennes de la ville (bourgeoisie); j'y donnai chaque mois les enseignements qui conviennent, non seulement aux épouses, mais aux mères, dans les différentes phases de l'éducation à donner à l'enfant.

Je tentai de former une association du même genre dans un quartier ouvrier, j'y intéressai les dames de la première association; chaque mois, le 1er mardi, à 3 heures de l'après-midi, je réunissais les deux à trois cents mères de famille que j'avais pu attirer à l'œuvre et je trouvai ainsi l'occasion d'instruire familièrement et avec l'autorité que donne le caractère sacerdotal, les mères de famille qui m'entouraient. Les dames de la ville, un docteur chrétien, une sage-femme prêtaient généreusement leur concours à l'association.

Deux paroisses rurales par lesquelles je passai ensuite me permirent d'établir des œuvres analogues pour les mères de famille et j'obtins les mêmes résultats.

C'est un exemple encourageant.

M. le Dr Cordier (Bruxelles). — Le meilleur moyen d'amener les femmes du peuple aux conférences sur l'éducation des enfants, c'est de les y attirer par l'intérêt, en leur distribuant des bons de viande, charbon, etc., ou par des primes diverses. C'est le moyen mis en vigueur dans les consultations de nourrissons et œuvres de gouttes de lait, pour encourager l'allaitement maternel.

L'application de cette mesure à la consultation des nourrissons avec distribution de lait, a provoqué l'allaitement maternel d'un nombre très considérable d'enfants.

M. Barlet. — La conférence est-elle toujours pratique? Peut-on attirer les parents facilement? La femme, surtout, ne pourra pas y venir! Pourquoi ne pas répandre dans les familles les notions d'éducation et d'hygiène par les enfants eux-mêmes? L'école peut s'en charger en apprenant aux enfants des récitations, en leur faisant lire des morceaux bien choisis en prose ou en poésie. La leçon contenue dans ces textes, dont le professeur n'est pas l'auteur, ne peut pas froisser les parents et sera fructueuse. Le beau et le vrai frappent toujours et laissent une impression. Sous prétexte d'une leçon à réciter ou d'une lecture à expliquer le lendemain en classe, l'enfant intéressera ses parents à ses travaux, ils le feront réciter, et ainsi sans le savoir, l'écolier instruira ses parents, surtout si le maître choisit bien ses sujets. C'est une habitude à faire prendre, et c'est assez simple, ne serait-ce que par le naturel intérêt que prend un papa ou une maman de n'importe quelle éducation, à une récitation pour laquelle l'enfant peut avoir une bonne note.

Mme Bremer, régente à l'école normale d'Arlon, indique comment on peut procéder à l'école.

J'ai fait donner à l'école normale d'Arlon, par les élèves-institutrices, des leçons de pédagogie infantile :

La première traitait de l'alimentation des jeunes enfants.

La deuxième du vêtement.

La troisième de l'éducation des sens dans la famille (avant l'âge d'école).

La quatrième de la formation du caractère, et tout particulièrement au point de vue de la sincérité.

Séance du Lundi 18 Septembre 1905.

La séance s'ouvre à 2 heures de relevée, sous la présidence de **Mme la baronne de Pitteurs de Büdingen** assistée de **Mlle R. Boreux** et de **M. Van Soest**, secrétaires.

La première question à l'ordre du jour traite des moyens à employer pour introduire dans les familles les notions d'éducation et d'hygiène nécessaires pour que la famille puisse collaborer avec l'école.

M. Féret (Paris) donne communication d'une Étude complète en 38 chapitres sur l'Education et la Protection de l'Enfant dans sa Famille, dès sa naissance jusqu'à sa 12me année.

Ces chapitres portent les titres suivants :

L'Education puérile. — Nourriture par la mère. — Biberon. — Pesage. — Cris de l'enfant. — Conservation de la chaleur. — Hygiène infantile — Promenade au grand air. — La vue protégée. — Toilette. — Bain. — Gardiennage. — Lit de camp. — Caresses exclues sur le visage. — Nouvel usage du lit de camp. — Propreté à obtenir de l'enfant. — La marche. — L'éducation substantielle. — La protection aux récréations. — Conservation des jouets. — La prière de l'enfant. — Les notions sociales. — Le langage. — Les actions. — Le travail. — Instruction éducative. — L'alphabet et les chiffres. — Distractions. — Leçons de choses. — Exercices de mémoire. — L'instruction primaire. — Les soirées. — Le sommeil. — Formation des caractères. — Formation des talents. — La culture physique. — Exercice pédestre. — La piété. — La Famille. — Conclusion.

Mme la Présidente fait remarquer que le meilleur moyen d'introduire dans les familles les notions d'éducation et d'hygiène, c'est de parler aux parents, car la foule lit peu. De là donc, la nécessité d'organiser des cercles de conférences.

Mme Gevin Cassal (France) confirme les paroles de Mme la baronne de Pitteurs de Büdingen.

M. l'abbé Coulomb (Armentières). — J'étais chargé de prêcher chaque mois aux mères chrétiennes de la ville (bourgeoisie); j'y donnai chaque mois les enseignements qui conviennent, non seulement aux épouses, mais aux mères, dans les différentes phases de l'éducation à donner à l'enfant.

Je tentai de former une association du même genre dans un quartier ouvrier, j'y intéressai les dames de la première association; chaque mois, le 1er mardi, à 3 heures de l'après-midi, je réunissais les deux à trois cents mères de famille que j'avais pu attirer à l'œuvre et je trouvais ainsi l'occasion d'instruire familièrement et avec l'autorité que donne le caractère sacerdotal, les mères de famille qui m'entouraient. Les dames de la ville, un docteur chrétien, une sage-femme prêtaient généreusement leur concours à l'association.

Deux paroisses rurales par lesquelles je passai ensuite me permirent d'établir des œuvres analogues pour les mères de famille et j'obtins les mêmes résultats.

C'est un exemple encourageant.

M. le Dr Cordier (Bruxelles). — Le meilleur moyen d'amener les femmes du peuple aux conférences sur l'éducation des enfants, c'est de les y attirer par l'intérêt, en leur distribuant des bons de viande, charbon, etc., ou par des primes diverses. C'est le moyen mis en vigueur dans les consultations de nourrissons et œuvres de gouttes de lait, pour encourager l'allaitement maternel.

L'application de cette mesure à la consultation des nourrissons avec distribution de lait, a provoqué l'allaitement maternel d'un nombre très considérable d'enfants.

M. Barlet. — La conférence est-elle toujours pratique? Peut-on attirer les parents facilement? La femme, surtout, ne pourra pas y venir! Pourquoi ne pas répandre dans les familles les notions d'éducation et d'hygiène par les enfants eux-mêmes? L'école peut s'en charger en apprenant aux enfants des récitations, en leur faisant lire des morceaux bien choisis en prose ou en poésie. La leçon contenue dans ces textes, dont le professeur n'est pas l'auteur, ne peut pas froisser les parents et sera fructueuse. Le beau et le vrai frappent toujours et laissent une impression. Sous prétexte d'une leçon à réciter ou d'une lecture à expliquer le lendemain en classe, l'enfant intéressera ses parents à ses travaux, ils le feront réciter, et ainsi sans le savoir, l'écolier instruira ses parents, surtout si le maître choisit bien ses sujets. C'est une habitude à faire prendre, et c'est assez simple, ne serait-ce que par le naturel intérêt que prend un papa ou une maman de n'importe quelle éducation, à une récitation pour laquelle l'enfant peut avoir une bonne note.

Mme Bremer, régente à l'école normale d'Arlon, indique comment on peut procéder à l'école.

J'ai fait donner à l'école normale d'Arlon, par les élèves-institutrices, des leçons de pédagogie infantile :

La première traitait de l'alimentation des jeunes enfants.

La deuxième du vêtement.

La troisième de l'éducation des sens dans la famille (avant l'âge d'école).

La quatrième de la formation du caractère, et tout particulièrement au point de vue de la sincérité.

Ces conférences ont été suivies avec beaucoup d'attention par des jeunes filles de 12 à 14 ans et les comptes rendus qu'elles ont faits de ces leçons-conférences nous ont prouvé qu'elles en ont tiré grand profit.

M. Dobbelstein, curé de Saint-Denis (Liége). — S'il s'agit de préparer les mères de demain à leurs devoirs, je me permets de signaler l'œuvre des « Retraites de mariage » pour les fiancés. Elle existe à Liége depuis 30 ans, réunit en moyenne 200 fiancés chaque année et je profite de cette occasion pour leur donner des conseils pratiques sur l'éducation physique et morale, l'hygiène, l'économie, etc.

M. Chabot, professeur à l'Université de Lyon, rappelle que la question a été examinée au Congrès national d'Hygiène scolaire de Paris en 1905. Ayant eu l'occasion d'étudier les tentatives qui ont été faites pour l'éducation pédagogique des familles, il a reconnu qu'elles étaient fort limitées et partout insuffisantes. Il faut donc encourager toutes les initiatives et tous les moyens de propagande. Mais il importe aussi d'organiser les rapports de l'école et de la famille, car aujourd'hui tous les enfants vont à l'école et c'est par l'école qu'on a le plus de chances d'atteindre les parents eux-mêmes. L'essentiel est de gagner les esprits au principe même de la responsabilité des familles. Il faut que les parents ne se déchargent pas de toute leur tâche sur le spécialiste, c'est-à-dire sur l'instituteur ou le professeur. Il faut aussi que les maîtres considèrent comme une partie de leur tâche — dût-on l'alléger par ailleurs — d'entrer en relations avec les parents, soit par des conversations individuelles soit par des réunions familières et régulièrement organisées. Encore une fois la première difficulté à résoudre c'est de convaincre parents et maîtres de la nécessité de se rapprocher; le reste viendra de soi.

M. Marty, appuie l'opinion de M. Chabot et donne comme exemple de rapprochement entre l'école et la famille ce qui se passe depuis 30 ans à l'école alsacienne de Paris, où les parents sont même conviés à assister aux examens. La présence des parents est doublement profitable; aux élèves d'abord dont elle excite le zèle; aux parents ensuite, à qui elle fournit des renseignements précieux sur l'enseignement donné à leurs enfants, et sur les devoirs qui leur sont dévolus.

Mme Reyers (Hollande) fait remarquer que dans son pays on prépare les jeunes filles de 14 à 18 ans dans des écoles ménagères où se donnent des cours de pédagogie et d'hygiène.

Mlle P. Herber (Boppard s/Rhin, Allemagne). — L'idée du rapprochement de la famille et de l'école a pris racine en Allemagne sous différentes formes : on a organisé des visites de parents dans les écoles. Mensuellement les parents sont invités à venir assister à l'enseignement dans les classes, à s'entendre avec les maîtres et les maîtresses d'école, à recevoir leurs avis. Les mères spécialement sont invitées à des réunions des classes ménagères. Elles prennent part au repas que leurs filles ont préparé, puis on leur donne des notions sur le ménage, sur les différentes vertus de la maîtresse de maison.

Enfin depuis 5 à 6 ans les maîtres et maîtresses d'école organisent des conférences pour les parents ou pour les mères seules (Eltern oder Mütterabenden).

Dans les écoles ménagères on donne aux futures mères de famille des instructions spéciales en rapport avec la tâche qui les attend.

Le traité : « Kompass für Deutschlands Töchter » convient parfaitement à cette fin.

Mme Varlet, directrice de l'Ecole normale de Grenoble,

fait remarquer qu'il y a lieu de distinguer deux questions :

1° Préparer les futures mères de famille par l'école. Pour cela, dit-elle, il y a en France les écoles normales d'abord, puis des écoles de puériculture avec exercices pratiques faits dans les crèches, pouponnières, etc.

En outre, ces diverses notions sont même données dans les écoles primaires, primaires supérieures, cours d'adultes, patronages, etc. ;

2° Instruire la mère d'aujourd'hui. Les moyens qui réussissent le mieux sont les conférences populaires et les leçons dans les universités populaires.

Mlle Gahery, membre du Cercle d'éducation familiale de Paris, fait remarquer que les réunions de parents et de professeurs sont beaucoup plus efficaces lorsqu'on parvient à y amener en même temps père, mère et enfants.

Cette constatation est le résultat d'une expérience faite à Paris.

M. le Dr Cordier. — Je me permets de vous lire un vœu qui a une portée beaucoup plus générale et qui s'adresse aux mères d'aujourd'hui et à celles de demain :

L'éducation pédagogique des parents commencera sur les bancs de l'école et se continuera ultérieurement par la mise en pratique de diverses mesures, de préférence par des conférences, où les parents seront attirés par l'intérêt si les autres moyens paraissent inefficaces.

Ce vœu est adopté par l'assemblée.

Le bureau propose ensuite les vœux suivants :

1. *Un manuel de soins hygiéniques et de conseils moraux devrait être distribué aux enfants des écoles ;*

2. *Des conférences seront instituées pour instruire les mères de leurs devoirs, à l'instar des conférences pour la famille (père, mère et enfants réunis) qui ont produit, à Paris, les résultats les plus heureux.*

Ces vœux sont adoptés.

M. Kaisin, directeur de l'Institut d'orthopédie de Floreffe, étant empêché de prendre part aux autres séances, demande à pouvoir attirer l'attention de l'assemblée sur l'importance à attacher au maintien de l'enfant.

Il donne la lecture commentée de son rapport sur la déviation de la colonne vertébrale et les moyens à employer pour y remédier.

— La séance est levée à 3 3/4 heures.

---

chaque enfant une fiche individuelle renseignant ses particularités, son développement anthropologique, son hérédité, etc.

Je dépose sur le bureau les conclusions suivantes, récemment votées par la Société Royale belge de Médecine publique, et je demande à l'assemblée de les approuver.

Voici ces conclusions :

CONCLUSIONS VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PUBLIQUE DE BELGIQUE LE 21 AOUT 1905 SUR LE RAPPORT DU Dr DUPUREUX.

1° L'inspection médicale scolaire sera ordonnée législativement;

2° Elle portera sur les crèches et jardins d'enfants, sur les écoles officielles primaires, ainsi que sur les établissements d'enseignement moyen des deux degrés, les écoles ménagères et professionnelles; pour être efficace, la mesure devrait être appliquée aux écoles privées;

3° Le médecin-inspecteur sera nommé par l'administration communale et jouira de ce fait d'un traitement en rapport avec l'importance de ses fonctions;

4° Ce service public sera complètement indépendant de celui de la bienfaisance;

5° Le médecin-inspecteur aura l'obligation de faire au moins deux visites mensuelles dans l'école;

6° Les fonctions consisteront :

I. Au point de vue prophylactique :

a) à pratiquer la vaccination et la revaccination dans les écoles gratuites;

b) à y établir la médecine préventive;

c) à examiner chaque élève nouvellement inscrit, proposer toutes les mesures nécessaires pour l'éloignement et l'isolement des enfants atteints d'affections transmissibles;

d) à surveiller l'état de salubrité des locaux scolaires et de leurs dépendances;

c) à signaler tout ce qui, dans le régime de l'école, lui paraîtrait préjudiciable à la santé des élèves et du personnel enseignant.

II. Au point de vue éducatif :

à surveiller, d'accord avec le pédagogue, le développement physiologique intégral de l'enfant.

Une fiche individuelle sera, dans ce but, établie pour chaque élève;

7° Il transmettra, à chaque visite, ses observations à l'administration communale et les réunira en un rapport annuel détaillé.

M. le Dr Schoofs (Liége), fait remarquer que l'on peut rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit d'organiser l'inspection hygiénique dans les écoles privées.

Ces paroles sont fortement confirmées dans l'assemblée.

M. le Dr Galtier-Boissière approuve les observations du Dr Ley et souhaite que les visites médicales se fassent aussi dans les écoles privées.

Le vœu suivant est alors formulé et mis aux voix :

Le congrès exprime le vœu que, dans tous les pays, il soit institué dans toutes les écoles des visites fréquentes des médecins délégués par les services d'hygiène pour l'inspection des enfants au point de vue pédagogique et médical.

Ce vœu est adopté.

On aborde la discussion des moyens à employer pour vulgariser les notions d'hygiène infantile.

Mlle R. Boreux, régente. — Je reconnais toute l'importance de ces notions d'hygiène. Aussi ai-je été heureuse en lisant le rapport de Mme de Gottreau-Watteville. C'était une solution trouvée !

Je vous engage à lire son rapport pour vous convaincre combien les pouponnières de Fribourg sont utiles, pratiques et attendrissantes. Introduire ailleurs ces insti-

Mme la Présidente fait remarquer que le meilleur d'introduire dans les familles les notions d'éduca d'hygiène, c'est de parler aux parents, car la foule l De là donc, la nécessité d'organiser des cercles de rences.

Mme Gevin Cassal (France) confirme les paroles de baronne de Pitteurs de Büdingen.

M. l'abbé Coulomb (Armentières). — J'étais cha prêcher chaque mois aux mères chrétiennes de l (bourgeoisie); j'y donnai chaque mois les enseign qui conviennent, non seulement aux épouses, ma mères, dans les différentes phases de l'éducation à à l'enfant.

Je tentai de former une association du même gen un quartier ouvrier, j'y intéressai les dames de l mière association; chaque mois, le 1er mardi, à 3 de l'après-midi, je réunissais les deux à trois cents de famille que j'avais pu attirer à l'œuvre et je t ainsi l'occasion d'instruire familièrement et ave torité que donne le caractère sacerdotal, les mè famille qui m'entouraient. Les dames de la ville, un chrétien, une sage-femme prêtaient généreuseme concours à l'association.

Deux paroisses rurales par lesquelles je passai e me permirent d'établir des œuvres analogues p mères de famille et j'obtins les mêmes résultats.

C'est un exemple encourageant.

M. le Dr Cordier (Bruxelles). — Le meilleur d'amener les femmes du peuple aux conférences su cation des enfants, c'est de les y attirer par l'inté leur distribuant des bons de viande, charbon, etc., des primes diverses. C'est le moyen mis en vigue les consultations de nourrissons et œuvres de gou lait, pour encourager l'allaitement maternel.

L'application de cette mesure à la consultation des nourrissons avec distribution de lait, a provoqué l'allaitement maternel d'un nombre très considérable d'enfants.

M. Barlet. — La conférence est-elle toujours pratique? Peut-on attirer les parents facilement? La femme, surtout, ne pourra pas y venir! Pourquoi ne pas répandre dans les familles les notions d'éducation et d'hygiène par les enfants eux-mêmes? L'école peut s'en charger en apprenant aux enfants des récitations, en leur faisant lire des morceaux bien choisis en prose ou en poésie. La leçon contenue dans ces textes, dont le professeur n'est pas l'auteur, ne peut pas froisser les parents et sera fructueuse. Le beau et le vrai frappent toujours et laissent une impression. Sous prétexte d'une leçon à réciter ou d'une lecture à expliquer le lendemain en classe, l'enfant intéressera ses parents à ses travaux, ils le feront réciter, et ainsi sans le savoir, l'écolier instruira ses parents, surtout si le maître choisit bien ses sujets. C'est une habitude à faire prendre, et c'est assez simple, ne serait-ce que par le naturel intérêt que prend un papa ou une maman de n'importe quelle éducation, à une récitation pour laquelle l'enfant peut avoir une bonne note.

Mme Bremer, régente à l'école normale d'Arlon, indique comment on peut procéder à l'école.

J'ai fait donner à l'école normale d'Arlon, par les élèves-institutrices, des leçons de pédagogie infantile :

La première traitait de l'alimentation des jeunes enfants.

La deuxième du vêtement.

La troisième de l'éducation des sens dans la famille (avant l'âge d'école).

La quatrième de la formation du caractère, et tout particulièrement au point de vue de la sincérité.

Ces conférences ont été suivies avec beaucoup d'attention par des jeunes filles de 12 à 14 ans et les comptes rendus qu'elles ont faits de ces leçons-conférences nous ont prouvé qu'elles en ont tiré grand profit.

M. Dobbelstein, curé de Saint-Denis (Liége). — S'il s'agit de préparer les mères de demain à leurs devoirs, je me permets de signaler l'œuvre des « Retraites de mariage » pour les fiancés. Elle existe à Liége depuis 30 ans, réunit en moyenne 200 fiancés chaque année et je profite de cette occasion pour leur donner des conseils pratiques sur l'éducation physique et morale, l'hygiène, l'économie, etc.

M. Chabot, professeur à l'Université de Lyon, rappelle que la question a été examinée au Congrès national d'Hygiène scolaire de Paris en 1905. Ayant eu l'occasion d'étudier les tentatives qui ont été faites pour l'éducation pédagogique des familles, il a reconnu qu'elles étaient fort limitées et partout insuffisantes. Il faut donc encourager toutes les initiatives et tous les moyens de propagande. Mais il importe aussi d'organiser les rapports de l'école et de la famille, car aujourd'hui tous les enfants vont à l'école et c'est par l'école qu'on a le plus de chances d'atteindre les parents eux-mêmes. L'essentiel est de gagner les esprits au principe même de la responsabilité des familles. Il faut que les parents ne se déchargent pas de toute leur tâche sur le spécialiste, c'est-à-dire sur l'instituteur ou le professeur. Il faut aussi que les maîtres considèrent comme une partie de leur tâche — dût-on l'alléger par ailleurs — d'entrer en relations avec les parents, soit par des conversations individuelles soit par des réunions familières et régulièrement organisées. Encore une fois la première difficulté à résoudre c'est de convaincre parents et maîtres de la nécessité de se rapprocher; le reste viendra de soi.

M. Marty, appuie l'opinion de M. Chabot et donne comme exemple de rapprochement entre l'école et la famille ce qui se passe depuis 30 ans à l'école alsacienne de Paris, où les parents sont même conviés à assister aux examens. La présence des parents est doublement profitable; aux élèves d'abord dont elle excite le zèle; aux parents ensuite, à qui elle fournit des renseignements précieux sur l'enseignement donné à leurs enfants, et sur les devoirs qui leur sont dévolus.

Mme Reyers (Hollande) fait remarquer que dans son pays on prépare les jeunes filles de 14 à 18 ans dans des écoles ménagères où se donnent des cours de pédagogie et d'hygiène.

Mlle P. Herber (Boppard s/Rhin, Allemagne). — L'idée du rapprochement de la famille et de l'école a pris racine en Allemagne sous différentes formes : on a organisé des visites de parents dans les écoles. Mensuellement les parents sont invités à venir assister à l'enseignement dans les classes, à s'entendre avec les maîtres et les maîtresses d'école, à recevoir leurs avis. Les mères spécialement sont invitées à des réunions des classes ménagères. Elles prennent part au repas que leurs filles ont préparé, puis on leur donne des notions sur le ménage, sur les différentes vertus de la maîtresse de maison.

Enfin depuis 5 à 6 ans les maîtres et maîtresses d'école organisent des conférences pour les parents ou pour les mères seules (Eltern oder Mütterabenden).

Dans les écoles ménagères on donne aux futures mères de famille des instructions spéciales en rapport avec la tâche qui les attend.

Le traité : « Kompass für Deutschlands Töchter » convient parfaitement à cette fin.

Mme Varlet, directrice de l'Ecole normale de Grenoble,

à l'école primaire à partir de la sixième année; ils sont admis dans les écoles Frœbel à partir de la troisième année. Il y a peu d'exceptions à cette règle. L'enfant achève sa dentition de 5 à 6 ans; on a raison de ne pas le soumettre à un travail intellectuel où l'abstraction s'introduit peu à peu.

La difficulté de l'enseignement Frœbel dans les écoles publiques est considérable. La discipline est nécessaire pour éviter les accidents et pour que l'attention se soutienne un peu. L'immobilité est donc imposée pendant un laps de temps assez sérieux. Or, après vingt minutes de travail et d'attention plus ou moins régulière, quelle que soit l'attraction des objets montrés ou des travaux en cours, la fatigue devient réelle. Un repos est donc indispensable au moins toutes les demi-heures et ce repos devrait être tout d'abord une détente par le mouvement. Le déplacement de ce petit monde est-il compatible avec les progrès que chaque jour est censé apporter, selon le programme? Evite-t-on le désordre? Le travail est-il plus irrégulier après chaque récréation et celle-ci doit-elle durer plus de cinq minutes?

Les personnes qui appartiennent au corps enseignant feraient œuvre utile en répondant à ces questions d'une manière positive et après expérimentations diverses.

Comme les administrations exigent des résultats avantageux à la fin de chaque année, le personnel enseignant redoute l'indiscipline et les pertes de temps; mais, physiologiquement, les interrogations dans le travail méthodique sont favorables au développement normal de l'intelligence.

Il paraît difficile de transformer tout l'enseignement Frœbel en jeux. Ce principe a été cependant réclamé et Frœbel le comprend de la sorte, mais cela n'est réalisable qu'avec un groupe restreint d'enfants. Quand il s'agit de classes réunissant quarante, cinquante enfants sous la conduite d'une seule institutrice, cela marcherait mal sans un

certain degré de contrainte. Et l'on a vu des classes beaucoup plus nombreuses encore !

Le repos le plus fréquent possible, alternant avec un travail et une période d'attention, tel paraît être le désideratum pratique dans les écoles actuelles. Ce repos peut-il prendre la forme de jeux mouvementés et libres? C'est à l'expérience de répondre.

Mlle R. Boreux ajoute :

Si notre pays possédait des « homes » pour enfants comme ceux que Mlle Boddaert a fondés à Amsterdam, je n'hésiterais pas à souhaiter pour les petits le demi-temps à l'école.

Ce serait une belle œuvre !

La discussion terminée, le vœu suivant est adopté :

Le Congrès souhaite que les méthodes Frœbel soient vulgarisées le plus possible dans les familles et que l'on multiplie les écoles Frœbel ou maternelles pour enfants de 3 à 6 ans dans les cas où elles sont nécessaires ou utiles.

3e Question. — Nécessité de corriger les mauvaises tendances et de former les qualités dès le début. Culture par les parents de l'esprit d'observation, jugement, initiative, personnalité, caractère, ordre et méthode, volonté.

Les rapports envoyés sont ceux de MM. Lebrun, De Vries, Arnould, le R. P. Justinus, Actum, Eky, Gest-Crevel, Barrière, Lavisse et Bille.

Ces auteurs présentent les vœux suivants :

1) *Que les mères s'efforcent de développer chez leurs enfants la confiance en eux-mêmes, en corrigeant seulement au besoin, le courage, en écartant les obstacles qui arrêteraient l'effort, la persévérance.*

2) *Que la famille, comme l'école, s'efforce avant tout de développer l'initiative en même temps que le sentiment de la responsabilité.*

3) *Que l'on développe chez l'enfant la culture du jugement afin qu'il n'agisse ou ne parle qu'en connaissance de cause.*

Mlle R. Boreux, attire spécialement l'attention de l'assemblée sur le rapport de M. Bille : «L'essentiel en éducation » rapport unique et d'une incomparable justesse.

M. De Vries dans son rapport, condamne toute punition.

Mlle R. Boreux, porte la discussion sur ce point. Mais la question ayant été traitée en section II, subdivision A, l'assemblée émet simplement son avis.

La punition doit-être juste; ce n'est pas une vengeance, mais une correction, un rappel au devoir.

Mlle R. Boreux, engage l'assemblée à lire attentivement le rapport de M. Arnould, sur la patience féminine, rapport plein d'observations justes et d'où se dégage une poésie calme et pure.

Les vœux des rapporteurs sont adoptés.

Mme Keelhoff remet au bureau les réflexions suivantes sur la punition :

« Lorsqu'un enfant fait une maladresse, casse un objet, fait une chose répréhensible, qu'on le gronde ou le punisse avec calme; ne jamais crier contre un enfant, ne pas se mettre en colère contre lui, en un mot éviter toute frayeur, toute émotion qui puisse donner une secousse au jeune cerveau en formation. Le cerveau de l'enfant étant d'une délicatesse extrême il est nécessaire d'éviter tout ce qui peut le secouer, non seulement en le grondant, mais même en s'efforçant de l'amuser. »

4e Question. — Cahiers de notes et d'observations.

Le bureau a reçu à ce sujet les rapports de MM. Lebrun et de Gottrau-Watteville. Tous les rapports sur la collabora-

tion de l'école et de la famille traitent également ce point.

Ces rapports sont ceux de MM. de Kovalewsky, Page, Beulaygue, Beck, Helle, Bidart, Plançon, Gazet, Flottes, Martin, Dolidon, Villaume, Lachal, Conrad, Prévost. Les conclusions sont favorables et approuvent les carnets de notes. M. Prévost pourtant n'hésiterait pas à les supprimer.

M. De Vuyst préconise l'emploi des carnets de notes et fait connaître comment il les comprend.

Il y inscrit ses observations sur ses enfants, de manière que devenus grands ils puissent revivre et méditer le passé.

Ces carnets seront d'une grande utilité pour renseigner les professeurs et deviendront un guide pour ces derniers.

M. le Dr Jorissenne rappelle l'histoire de l'enfant par Darwin, et M. De Vuyst signale le traité de Perez comme donnant sur ce sujet les observations les plus concluantes.

L'emploi des carnets de notes est reconnu utile par l'assemblée.

5e Question. — Les bonnes d'enfants.

Les rapports reçus sont ceux de MM. Lebrun et Gottrau Watteville.

Mlle R. Boreux. — La majorité des bonnes d'enfants sont mauvaises. Ce sont elles-mêmes de vraies enfants, ignorantes et très maladroites.

C'est presqu'un crime de leur abandonner les pauvres bébés innocents! Si les crèches à extension dont je parlais tantôt étaient organisées chez nous, les bonnes d'enfants y seraient formées, ce qui est d'une importance incontestable.

Prenons exemple sur d'autres pays mieux outillés.

Mme Devonshire (Angleterre) fait remarquer qu'en Angleterre ces écoles existent déjà.

Elle cite :

1° Ecole Nortant

2° House of Education Amsseide

où l'on s'occupe de la formation physique et morale des jeunes filles.

Dans certaines écoles suivies par les demoiselles du monde, on traite en outre des sujets de physiologie et de psychologie.

Le vœu suivant est émis et adopté :

L'assemblée forme le vœu de voir s'organiser dans tous les pays, des écoles pour la formation des bonnes d'enfants.

Avant de terminer la séance, **M. De Vuyst,** développe l'organisation de l'école familiale de l'avenir pour demoiselles. Il est sur ce point en concordance d'idées avec le rapport présenté par M. Bille.

M. Devonshire fait remarquer que cette école familiale qui pour nous est l'école de l'avenir, est déjà l'école du présent pour l'Angleterre.

M. Proost rappelle, au sujet des progrès rapides réalisés dans ces derniers temps en Angleterre, l'opinion du savant physiologiste Huxley qui comparait l'éducation primaire empirique à « un arbre que l'on aurait planté les racines en l'air ».

L'assemblée forme des vœux pour que l'école familiale de l'avenir devienne bientôt l'école du présent pour d'autres pays.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du Mercredi 20 Septembre 1905.

La séance s'ouvre à 2 heures de relevée sous la présidence de **Mme la baronne de Pitteurs de Büdingen.**

M. van Soest, secrétaire, communique à l'assemblée le vœu de **M. le comte Henry Le Grelle** (Anvers) qui a remis le rapport ci-dessous sur la natation :

A l'occasion des fêtes nationales, nous n'entendons parler que des progrès qui se sont accomplis dans tous les domaines en Belgique pendant cette période de soixante-quinze ans; malheureusement, nous devons constater que sous le rapport de la natation il a été fait bien peu de chose.

Presque tous les jours, les journaux publient des récits souvent dramatiques d'accidents sur l'eau suivis de noyades. Neuf fois sur dix, ces malheurs eussent pu être évités, si les victimes avaient su nager.

Nous nous plaignons de ce que si peu possèdent cet art, même parmi ceux à qui il serait de toute première nécessité.

A qui la faute de cet état de chose? J'ose le dire ici sans crainte d'être contredit : aux autorités qui, presque partout, au lieu de l'encourager et de la propager, l'interdisent sous les prétextes les plus puérils. Une fois juin venu, dans beaucoup de communes, gendarmes et gardes champêtres oublient voleurs et vagabonds pour se transformer en véritables persécuteurs de nos pauvres enfants. Avec l'acharnement d'un chat guettant une souris, ils poursuivent sans merci ceux qui pendant ces journées accablantes profitent d'un jour de congé pour aller se plonger dans une eau rafraîchissante et y chercher plaisir

et santé. Les témoins de ces scènes éprouvent une grande pitié pour ces enfants et sont vraiment révoltés de ces excès de zèle.

Nous trouvons qu'il est inhumain de priver nos pauvres petits de ce plaisir, aussi agréable que nécessaire.

Je pourrais vous citer le nom d'une commune comptant plus de 14,000 habitants, presque tous ouvriers, possédant des bassins naturels admirables et où l'on voit sur différents poteaux : « Il est sévèrement défendu de se baigner sous peine de 1 à 7 jours de prison et de 5 à 25 francs d'amende », peines vraiment dignes de véritables criminels.

— Nous comprenons qu'à la campagne toutes les eaux ne peuvent pas servir de bassin de natation et que celle-ci doit être réglementée. L'on doit veiller à ce que, sous prétexte d'hygiène et d'entretien du corps, l'on ne salisse pas l'âme. S'il y a des abus et si les lois de la décence ne sont pas toujours observées, qu'on les combatte, mais qu'on ne prive pas toute une population d'une chose si nécessaire.

Il y a chez nous une lacune dans l'enseignement, on oublie trop souvent que quand on a la charge de l'éducation morale et intellectuelle des enfants, on doit également veiller à leur éducation physique et à leur santé corporelle et se souvenir du principe *mens sana in corpore sano.*

Il n'est pas, en effet, de gymnastique qui développe aussi harmonieusement les muscles, qui demande à la fois autant de sûreté et de sang-froid, qui stimule l'organisme avec autant de vigueur et soit aussi essentiellement sain que la natation. On devrait l'ajouter aux programmes d'études dans toutes les écoles, tant à la campagne qu'en ville; nos enfants y gagneraient de l'audace, de la santé et, en bien des occasions, réduiraient les risques de mort et pourraient être utiles à leur prochain.

L'ostracisme que nous déplorons serait vite levé devant les résultats magnifiques que donneraient, à n'en pas-

douter, les premiers essais. A quel épanouissement n'assisterions-nous pas, si chacun comprenait son devoir.

Mais quand se réaliseront ces vœux? Avant peu, si les pouvoirs publics suivent l'indéniable poussée qui se fait jour à ce sujet depuis quelque temps et s'ils ont conscience des devoirs que leur impose leur situation.

— De tout temps les hommes ont compris la nécessité de s'unir et de puiser dans le principe de l'association des forces que l'isolement de l'individu ne connaît pas.

Mettons en pratique notre belle devise nationale et unissons-nous donc dans une vaste coalition; la victoire que nous remporterons sera la récompense de nos efforts.

Vœu : *Que les administrations publiques favorisent de toute manière la natation.*

L'assemblée approuve et adopte ce vœu.

Le vœu suivant est ensuite proposé à l'assemblée au nom du docteur Emile Barthès :

Il est indispensable de créer, dans chaque école normale supérieure secondaire et primaire de garçons et de filles, un cours obligatoire de gymnastique rationnelle physiologique et pédagogique ou gymnastique médicale.

Le vœu est adopté

La question proposée ensuite traite de la collaboration de la famille et de l'école. Réunions de parents avec les professeurs. Comment les organiser. Sujets à y traiter.

Seize rapports ont été reçus à ce sujet, rapports dont les auteurs ont été cités. Dans la réunion du 18, l'assemblée s'est mise d'accord sur ce moyen : organiser des réunions de parents, avec conférences et attractions simples.

Dans la séance du 19, l'emploi des carnets de notes a été approuvé. Reste un point sur lequel les rapporteurs ne sont pas d'accord :

Les visites des instituteurs dans les familles sont-elles à préconiser?

M. Barlet, professeur de collège (France), demande la parole :

Les parents, dit-il, ne viennent guère visiter les professeurs.

Le professeur doit, lui, comme chef d'établissement visiter les parents et ceux qui le font obtiennent les meilleurs résultats.

Parents comme enfants constatent alors l'intérêt qu'on leur porte, ils sont touchés et flattés.

Mais il faut du tact. Le prétexte de ces visites peut être pour l'instituteur de causer avec les parents de la carrière visée pour l'enfant, et les moyens pratiques de collaboration à cet égard. A cette question les parents sont directement intéressés. Quant aux études et à la formation de l'enfant, ils sont plutôt portés à se considérer comme déchargés sur l'école et les maîtres. Ce prétexte serait donc mauvais. Cette dernière façon de voir des parents n'est pas juste.

Ils sont toujours les premiers responsables de leurs enfants et les professeurs doivent les amener à leur donner leur confiance, mais doucement, presqu'à leur insu. Avec le prétexte susmentionné les visites aux parents sont à préconiser.

Le vœu est adopté.

Mlle R. Boreux, secrétaire, indique le second point.

Intuition directe, gravures, collections.

Excursions, pratique du ménage, exercice.

La question des gravures et collections a été traitée à la subdivision A.

L'assemblée s'est mise d'accord, le 19, sur l'importance de la pratique du ménage.

La plupart des rapporteurs souhaitent voir se multiplier les excursions. Ce point est discuté.

Les excursions en famille sont unanimement approuvées.

Les excursions scolaires sont aussi approuvées en tenant compte de l'objection de **Mlle R. Boreux.**

« Pour qu'une excursion scolaire porte des fruits il faut que le nombre d'élèves soit restreint. »

Les vœux sont adoptés.

Troisième point. Nécessité d'enseigner des notions d'éducation dans les classes supérieures des écoles de jeunes filles et de jeunes gens.

Mlle R. Boreux signale tout spécialement le rapport de M. Pol Anri, qui élabore un programme vraiment pratique sur cette question.

La discussion est donc portée sur l'utilité de ce cours.

Mlle R. Boreux. — Je ne puis laisser passer ce congrès d'éducation sans émettre un vœu qui m'est cher, et à la réalisation duquel j'ai déjà bien réfléchi. Je réclame pour nos classes supérieures un cours *régulier* d'éducation. Je ne sais s'il existe dans d'autres pays, peut-être y a-t-il des écoles en Belgique qui le possèdent, mais dans nos écoles moyennes il se donne rarement, ou pas du tout, le plus souvent. Et pourtant ne serait-ce pas bien le moment d'armer la jeunesse pour la vie, de lui faire pressentir sa responsabilité, de lui faire comprendre ses devoirs?

Nous aurions tant d'occasions alors d'initier nos jeunes filles, de leur apprendre à vouloir, et à penser juste.

Puis que de leçons de charité, de bonté, de générosité!

Avec elles, on traiterait des devoirs de la jeune fille au foyer, et aux plus grandes on parlerait déjà des grands devoirs de l'épouse et de la mère.

Mieux que jamais on pourrait leur montrer leurs écarts d'imagination, leur légèreté, leur imprudence... par des

paroles convaincantes, par l'exemple on les ramènerait à la vie simple mais élevée, leur faisant fuir le luxe et son cortège de misères. (*Approbation.*)

Une objection pourtant est émise :

Il y a des cours à portée éducative intense et l'on peut donner ces notions occasionnellement.

Mlle R. Boreux répond :

Oui, il y a des cours à portée éducative, mais il est difficile de donner aux fillettes de l'éducation pratique pendant ces heures de cours, parce que ce point éducatif est comme noyé dans le reste, pour les enfants. Leur cerveau trop jeune n'en démêle pas toute l'importance. Il faut de la maturité, n'est-il pas vrai, pour trouver l'essentiel d'une chose?

Puis, elles deviennent très pratiques, nos fillettes et comme c'est sur la matière du cours qu'elles seront interrogées, elles s'y appliquent exclusivement.

Il faudrait donc des heures spéciales pour ce cours, et à la fin des études les élèves devraient être appelés à rédiger une causerie sur une question déterminée. Ainsi nous réussirions.

Objection : Les enfants sont si jeunes!

Mlle R. Boreux. — C'est vrai, mais déjà dans nos fillettes de 14 et 15 ans se révèlent les femmes de demain et elles ont l'intuition d'une foule de choses. Et puis, si même bien des choses s'effacent toujours chez quelques-unes, il y aura des échos qui s'éveilleront quand la vie réelle fera vibrer la corde déjà touchée.

Si même la jeune fille oublie beaucoup, jamais elle n'oubliera d'avoir été un instant « édifiée ». Elle aura ressenti ne fut-ce qu'une minute une noble secousse, une impulsion généreuse. Si l'influence n'en est ni capitale, ni décisive, elle sera toujours effective.

Oh ! si, ce cours est d'une importance primordiale ! Elles seraient ainsi averties, nos jeunes filles, que leur conduite acquiert une importance telle qu'elles doivent trembler devant la responsabilité qui pèsera sur elles si elles sont ignorantes, injustes, méchantes ou simplement légères et frivoles.

Objection : Ce cours serait aride, pour les jeunes filles surtout.

Oh ! que non, dit **Mlle R. Boreux**, ce serait une série de causeries, de réflexions, des conseils sur la toilette qui doit être simple toujours, le savoir vivre, et surtout des conseils moraux. Ce cours au contraire plairait aux jeunes filles qui sont toujours désireuses d'apprendre la vraie vie, et très flattées d'être considérées comme de grandes personnes prêtes à accomplir leur tâche dans la société. On pourrait aussi l'agrémenter de lectures commentées en classe.

Ce serait alors, et alors seulement, l'école pour la vie.

M. Bastin-Lejuste demande que le mot *morale* soit ajouté au mot *éducation* dans le vœu.

Mlle Boreux fait remarquer que le mot éducation est pris dans son sens le plus vaste et le plus élevé.

M. Barlet réclame des notions de savoir vivre.

Mlle R. Boreux admet ces notions, elle y adhère volontiers, mais à côté de cela elle réclame le plus important : la formation morale, le sentiment de la responsabilité.

Elle demande même qu'on émette le vœu que les administrations patronnent ce cours si important.

M. A. Min (Herstal) émet les vœux suivants :

Il y a tant d'écoles spéciales : de musique, de comptabilité,

de langues, etc. N'y a-t-il pas lieu d'ériger des écoles de caractère ayant pour but spécial de former la volonté :

1° Parce qu'une école de ce genre atteindra plus vite, plus certainement le but, que les établissements d'instruction ;

2° Parce que la meilleure prophylaxie morale, c'est d'inoculer un serum, avant que l'attrait du mal n'ait déjà pris de l'empire ;

3° Parce que les lois de l'éducation, formulées depuis longtemps sont connues, elles n'ont pas l'honneur d'être aussi souvent appliquées que les règles du participe et de la division.

Le vœu suivant est adopté :

Comme il faut avant tout former le caractère des enfants, il serait utile d'organiser un cours d'éducation régulier *et de savoir-vivre, dans les classes supérieures des écoles.*

Quatrième point. — La lecture. — Le journal dans la famille.

Les rapports reçus sur ce point sont ceux de **MM. Maury**, Salomon, Gessler, Wagner, Prévost, Plançon, et **Mmes** Harmois et Markovitsch.

La discussion est portée sur ces points :

Que faut-il lire ? La lecture du roman est-elle bonne ?

Mlle R. Boreux. — Une réponse catégorique est difficile à donner, mais on ne saurait être assez judicieux sur ce point.

Nos jeunes filles, nos fillettes même lisent beaucoup, trop même et presque toujours mal !

L'enfant en lisant cherche à s'amuser. La fillette, déjà un peu mêlée à la vie vraie, cherche à y pénétrer et elle cherche dans ses lectures non seulement un amusement, mais une source d'idées, d'opinions... elle cherche à satisfaire sa curiosité parfois malsaine !

Mauvais sont les livres qui pourtant foisonnent dans les pensionnats et qui sont, en général, vides, niais !

N'est-ce pas un réel danger de donner aux jeunes filles l'impression que ce qui est moral est ennuyeux?

Bien des livres qualifiés inoffensifs sont extrêmement nuisibles au point de vue du jugement ! Et, pourtant, il ne manque pas d'ouvrages sains et honnêtes et en même temps exquis ! Rien n'est plus faux donc de croire qu'un livre s'il n'est pas immoral, est bon.

Il serait à souhaiter que des pédagogues et hommes compétents dressassent un catalogue de livres à l'usage des jeunes filles.

On atteindrait ainsi deux buts :

1° Elever le niveau moral de la jeunesse;

2° Encourager les bons auteurs, car... les mauvais livres ont tout le succès, hélas!

M. Barlet. — Mais comment empêcher les libraires de vendre les mauvais livres?

Mlle Boreux. — Certes, c'est là une ambition que je n'ai pas. Les mauvais livres se vendent toujours. Mais je n'ai qu'un but, préserver notre jeunesse en lui choisissant ses lectures.

M. Barlet. — Les jeunes filles ne choisiront jamais un livre dans un catalogue fabriqué pour elles.

Mlle Boreux. — Ce catalogue ne portant pas la mention « pour la jeunesse », la difficulté est contournée et puis il y a là aussi une volonté à diriger vers ce qui est bien. C'est un grand point de l'éducation.

M. Barlet. — Les jeunes filles forgeront toujours des romans.

Mlle Boreux. — Oui, si elles ne sont pas dirigées. Eh bien! au cours d'éducation que je réclamais tantôt, on peut, on doit même apprendre les jeunes filles à lire, non pas à lire matériellement, mais moralement bien.

Je m'explique : après une lecture, on ferait la critique

en classe, on jugerait, et on aurait là l'occasion de montrer aux jeunes filles trop sentimentales (et il y en a beaucoup) où est le vrai, le réel. On leur montrerait la beauté des vies simples, on effleurerait les plaies de l'humanité, on les mettrait en garde contre les abus de notre siècle, qui, hélas! absout si facilement. En tout, on leur montrerait le devoir, elles sauraient qu'il faut l'accomplir toujours intégralement, et même qu'une personne doit souvent faire plus que son devoir. Et je ne désespérerais pas ainsi d'arriver à leur faire repousser d'elles-mêmes un livre malsain.

Je connais des éducateurs qui y sont arrivés... Qu'on nous donne donc le moyen d'essayer!

Le vœu suivant est alors formulé et adopté.

Que les éducateurs et directeurs de bibliothèques populaires fassent un catalogue à l'usage de la jeunesse.

Cinquième point : La lecture des journaux est-elle bonne? — Quel genre de journaux la jeunesse peut-elle lire?

Mlle Boreux rejette l'idée du rapporteur qui trouve bon de mettre entre les mains de la jeunesse tous les journaux, même politiques.

M. Barlet trouve cette condamnation trop rigoureuse.

Mlle Boreux. — J'admets que la jeunesse s'intéresse à mille questions d'actualité qui se lisent dans les journaux : guerres, paix, épidémies, découvertes, etc. Mais à côté de ces articles, les journaux souvent contiennent des feuilletons mauvais ou simplement stupides, et toujours sous la rubrique : « Faits divers », sont rassemblées mille choses mauvaises pour la jeunesse, sans parler encore des annonces de la quatrième page!

Dans les familles où c'est possible, le père ou la mère lisent à haute voix les faits intéressants, puis le journal disparaît.

Si la jeunesse lit le journal, que ce soit alors un journal rédigé pour elle. Il existe de ces revues notamment en France et en Belgique, et là, à côté des faits d'actualité, nous trouvons des nouvelles, des pensées, etc., qui ne peuvent qu'édifier, élever, tout en formant le goût littéraire.

M. Bastin Lejuste attire l'attention sur le grand nombre de petits journaux illustrés faits pour rire, qui, lorsqu'ils ne sont pas mauvais, sont idiots! Il exprime le vœu de ne les voir jamais pénétrer au foyer.

M. Barlet, principal du Collège du Coteau, donne connaissance de quelques notes sur la lecture, qu'une erreur de date l'a empêché d'adresser en temps utile pour la publication.

La lecture expressive, l'éducation du maintien et la coopération des familles avec les maîtres.

On a dit ce qu'il faut lire, où il faut lire, et quand il faut lire; on n'a pas dit comment.

Or, une chose qui frappe beaucoup de professeurs dans leurs classes et qui a son écho dans les familles, c'est l'espèce d'indifférence ou de pudeur que les écoliers manifestent souvent pour se livrer devant leurs camarades ou leurs parents à la lecture expressive d'un texte classique, voire même d'une simple nouvelle ou du journal, — plus simplement d'une lettre.

Pour intéresser les familles, même les moins cultivées, à ce qui se fait en classe, c'est par le côté extérieur, par l'agrément et l'émotion qu'on obtiendra quelque résultat et, le premier pas fait, il pourra sans doute, en être fait d'autres.

Que l'on se souvienne seulement qu'au professeur de violon ou de piano on demande toujours d'enseigner un *petit morceau*, et que la faveur du *petit compliment* de nouvel an ou de fête, atteste pour les parents, — trop souvent, — plus de capacité et de résultat que les plus

consciencieux efforts et les services les plus laborieux d'autre part.

Prenons donc les choses et les hommes comme ils sont et, puisqu'il nous faut partout la collaboration des familles, usons du procédé qui nous la conciliera le mieux peut-être.

D'autant plus que ce procédé a de multiples avantages, parmi lesquels je me bornerai ici à celui qu'on pourrait appeler l'*éducation du maintien*.

Passons rapidement, si vous le voulez bien, sur la récitation naïve de bébé, sur la correcte diction enseignée au garçonnet et à la fillette des cours préparatoires et élémentaires, et arrivons de suite à l'âge où l'esprit s'est affiné et où chaque enfant peut donner son cachet intelligent et *personnel* à ce qu'il dit (qu'il lise, récite ou converse).

En dehors de l'agrément et de l'intérêt qui peuvent naître pour les élèves comme pour les professeurs et les parents d'une lecture intelligente des textes expliqués en classe ou de celle d'un livre, d'un journal et d'une lettre à la maison; en dehors du plaisir certain que cause une récitation ou une exposition marquées d'une empreinte personnelle où passe un souffle de vie vive, il peut y avoir dans la *diction* un moyen d'éducation pour le maintien.

Sans revenir sur l'idée maîtresse des méthodes actuelles, — pourquoi vouloir convaincre de bons esprits qui en sont suffisamment pénétrés ? — de la nécessité qui s'impose au professeur d'être un éducateur en même temps qu'un directeur d'études, il est permis de demander si notre influence ne doit pas s'exercer jusque sur « les manières, » et la réponse n'est pas douteuse.

Si donc l'éducation du maintien peut se faire par la lecture expressive et par la diction, si l'on peut être redevable à celles-ci de la suppression ou de l'atténuation de la timidité qui empêche si souvent l'intelligence de se développer ou de se produire, convenons que l'utile ne saurait jamais mieux être joint à l'agréable en matière d'éducation.

Certes, si l'on récapitule, à la fin d'une année, les progrès faits par les élèves dans l'art délicat de la lecture et de la diction, il sera permis de conclure parfois plutôt à une amélioration de tendances qu'à un résultat véritablement beau. Un auditeur occasionnel qui les entendrait dans l'espoir d'un spectacle réel, serait probablement tenté de dire que le profit ne vaut pas le dérangement. Mais un maître s'estimera heureux quand il aura fait parler et agir ses élèves avec une tenue aussi *naturelle* que possible, alors qu'il y aurait tout un volume... illustré à faire sur les poses de certains enfants récitant leurs leçons. Il y en a qui tourmentent leurs boutons, d'autres qui ne savent que faire de leurs mains, d'autres qui font le rémouleur ou qui se livrent à des génuflexions intermittentes sur le banc; passons-en, et des pires...

Il y aurait tout un chapitre à écrire sur les sottises répondues par les timorés qui ont hâte d'avoir dit n'importe quoi pour avoir le droit de... se rasseoir.

A quoi bon garnir le cerveau d'un enfant, s'il ne doit pas *savoir présenter et faire valoir ses connaissances?* Autant vaudrait presque qu'il restât sot sans études. Car la gaucherie, qui est l'extérieur de la timidité, peut faire dire que l'homme est un animal aussi bien doué de bêtise que de raison. De même, en effet, que nous trouvons chez beaucoup d'élèves des facultés qui, dans leur développement, constituent l'intelligence, de même nous rencontrons chez un grand nombre d'entre eux une certaine difficulté à répondre et un manque d'à-propos et de tenue souvent imputés à la bêtise et qui n'en sont généralement que l'apparence. Convenons que nous sommes aussi souvent trompés sur des enfants dont les manières et le langage ne décelaient pas les qualités intellectuelles véritables, que sur d'autres dont l'air était ouvert... et le cerveau vide.

Il arrive même que tels élèves, dans l'insouciance du jeune âge, ont pu paraître intelligents qui, au moment du passage à l'adolescence, ont un tout autre air et deviennent

empruntés et gênés. Oui, il arrive, soyons-en convaincus, qu'un maintien bête peut se rencontrer chez un individu doué de facultés intellectuelles remarquables et « être causé le plus souvent par la difficulté physiologique qu'il éprouve à les traduire. »

« Une action est la réalisation d'un acte d'intelligence ou de volonté la plupart du temps ; mais, bien des fois aussi, il y a des actions qui sont dirigées, entravées ou modifiées par des tendances instinctives dont on n'est pas maître. » Un psychologue anglais, cité par M. Fr. Paulhan (1), a même parlé de l'idiotie de la moelle épinière, entendant par là « le désordre des actions réflexes qui est, en effet, à la moelle ce que la stupidité est au cerveau ».

Je ne veux pas trop parler philosophie et physiologie,— car j'avoue volontiers mon incompétence dans ce genre d'études, — mais nous ne traitons pas ici de maladies incurables ; et, encore une fois, n'y a-t-il pas à nous inquiéter des effets malheureux de la gaucherie sur le développement intellectuel, n'y a-t-il pas à chercher le remède à l'indécision, au manque d'à-propos et de tenue dans la conversation ? Ne devons-nous pas faire tout pour que l'élève se guérisse ?

On sait que Rousseau était timide. Placé un jour, en société, entre deux fort aimables dames, il ne sut que se taper les cuisses et leur dire : « Hé bien, Mesdames,... Hé bien !... Vous voila,... vous voilà ici... » On trouva, paraît-il, qu'il n'était bon qu'à manger du veau.— Heureusement, il sut écrire et se faire lire.

La presse rendit un fameux service à un roi de France, dont le règne n'est pas bien éloigné, en traduisant par la fameuse parole historique : « Messieurs, il n'y a rien de changé en France : il n'y a qu'un Français de plus ! » quelques onomatopées entrecoupées de « ouf », et de plaintes sur la chaleur du jour, accompagnées d'épongements du visage.

(1) *De la bêtise humaine ;* nous lui devons plusieurs idées, parfois citées textuellement.

Nos élèves qui, pour la plupart, ne seront ni rois, ni philosophes fameux, auraient plus à souffrir d'une telle gaucherie d'attitude et de langage. Car dans notre siècle la gaucherie est « une sorte de tare, un tort apporté par l'individu au progrès du monde et à l'harmonie des connaissances ».

Sortis de l'école, du lycée ou du collège, mal exercés à la parole et à une tenue aussi bien exempte de prétention — autre genre de bêtise — que de gêne, les jeunes hommes et les jeunes filles ne pourront guère exercer d'influence sur leurs actions, si nettes et si bien inspirées que soient leurs pensées. Une gaucherie, désormais invétérée chez eux, jouera sur leur langage « à peu près le même rôle que l'atrophie de l'oreille sur les cordes vocales du sourd de naissance : ils seront aussi muets au moral que ce malheureux au physique, » et même ils seront, la plupart du temps, forcés de garder véritablement le silence, en dépit de l'excellence de leurs idées.

Il n'y a aucun doute à avoir sur l'*efficacité de la lecture expressive et de la diction* pour conjurer un tel danger.

Prenant graduellement l'*habitude* de lire à haute voix devant un auditoire d'autant plus sympathique qu'il s'y trouvera des enfants aussi gênés que lui, l'élève timoré acquerra peu à peu de la décision et du naturel. Puis, lorsqu'il aura reçu en temps et lieu, dans un exercice qui l'intéressera — qui le distraira même — des conseils d'intonation et de tenue, il se livrera bientôt avec plus de confiance, il osera venir lire en dehors de son banc; bientôt, il récitera mieux ses leçons, pour le plus grand profit de sa mémoire et de son intelligence. Enfin, il jouera des bouts de rôle sans crainte, abordera les expositions orales et saura se tirer d'affaire au tableau.

Il emportera chez lui et dans la vie l'heureuse décision qu'il aura acquise en classe.

Voilà pour la *gaucherie;* mais il est aussi des élèves hardis, trop hardis, auxquels la lecture et la diction peuvent

rendre le grand service de modérer et même de ch
complètement en naturel une disposition d'esprit
maintien qui les feraient mal voir dans la vie. Le pl
effet d'une déclamation affectée et d'une lecture fait
pose serait de provoquer les moqueries des camarade
ne sont pas moins efficaces que la raillerie indulgen
maître.

Enfin, si à une émotion ou à un phénomène psyc
déterminé, correspondait toujours la même mim
effet d'un courant centrifuge du cerveau et de la n
épinière, il serait facile d'interpréter la valeur expr
de la physionomie, mais l'expression simple et in
peut être troublée et modifiée par la volonté de dissi
tion : par l'affectation qui est une des pires form
l'hypocrisie souvent.

Que le courage ou l'amour-propre interviennent et
sourire forcé s'esquisse sur une face contractée pa
colère ou un dépit intérieur; qu'une immobilité v
refrène les plus violentes contractions musculaires
peut-être excellent au point de vue des *convenances*,
de mieux; mais ce qui serait redoutable, c'est que l'
tude de dissimuler la pensée, en mettant une diffé
entre le sentiment intime et la mimique, ne se déve
aux dépens de la sincérité. Nous estimons l'homme
contient, surtout si un indice trahit son véritable
ment; mais que devons-nous penser de celui qui tra
son âme et qui simule, par impuissance, par platitu
par calcul des sentiments contraires à ceux qu'il épr

Eduquons donc le maintien; faisons en sorte q
naturel reparaisse toujours chez ceux dont l'avenir
est, en somme, confié. Dirigeons tous nos efforts vers
harmonie heureuse de l'expression mimique ou par
la pensée, qui est la *franchise*.

Le vœu suivant est mis aux voix et adopté :

Que la jeunesse ne lise que les journaux rédigés pou

et que l'on mette les parents en garde contre les petits journaux illustrés, niais, qui sont répandus dans presque tous les pays.

Il émet en conclusion le vœu suivant :

Que la lecture et la diction soient prescrites « expressives » et non simplement « correctes » dans les programmes d'enseignement et d'éducation.

La séance est levée à 4 heures de relevée.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA DEUXIÈME SECTION

Éducation familiale

TROISIÈME SUBDIVISION : APRÈS L'ECOLE

ANNEXE AU VOLUME V (TOME IV DES RAPPORTS DE LA DEUXIÈME SECTION)

Séance du Lundi 18 Septembre 1905.

M. Em. Prüm, président, ouvre la séance.

Il constate les nombreuses adhésions des membres du corps enseignant des divers pays. Il s'en félicite. Les lumières spéciales que les professionnels de la science pédagogique nous apportent nous permettront de mener à bonne fin l'œuvre que nous avons entreprise.

Cependant il ne faut pas que les idées professionnelles des membres du corps enseignant influencent trop exclusivement nos discussions. Nous formons non pas un congrès de l'enseignement, mais un congrès de l'éducation dans la famille. C'est à ce point de vue spécial de l'éducation familiale que nous devons nous placer. Il a été dit hier que les parents sont appelés à être les collaborateurs des instituteurs et des institutrices. Il faudrait dire plutôt que l'école et l'instituteur sont les délégués et les collaborateurs des parents. (*Approbation.*)

L'enfant appartient en première ligne à la famille, et c'est à la famille qu'incombe le grand devoir de l'éducation des enfants. (*Applaudissements.*)

Ce sont les parents qui, devant Dieu et devant les hommes, portent la responsabilité de cette grande œuvre. Ce sont eux qui seraient condamnés à boire jusqu'à la lie le calice d'amertume et de déception que leur préparerait une éducation manquée; eux par contre seront appelés à goûter les douces joies et les consolations qu'une bonne éducation des enfants assure à la famille.

Le premier principe que nous devons donc affirmer dans ce congrès de l'éducation familiale est le droit inaliénable et imprescriptible de la famille sur l'enfant. (*Applaudissements.*)

La famille a existé avant la commune et avant l'État; elle est la cellule dont se compose le corps social.

Tant vaut la famille, tant vaut la nation, tant vaut la société. (*Bravos.*)

Amoindrir la famille c'est donc contribuer à la déchéance des nations et à la décomposition sociale. (*Approbation.*)

Nous voulons instruire et éclairer les parents, les aider dans l'éducation des enfants : mais nous devons éviter avec scrupule tout empiètement sur le domaine essentiel de l'éducation familiale, toute violation du sanctuaire de la famille. Or, je considérerais comme telle et comme un véritable sacrilège la tentative d'interposer entre la mère et l'enfant, un étranger ou une étrangère quelconque, au moment si décisif, où doit être révélé à cette innocente et aimée créature, le grave mystère de la vie.

Je prierai donc les honorables orateurs, dans les propositions qu'ils voudront soumettre à nos délibérations, de tenir compte du caractère spécial du congrès de l'éducation familiale.

Les œuvres qu'ils recommanderont, œuvres scolaires, pré- et post-scolaires, œuvres charitables et sociales ne doivent avoir d'autre but que de venir en aide à la famille et elles ne pourront jamais être appelées à remplacer celle-ci, sauf en des cas exceptionnels, alors que la famille ferait défaut ou qu'elle serait notoirement incapable ou indigne d'élever l'enfant. (*Approbation.*)

Le but de ce congrès, les honorables orateurs voudront bien ne pas le perdre de vue, est de favoriser l'éducation de l'enfant *dans la famille, par la famille et pour la famille.* (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Président donne la parole à Mme Moll-Weiss, directrice-fondatrice de l'École des Mères, à Paris.

Mme Moll-Weiss développe les vœux suivants qui constituent les conclusions de son rapport présenté au congrès.

1° *Que l'éducation ménagère de la femme soit complétée d'une éducation parallèle et autant que possible simultanée de l'homme ;*

2° *Que tous ses membres agissent chacun dans la limite de ses forces et de son influence pour obtenir des patrons la demi-journée de travail pour la femme, demi-journée qui sera rétribuée de la moitié du salaire de la journée entière ;*

3° *Qu'ils agissent auprès des ouvrières pour leur faire comprendre les avantages incontestables qu'elles ont à cette combinaison.*

M. le Président combat le premier de ces vœux. Il constate que la proposition tend à appliquer aux écoles de ménage la méthode de la coéducation des sexes par la coinstruction des jeunes gens et des jeunes filles dans les travaux de ménage. Abstraction faite du principe général de la coéducation qui est fort contesté, cette coinstruction devrait tout naturellement faire naître dans l'esprit des jeunes filles des idées très fausses au sujet des devoirs respectifs qui, au sein de la famille, incombent au mari et à la femme. Certes, il est bon que, jusqu'à un certain point, le mari aide sa femme dans les travaux du ménage; dans des cas exceptionnels, il peut même être amené à la remplacer. Cependant ces cas sont trop rares pour qu'il soit nécessaire au mari de faire dans ce but des études spéciales. Le mari doit par son travail subvenir aux besoins de la famille, les jeunes gens et futurs maris doivent donc surtout chercher à se perfectionner dans la connaissance de leur métier et de leur travail professionnel afin d'être à même d'entretenir une famille.

A la femme, par contre, incombent les travaux du ménage, c'est intervertir les rôles que de vouloir, en dehors de cas exceptionnels, en charger le mari. Il se commet quelquefois à ce sujet et précisément dans les meilleurs ménages ouvriers, des abus qui peuvent mener aux conséquences les plus graves. Il est des femmes indolentes et

négligentes qui ne se gênent pas pour charger leur mari de travaux qu'elles devraient faire elles-mêmes. Très souvent ces maris qui doivent travailler continuellement à la maison et surtout la nuit, veiller et soigner les enfants, sont pendant la journée, peu aptes au travail professionnel, parce qu'ils n'ont pas joui du repos nécessaire. Il est même des cas et j'en connais, où de graves accidents de travail n'ont pas eu d'autre cause que ce surmenage domestique de l'ouvrier. N'encourageons donc pas cette tendance qui veut intervertir les rôles si différents que la nature elle-même a assignés à l'homme et à la femme au sein de la famille.

M. le président prie en conséquence Mme Moll-Weiss de retirer son premier vœu et de maintenir les deux autres au sujet desquels il y aura peu de divergences de vue.

Mme Normand (Paris), croit utile que le mari ne soit pas absolument ignorant des questions d'hygiène ménagère ; car la femme, dans ses fréquentes fatigues physiques, est heureuse de trouver dans le père de ses enfants une compétence nécessaire. Il n'est pas question d'amener l'homme à « l'École ménagère » ; mais de ne pas lui laisser ignorer certaines connaissances familiales qui pourront, en certains cas, lui être bien utiles pour témoigner pratiquement son dévouement d'époux et de père, surtout dans les travaux un peu rudes.

M. Sittard, membre du Reichstag allemand. Je suis père de treize enfants (*applaudissements*), de là ma qualité pour parler sur ce sujet. L'homme, qui aime sa femme, qui aime ses enfants, sera bien en état de remplacer la mère en cas de nécessité. Plus il sera bon père, plus il saura aider sa femme. Son école ménagère est la famille. Élevez la fille de sorte qu'elle soit bonne mère, et laissez l'homme dans son métier. L'orateur se prononce énergiquement contre le premier vœu.

M. l'abbé Temmerman, directeur de l'Institut d'Héverlé. — Toutes les observations faites prouvent une seule chose, à savoir que le mari, lui aussi, doit posséder des notions exactes de l'économie domestique; sur ce point nous sommes d'accord, sauf à donner à l'homme, une part infiniment moindre dans la direction du ménage. Mais la question est de savoir si le jeune homme doit recevoir cet enseignement simultanément avec la jeune fille et cela à des leçons organisées le soir. On voit aussitôt les dangers inhérents à cette situation pour la morale. On a beau prendre toutes les mesures que l'on peut, on ne tardera à devoir déplorer de tristes chutes. Au reste, n'est-ce pas à la femme de répéter au mari les notions qu'elle a apprises ?

Mlle Louise Van den Plas. — Qu'il me soit permis de faire remarquer que Mme Moll-Weiss parle des milieux populaires où les hommes ne possèdent pas généralement l'intelligence qui peut, avec l'amour, comme le disait un honorable membre du Reichstag, suppléer aux connaissances ménagères que l'homme n'a pas. D'autre part, j'entends dire que l'homme fatigué de sa journée n'a pas à s'occuper du ménage, qu'il a droit au repos; mais nous parlons d'un milieu où la femme comme l'homme travaille à l'usine toute une longue journée; faut-il, quand elle revient épuisée, qu'elle *seule*, elle qui est la plus faible, s'épuise encore par le travail supplémentaire du ménage et des enfants? Son mari ne pourrait-il prendre sa part du fardeau, pour qu'elle puisse jouir aussi de ce repos dont elle a besoin comme lui après les longues heures d'usine?

M. De Caluwé, agronome de l'Etat (Gand). — Le rôle de l'homme n'est pas de s'occuper du ménage; ce rôle appartient à la femme. Il n'y a donc pas lieu de faire l'éducation ménagère de l'homme parallèle à celle de la femme.

M. le Président résume le débat et prie Mme Moll-Weiss.

de laisser tomber le premier des vœux qu'elle a soumis au Congrès.

Mme Moll-Weiss, appuyée par plusieurs membres du Congrès, maintient intégralement ses trois vœux.

M. le Président fait procéder au vote.

Le premier vœu est repoussé à une très forte majorité.

M. le Président. — Je mets aux voix le deuxième et le troisième vœux proposés par Mme Moll-Weiss. Ils ont pour but d'obtenir par voie de persuasion, une limitation des heures de travail des femmes. Toute tentative de ce genre a droit à nos plus chaleureuses sympathies, aux encouragements et même, là où nous le pouvons, à notre collaboration. (*Assentiment.*) Le second et le troisième vœu sont adoptés par acclamations.

* * *

M. le Président met en discussion la question de l'éducation de la pureté et donne la parole à **M. Renault**, professeur à l'école moyenne de l'Etat, à Namur.

M. Renault. — Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre au Congrès comprend deux parties. Je considère la question si délicate de l'éducation de la pureté comme le principal problème d'éducation, reconnu par tous le plus important et, par l'immense majorité des parents, le plus négligé en fait.

A mon sens, cependant, le devoir des parents est double: d'abord, pendant l'enfance, la préservation et la direction, puis quand la nature a parlé ou va parler, l'initiation.

La préparation à cette initiation doit agir sur l'enfant tout entier : sur son corps, sur son esprit et sur son cœur.

Sur son corps. — On oublie trop souvent que le corps de l'enfant dont on fait une *idole* peut devenir un *tyran* et les règles d'hygiène que je rappelle tendent à ne pas don-

ner au corps une irritabilité trop grande ou une puissance trop absolue sur la volonté.

Sur son esprit. — C'est l'imagination surtout qui, jetant sur toutes choses des couleurs chatoyantes, risque d'inciter au vice par ses promesses alléchantes et mensongères, et c'est sur l'imagination surtout qu'il faut veiller d'abord. Ensuite j'attire l'attention des éducateurs sur la formation du jugement qui devrait voir les causes et surtout prévoir les conséquences. Si j'avais pu m'étendre à loisir sur ce sujet, je me serais élevé avec force sur la conduite déplorable des parents qui faussent (inconsciemment, je le veux bien, mais néanmoins réellement), le jugement de leurs enfants, en les autorisant, par leurs paroles, à accepter, sans contrôle, des maximes déplorables. « Il faut que jeunesse se passe » — « s'amuser » — « oubli momentané » — péché de jeunesse », ce sont autant d'excuses pour les chutes futures dont par un surcroît d'inconscience on fait entrevoir à l'enfant la *probabilité*. On lui dit que le vice est général, qu'il y en a beaucoup qui sombrent et qu'ils sont rares ceux qui luttent et se tiennent debout.

Faut-il s'étonner, alors qu'un jour il succombe lui-même?

Sur son cœur.—Evidemment, cette formation est la plus importante, car tant que brille une lueur de raison l'homme est responsable des actes qu'il commet, et la volonté *peut* toujours maîtriser les instincts. Il faut donc la former énergique, selon les procédés de l'éducation générale.

La seconde partie du rapport envisage un devoir généralement inconnu ou méconnu. C'est l'initiation par les parents ou par un délégué sage. C'est ici, je le sais, que la mission de l'éducateur est délicate, mais la difficulté d'un devoir ne constitue pas, que je sache, un empêchement à ce devoir.

L'éducation de la pureté est la question principale résumant ou dominant toutes les questions d'éducation

Et c'est précisément celle-là que vous abandonneriez au hasard des circonstances et des aventures! Une telle conduite serait absolument ridicule si elle n'était d'abord dangereuse et déplorable. De deux choses l'une, car le jeune homme doit être instruit : ou bien il le sera par la voix de la sagesse ou bien il le sera par les mensonges de la perversité.

Entre ces deux modes de savoir, le choix ne me paraît pas douteux. C'est d'ailleurs l'avis de tous les auteurs qui ont étudié la matière et, si j'en avais le temps, je vous signalerais les jugements de Fonssagrives, Edward Montier, Comte, Sylvanus Stal, Quiévreux, Fournier, etc.

Quand? Par qui? Comment? doit se faire cette initiation. Telles sont les questions agitées dans la fin de mon travail et que je résume d'un mot.

Quand? Au moment où la nature va parler et présenter des mystères à l'adolescent.

Par qui? Par les parents, qui sont les meilleurs juges de l'opportunité de la révélation ou, s'ils sont inférieurs à la tâche, par un homme sage possédant le respect et la confiance.

Comment? Cela dépendra de la préparation première, absolument indispensable; mais l'initiation sera toujours lente, individuelle. On procèdera par comparaison ou par déduction et jamais l'enseignement ne sera collectif, ni ne descendra dans tous les détails du raffinement du vice.

Telles sont, Messieurs, les idées que j'ai esquissées dans mon rapport et qui m'ont amené à vous proposer la ratification des vœux suivants :

1° *Que les parents préparent, dès la première enfance, par des soins physiques, intellectuels et moraux, l'éducation spéciale de la pureté;*

2° *Que les adolescents soient instruits, lentement, progressivement, isolément, avec tact et mesure, des lois de la génération humaine et des châtiments qui frappent les transgresseurs de cette loi;*

3° *Que les hommes ayant une longue expérience des âmes rédigent des tracts pratiques sur l'éducation de la pureté à l'usage des parents.*

M. l'abbé Temmerman. — Je suis heureux de me rallier absolument au principe défendu si excellement par M. le Professeur Renault.

Eclairé par une expérience déjà longue, je tiens à proclamer bien haut ce principe : l'ignorance n'est pas l'innocence. Quoi que l'on fasse, quelque prudence que l'on y mette, l'enfant aura bientôt deviné, et vite appris les mystères de la vie. L'obscénité de la rue, les journaux, les romans, le théâtre et surtout les mauvais compagnons auront vite fait de tout dévoiler. Et le malheur est précisément que les jeunes gens l'apprennent par le côté le plus dangereux, le moins noble, à savoir les plaisirs, en laissant absolument dans l'oubli les devoirs souvent pénibles de la pureté et de la vie matrimoniale et les moyens de les remplir.

Je dis donc que les jeunes gens doivent être instruits, mais comment?

Il est évident que si nous soutenons que dès l'âge le plus tendre, l'enfant doit, sous le rapport de la pureté, être surveillé par sa mère avec une vigilance de chaque instant, que l'éducation de la pureté, doit se faire sans trève, mais avec discrétion, nous croyons que les enseignements plus précis ne sont à donner qu'à l'heure venue, à savoir vers les 13 et 15 ans, selon les circonstances. Et de quelle façon?

Une société dont je reconnais volontiers les bonnes intentions et les mérites, la *Société de prophylaxie sanitaire et morale de Paris*, a cru qu'il fallait recourir, pour enrayer le vice impur, à l'enseignement *scientifique*; c'est-à-dire montrer à la jeunesse les terribles suites de l'abus du corps. C'est l'éducation par la peur. C'est un moyen d'une efficacité incomplète, temporaire. Nous soutenons

Et c'est précisément celle-là que vous abandonneriez au hasard des circonstances et des aventures! Une telle conduite serait absolument ridicule si elle n'était d'abord dangereuse et déplorable. De deux choses l'une, car le jeune homme doit être instruit : ou bien il le sera par la voix de la sagesse ou bien il le sera par les mensonges de la perversité.

Entre ces deux modes de savoir, le choix ne me paraît pas douteux. C'est d'ailleurs l'avis de tous les auteurs qui ont étudié la matière et, si j'en avais le temps, je vous signalerais les jugements de Fonssagrives, Edward Montier, Comte, Sylvanus Stal, Quiévreux, Fournier, etc.

Quand? Par qui? Comment? doit se faire cette initiation. Telles sont les questions agitées dans la fin de mon travail et que je résume d'un mot.

Quand? Au moment où la nature va parler et présenter des mystères à l'adolescent.

Par qui? Par les parents, qui sont les meilleurs juges de l'opportunité de la révélation ou, s'ils sont inférieurs à la tâche, par un homme sage possédant le respect et la confiance.

Comment? Cela dépendra de la préparation première, absolument indispensable; mais l'initiation sera toujours lente, individuelle. On procèdera par comparaison ou par déduction et jamais l'enseignement ne sera collectif, ni ne descendra dans tous les détails du raffinement du vice.

Telles sont, Messieurs, les idées que j'ai esquissées dans mon rapport et qui m'ont amené à vous proposer la ratification des vœux suivants :

1° *Que les parents préparent, dès la première enfance, par des soins physiques, intellectuels et moraux, l'éducation spéciale de la pureté;*

2° *Que les adolescents soient instruits, lentement, progressivement, isolément, avec tact et mesure, des lois de la génération humaine et des châtiments qui frappent les transgresseurs de cette loi;*

3° *Que les hommes ayant une longue expérience des âmes rédigent des tracts pratiques sur l'éducation de la pureté à l'usage des parents.*

M. l'abbé Temmerman. — Je suis heureux de me rallier absolument au principe défendu si excellement par M. le professeur Renault.

Eclairé par une expérience déjà longue, je tiens à proclamer bien haut ce principe : l'ignorance n'est pas l'innocence. Quoi que l'on fasse, quelque prudence que l'on y mette, l'enfant aura bientôt deviné, et vite appris les mystères de la vie. L'obscénité de la rue, les journaux, les romans, le théâtre et surtout les mauvais compagnons auront vite fait de tout dévoiler. Et le malheur est précisément que les jeunes gens l'apprennent par le côté le plus dangereux, le moins noble, à savoir les plaisirs, en laissant absolument dans l'oubli les devoirs souvent pénibles de la pureté et de la vie matrimoniale et les moyens de les remplir.

Je dis donc que les jeunes gens doivent être instruits, mais comment?

Il est évident que si nous soutenons que dès l'âge le plus tendre, l'enfant doit, sous le rapport de la pureté, être surveillé par sa mère avec une vigilance de chaque instant, que l'éducation de la pureté, doit se faire sans trève, mais avec discrétion, nous croyons que les enseignements plus précis ne sont à donner qu'à l'heure venue, à savoir vers les 13 et 15 ans, selon les circonstances. Et de quelle façon?

Une société dont je reconnais volontiers les bonnes intentions et les mérites, la *Société de prophylaxie sanitaire et morale de Paris*, a cru qu'il fallait recourir, pour enrayer le vice impur, à l'enseignement *scientifique*; c'est-à-dire montrer à la jeunesse les terribles suites de l'abus du corps. C'est l'éducation par la peur. C'est un moyen d'une efficacité incomplète, temporaire. Nous soutenons

que cet enseignement doit être pratique, moral et *tout* autant positif que négatif. Il faut que le jeune homme, *que* la jeune fille aient la conscience de toute la sublime grandeur du mariage, de leur mission future. Il faut qu'ils sachent combien il leur importe de conserver leurs corps intacts et purs. Il faut qu'ils sachent les moyens pour y réussir et qu'ils soient enthousiasmés à accepter toutes les luttes, si difficiles soient-elles, pour triompher. Il serait indigne que moi, prêtre, je ne fasse pas ici mention de la puissante efficacité de la religion, puisque les incrédules eux-mêmes des sociétés prophylactiques contre le vice aiment à rendre à la religion cet hommage, mais par égard pour la nature de ce congrès, je me contente de cette déclaration.

Ensuite, faut-il suivre ceux qui veulent que cet enseignement scientifique soit public et simultané, au moyen de conférences accompagnées même de projections, au moyen de tracts, de romans et de pièces de théâtre *ad hoc?* Franchement nous croyons qu'il y a à cela des inconvénients nombreux et graves, et sauf de rares exceptions, nous estimons que cet enseignement doit être *individuel.*

Qui doit le donner? Les parents pour cet objet, sont les instituteurs naturels de leurs enfants. L'erreur est grande si une fause honte les arrête, ou bien s'ils se tiennent à ce sot préjugé : mon enfant ignore tout, il est innocent. Les eaux dormantes ont souvent le lit profond. Je n'hésite pas à le dire aux mères : si votre fille est bonne, si elle est innocente, elle n'aimera que mieux la pureté, elle ne sera que plus vigilante pour fuir le danger, plus courageuse à la lutte le jour où elle en connaîtra toute la sublime grandeur et que sa conduite souvent bonne en apparence seulement ne reposera plus que sur la niaiserie. La chose est encore plus vraie pour le jeune homme dont la vie échappe bientôt à toute surveillance. A défaut des parents, c'est à ceux qui ont la direction des enfants, aux institu-

teurs, à ceux enfin à qui incombe la noble charge de leur direction, de leur éducation sociale, morale et religieuse.

M. le Président remet à demain la suite de la discussion sur l'éducation de la pureté et lève la séance.

---

auquel nous n'avons pas le droit d'imposer une existence qui soit moins que ce qu'il y a de meilleur, de plus noble et de plus précieux. Et je ne parle pas ici seulement des misérables petits êtres semés avec une coupable légèreté dans la vie au hasard des unions temporaires, illicites et criminelles; hélas! même dans le mariage il en est qui n'ont pas été engendrés comme ils eussent dû l'être, parce que l'union à laquelle ils doivent l'existence n'est pas à la hauteur splendide du vrai mariage, de cette institution divine qui doit, comme l'a dit quelque part un poète, faire des hommes avec les brutes et des anges avec les hommes. Et surtout, pour que la race devienne forte, vaillante, vertueuse, il faut des mères à la hauteur de leur mission, des mères pour lesquelles la maternité est un sacerdoce auquel elles consacreront le meilleur d'elles-mêmes, dès l'instant où elles se sentiront mères. Nos enfants méritent tout ce que nous pouvons leur donner de plus excellent, et puisque nous les faisons entrer dans une vie qu'ils n'ont pas sollicitée, et que bien souvent nous ne voudrions pas pour nous-mêmes, tout au moins faut-il qu'ils soient les bienvenus. Une mère qui accepte sa maternité en rechignant n'est pas préparée à devenir une bonne mère, et elle ne l'a pas été pendant les neuf mois au long desquels l'âme, le corps, l'intelligence, la vie tout entière de son enfant se formait en elle. Avez-vous jamais été forcé à devenir membre d'une famille où vous n'étiez pas le bienvenu? Si oui, alors vous savez ce qu'il en coûte et ce qu'on en souffre, le mal que cela fait. Et combien plus encore au petit être délicat au seuil de la vie, qui deviendra ce que ses parents savent vouloir qu'il devienne!

Un père, une mère surtout, doivent mettre tous leurs soins à faire aussi excellente que possible la créature humaine qui dépend d'eux, cette petite majesté comme on l'a surnommée quelquefois avec raison, car toutes les possibilités sont en elle, même les plus hautes.

Et si une mère a commencé sa tâche dans cet esprit là, elle sera qualifiée pour la poursuivre de la même manière. L'enfant a six ou sept ans. Un jour, s'il a confiance en sa mère — et à cet âge là ils l'ont encore, la confiance, quoique, hélas! plus tard, ils la perdent trop souvent — un jour, il viendra vers sa mère et il dira, ses beaux grands yeux limpides fixés sur elle, sûr d'obtenir une réponse : « Dis, maman, où est-ce que j'étais avant de venir vers toi ? » Alors la mère, au lieu de le renvoyer brusquement à ses jeux, au lieu de lui mentir ou au lieu de le remettre à plus tard, la mère se félicitera de cette occasion de remplir un des plus importants et un des plus sacrés d'entre tous les devoirs maternels. Elle le prendra sur ses genoux, et en toute vérité, en toute franchise, aussi simplement que possible, avec les mots, la phraséologie qui convient aux tous petits, dans ce doux vocabulaire que connaissent les mères, elle lui dira : « Mon chéri, un jour tu étais si petit, si frêle, si délicat (bien plus encore que le tout petit que tu as embrassé hier sur la promenade), que tu n'aurais jamais pu supporter le vent et la pluie et le froid. Alors, dans ce temps là, tu comprends, tu avais un tout petit berceau bien chaud, tout contre mon cœur. Moi seule je te savais là, avec ton cher papa. Et nous t'aimions déjà, nous préparions tout pour recevoir notre trésor, quand un jour il serait assez fort pour supporter la tempête. Et quand ce jour là tu es venu dans mes bras, oh! combien j'ai été heureuse, comblée de joie. Comprends tu maintenant pourquoi nous t'aimons tant? » Ne croyez-vous pas que cette révélation est propre à créer entre parents et enfant, entre mère et enfant surtout, un lien d'une infinie tendresse? Quand je l'ai eu dit à mes enfants l'un après l'autre, à des années de distance, tous se sont jetés dans mes bras et j'ai vécu là les minutes peut-être les plus douces de ma vie toute entière. La mère ajoutera si elle le juge à propos : « C'est un secret entre toi et moi, mon chéri, souviens-toi de n'en parler avec personne d'autre. » Quelle cuirasse ce

sera pour son enfant, pendant les années d'école, si périlleuses! La mère ajoutera encore : « Promets moi, chéri, de venir toujours auprès de moi, si tu veux savoir quelque chose; et moi je te promets de te dire toujours la vérité. » L'enfant viendra alors quelquefois dans le courant des années, plutôt rarement, car il n'aura pas cette curiosité malsaine qu'engendre le mystère, il n'aura aucune raison pour être préoccupé ou hanté de ces questions là. Quand il viendra, ce ne sera pas toujours facile pour la mère de répondre; le métier de mère, c'est à peu près le plus difficile de tous. Mais elle remplira de son mieux ce devoir sacré; et même si elle n'est pas très habile, elle fera mille et mille fois moins mal à son enfant que si quelqu'un d'autre l'initie : un mauvais livre, un camarade impur. Car la mère aimante a intérêt à la pureté de son enfant, et les mauvais camarades veulent le contraire. Vous savez tous qu'un verre d'eau et un autre verre d'eau, c'est la même chose. Eh! bien non : ce que la mère présentera à son enfant, c'est un verre d'eau pure, ce que quelqu'un d'autre lui présentera, c'est un verre d'eau souillée, impure, dégoûtante. Voilà toute la différence. Et c'est la mère qui sera dans le vrai. Car toutes ces choses là, elles sont saintes, sublimes, nous seuls les faisons impures quand nou sne vivons pas pour l'idéal, pour la plus haute conception de l'amour. Il faut absolument que l'humanité réapprenne leur beauté et comprenne sa responsabilité terrible à leur sujet, puisque c'est elles seules qui sont à la base de toutes les générations humaines. Il avait été écrit : « Tu aimeras ton prochain comme toi même, tu feras à autrui ce que tu voudrais qu'il te fut fait. » L'enfant à venir est aussi un prochain digne de tout notre respect comme de tout notre amour.

Mais j'ai hâte d'en venir à la jeune fille, au jeune homme surtout, car c'est là le point le plus scabreux. Vous êtes tous d'accord, qu'il les faudrait purs jusqu'au mariage, tous les deux, que ce serait la base d'un progrès social

incalculable comme d'un bonheur tout nouveau pour l'humanité. Dans notre classe, nous gardons nos filles pures jusqu'au mariage, du moins en fait, dans la très grande majorité des cas. Il est admis qu'elle est chaste, jusqu'à preuve du contraire. Vous en douteriez, vis-à-vis de la mère, que vous l'offenseriez gravement. Et la pureté de nos fils? Hélas, il est admis, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils ont « vécu », on appelle cela, vivre, ce germe de mort! Tandis qu'une jeune fille tombée, c'est l'exception, un jeune homme tombé, c'est la règle. Et pourtant nous aimons nos fils comme nos filles; pourquoi faisons nous si bon marché de leur vertu? Il faut qu'une mère sache *vouloir* la pureté de son fils, comme celle de sa fille. Il faut qu'elle aille droit à ce but, qu'elle y mette tous ses soins, il faut qu'elle lui fasse comprendre — et elle le peut — que la fonction par laquelle nous devenons pour ainsi dire « créateurs » d'êtres humains ne saurait rien avoir d'impur et de vil et qu'elle doit être replacée à la haute altitude morale qu'elle ne saurait quitter sans faire le malheur d'une humanité mise en ce monde pour être HEUREUSE.

Le discours de Mme Hoffmann est souligné par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. le Président félicite l'orateur et la remercie pour son beau discours.

Personne ne demandant plus la parole pour la discussion générale. M. le président met aux voix le premier des vœux présentés par M. Renault :

Que les parents préparent, dès la première enfance, par des soins physiques, intellectuels et moraux l'éducation spéciale de la pureté.

Ce vœu est adopté à l'unanimité et sans discussion.

Le second vœu qui est ensuite mis en discussion a la teneur suivante :

Que les adolescents soient instruits lentement, progressivement, isolément, *avec tact et mesure des lois de la génération humaine et des châtiments qui frappent les transgresseurs de cette loi.*

M. Malapert, professeur de philosophie au lycée Louis le Grand, à Paris, propose de supprimer le mot *isolément;* l'orateur se prononce en faveur de l'initiation *collective* par le maître en classe.

Celui-ci, en effet, par son observation attentive de l'âme de l'enfant, est tout naturellement amener à lui donner des conseils affectueux et aussi l'initiation dont sa jeunesse a besoin, si cette initiation n'a pas été faite par les parents.

L'œuvre éducative de ces derniers, — qui peut être parfois défectueuse ou même faire totalement défaut — sera ainsi continuée utilement ou remplacée même par l'éducateur.

M. Malapert a fait en ce sens des expériences concluantes et vraiment consolantes.

M. Renault. — Je n'ai point pour autoriser efficacement mes paroles la sanction d'un long passé pédagogique. Cependant pour autant que je puisse me rendre compte des effets certains de l'initiation collective, je crois devoir repousser ce mode d'enseignement. On a dit tantôt, s'inspirant d'expériences personnelles, que jamais dans une classe à l'heure de ces révélations on n'avait surpris de sourires ou de réflexions malsaines. C'est vrai : le maître peut avoir assez d'ascendant sur ses élèves pour donner à sa parole la sagesse qui impose le respect, suscite les pensées saines et les généreux bons propos. Mais ce que je craindrais et ce qui, presque fatalement doit arriver, ce sont les réflexions auxquelles les paroles du maître donneraient lieu

en dehors des classes. Les conversations s'empareront du sujet brûlant que le maître aura abordé et ces conversations d'élèves à élèves seront malsaines et dangereuses.

D'ailleurs le droit d'initier l'enfant à ces mystères n'est pas un droit de l'école. Je suis persuadé qu'aucun père de famille n'abandonne ce droit qui lui appartient quand il confie son enfant à des mains étrangères.

Et puis, il ne s'agit pas pour accomplir tout le devoir, d'initier l'enfant aux choses qu'il ignore : il faut veiller à ce que cette connaissance soit opportune et à ce qu'elle produise d'heureux fruits.

Il faut préparer l'enfant à recevoir ces confidences troublantes, il faut le surveiller quand on les lui a faites et l'aider à les rendre efficaces. Le maître qui n'agit directement sur son disciple que quelques heures par jour est matériellement incapable d'assumer la tâche de le surveiller. Ainsi la connaissance qu'il donnerait deviendrait facilement un danger.

De plus, l'instant où les révélations s'imposent varie d'individu à individu, et les parents qui seuls, ont pu étudier à loisir, sont les meilleurs juges de l'opportunité de cette initiation.

M. Malapert demande qu'on supprime le mot *isolément*, le maître a le devoir d'être ici le collaborateur de la famille; il lui est possible, il lui est facile de parler avec tact, avec mesure, de ces questions devant une réunion de jeunes gens et son action peut être singulièrement efficace.

M. Renault. — Il n'entre absolument pas dans ma pensée de mépriser l'influence très réelle et très heureuse de l'école quant à la formation générale de la pureté.

C'est pourquoi je consens à remplacer le mot *instruits* du second vœu par le mot *initiés*.

M. Malapert. — Il n'y a pas de différence !

M. Renault. — Pardon : *instruits* implique ici une idée beaucoup plus large que *initiés*. Que l'école travaille à consolider la pureté des enfants, personne ne songera à s'en plaindre, au contraire. Mais que le maître *révèle* les mystères de l'origine de la vie, *initie* l'enfant aux lois de la génération, pour ma part, je ne puis l'admettre. Cette initiation collective serait dangereuse.

M. Chabot, professeur à l'université de Lyon. — Mais en fait l'école n'aura pas à *initier* ; les conversations que les adolescents ont entre eux leur ont appris ces mystères de la génération.

M. Renault. — Le fait est malheureusement trop général mais cet état de choses ne provient-il pas du manque de formation dont je parle dans la 1re partie de mon rapport ?

Les adolescents tiennent de malsaines conversations sur ces sujets, mais il certain qu'ils savent qu'alors ils font mal. Que le maître vienne à dire, en classe, en d'autres termes et plus sagement, ce qu'ils disent en cachette, et par le fait même ces conversations seront à leurs yeux presque *légitimes* : ce serait d'un effet déplorable.

M. Chabot. — Répond à l'auteur du vœu que c'est une illusion de penser que les adolescents ne parleraient pas des questions sexuelles entre-eux si le maître ne leur en parlait en classe. Ils en causent beaucoup plus tôt que nous ne croyons et de la façon qui est dangereuse : quand le professeur intervient il ne leur apprend, sauf rares exceptions, rien de ce qui est dangereux ; il ne fait que réparer un oubli ou une négligence coupables. Et ce serait une grave erreur d'exclure les maîtres de cette éducation.

Mme Pauline Kergomard. — Le devoir de la *mère* est d'instruire l'enfant de son devoir de propreté morale comme physique.

Les enfants instruits par leur mère devraient trouver

auprès de leurs professeurs la continuation de cette instruction ou initiation.

Mme Adolphe Hoffmann. — Je crois qu'en effet l'école a un rôle très important à remplir pour l'éducation de la pureté de l'enfant. Ce rôle sera facilité par les bases saines et pures jetées par la mère. Il faut, bien entendu, que le maître qui traitera ces questions devant sa classe soit un homme de la plus parfaite moralité, capable de placer le sujet à la haute et noble altitude qu'il ne doit jamais quitter.

M. l'abbé Temmerman. — J'avais demandé la parole, lorsque Mme Hoffmann a développé la plus grande partie des idées que je voulais exposer.

La première initiation doit être faite par la famille, mais il est évident que dans la suite devant des jeunes gens plus âgés, déjà instruits, à l'Université, dans un patronage de jeunes gens plus âgés on peut parfaitement faire une conférence, une instruction simultanée sur les devoirs de la pureté et les moyens de les remplir. Mais encore une fois l'initiation première, celle qui s'impose à un âge relativement peu avancé, celle-ci doit appartenir à la famille.

M. le Président résume les débats. La question est des plus graves, elle a déjà fait dans d'autres congrès l'objet de débats qui ont eu un très grand retentissement notamment au congrès de la Société Française de prophylaxie sanitaire et morale. Tout le monde est d'accord que les adolescents soient initiés aux mystères de la vie; ainsi les uns veulent *l'initiation individuelle* par la famille et au sein de la famille exclusivement, les autres au contraire sont partisans de *l'initiation collective* à l'école.

M. le professeur Malapert propose par voie d'amendement de supprimer dans le vœu qui nous est soumis le mot « isolément ». Le vote de cet amendement signifierait

donc que l'assemblée se prononce en faveur de l'initiation collective alors que le vote du texte proposé par M. Renault implique l'adhésion au système de l'initiation individuelle. — C'est donc sur une grave question de principe que nous allons voter.

Je ferai remarquer encore que le vote de la proposition de M. Renault implique le rejet de toute proposition contraire.

Le vœu de M. Renault est adopté à une très forte majorité. (*Sensation.*)

M. Ch. Dejace. — Il me semble que le désaccord est plus apparent que le réel : nous entendons tous que l'initiation aux mystères de la vie soit l'œuvre exclusive des parents, mais nous n'entendons pas repousser la collaboration des maîtres, dignes de cette mission élevée, lorsqu'il s'agit de la culture morale et de la pureté des enfants.

On pourrait reprendre avec cette réserve le vœu de M. Malapert.

M. Malapert propose d'ajouter au texte voté ces mots :

Les maîtres doivent collaborer avec la famille à cette éducation de la pureté.

M. le Président. — Il me semble que rien ne s'oppose à ce que les partisans de l'initiation individuelle se rallient à cette proposition. Il est bien entendu que *l'initiation* aux questions sexuelles doit rester réservée à la famille; quant à *l'éducation* morale en générale et à l'éducation de la pureté en particulier, le maître est certainement appelé à y collaborer.

L'amendement de M. Malapert est adopté à l'unanimité.

Mme Augusta Moll-Weiss. — Je trouve que jusqu'ici le débat a été trop personnel, pour ne pas dire trop égoïste; nos enfants, c'est nous-mêmes. Il ne suffit pas qu'ils soient sauvegardés, il faut encore qu'ils ne commettent pas de

faute par rapport aux autres : il faut leur donner dès leur jeune âge une haute idée de leur *responsabilité sociale*, leur donner une éducation à la fois personnelle et *altruiste*.

M. le Président. — L'observation est très juste. Cependant il me semble que dans le texte voté l'idée de la responsabilité est suffisamment exprimée. Nous voulons que nos enfants soient instruits des lois de la nature et des châtiments qui frappent les transgresseurs de cette loi.

Mme Hoffmann. — Je voudrais insister davantage sur le mal qui est fait à autrui.

M. le Président. — D'accord, je propose donc de compléter le texte voté après les mots « des châtiments qui frappent les transgresseurs de cette loi » par l'ajoute suivante : « tant eux-mêmes que leurs complices et leurs victimes ».

Ce texte est adopté.

Le troisième vœu de M. Renault est voté à l'unanimité et sans débat :

3° *Que les hommes ayant une longue expérience des âmes rédigent des tracts pratiques sur l'éducation de la pureté à l'usage des parents.*

M. J. Gessler. — J'insiste sur les quatre derniers mots. Ces livres doivent être faits pour les parents. On ne peut donc pas recommander des livres comme celui du docteur Stall : « Ce qu'un jeune homme doit savoir » (What a young boy ought to know) qui s'adresse directement aux enfants.

A mon avis, ce livre ne mérite en aucune façon les éloges qu'on en a faits et il serait dangereux même de l'abandonner aux mains de la jeunesse.

M. le Président. — Il est évident que l'on ne saurait être trop prudent dans le choix des livres de cette nature

qui sont prétendument écrits pour être mis entre les mains des enfants et des jeunes gens. Je dois dire que jusqu'à ce jour je n'en ai pas pu trouver qui m'ait donné satisfaction et j'ai livré aux flammes, sans les donner à mes enfants, toutes les publications de ce genre qui m'ont été recommandées.

Cependant notre vœu concerne exclusivement les tracts sur l'éducation de la pureté à l'usage des parents et je me permettrai de signaler à ce propos le livre récent de M. l'abbé Fonssagrives. « Conseils aux parents et aux maîtres sur l'éducation de la pureté. » Cependant le meilleur livre que, jusqu'à ce jour, j'ai pu trouver vient d'être publié en Allemagne, chez Butzon et Berker, à Kevelaer, sous le titre : « Elternpflicht. Beiträge zür Frage der Erziehung der Jugend zür Sittenreinheit. » Il serait hautement désirable que cet excellent ouvrage fût, le plus tôt possible, traduit dans les langues française, anglaise et autres.

Mme L. Normand. — J'ai demandé à dire quelques mots, à propos du si excellent rapport de M. Renault, sur l'éducation de la pureté, parce que je trouve, qu'en général, on ne réfléchit pas assez à la grande vérité qu'exprime ce proverbe : *Qui veut la fin, veut les moyens!*

Or, il y a un moyen absolument indispensable à employer si l'on veut donner sûrement à l'enfant l'éducation de la pureté, moyen que l'on perd peut-être encore un peu trop de vue, et qui consiste *à le loger convenablement.*

On me pardonnera une comparaison très vulgaire et malpropre mais qui rend bien ma pensée : si un enfant a de la vermine, est-il suffisant de persuader à une mère ignorante ou négligente, de débarrasser son enfant de cette vermine, s'il reste auprès du foyer d'infection d'où elle se propage inévitablement?...

Je sais qu'on a déjà fait beaucoup pour procurer à l'ouvrier — on n'a peut-être pas encore assez pensé au travail-

leur de la petite bourgeoisie! — des logements moins malsains; mais on n'a pas encore fait assez, ni *assez bien*. J'ai visité un grand nombre de maisons et appartements à bon marché et, au point de vue spécial qui nous occupe, je n'ai jamais été complètement satisfaite!

Si l'on ne reconnaît pas aux hommes, en général, le devoir de se mettre un peu au courant des questions ménagères, l'architecte devrait le regarder comme sien, car ce qu'il réalise dénote trop souvent un oubli des plus regrettables de commodités absolument nécessaires à la mère pour lui permettre d'élever *sainement* ses enfants au double point de vue physique et moral, de leur donner l'exemple de l'ordre, d'éviter des promiscuités dangereuses, enfin, d'attacher au foyer les grands enfants, afin de leur ôter tout prétexte d'aller chercher au dehors les exemples nuisibles.

Il me semble, donc, qu'il serait urgent d'ajouter un quatrième vœu à ceux qu'a formulés M. Renault, celui-ci : « Que l'on exhorte, à temps et à contre-temps, les hommes et les femmes d'œuvres, les philanthropes intelligents et désintéressés à procurer aux parents des classes laborieuses — soit en aidant les sociétés déjà fondées dans ce but, soit par des initiatives privées — des logements où ils *puissent* élever leurs enfants selon les règles de l'hygiène et de la morale. »

Que l'on veuille bien maintenant me permettre de dire encore un mot au sujet du troisième vœu de M. Renault, qui concerne « la rédaction de tracts à l'usage des parents. » Je crois qu'il faudrait surtout se proposer dans ces ouvrages, plus ou moins courts, d'*instruire* et de *persuader* les parents — les mères surtout, trop souvent ignorantes ou réfractaires — et ne pas trop proposer à leur imitation les moyens d'agir, car ces moyens diffèrent nécessairement d'après les natures et les circonstances. Mais il ne faut jamais se lasser de répéter que l'on agira d'autant plus sûrement qu'on le fera *plus simplement;* (ce qui ne veut

pas dire grossièrement, mais sans chercher midi à quatorze heures) une expérience plusieurs fois renouvelée en ces matières me permet de l'affirmer.

Dans sa bibliographie, M. Renault n'a pas cité (parce qu'il ne les connaît sans doute pas) des tracts que je crois utile de signaler :

Du rôle des mères dans l'éducation de leurs fils, par M. Leroy-Alais (Maloine, Paris). *Le devoir social de nos filles* et *Pour le bonheur de mon fils* par Mme Hoffmann.

A propos des habitations ouvrières, je citerai l'ouvrage de M. Georges Picot ; *Un devoir social*, les logements ouvriers et le tract très bien fait, de la Société du Progrès social (54, rue de Seine, Paris) : *La guerre au taudis.*

M. le Président appuie la motion de Mme Normand ; il fait observer que la Belgique est de tous les pays du monde celui où cette grande question du logement ouvrier a été le mieux comprise. La loi belge sur les habitations ouvrières peut être signalée à l'imitation dans tous les pays et cette loi n'est pas restée lettre morte. Des hommes de cœur se sont mis à la tâche et, si mes souvenirs sont exacts, depuis la promulgation de la loi, ils ont réussi à procurer à 55,000 familles ouvrières des logements répondant à toutes les conditions de l'hygiène et de la moralité. Honneur donc à la Belgique. *(Applaudissements prolongés.)*

Le vœu suivant proposé par Mme Normand est adopté par acclamation :

Que l'on exhorte à temps et à contre temps, les hommes et les femmes d'œuvres, les philanthropes intelligents et désintéressés à procurer aux parents des classes laborieuses, soit en aidant les sociétés déjà fondées dans ce but, soit par des initiatives privées, des logements où ils puissent élever leurs enfants selon les règles de l'hygiène et où les lois de la décence puissent être respectées.

M. Renault présente le vœu suivant au sujet du rapport de M. F. Gache (p. 134, t. IV, sect. II).

Le Congrès, considérant :

a) *Qu'il est anti-éducatif de susciter d'abord la passion impure par « la coéducation à tous les degrés de l'enseignement », pour la combattre ensuite ;*

b) *Qu'il est faux de présenter les instincts sexuels comme des « nécessités »*;

c) *Que vouloir corriger, en ces matières, l'œuvre du créateur est chose insensée et dangereuse ;*

d) *Que l'âge seul ne peut légitimer la satisfaction des instincts sexuels, refuse d'approuver les idées du rapporteur et rejette sa proposition.*

M. le Président fait observer qu'il a été entendu expressément que le vote du second vœu impliquait le rejet de toute proposition contraire. Le rapport de M. Gache est donc repoussé et la nouvelle proposition de M. Renault est sans objet.

Nous abordons maintenant la discussion d'une autre question très importante en éducation : *la lecture des romans*. Nous sommes saisis de quatre rapports très intéressants sur cette question. M. J. Gessler a bien voulu se charger de nous faire un résumé succinct de ces quatre rapports.

M. Jean Gessler, docteur en philosophie et lettres à Malines. — Quatre rapports ont été présentés au sujet de la question du roman et de son influence dans l'éducation. Ce sont :

I. — X. (le R. P. Thiebault, S. J.) *Le Roman en éducation ;*

II. — MM. E. Maton et J. Gessler, *La Lecture des romans ;*

III. — M. Salomon, *Des résultats que peut avoir la lecture des romans dans l'éducation des jeunes filles ;*

IV. — Le pasteur Ch. Wagner, *La réinstallation et la vivification du foyer comme facteur dans l'éducation.*

Nous avons cru intéressant de comparer ces différents rapports et de communiquer en quelques mots le résultat de cette lecture d'ensemble.

Tous les quatre, à part quelques légères différences, nous sommes arrivés aux mêmes conclusions.

Pour le premier point, *littérature et vice,* nous sommes unanimes à constater le grand nombre des mauvais romans. Le roman immoral est à la mode.

Nous avons attiré spécialement l'attention sur la littérature pornographique qu'il faudrait combattre par le ridicule et pour laquelle la *conspiration du silence* n'est pas de mise. Le quatrième rapport signale une catégorie spéciale de mauvais romans : les romans pessimistes, ceux qui, comme dit l'auteur, nous font désespérer de l'humanité ou de nous-mêmes.

La lecture des romans présente donc des dangers :

1° A cause du grand nombre des mauvais romans;

2° A cause de l'influence pernicieuse que certains bons romans — les romans trop sentimentaux, les romans *romanesques*, ceux désignés ordinairement comme étant à *l'usage des jeunes filles* (1) — peuvent exercer sur certaines natures.

Pour le deuxième point : *la lecture des romans est-elle nécessaire?* Nous répondons évidemment non étant donné l'attribut. Mais dit *non* ne constitue pas, en l'espèce, une réponse suffisante; on pourra me demander, en effet, comme nous le faisions remarquer dans notre rapport : si cette lecture n'est pas nécessaire, qu'est-elle alors?

(1) Plusieurs catalogues de librairie, donnant des listes de romans — ordinairement choisis au hasard et cités pêle-mêle — portent la mention suivante : « Les romans marqués d'un astérisque sont à l'usage des jeunes filles. » Malheureusement la plupart de ces romans *astérisqués* ne méritent pas d'être lus ou bien sont dangereux à cause de leur caractère excessivement romanesque.

A la question ainsi posée, nous répondons :

1° La lecture des romans est inévitable ; la condamnation radicale, prononcée par certains grands éducateurs, est de fait irréalisable ;

2° Cette lecture, faite avec modération et soumise à un choix judicieux — deux conditions primordiales — présente une certaine utilité éducatrice, ainsi que le montre le R. P. Thiebault.

Le mouvement vers le roman est un de ces mouvements irrésistibles qu'il ne faut pas vouloir enrayer. Ce qu'il faut, c'est le modérer. Tout excès est mauvais, dit M. Wagner, et il nous montre les effets funestes de l'abus de la lecture. L'utilité éducatrice du roman exige, d'après le R. P. Thiebault, une première qualité : la modération.

Le moyen de modérer cette lecture est tout indiqué par le troisième rapporteur : enseigner à lire. Celui qui lit, plume en main et cahier de notes à côté de lui, ne lira que le roman littéraire et jamais de roman pornographique. Ce sera déjà un avantage acquis.

Parmi les romans littéraires — abstraction faite de ceux qu'il faut proscrire rigoureusement — il rencontrera des livres dont la morale n'est pas irréprochable, où il y aura des scènes très osées, mais il apprendra lentement à chercher le beau sans y voir le nu (1). Au nombre des romans foncièrement mauvais nous citerons en premier lieu ceux qui s'attaquent — ouvertement ou non — à la religion. Le chrétien court les plus grands risques à lire ces romans. « Sans doute, dit l'abbé Bethléem (2), les ruines du

(1) « Si vous oubliez que c'est beau pour remarquer que c'est nu, la beauté n'était donc pas assez complète pour vous occuper tout à fait », écrivait dans son journal intime une noble jeune fille qui voyait et sentait juste. — *Journal de Marie Bashkirtseff*, 1887, II, p. 8 (cité par L. Arréat, *La Morale dans le drame, l'épopée et le roman*. 2e éd. Paris, Alcan, 1889.

(2) L'abbé L. Bethléem, *Romans à lire et Romans à proscrire*. Nouv. éd. Cambrai, 1905.

cœur et les affaissements de la volonté, produits par la lecture de livres obscènes, sont des choses lamentables; mais les ruines de l'esprit sont plus lamentables encore, parce qu'elles sont plus précipitées, plus profondes, plus universelles et plus irréparables. » (*Op. cit.* p. 48.)

Une autre catégorie comprend les romans pessimistes (1) — dont nous avons déjà parlé — et ceux qui sont *ex professo* obscènes. Pour que le mot *ex professo* soit vérifié, dit *La Revue Théologique Française* (1897, p. 25) il faut que l'attaque aux mœurs soit directe, mais il n'est pas nécessaire qu'elle le soit explicitement, c'est-à-dire de l'avis de l'auteur, il suffit que l'ouvrage, par sa nature et son contenu, attaque ouvertement les mœurs. Quelques lignes ne suffisent pas; mais il n'est pas nécessaire que l'immoralité remplisse tout l'ouvrage, il suffit d'une partie notable.

Il faut non seulement modérer le mouvement, il faut encore le diriger. Pour cela, il faut savoir choisir. C'est une tâche délicate qui incombe à tous les éducateurs, aux parents d'abord qui, par lâcheté ou négligence, s'y soustraient trop souvent, et, à défaut de ceux-ci, à un ami de la famille dont on aura pu apprécier la compétence et la moralité. Comme moyen de direction dans la lecture, on ne saurait assez recommander la persuasion; c'est surtout dans ce cas que les jeunes gens doivent être traités en hommes. Nous avons insisté sur ce point à propos de la littérature pornographique.

Pour s'aider dans le choix des romans, il existe heureusement de bons guides. Je n'en citerai que deux ici :

1° Le livre de l'abbé Verniolles (2), s'adressant directement aux jeunes gens et leur enseignant à choisir eux-mêmes leurs lectures. Ce livre est donc très utile, car les

(1) G. Legrand, *Pourquoi nous devons être optimistes*. Conférence. Namur, 1903.

(2) L'abbé J. Verniolles, *La lecture et le choix des livres. Conseils à un jeune homme qui termine ses études*. 2e éd. Paris, Retaux, 1879.

jeunes gens ne peuvent pas rester toujours sous la tutelle de leurs parents, mais devront, tôt ou tard, se guider par eux-mêmes.

2° L'ouvrage consciencieux de l'abbé Bethléem qui doit rester réservé aux parents. *Romans à lire et Romans à proscrire* constitue un guide précieux dans lequel on peut avoir confiance, en ce sens qu'on pourra permettre la lecture des ouvrages recommandés par l'auteur, sans devoir supprimer tout ce qu'il proscrit, car, malgré de très vastes connaissances, l'abbé Bethléem ne peut pas avoir tout lu; de plus, il lui arrive quelquefois de procéder à l'instar de la Congrégation de l'Index, et de condamner toute l'œuvre d'un auteur *in odio auctoris* (1).

Que les parents soient bien persuadés de la puissante influence que la lecture des romans exerce sur l'âme des enfants. Qu'ils accordent donc tous leurs soins au choix des romans, qu'ils surveillent attentivement les lectures de leurs enfants, qu'ils les dirigent intelligemment et les modèrent avec prudence afin d'en éviter les excès et les conséquences funestes de ceux-ci.

Que la mère surveille soigneusement les lectures de ses filles; qu'elle leur défende surtout d'en abuser. Une jeune fille qui a beaucoup lu, surtout des romans « romanesques » et des tas de feuilletons (même des meilleurs journaux) deviendra romanesque; si elle se marie elle sera malheureuse parce qu'elle se heurtera à des réalités qu'elle ignore et ne trouvera pas les chimères qu'elle a rêvées; elle

(1) En parlant d'Index, je note en passant que des quatre auteurs recommandés dans le troisième rapport, deux sont à l'Index. Et je me demande en vain quel serait le roman de Zola qui ouvrirait à des jeunes âmes un large horizon et un vaste champ d'expérience. A moins que le rapporteur n'ait en vue le roman zolesque « Au Bonheur des Dames » dans lequel les jeunes filles apprendront comment une demoiselle de magasin, pas même jolie, se fait épouser par son patron. — Remarquez en effet que le troisième rapport traite spécialement du rôle des romans dans l'éducation des jeunes filles.

gardera son goût, devenu passion, pour le ro
négligera son ménage et ses enfants.

C'est sur le danger des excès de lectures — surto
les jeunes filles — que je voulais attirer tout spéci
l'attention.

Je n'insiste pas davantage; qu'il me soit sim
permis de transcrire ici une courte scène de *Gab*
comédie si émouvante d'Emile Augier. Cette petit
est plus éloquente que toutes les considérations
pourrais faire encore.

JULIEN.

Camille, où vas-tu si vite?

CAMILLE.

Petit père,
Je vais dans le jardin jouer avec la terre.

JULIEN.

As-tu fait ta lecture?

CAMILLE.

Oui, c'est-à-dire non!
C'est dimanche aujourd'hui.

JULIEN.

Respect au droit can
Mais on peut embrasser son père le dimanche?

CAMILLE.

Oh! oui! *(Elle court à lui et l'embrasse sur les deu*

JULIEN *(la prenant dans ses bras).*

Te voilà belle avec ta robe blanche.

CAMILLE.

C'est ma bonne qui m'a coiffée, et pas maman
Parce qu'elle lisait dans un livre.

JULIEN *(à part).*

Un roman.

CAMILLE.

Pourquoi fait-elle lire après qu'elle sait lire?

JULIEN.

Ma foi! je serais bien en peine de le dire;
Car elle a constamment ouvert devant les yeux
Le livre le plus pur et le plus gracieux
Que poète ait jamais tiré de sa cervelle...
Un enfant rose et blanc qui grandit autour d'elle!
Tu ne me comprends pas, mais cela m'est égal,
Va, cher petit roman de mon destin banal,
Ma seule rêverie et ma seule aventure!

M. le Président. — Personne ne demandant plus la parole dans la discussion générale, je mets aux voix les vœux présentés par le R. P. Thiebault et appuyés par l'orateur précédent.

Le premier vœu est adopté sans discussion et à l'unanimité.

1° *Publier périodiquement dans les revues d'éducation des listes de romans éducateurs, en les distinguant en trois catégories : pour enfants, pour jeunes filles et pour jeunes gens.*

Le second vœu est mis en discussion :

2° *Organiser dans les mêmes publications un service de renseignements destinés aux parents, répondant à leurs questions, etc.*

Le second vœu est adopté par acclamations de même que le quatrième.

3° *Dans des conférences, rappeler aux parents leur devoir relatif à la direction et à la surveillance des lectures de leurs enfants, et les mettre à même de le remplir.*

4° *Propager les mêmes idées auprès du corps enseignant.*

M. l'abbé Temmerman. — On pourrait ajouter que les parents doivent faire en sorte que des livres dangereux ne

traînent pas. Il n'y a pas longtemps, une dame de l'aristocratie, dont le fils, élève à l'Université, menait une vie indigne, vint me demander d'intervenir. Le jeune homme me répondit : c'est vrai, mais la cause de mon malheur n'est autre que ma mère : elle a laissé traîner des livres, des revues qui m'ont corrompu, c'est trop tard, je suis perdu, toute ma corruption retombe sur la tête de ma mère. C'est son châtiment. Je voudrais qu'on signalât aux parents la prudence sur ce point, qu'on mette sous clef ce que les enfants ne doivent pas voir.

M. le Président. — C'est très juste; lorsque pour l'une ou l'autre raison on est obligé d'avoir dans sa maison des poisons, on les enferme soigneusement de peur qu'un animal domestique ne vienne s'y empoisonner. A plus forte raison devons-nous chercher à éloigner de nos enfants tout ce qui peut nuire à leurs âmes. Tout le monde sera d'accord sur ce point; cependant M. l'abbé Temmermann, n'ayant présenté aucun vœu nouveau ni aucun amendement au texte proposé, le vœu du R. P. Thiebault est adopté sans changement.

Mme Moll-Weiss émet le vœu :

Que les membres du Congrès usent de leur influence pour obtenir autant que faire se pourra, que le feuilleton des journaux se transforme et de mauvais devienne éducateur.

M. le Président. — Mme Moll-Weiss s'est plainte que la lecture du feuilleton des journaux exerce une influence très pernicieuse sur la jeunesse; je me permets de faire observer qu'il est cependant nombre de journaux qui sont très scrupuleux dans le choix de leurs feuilletons, il y aurait donc en premier lieu à favoriser ces journaux. Boycotter le mauvais journal, ne pas laisser pénétrer dans le sanctuaire de la famille une feuille qui publie des romans corrupteurs, tel est le moyen le plus sûr pour porter remède à la situation dont l'orateur précédent s'est

plainte. Tant que le public de certains journaux continuera à demander le roman corrupteur, la rédaction s'empressera de le lui servir. Pour le reste, le vœu de Mme Moll-Weiss mérite d'être accueilli avec grande faveur.

Le vœu est adopté par acclamations.

Le R. P. Vermeersch, S. J. (Louvain). — Rarement, c'est l'impression que j'éprouve, une assemblée de congrès vit, sur un sujet aussi palpitant d'intérêt, la discussion se poursuivre avec plus de suite, avec une recherche plus sincère de la vérité et du bien, un accord plus complet sur les points essentiels. Dans ces débats sur l'éducation de la pureté, nous avons entendu émettre les idées les plus élevées, les considérations les plus justes, les conseils les plus pratiques. Je voudrais tout spécialement féliciter l'orateur précédent, qui, en recommandant aux parents d'écarter des enfants ces représentations et ces lectures propres à exciter les passions, a eu le courage d'étendre l'interdiction aux œuvres d'art elles-mêmes. Double courage, à coup sûr, que celui qui sait s'affranchir des préjugés modernes d'un certain monde de snobs, où l'on réclame si témérairement pour l'artiste le droit de faire du mal, de souiller les imaginations et de corrompre les cœurs.

Mais il nous faut être logique. La même sollicitude qui nous dicte des avis pour l'éducation familiale nous oblige à combattre énergiquement tout ce qui en compromet l'entreprise sublime mais délicate.

A quoi bon, dirai-je aux pères et aux mères de famille, à quoi bon soustraire aux regards de vos enfants ce qui provoque les appétits malsains, si, hors de chez vous, leurs yeux doivent fatalement tomber sur ces objets de scandale? A quoi bon cultiver dans leur cœur la blanche fleur de la pureté, si, à la première promenade, elle risque d'être flétrie par les émanations sensuelles et luxurieuses qui se dégagent des monuments publics?

On discute les questions d'art et de beau. On réclame

Séance du Mercredi 20 Septembre 1905.

Au début de la séance, on entend un rapport du plus haut intérêt de Mme Plumier, déléguée française, chargée d'exposer au Congrès l'extension donnée en France à certains cours d'adultes. On y enseigne aux jeunes filles leurs devoirs futurs et l'on y a réalisé l'adjonction de cours pour les mères elles-mêmes. Ces cours ont pour but de faire des mères des auxiliaires éclairées des médecins dans la famille, en leur enseignant les règles de la prophylaxie, en les initiant sur les causes de maladies, sur les symptômes à découvrir, sur la manière d'appliquer les remèdes. Les mères, plus averties, sont ainsi mieux à même d'avertir à temps le médecin, en cas de danger, et à se garder surtout de l'emploi des remèdes de bonnes femmes.

M. le Président met en discussion les vœux qui terminent le rapport de M. Bille, directeur de l'école moyenne de l'Etat à Fontaine-l'Evêque, sur les « Indications qui peuvent guider dans le choix d'une carrière ».

M. Renault. — Aux quatre vœux pratiques qui couronnent l'excellent rapport de M. Bille, je voudrais ajouter celui-ci que je soumets à la ratification du Congrès : *Le Congrès émet le vœu de voir s'organiser au plus tôt entre professeurs et parents un service de renseignements réciproques sur tout ce qui concerne l'éducation générale des enfants.*

Permettez-moi d'en préciser brièvement la portée et de le rattacher à la question spéciale du choix d'une carrière.

Quand le père de famille confie son fils à des maîtres, l'enfant est arrivé à un âge où une certaine retenue sinon une hypocrisie réelle est presque générale. L'enfant est une

énigme pour le maître et celui-ci est, pour son élève, non pas un autre père, mais une espèce de croquemitaine, dont on a pris niaisement le soin de lui dire la méchanceté et la rigueur et dont fort logiquement il se défie et s'éloigne. Or, comme le maître ne peut travailler efficacement à la formation intégrale de l'enfant que s'il le connaît intégralement, il en résulte qu'il doit l'étudier. L'enfant ne se prête naturellement pas de son bon vouloir à cette étude : il cherche plutôt à échapper au jugement de son professeur.

Et c'est ainsi qu'à chaque rentrée des classes nous passons, à étudier l'enfant, des mois et des mois. Rechercher ce qui, dans un enfant, constitue sa personnalité n'est pas chose facile — et, faute de renseignements, il arrive que le professeur fait fausse route d'abord, quitte à reprendre plus tard le bon chemin. Pour éviter ces erreurs et gagner un temps précieux, je voudrais unir les efforts de la famille et de l'école.

Les parents, qui ont pu observer l'enfant dans sa candeur première, alors qu'un sentiment d'hypocrisie et le mensonge n'ont pas encore fermé son âme aux regards, les parents dis-je, peuvent donner au maître d'utiles indications. Celui-ci averti et éclairé aurait bientôt fait de contrôler les jugements des parents, de les contester peut-être et de les redresser. Il y aurait ainsi unité de direction et communauté d'action entre la famille et l'école.

Il est donc à souhaiter, me semble-t-il, qu'au moment où l'enfant entre en classe un questionnaire soit présenté aux parents dont les réponses donneront aux maîtres des renseignements de nature à faciliter sa tâche et à la rendre plus efficace.

Ce questionnaire porterait sur la *santé* de l'enfant : tempérament, maladies passées, défauts physiques, etc. *Sur son esprit* : à quel âge parlait-il couramment? Quels sont ses jeux préférés : si possible sa faculté dominante? Quel est le sujet ordinaire de ses conversations : soldats, marins, sujet religieux, machines, etc.

Sur son cœur. Est-il patient ou colère? Est-il querelleur? espiègle? Aime-t-il la compagnie ou l'isolement? Aime-t-il les friandises? Sait-il partager ses bonbons? Est-il boudeur? Est-il friand de caresses et de baisers?

Il faudrait naturellement ordonner ces questions d'après un plan logique et les faire porter sur toutes les particularités capables de fixer la nature spéciale de l'enfant.

Au cours des études, un bulletin serait remis aux parents, à Pâques par exemple ou à la fin de l'année. Il noterait les observations des maîtres et — c'est ainsi que je le rattache au rapport de M. Bille — marquerait les conclusions pratiques qui s'épanouiraient sur ces observations. On saurait, des parents, vers quelle carrière ils comptent orienter leurs fils et ils trouveraient dans le bulletin des indications raisonnées.

« On objectera peut-être la difficulté d'exécuter ce projet. Les parents n'auront pas étudié leur enfant, ou bien, par un orgueil incompréhensible mais réel, se refuseront à donner sur lui ce qu'on appelle de mauvais renseignements, mais le maître aura tâche facile de vérifier les jugements des parents et, se rendra compte, par lui-même, de la valeur de leurs affirmations.

» Ce sera chose utile de les éclairer et de réformer les jugements faux qu'ils auront portés sciemment ou involontairement. Ce sera œuvre utile de leur ouvrir les yeux. « Le maître, dira-t-on, s'attirera les rancunes des parents » par ses appréciations peu élogieuses. Les parents, » froissés dans leur amour-propre, amoindriront son pres- » tige aux yeux mêmes de l'enfant et ce serait déplo- » rable. »

Ce sera déplorable, en effet, mais il est évident que les parents coupables de cette rancune stupide auront souvent — au sujet de punitions, par exemple — sujet de nourrir cette rancune sans même que des renseignements particuliers leur viennent du professeur.

D'ailleurs le bulletin serait *personnel* et *secret* et il serait

toujours redigé avec *grand tact* de façon à ne jamais froisser l'orgueil des parents. Il est évident qu'on n'écrira pas au père de famille : votre fils est un imbécile, un lourdaud ou un gourmand. On atténuera les termes et l'on dira par exemple : il a l'intelligence assez lente, il faudrait cultiver la charité, etc.

Et en marquant les aptitudes particulières, naturelles et acquises, le maître pourrait donner un utile conseil sur le choix de la carrière prévue souvent par les parents.

Les vœux de M. Bille et le vœu y ajouté par M. Renault sont adoptés.

Mme de Kovalewsky a posé les questions suivantes à propos de son rapport :

1° Est-ce qu'il existe quelque part ailleurs des cours pour les mères de famille, non seulement pour leur enseigner les soins physiques de l'enfant mais aussi pour leur donner des notions psychologiques;

2° Les cours sont-ils organisés pour les femmes de la classe intelligente où pour celles de la classe inférieure?

Mme Adolphe Hoffmann (Genève). — Nous avons à Genève et dans quelques villes de la Suisse, non pas un enseignement officiel, mais des soirées de mères de famille, organisées par la Société d'Utilité publique des Femmes Suisses. Elles ont lieu régulièrement, en hiver, le mercredi soir, de 8 à 9 3/4 heures. Tout d'abord nous donnons aux mères une bonne soupe, confectionnée par nous-mêmes et devant elles. Ensuite, quand l'atmosphère est bien dégelée, nous leur parlons de leurs devoirs maternels et du plus grand bien physique, moral et intellectuel des enfants qui leur sont confiés. Nous avons obtenu des résultats excellents, les mères de famille nous sentent attelées à la même tâche qu'elles, l'abîme entre les classes est comblé, nous foulons un terrain commun, nous sommes toutes mères, chargées

des mêmes fardeaux ; c'est un travail social au premier chef.

M. C. Gunning (Amsterdam). — A Amsterdam on organise aussi, pour traiter les questions de l'éducation, des soirées qui sont fréquentées par les parents, le père aussi bien que la mère.

M. le Président présente les conclusions du Dr E. Cordier, de Bruxelles, sur la nécessité de préparer la jeune fille à l'école à son futur « métier de mère ».

1° *Il est indispensable qu'à l'école, les jeunes filles soient préparées à leur futur « métier de mère »* ;

2° *Dans ce but des notions d'hygiène infantile leur seront enseignées à tous les degrés de l'enseignement, spécialement dans les écoles ménagères et normales, tant dans les écoles publiques que privées* ;

3° *Un enseignement pratique complémentaire sera donné de préférence dans les consultations de nourrissons et gouttes de lait, et dans les crèches* ;

4° *Cet enseignement sera fait par des médecins, dans les cours supérieurs du soir.*

Le Père Vermeersch (Louvain). — Je demande qu'on enseigne, à côté des notions d'hygiène infantile, des notions de psychologie infantile aux écoles ménagères et normales.

Les vœux ainsi complétés sont admis.

M. le Président. — Nous mettons en discussion les vœux terminant le rapport sur l'éducation de la jeune fille pour la famille par Mme L. Jeandin, directrice d'école à Thaon-les-Vosges (p. 90 des rapports).

M. l'abbé Temmerman. — Je propose de supprimer au premier vœu la restriction : comprenant 150 élèves au minimum. En effet en Belgique, on commence à joindre une section ménagère à toute école pour filles, quel que

soit le nombre des élèves. Je suis heureux de parler d'écoles ménagères en cette ville de Liége, où en 1886 au premier congrès des œuvres ouvrières, lorsque j'eus l'audace de prononcer pour la première fois en Belgique ce mot d'école ménagère, je fus tant agonisé; ce ne fut que grâce à la fermeté de Mgr Rutten, aujourd'hui évêque de Liége, qui présidait la section, que l'idée triompha.

Aujourd'hui la victoire est complète, il n'y a plus en Belgique, un établissement d'instruction qui n'ait à son prospectus un cour complet d'économie domestique. Les écoles primaires sont nombreuses où il y a une section ménagère.

La modification proposée est adoptée.

M. A. Vermeersch (Louvain). — Dans la façon de donner l'enseignement ménager il importe d'inculquer aux élèves un certain respect envers les parents, afin de ne pas provoquer de la part de ceux-ci une opposition assez justifiée.

Mlle Pycroft constate qu'à Londres elle a connu beaucoup de mères qui étaient très reconnaissantes de l'instruction que leur ont donné leurs filles en rentrant des écoles ménagères. Elles savent bien n'avoir pas eu l'occasion qu'ont leurs filles et elles accueillent volontiers ce que leur disent leurs filles et la cuisine des familles s'en améliore notablement.

M. Chabot demande que l'on écarte le 4e vœu de ce rapport puisqu'on a déjà écarté un vœu réclamant l'enseignement ménager aux écoles élémentaires.

M. le Président propose aussi la suppression des vœux 4, 5 et 6, qui n'ont pas de raison d'être dans un congrès international.

Les trois premiers vœux sont adoptés.

des mêmes fardeaux; c'est un travail social au premier chef.

M. C. Gunning (Amsterdam). — A Amsterdam on organise aussi, pour traiter les questions de l'éducation, des soirées qui sont fréquentées par les parents, le père aussi bien que la mère.

M. le Président présente les conclusions du Dr E. Cordier, de Bruxelles, sur la nécessité de préparer la jeune fille à l'école à son futur « métier de mère ».

1° *Il est indispensable qu'à l'école, les jeunes filles soient préparées à leur futur « métier de mère »;*

2° *Dans ce but des notions d'hygiène infantile leur seront enseignées à tous les degrés de l'enseignement, spécialement dans les écoles ménagères et normales, tant dans les écoles publiques que privées;*

3° *Un enseignement pratique complémentaire sera donné de préférence dans les consultations de nourrissons et gouttes de lait, et dans les crèches;*

4° *Cet enseignement sera fait par des médecins, dans les cours supérieurs du soir.*

Le Père Vermeersch (Louvain). — Je demande qu'on enseigne, à côté des notions d'hygiène infantile, des notions de psychologie infantile aux écoles ménagères et normales.

Les vœux ainsi complétés sont admis.

M. le Président. — Nous mettons en discussion les vœux terminant le rapport sur l'éducation de la jeune fille pour la famille par Mme L. Jeandin, directrice d'école à Thaon-les-Vosges (p. 90 des rapports).

M. l'abbé Temmerman. — Je propose de supprimer au premier vœu la restriction : comprenant 150 élèves au minimum. En effet en Belgique, on commence à joindre une section ménagère à toute école pour filles, quel que

soit le nombre des élèves. Je suis heureux de parler d'écoles ménagères en cette ville de Liége, où en 1886 au premier congrès des œuvres ouvrières, lorsque j'eus l'audace de prononcer pour la première fois en Belgique ce mot d'école ménagère, je fus tant agonisé; ce ne fut que grâce à la fermeté de Mgr Rutten, aujourd'hui évêque de Liége, qui présidait la section, que l'idée triompha.

Aujourd'hui la victoire est complète, il n'y a plus en Belgique, un établissement d'instruction qui n'ait à son prospectus un cour complet d'économie domestique. Les écoles primaires sont nombreuses où il y a une section ménagère.

La modification proposée est adoptée.

M. A. Vermeersch (Louvain). — Dans la façon de donner l'enseignement ménager il importe d'inculquer aux élèves un certain respect envers les parents, afin de ne pas provoquer de la part de ceux-ci une opposition assez justifiée.

Mlle Pycroft constate qu'à Londres elle a connu beaucoup de mères qui étaient très reconnaissantes de l'instruction que leur ont donné leurs filles en rentrant des écoles ménagères. Elles savent bien n'avoir pas eu l'occasion qu'ont leurs filles et elles accueillent volontiers ce que leur disent leurs filles et la cuisine des familles s'en améliore notablement.

M. Chabot demande que l'on écarte le 4e vœu de ce rapport puisqu'on a déjà écarté un vœu réclamant l'enseignement ménager aux écoles élémentaires.

M. le Président propose aussi la suppression des vœux 4, 5 et 6, qui n'ont pas de raison d'être dans un congrès international.

Les trois premiers vœux sont adoptés.

M. le Président, donne lecture du vœu de M. Victor Bettencourt, avocat à la Cour d'appel de Paris :

Le Congrès de Liége demande à l'initiative privée aidée, partout où il se pourra, par les gouvernements, de doter les principaux centres de colonisation (Canada et Congo par exemple) d'*Instituts coloniaux* qui reçoivent et donnent une formation complète, aux jeunes gens de 18 à 25 ans appartenant aux classes aisées et désireux de mettre en valeur, les colonies de leurs pays respectifs.

Ce vœu est adopté.

Mlle Munié, déléguée par M. Léopold Bellan, Syndic du Conseil municipal de Paris et Président de la Société d'enseignement moderne, développe les vœux suivants :

1° *Les mères de famille sont invitées à encourager leurs filles à étudier l'hygiène et les premiers soins aux malades;*

2° *Les institutrices sont engagées à acquérir des connaissances de médecine usuelle afin de pouvoir les enseigner à leurs élèves et les propager dans les familles;*

3° *Le Congrès demande à l'administration de l'enseignement de vouloir bien encourager le personnel à acquérir les connaissances médicales nécessaires aux mères de famille.*

M. le Président signale qu'il y a vingt-cinq ans, M. Proost, directeur général du Ministère de l'agriculture belge, s'occupait déjà de vulgariser les notions de médecine usuelle.

Il craint toutefois que les institutrices ne soient amenées à faire la concurrence aux médecins.

M. Proost. — J'appuie la proposition de Mlle Munié, en faisant remarquer que dans notre enseignement ménager ces notions d'analyse ainsi que les premiers soins à donner en cas de maladie sont enseignés pendant les deux années que dure la session.

Les vœux de Mlle Munié sont adoptés avec la réserve que

l'enseignement proposé par elle ne donnerait lieu à aucun diplôme ou certificat de connaissances médicales.

M. le Président. — M. l'abbé Temmerman m'a demandé à pouvoir développer une proposition concernant la lecture et les auteurs. Or cette question ayant déjà été vidée hier, il me semble qu'il n'y a pas lieu d'y revenir. Cependant si l'assemblée veut laisser parler M. Temmerman, je n'y verrai pas grand inconvénient car notre ordre du jour est à peu près épuisé

L'assemblée insistant en faveur de M. Temmerman, la parole lui est accordée.

M. l'abbé Temmerman. — On a voté hier d'excellents vœux au sujet des romans. On a posé le principe qu'il faut une bonne fois proscrire cette opinion que la beauté de la forme justifie le fond, en un mot qu'il faut proscrire impitoyablement tout auteur dangereux, obscène.

Mais si nous voulons que nos jeunes gens, nos jeunes filles gardent cette circonspection, ne commençons pas par corrompre leurs futurs instituteurs, leurs futures institutrices. Or, cela se fait aujourd'hui : pour les examens de régent, de régente on impose à des jeunes gens de 17 à 19 ans l'étude d'auteurs qui, à côté d'ouvrages peut-être acceptables, en ont écrit d'autres directement obscènes. Si encore les ouvrages étudiés sont bons, il n'en est pas moins vrai que ces jeunes gens s'enthousiasment pour cet écrivain et veulent ainsi lire tous leurs ouvrages et s'habituent ainsi à tout justifier.

Je crois donc qu'on pourrait ajouter ce vœu.

Le Congrès émet le vœu que les gouvernements soient circonspects dans le choix des auteurs dont ils imposent l'étude pour les examens publics, notamment qu'ils rejettent du programme tout auteur dont certains ouvrages sont directement obscènes.

M. Malapert. — Je proteste énergiquement contre la forme du vœu que sa généralité même rend étrangement dangereux ; je proteste contre l'appel à l'autorité de l'État, contre l'excluvisme tendancieux de la proposition. Veut-on exclure tout le XVIIIe siècle? Veut-on exclure La Fontaine? Il faudrait le dire, il faudrait nommer ces livres obscènes qu'on dénonce sans les faire connaître. Le vœu qu'on nous propose de voter semble devoir servir d'arme contre quelque chose ou quelqu'un qu'on ne désigne pas. Un congrès ne saurait s'y associer à l'aveugle.

M. l'abbé Temmerman. — Je répète encore que je ne demande aucun exclusivisme rigoureux.

Mais comme on l'a dit hier, il faut éloigner de la rue toute obscénité, quelle qu'en soit la valeur artistique.

Eh bien, si nous voulons une bonne fois assainir nos écoles, il faut en faire disparaître ces auteurs qui ont été les corrupteurs de la jeunesse, quel qu'en soit le mérite littéraire. Les demi-mesures ne serviront qu'à nous faire végéter à jamais.

A s'en tenir à d'autres principes, on étudiera dans nos écoles d'art, les œuvres les plus immorales.

Que surtout on ne corrompe pas les futurs instituteurs de la jeunesse. Et je n'hésite pas à le répéter : ces auteurs qui ont prostitué leur talent et corrompu la jeunesse n'ont aucun droit d'entrer à l'école.

M. Ulveling (Luxembourg) estime que le vœu proposé au congrès sort de ses attributions, que cette question concerne plutôt un congrès d'enseignement, que nous sommes ici dans un congrès de protection de l'enfance, et que nous n'avons pas émettre des vœux tendant à changer des programmes d'enseignement. Il demande donc que la question ne soit pas posée et que le vœu ne soit pas mis aux voix.

M. Ufer. — Ich sehe nicht ein, welchen Zweck diese Resolution hat. Ich weiss nicht, wo die Behörden solche

Bücher dülden oder gar vorschreiben. In Prinzip bin ich selbstverständlich nicht gegen den Inhalt der Resolution, aber ich sehe die Notwendigheit nicht ein und bitte Sie, die vorgeschlagene Resolution abzü lehnen.

M. le Président après avoir traduit les paroles de M. Ufer, répond brièvement à M. Ulveling. Un congrès de l'éducation est parfaitement dans son rôle en critiquant les programmes de l'enseignement s'ils donnent lieu à des critiques au point de vue de l'éducation. En principe la proposition de M. Temmerman pourrait donc être admise car il y a déjà eu des abus du genre de ceux que M. Temmerman a signalés. Je me contenterai de rappeler les faits qui ont donné lieu à un très grave conflit entre l'administration de l'enseignement pour jeunes filles en Prusse et l'évêque de Trèves et qui a nécessité une intervention directe de la cour de Rome et du ministre de l'instruction publique. Cependant le vœu de M. Temmerman est, à mon avis, inacceptable dans la forme où il est présenté. Du reste la question de la lecture ayant été vidée hier, nous n'aurions pas dû y revenir. Je conseillerai donc à M. l'abbé Temmerman ou bien de retirer son vœu ou de le modifier.

M. Temmerman. — Soit, je ne fais aucune difficulté à ne pas insister.

Mais mes paroles serviront de protestation contre les abus qui existent et espérons que cette protestation, soutenue par le plus grand nombre des personnes ici présentes, comme en témoignent les applaudissements qui ont accueilli ma proposition, sera entendue par ceux à qui mon vœu s'adressait.

M. Chabot. — Je ne demande pas mieux que de m'associer à une protestation contre les abus, « qui existent », dit-on, s'ils existent. Mais il faut qu'on nous les fasse connaître et que nous sachions où l'on en veut venir. Je

refuse de m'associer à une motion vague dont on s'autoriserait ensuite pour exclure un chef-d'œuvre dont l'auteur aurait, d'autre part, écrit un ouvrage dangereux. D plus, je demande à distinguer entre les enfants et leur maîtres, dont il faut, après tout, respecter la liberté individuelle; car il n'y a rien à faire si l'on n'a pas confiance en la conscience des maîtres et en leur discernement.

M. le Président demande si M. Temmerman retire formellement sa proposition.

La motion est retirée.

On entend encore un rapport de **Mlle Gahéry** sur d institutions existant en France pour préparer la jeunes et les femmes aux œuvres sociales. Elle préconise poı tout pays la création de maisons de formation pour l œuvres sociales.

Un vœu en ce sens est adopté par acclamation.

Puis on se sépare pour se rendre à la Salle académiqı où doit avoir lieu la séance plénière du Congrès.

Vœux exprimés à la deuxième section (troisième subdivision).

—

Vœux de Mme Moll-Weiss (p. 98) :

1° Que tous les membres du Congrès agissent chacun dans la limite de ses forces et de son influence pour obtenir des patrons la demi-journée de travail pour la femme, demi-journée qui sera rétribuée de la moitié du salaire de la journée entière;

2° Qu'ils agissent auprès des ouvrières pour leur faire comprendre les avantages incontestables qu'elles ont à cette combinaison.

Vœux de M. Renault (p. 122) :

Que les parents préparent dès la première enfance, par des soins physiques, intellectuels et moraux, l'éducation spéciale de la pureté.

Que les adolescents soient initiés lentement, progressivement, isolément, par la famille, avec tact et mesure, aux lois de la génération humaine et des châtiments qui frappent les transgresseurs de ces lois, autant eux-mêmes que les autres.

Que les hommes ayant une longue expérience des âmes rédigent des tracts pratiques sur l'éducation de la pureté à l'usage des parents.

Vœu de M. Malapert :

Les maîtres doivent collaborer avec la famille à l'éducation de la pureté.

Vœu du R. P. Vermeersch :

Le Congrès souhaite de voir les pouvoirs publics accom-

c) Que ces classes et ces écoles ménagères soient fréquentées par des jeunes filles de 11 à 13 ans pour les premières, 12 à 14 et 15 ans pour les secondes.

7° *a*) Les mères de famille sont invitées à encourager leurs filles à étudier l'hygiène et les premiers soins à donner aux malades;

b) Les institutrices sont engagées à acquérir des connaissances de médecine usuelles, afin de pouvoir les enseigner à leurs élèves et les propager dans les familles;

c) Le Congrès demande à l'administration de l'enseignement de vouloir bien encourager le personnel à acquérir les connaissances médicales nécessaires aux mères de famille.

8° Le Congrès de Liége demande à l'initiative privée, aidée partout où il se pourra par les gouvernements, de doter les principaux centres de colonisation (Canada et Congo, par exemple) d'instituts coloniaux, qui reçoivent et donnent une formation complète aux jeunes gens de 18 à 25 ans appartenant aux classes aisées, et désireux de mettre en valeur les colonies de leurs pays respectifs.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA TROISIÈME SECTION

Enfants anormaux

ANNEXE AU VOLUME VI (RAPPORTS DE LA TROISIÈME SECTION)

Présidents d'honneur :

MM. le Dr Bourneville, Bicêtre (Paris).
le Dr G.-E. Shuttleworth, Richmond Hill (Londres).
Miss A. Gamewel, directrice, Philadelphie.
M. Arthur Levoz, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, magistrat honoraire.

Président :

M. le Dr J. Demoor, professeur à l'Université, médecin-inspecteur de l'enseignement spécial à Bruxelles, rue Belliard, 61, Bruxelles.

Vice-Présidents :

MM. le Dr Ley, docteur spécial de l'Université de Bruxelles, médecin de l'École d'enseignement spécial à Anvers.
le Dr O. Decroly, médecin adjoint de l'enseignement spécial à Bruxelles, directeur de l'Institut privé d'enseignement spécial.
A.-J. Schreuder, directeur de l'Institut médico-pédagogique à Arnhem (Holland).

Secrétaires :

M. Tobie Jonckheere, professeur à l'École normale, rue de la Buanderie, 36, Bruxelles.
Mme A. Bremer, régente à l'École normale d'Arlon.
M. L. Degeneffe, avocat à la Cour d'appel de Liége.

TROISIÈME SECTION

Enfants anormaux.

NOTA. — *Les vœux qui ont été adoptés sont imprimés en caractères italiques.*

M. le Dr J. Demoor (Bruxelles), président. — Mesdames, Messieurs, en ouvrant la séance, il m'est extrêmement agréable de souhaiter la bienvenue à tous ceux qui sont venus à la troisième section pour examiner les multiples problèmes que soulève l'importante question des enfants anormaux. Une évolution profonde s'est déjà manifestée dans ce domaine. Au début, ceux qui se sont occupés de l'enfance anormale ont tablé sur le sentiment de pitié; mais bientôt, on a constaté qu'il y a là plus qu'une question de sentimentalité; il y a là un devoir social à remplir.

Aujourd'hui, c'est le sentiment de justice qui guide les éducateurs des enfants irréguliers dans l'accomplissement de leur tâche. Les sujets faiblement atteints peuvent être sauvés par une éducation rationnelle et scientifique; les sujets plus sérieusement atteints sont susceptibles d'amélioration. Au Congrès international de l'enseignement primaire qui s'est tenu à Liége, au commencement du mois de septembre, la question de l'éducation des enfants anormaux a été posée; en nous associant à cet effort, nous ferons œuvre essentiellement utile. J'espère que, par notre activité, le problème de l'enfance anormale prendra, dans les différents pays, une extension croissante et s'imposera à l'attention du public et des autorités.

Notre bureau a décidé de diviser les travaux de la manière suivante :

I. Classification et statistique;
II. Situation faite actuellement aux enfants anormaux;
III. Enfants indisciplinés;
IV. Sourds-muets; aveugles;
V. Epileptiques;

VI. Infirmes; enfants illégitimes et abandonnés;
VII. Troubles du langage;
VIII. Mesures générales à prendre.

I. — Classification et statistique.

M. le Dr O. Decroly (Bruxelles). — La question de la classification des enfants anormaux est primordiale, car sans classification, il est difficile de savoir ce qu'il y a lieu de faire. Les nomenclatures existantes sont multiples et confuses. Chacun a ses expressions, et médecins, juristes et pédagogues diffèrent, quant aux dénominations à donner à ces enfants.

Pour le moment, il existe deux criteriums : 1° l'enfant est irrégulier dans la famille; 2° l'enfant est irrégulier dans l'école. L'enfant est irrégulier pour des raisons individuelles ou pour des raisons de milieu.

Parmi les causes individuelles, il y a : 1° celles qui proviennent d'une atteinte des fonctions végétatives (infirmes physiques, affections chroniques des organes de la vie végétative); 2° celles qui proviennent d'une atteinte des fonctions de relation : *a*) sensorielles (aveugles, sourds, etc.); *b*) motrices (paralysies, choréïques, épileptiques, etc.); *c*) affectives (indisciplinés, hystériques, pervers, criminels, etc.); *d*) intellectuelles (faibles d'esprit à différents degrés) : ce sont la plupart des arriérés dans le sens ordinaire du mot; idiots, imbéciles, atteints du côté de l'attention, de la mémoire, etc.; déments, etc.

La question soulève de grosses difficultés. Aussi, je dépose le vœu suivant :

Le Congrès forme le vœu que les pouvoirs publics fassent en sorte que tous les établissements qui reçoivent des enfants irréguliers, soient des centres de recherches psychologiques et pédagogiques, en vue d'étudier les cas et, comme conséquence, de mieux les classer, de mieux les traiter et surtout de mieux les prévenir.

Pour les renseignements complémentaires, voir le travail de M. le Dr Decroly : *Classification des anormaux,* dans les Rapports de la troisième section, pages 17-28.

M. Tourt (Montesquieu-Lauragais, France), considère l'enfant indiscipliné. Le système d'éducation doit être approprié à chaque enfant et on doit prendre pour élever les indisciplinés des instituteurs qui auront reçu une éducation spéciale.

Le vœu déposé par M. le Dr Decroly est mis aux voix et adopté.

II. **Situation faite actuellement aux enfants anormaux.**

M. le Dr Boulenger (Bruxelles) résume son rapport : *Situation faite actuellement aux enfants anormaux* (pages 51-58). Il voudrait qu'il y eût plus de relation entre les différentes institutions qui s'occupent des irréguliers. Il établit des catégories entre ces établissements (voir tableau page 57 du rapport). Ce tableau doit être modifié de la manière suivante :

A Classes ordinaires.
Ecoles, jardins d'enfants, etc.
Instruction obligatoire de 7 à 14 ans.

B Classes de répétition et pour arriérés.
Possibilité de retour vers A ou d'envoi en C.

C Classes pour anormaux.
Aveugles. Sourds-muets. (Bègues, troublés de la parole).
Nerveux. (Riches). *Nerveux* (Pauvres).
Retour ou transfert vers B ou D.

D Instituts-internats pour anormaux plus profonds.
Aveugles, sourds-muets avec faiblesse mentale et anormaux médicaux, idiots éducables, imbéciles, épileptiques, bègues.

E Asiles pour idiots très peu éducables ou gâteux, idiots profonds, épileptiques profonds. Utilisation partielle.

VI. Infirmes; enfants illégitimes et abandonnés;
VII. Troubles du langage;
VIII. Mesures générales à prendre.

I. — Classification et statistique.

M. le Dr O. Decroly (Bruxelles). — La question de la classification des enfants anormaux est primordiale, car sans classification, il est difficile de savoir ce qu'il y a lieu de faire. Les nomenclatures existantes sont multiples et confuses. Chacun a ses expressions, et médecins, juristes et pédagogues diffèrent, quant aux dénominations à donner à ces enfants.

Pour le moment, il existe deux criteriums : 1° l'enfant est irrégulier dans la famille; 2° l'enfant est irrégulier dans l'école. L'enfant est irrégulier pour des raisons individuelles ou pour des raisons de milieu.

Parmi les causes individuelles, il y a : 1° celles qui proviennent d'une atteinte des fonctions végétatives (infirmes physiques, affections chroniques des organes de la vie végétative); 2° celles qui proviennent d'une atteinte des fonctions de relation : *a*) sensorielles (aveugles, sourds, etc.); *b*) motrices (paralysies, choréïques, épileptiques, etc.); *c*) affectives (indisciplinés, hystériques, pervers, criminels, etc.); *d*) intellectuelles (faibles d'esprit à différents degrés) : ce sont la plupart des arriérés dans le sens ordinaire du mot; idiots, imbéciles, atteints du côté de l'attention, de la mémoire, etc.; déments, etc.

La question soulève de grosses difficultés. Aussi, je dépose le vœu suivant :

Le Congrès forme le vœu que les pouvoirs publics fassent en sorte que tous les établissements qui reçoivent des enfants irréguliers, soient des centres de recherches psychologiques et pédagogiques, en vue d'étudier les cas et, comme conséquence, de mieux les classer, de mieux les traiter et surtout de mieux les prévenir.

Pour les renseignements complémentaires, voir le travail de M. le Dr Decroly : *Classification des anormaux,* dans les Rapports de la troisième section, pages 17-28.

M. Tourt (Montesquieu-Lauragais, France), considère l'enfant indiscipliné. Le système d'éducation doit être approprié à chaque enfant et on doit prendre pour élever les indisciplinés des instituteurs qui auront reçu une éducation spéciale.

Le vœu déposé par M. le Dr Decroly est mis aux voix et adopté.

II. **Situation faite actuellement aux enfants anormaux.**

M. le Dr Boulenger (Bruxelles) résume son rapport : *Situation faite actuellement aux enfants anormaux* (pages 51-58). Il voudrait qu'il y eût plus de relation entre les différentes institutions qui s'occupent des irréguliers. Il établit des catégories entre ces établissements (voir tableau page 57 du rapport). Ce tableau doit être modifié de la manière suivante :

A Classes ordinaires.
Ecoles, jardins d'enfants, etc.
Instruction obligatoire de 7 à 14 ans.

B Classes de répétition et pour arriérés.
Possibilité de retour vers A ou d'envoi en C.

C Classes pour anormaux.
Aveugles. Sourds-muets. (Bègues, troublés de la parole).
Nerveux. (Riches). *Nerveux* (Pauvres).
Retour ou transfert vers B ou D.

D Instituts-internats pour anormaux plus profonds.
Aveugles, sourds-muets avec faiblesse mentale et anormaux médicaux, idiots éducables, imbéciles, épileptiques, bègues.

E Asiles pour idiots très peu éducables ou gâteux, idiots profonds, épileptiques profonds. Utilisation partielle.

L'enfant retardé et, à un plus haut degré, l'enfant arriéré est resté plus ou moins au-dessous du développement physique et intellectuel de l'enfant normalement doué et de même âge; *il est en retard,* sans présenter toujours des symptômes extérieurs bien visibles de dégénérescence de la race.

L'enfant ainsi en retard de développement, *l'arriéré,* qui est rencontré partout, et qui fait la désolation de l'instituteur dans l'école primaire, est éminemment curable, et il attend qu'on lui tende la main pour se relever jusqu'à nous et prendre sa part légitime au banquet de la vie.

Nous avons dit que nous rencontrons l'enfant arriéré partout, et que la plupart du temps nous passons à côté de lui sans le voir : c'est parce que son infirmité ne nous frappe pas comme celles de la cécité et de la surdi-mutité par exemple. Et cependant, il y a là une misère à soulager, on doit venir au secours d'un pauvre être qui, abandonné à lui-même, risque de s'étioler physiquement, intellectuellement et moralement et de tomber plus tard à la charge de la société.

Il appartient à la société, et plus particulièrement à l'instruction publique, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer à l'enfant arriéré le plein développement de ses facultés innées.

Ce qu'il nous faut pour les arriérés, c'est *la classe spéciale* annexée à l'école primaire publique.

Cette innovation est pratique et d'une application facile, comme nous le prouvent du reste l'Allemagne et la Suisse, qui nous ont précédés dans cette voie, et elle offre en outre l'immense avantage de ne pas entraîner de grands frais.

Mais comment ces classes ou ces écoles d'arriérés pourront-elles être organisées et mises à la portée de tout le monde?

A cette question nous répondons ceci :

Pour les centres d'une certaine importance, les villes

de 10 à 12,000 âmes et plus, la chose est aisée. Dans les groupes scolaires d'un effectif nombreux il sera créé *une classe d'arriérés*, confiée à la direction d'une institutrice ou d'un instituteur spécial selon les circonstances et les besoins locaux.

Pour les villes de moindre importance, les villages et la campagne, il y aura lieu sans doute de créer de petits internats, comme il en existe pour l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement secondaire.

Et quel sera le programme de l'école d'arriérés?

Pour les débutants, ce sera celui de l'école enfantine, de l'école maternelle, du jardin d'enfants, de l'école Frœbel, dénominations qui, avec quelques variantes, signifient toutes la même chose.

Ce programme comporte :

Les jeux, le pliage, le piquage, le découpage, le modelage, le dessin, le jardinage, le chant, la causerie, la récitation, et, un peu plus tard, la lecture, l'écriture et les premiers éléments de calcul : exercices qui tous ont pour but de développer et de fortifier en l'enfant les muscles, les sens et l'esprit d'observation, et d'éveiller en lui en même temps l'intérêt et l'amour pour la nature et ses produits, ainsi que le sentiment du beau et du bien dans le domaine moral de l'individu.

Les enfants ainsi préparés seront à même de suivre bientôt et avec fruit l'enseignement primaire élémentaire, dont on adoptera à la suite intégralement le programme.

Nous tenons à faire remarquer qu'il importe d'initier ces enfants, sans s'étendre et s'attarder outre mesure sur leur éducation classique, à l'enseignement manuel et professionnel, afin de les habituer de bonne heure à la vie de travail qui leur assurera, mieux que tout le reste, le pain quotidien et leur petite place au soleil.

Nous ajouterons encore, et pour terminer, que ces classes d'arriérés doivent être peu nombreuses, d'une vingtaine d'enfants au maximum et, pour les premières années,

confiées de préférence à des institutrices qui, à intelligence et expérience égales, sauront toujours mieux que l'instituteur s'adapter au niveau de l'esprit de l'enfant et apporter dans l'exercice de leurs fonctions cette note d'abnégation, de cœur et d'amour maternel, qui en doublent le prix et les chances de succès.

M. A.-J. Schreuder (Arnhem, Hollande). — Op verzoek van het bureau zal ik met een enkel woord mededeelen, wat op dit gebied in Nederland geschiedt.

Voor *idioten* hebben we verschillende internaten en een half-internaat. Van de internaten beveel ik voor een bezoek aan het instituut te 's Heerenloo onder leiding van den heer J. Kortlang.

Voor *epileptischen* hebben we eveneens een aantal internaten, onder medische leiding, waarvan een der bekendsten is Meer en Berg bij Haarlem. Een voor twee jaar in het leven geroepen « Vereeniging tegen vallende ziekte » doet goed werk en heeft een eigen kliniek gesticht, ook voor volwassenen.

Het speciale onderwijs voor *mismaakten* is bij ons nog in zijn opkomst. De eerste inrichting van dien aard is gevestigd te Arnhem (Johannastichting) en voldoet aan hooge eischen.

Het *doofstommenonderwijs* staat ten onzent op een hoogen trap; van ouds heeft Nederland een goeden naam op dit gebied. De uitvinder der spreekmethode was de Nederlander Areman. Onze beide instituten te Rotterdam en te Groningen verdienen de aandacht. Te Groningen worden tegenwoordig belangrijke proeven genomen met de ontwikkeling van gehoorsresten, op het voetspoor van prof. Bezold, Munchen, e. a.

Het *blindenonderwijs* is gegeven in een voldoend aantal internaten en half-internaten. Uitstekend ingericht is het Blindeninstituut te Amsterdam. De directeur G. Lenderink heeft ook veel gedaan voor het blindenonderwijs in de koloniën.

Het speciale onderwijs voor *achterlijke* kinderen is ook nog in zijn opkomst. Het is het eerst begonnen in Rotterdam, maar van gemeentewege eenige klassen zijn ingericht, verbonden aan een der gewone lagere scholen. Te Amsterdam bestaan twee scholen voor achterlijke kinderen, beide gesticht door eene vereeniging met krachtige ondersteuning van gemeentewege.

In den Haag bestaat een school, met een filiaal te Scheveningen. Te Arnhem is gevestigd het Medisch-Paedagogisch Instituut voor minderbegaafde en voor nerveuse kinderen en jongelieden, onder mijne leiding, eveneens een private inrichting en bestemd voor kinderen uit den gegoeden stand. Verder hebben we nog een tweetal internaten voor betalende leerlingen te Zeist en te Apeldoorn, terwijl te Rotterdam een private dag- en kostschool is geopend.

De vereeniging « Zorg voor het achterlijke kind » in den Haag, organiseert een vacantiekolonie voor achterlijke kinderen, oefent patronaat uit na het verlaten der school en bevordert op alle mogelijke wijzen het welzijn der achterlijke kinderen.

Opmerking verdient het, dat nagenoeg geheel de zorg voor het abnormale kind in handen is van particuliere instellingen, slechts voor een gering deel van overheidswege wordt uitgeoefend. Ook dient vermeld, dat doorgaans coëducatie de regel is.

Nog zij medegedeeld, dat voor kinderen, die de school niet kunnen bezoeken wegens ongesteldheid, door de gemeente Amsterdam onderwijzers en onderwijzeressen worden beschikbaar gesteld, om hun thuis onderwijs te geven, zoodat ze niet bij de klasse ten achter komen en na hun herstel noch het kind zelf, noch de klasse schade behoeft te lijden door het verzuim.

M. le Dr Maere (Gand). — La classification présentée par M. le Dr Decroly souffre bien souvent des difficultés chez les anormaux aliénés. On ne peut toujours appliquer

à ceux-ci le système présenté pour les enfants simplement arriérés.

L'enchevêtrement des symptômes est tel que trop souvent on doit se contenter de la classification présentée par Bourneville. Il y a des psycho-moteurs qui ont des troubles psycho-sensoriels qui empêchent la délimitation exacte des cas. En attendant une classification basée sur l'anatomo-pathologie ou bien sur une nosographie bien distincte, je me contente des grandes divisions connues et alors dans ce cadre général rentrent les particularités individuelles.

L'organisation scolaire dans notre maison d'enfants aliénés éducables, comprend quatre classes et une salle de gymnastique.

a) Enseignement spécial.

b) Classe de dessin.

c) Classe frœbelienne.

d) Division primaire.

La classe *a*) est surtout destinée aux plus petits.

Ceux-ci, par groupe de 8 d'après leur degré de développement intellectuel, y passent 3 à 4 demi-heures par jour.

6 groupes de 8 élèves, soit 48 enfants, fréquentent cette classe.

La classe *b*) compte 44 élèves; idem la classe *c*); ces 2 classes se combinent.

La division primaire *d*) comprend 68 élèves.

Tous les élèves des classes *b*, *c*, *d*, passent aussi pendant le jour et la durée d'une heure dans la classe d'enseignement spécial où ils font les exercices les plus difficiles de quelques séries.

Il y a 22 apprentis, dont 13 tailleurs, 7 cordonniers, 1 peintre, 1 jardinier.

15 autres enfants sont employés à diverses occupations.

En résumé, sur 200 enfants, 128 sont occupés pendant la journée.

Les 72 autres enfants — gâteux, impotents — réclament surtout des soins physiques.

Division médicale

Section des gâteux	32.
» des petits	18.
» dans les chaises	15.
» des demi-éducables	72.
» des éducables	62.

Enfants sortis, guéris ou suffisamment rétablis : 6.
L'établissement date de 1901.

M. le Dr Vande Calseyde (Gand) discute le rapport de M. le Dr Boulenger. Il n'admet pas les écoles spéciales pour indisciplinés graves, ces écoles ressemblant trop à nos écoles de bienfaisance. Pour les indisciplinés légers, l'application pratique sera très difficile, vu qu'il faudrait doubler le nombre des classes existantes ; or, il y a là une impossibilité matérielle au point de vue budgétaire.

M. le Dr Boulenger (Bruxelles) répond que l'on ne considère comme indisciplinés que les enfants qui ne peuvent se soumettre au régime des classes ordinaires d'une façon continue, et que, dans ces conditions, il n'y a qu'un nombre restreint d'indisciplinés.

Le Père Amédée Stockmans (Gand). —En parcourant certains rapports qui ont été présentés au Congrès, bien des membres et surtout des membres étrangers, se seront dit sans doute que la Belgique est bien en retard pour ce qui concerne la question de l'enfance anormale. Or, cela n'est pas, et pour le prouver, je tiens à vous faire connaître ce qui a été fait chez nous sous ce rapport.

Revenu d'un voyage à l'étranger, il m'est dur d'entendre qu'au point de vue d'une œuvre si utile, si humanitaire, comme l'est celle de l'éducation et de l'instruction des anormaux, nous serions restés en arrière des autres nations; il est dur de l'entendre, surtout quand on a la persuasion qu'il n'en est pas ainsi et qu'en ceci comme dans

les autres branches, nous avons réalisé des progrès remarquables.

Je tiens tout d'abord à vous faire remarquer que je ne parlerai pas des enfants arriérés du premier degré, de ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent recevoir l'enseignement ordinaire et pour lesquels on a créé dans quelques grandes villes des écoles spéciales. Nous avons ici quelques directeurs et professeurs de ces écoles qui voudront bien nous éclairer sur la situation de cette œuvre.

Je me borne, pour ne pas sortir de mon rôle, à vous parler des anormaux profonds, comme les appelle M. Bourneville, des anormaux qui relèvent de l'internat, qui ne peuvent être maintenus dans leur famille ou à l'école mais doivent être placés dans des instituts spéciaux.

La question n'est pas tout à fait neuve. Depuis bien des années, il existait à l'hospice Guislain, à Gand, dont la direction nous est confiée, une section d'anormaux. L'existence de cette section offrait cet inconvénient grave de mettre, malgré les meilleures précautions, les enfants trop souvent en contact avec les adultes.

J'ajoute que dans mes visites des maisons d'aliénés, j'avais souvent constaté que des enfants anormaux se trouvaient confondus directement avec les aliénés adultes. Cette vue me navrait le cœur. Je désirais vivement voir les enfants séparés des adultes afin de pouvoir travailler efficacement à leur éducation. Aussi me suis-je permis, à plusieurs reprises, de signaler aux autorités la nécessité de la création d'instituts spéciaux pour les enfants anormaux. Celles-ci me déclaraient ne pouvoir rien faire et m'engageaient instamment à entreprendre moi-même cette œuvre humanitaire. Après bien des hésitations, nous nous sommes décidés à créer à nos risques et périls notre premier asile à Manage, dans le Hainaut.

A peine existait-il quelques années, que sa population légale, qui est de 260, fut atteinte. Nous avions dès lors la

conviction que bien des enfants de ce genre étaient encore privés des bienfaits de l'éducation et de l'instruction, et qu'il y avait lieu d'ouvrir pour eux de nouveaux asiles-écoles.

De plus, l'institut de Manage comptait des malades des provinces wallonnes et des provinces flamandes, ce qui présentait de grandes difficultés pour leur éducation et surtout pour leur instruction.

Pour obvier à cet inconvénient, nous nous sommes décidés à créer un second établissement du même genre en plein pays flamand, à Tessenderloo, pour la population flamande du pays. Cet institut, comme le précédent, se remplit en peu de temps et contient actuellement au-delà de 200 enfants.

Nous avons ensuite ouvert une troisième école pour anormaux, formant aujourd'hui l'asile Saint-Joseph, à Gand. Cet établissement contient déjà 200 enfants.

Nous croyions avoir fait le nécessaire pour les anormaux profonds, quand les inspecteurs nous signalaient l'inconvénient grave qu'il y avait à laisser les anormaux épileptiques avec les autres anormaux. Pour faire droit à cette observation, nous avons ouvert, il y a une couple d'années, un quatrième établissement à Louvain, destiné uniquement aux épileptiques. Il compte actuellement 125 enfants.

Ce que nous avons fait pour les garçons, les sœurs de la Charité l'ont fait pour les filles Elles possèdent à Lokeren un vaste établissement, parfaitement aménagé, qui contient 450 enfants.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que la situation n'est pas si mauvaise; pour un petit pays comme le nôtre, il y a 5 asiles spéciaux pour les anormaux profonds, avec une population totale de plus de 1,200 malheureux.

Vous me demanderez peut-être quel est l'état de ces établissements au point de vue de l'éducation et de l'instruction.

Il serait trop long de vous faire connaître ici la méthode que nous suivons et de vous donner la nomenclature de notre matériel didactique.

Notre matériel didactique se trouve en partie dans la classe 112 de l'Exposition de Liége.

M. Louis Grandvilliers (en son nom et en celui de M. Armantaire Courjon, Meyzieux, France). — Nous avions l'intention de soumettre au Congrès une communication sur les enfants anormaux ; la méthode de travail adoptée ne nous permet pas de le faire. Nous nous bornerons à rappeler que nous donnions les définitions suivantes :

« Les enfants anormaux sont ceux qui ne peuvent être éduqués dans les mêmes conditions et par les mêmes méthodes et procédés que les autres. »

« Les enfants mentalement anormaux sont ceux qui peuvent être, au point de vue physique, constitués normalement ou non, mais qui, par suite de lésions ou de malformations de l'encéphale, congénitales ou acquises, ou, par suite d'un arrêt de développement, se trouvent au point de vue de l'intelligence, de la volonté ou du sens moral, dans un état d'infériorité marquée comparativement aux enfants de même âge, de même sexe, et de même milieu social. »

Notre classification était celle-ci (en ce qui concerne les enfants mentalement anormaux) :

Nous distinguons : 1° Les *idiots*, c'est-à-dire les sujets manquant d'intelligence à des degrés divers ;

2° Les *instables*, c'est-à-dire ceux qui, quel que soit le développement de leur intelligence, sont incapables d'utiliser cette intelligence de manière continue et suivie ;

3° Les *déficients moraux*, c'est-à-dire ceux qui, tout en comprenant et en appréciant en tout ou en partie la valeur de leurs actions, sont incapables de résister toujours à leurs impulsions et à leurs désirs.

Sans insister davantage, nous vous demandons de vouloir bien adopter les vœux suivants :

Le Congrès émet le vœu :

1° Que, périodiquement, un Congrès international se réunisse spécialement pour étudier la situation des anormaux aux points de vue social, médical et pédagogique et, en même temps, les moyens pratiques de remédier à cette situation ;

2° Que ce Congrès élabore et adopte une définition précise des anormaux, définition devant servir de base aux discussions dans les congrès futurs;

3° Que, soit par les pouvoirs publics, soit par l'action de l'initiative privée, il soit établi dans chaque pays une statistique aussi exacte que possible des enfants anormaux ;

4° Que dès maintenant, étant donné que la nécessité d'éduquer et de traiter les enfants anormaux est reconnue, on commence à s'occuper de former le personnel spécialisé (médical, pédagogique et hospitalier) qui devra assurer le service dans les établissements à créer.

M. G. Rouma (Bruxelles) appuie le 1er vœu de M. Grandvilliers et insiste sur le côté pédagogique que devrait présenter ce congrès. Notre congrès, dit-il, s'occupe de questions extrêmement intéressantes, mais il lui manque le côté pédagogique. On ne s'y occupe pas de la méthodologie de l'enseignement spécial. En ce moment, les pédagogues travaillent chacun de son côté; on tâtonne, on marche lentement sans trop savoir si l'on ne se trompe pas. Je considère donc qu'un congrès pourrait utilement se réunir d'ici un an, par exemple, dans le but de s'occuper surtout des méthodes d'enseignement, lesquelles doivent être discutées et examinées par les pédagogues et les médecins. (Dans le domaine de l'enfance anormale, la médecine est inséparable de la pédagogie).

M. Paul Barbizet (Paris) appuie la proposition de vœu émise par M. Rouma, tendante à la réunion d'un congrès international qui s'occuperait des méthodes d'éducation des anormaux mentaux. Jusqu'ici, le congrès s'est occupé

des anormaux profonds pour lesquels beaucoup de choses ont été faites. Mais il n'a pas entendu encore aborder la question pourtant si délicate et en quelque sorte nouvelle de l'éducation des anormaux mentaux. Le congrès proposé aurait pour la France en particulier un intérêt très grand, emprunté aux circonstances. Une loi nouvelle, en effet, fait une obligation à certaines administrations, notamment aux administrations d'enfants assistés, de créer des établissements destinés à l'éducation des indisciplinés et des pervers, c'est-à-dire à toute une catégorie de sujets anormaux.

Or, en France, et je crois qu'il en est de même ou à peu près dans les autres pays, on s'est plus occupé jusqu'ici de la répression que de l'éducation des sujets dont il s'agit. Un congrès où seraient étudiées et discutées les meilleures méthodes d'éducation des sujets indisciplinés et instables mentaux, et où l'on examinerait en même temps les différents modes d'organisation à adopter en vue des établissements spéciaux à créer, offrirait donc un très grand intérêt, je le répète; et c'est pourquoi je demande au Congrès de souscrire au vœu présenté.

M. F. Pereira (Madrid) appuie le même vœu.

Le 1er vœu de M. Grandvilliers est adopté.

Le 2e vœu est rejeté.

Mlle H. Müller (Rouen) appuie le 3e vœu.

L'entente sur la classification des enfants anormaux, dit-elle, me paraît absolument nécessaire. J'ai eu l'occasion de voir une centaine d'institutrices françaises, tout à fait désorientées et hésitantes lorsqu'il s'agissait de répondre à la circulaire d'enquête envoyée par le Ministère pour établir la statistique des enfants anormaux.

M. Marius Dupont (Paris) appuie le même vœu.

A son avis, il est nécessaire que les pouvoirs publics et

la société, connaissent, au moins approximativement et le plus tôt possible, le nombre, sans doute plus grand qu'on ne le croit, des enfants anormaux. Ainsi, ils comprendront mieux leur devoir envers les déshérités, et, connaissant l'étendue du mal, ils verront combien il est urgent d'y porter remède.

Le 3e vœu de M. Grandvilliers est adopté.

Le 4e vœu est ajourné jusqu'au moment de la discussion sur la préparation du personnel.

M. le Dr Fletcher Beach (Kingston Hill, Londres) lit son rapport sur les *Mesures prises en faveur des enfants anormaux, mentalement et physiquement, et des enfants épileptiques en Angleterre et au Pays de Galles* (Voir Rapports de la troisième section, pages 69-79).

M. F. Pereira (Madrid) donne lecture d'un rapport sur l'état actuel de la question de l'éducation de l'enfance mentalement anormale, en Espagne. Voici les principaux passages de ce travail :

En Espagne aussi, la question des enfants mentalement anormaux a été posée et mise à l'ordre du jour.

Au Congrès pédagogique qui s'est tenu à Albacete en septembre 1903, fut présenté un rapport sur l'éducation de l'enfance dégénérée.

Ce travail, après avoir démontré, entre autres choses, la nécessité de donner aux enfants mentalement anormaux une éducation spéciale, finissait par la conclusion suivante : « Pour faire face à cette très urgente nécessité en Espagne, il faut préparer un personnel adéquat et créer des écoles spéciales. »

En juillet 1904, une conférence pédagogique publique eut lieu à l'Ecole normale centrale d'instituteurs de Madrid, et les conclusions suivantes furent approuvées :

« 1. Pour plusieurs raisons, il est d'une nécessité impérieuse de créer immédiatement des écoles spéciales où les enfants de mentalité anormale seront élevés selon le régime spécial dont ils ont besoin ;

» 2. Pour arriver à la création et à la diffusion de ces écoles, l'initiative particulière doit être remuée et excitée ;

» 3. Dans le même but, on doit faire les appels nécessaires à l'opinion publique en général et en particulier aux classes fortunées ;

» 4. Solliciter l'appui moral et matériel des différentes associations scientifiques, philanthropiques, financières, récréatives, etc., qu'il y a dans le pays ;

» 5° Faire une propagande active pour amener les conseils communaux, les conseils provinciaux et l'Etat à accomplir le devoir qu'ils ont de fournir cette éducation spéciale à tous les enfants qui en ont besoin ;

» 6° Créer le plus tôt possible une vaste et puissante Ligue ou Association pour l'éducatlon des enfants anormaux ;

» 7° Créer pour l'étude et la défense des mêmes enfants, y compris les sourds-muets et les aveugles, une revue spéciale. »

L'assemblée demandait en outre que ces conclusions fussent transmises au Ministre de l'Instruction publique.

A la suite de cette conférence, la Société espagnole d'Hygiène s'occupa du problème et constitua une commission spéciale qui rédigea les conclusions que voici :

« 1° Il est reconnu d'urgente nécessité de fonder dans toute l'Espagne des établissements pour anormaux. Cependant, nous nous bornons, pour le moment, afin que le projet soit pratiquement réalisable, à proposer la création d'un établissement modèle, à Madrid, qui serait un noyau lequel pourrait par la suite provoquer la naissance d'organismes semblables dans toute la nation ;

» 2° Cette Ecole Modèle serait organisée en école graduée, en tenant compte dans le groupement des élèves et aussi dans leur traitement, du degré et du genre de leurs anomalies. Les groupes seraient formés de telle sorte que l'on pourrait appliquer aux enfants un traitement thérapeu-

tique, hygiénique et éducatif capable de produire le même résultat psycho-physique que s'il était appliqué individuellement;

» 3° Une section frœbelienne, également graduée, y serait annexée pour les jeunes enfants anormaux;

» 4° Les anormaux dangereux seraient groupés suivant les bases de classification appliquées aux anormaux inoffensifs (voir 2), mais ils seraient réunis dans un bâtiment indépendant. Ces deux groupes ne formeraient toutefois qu'un seul organisme, ayant un but unique;

» 5° Le régime de l'internat serait appliqué aux anormaux dangereux. Celui du demi-internat serait appliqué, dans la mesure du possible, aux anormaux inoffensifs;

» 6° Des anomalies traitées à l'Ecole Modèle, il faut écarter la cécité et la surdi-mutité, le gouvernement et la commune s'en occupant;

» 7° L'entrée dans l'établissement modèle se ferait directement du dehors ou par l'intermédiaire des écoles publiques;

» 8° Une commission médico-pédagogique examinerait l'enfant à son entrée et désignerait d'après ses diagnostics la classe spéciale qui lui convient;

» 9° La même commission médico-pédagogique ou une autre se rendrait dans les écoles publiques, accompagnée de l'Inspection, à l'effet de rechercher les enfants anormaux pour les envoyer dans l'établissement spécial;

» 10° Au fur et à mesure que les enfants s'amélioreraient, ils passeraient dans des classes nouvelles, jusqu'à ce qu'ils soient reconnus aptes à pouvoir suivre avec fruit les classes ordinaires. Ils seraient alors renvoyés dans les écoles publiques. Toutes ces mutations ne se feraient qu'après que la commission médico-pédagogique aurait donné son avis;

» 11° Le personnel compétent qui serait à la tête de l'Ecole Modèle pour anormaux serait constitué par des médecins et des éducateurs;

» 12° La même composition (médecins et éducateurs) devrait être observée dans la présidence de la commission organisatrice qui pourra constituer l'Ecole Modèle;

» 13° Le personnel médico-pédagogique serait pour la première fois choisi par voie de concours;

» 14° La formation du professorat pour cette spécialité se ferait par trois moyens :

a) La communication constante avec les organismes analogues qui fonctionnent déjà avec succès dans d'autres nations, et spécialement en Allemagne et en Belgique;

b) Les bourses d'études pour des missions à l'étranger de façon à permettre des observations directes;

c) L'organisation de cours spéciaux donnés par des médecins spécialistes;

» 15° Quand l'Ecole Modèle fonctionnera, les instituteurs primaires pourront aller s'y initier à l'enseignement spécial;

» 16° Il faut arriver à faire inscrire dans la loi sur l'instruction publique un article décrétant l'éducation spéciale obligatoire pour les anormaux. »

III. — Enfants indisciplinés.

M. le Dr J. Demoor (Bruxelles), aprés avoir cédé la présidence à M. le Dr Ley (Anvers), signale à l'assemblée le rapport qu'il a présenté, en collaboration avec M. Levoz (Bruxelles), sur *L'éducation à donner aux enfants indisciplinés* (Voir Rapports de la troisième section, pages 109-116). Il y a, dit-il, de bonnes choses dans l'organisation des écoles de bienfaisance, telles qu'elles sont réalisées en Belgique, mais il y a aussi de graves lacunes. On ignore la situation exacte de ces établissements; l'organisation médicale y est presque inconnue. Au point de vue pédagogique, ces écoles laissent énormément à désirer; tous les enfants qui s'y trouvent doivent être considérés comme des irréguliers, car au fond de l'indiscipliné grave, il y a

un malade. La notion que l'enfant doit être puni, doit être modifiée. Médecins et instituteurs doivent coopérer au redressement de ces indisciplinés et les écoles de bienfaisance doivent donc avoir une allure médico-pédagogique. Bien que les enfants y entrent parfois très jeunes, l'enseignement frœbelien n'existe pas. Quant à l'enseignement primaire, le matériel didactique est insuffisant, la division des classes n'est pas homogène, le programme n'est nullement adapté à l'état intellectuel des enfants. En somme, les écoles de bienfaisance actuelles réalisent l'idéal scientifique d'il y a quinze ans; il est temps que l'on fasse pénétrer là les découvertes nouvelles de la science.

J'ai rapporté de ma visite à ces établissements une pénible impression; la discipline est trop sévère; les sujets sont guidés trop militairement; ils sont soumis à un régime disciplinaire tel, que lorsqu'ils rentreront dans la société, ils auront oublié ce que c'est que vivre. Il faut une discipline plus familiale; il faut que l'enfant apprenne à vivre, qu'on lui donne la liberté voulue pour qu'il puisse acquérir la conscience de la dignité humaine.

Les indisciplinés qui ne savent pas se soumettre au régime ordinaire, pourtant déjà bien dur, des écoles de bienfaisance, sont dirigés vers l'école de force de Gand, où le régime disciplinaire est horrible.

Bref, l'organisation entière exige des modifications profondes, si l'on veut arriver à transformer en citoyens utiles les déchets de la société.

Il est indispensable de subdiviser les élèves en groupes homogènes, à chacun desquels serait appliquée une discipline adaptée, dont la rigueur varierait avec la nature du sujet. Semblable système fonctionne à la perfection en Angleterre. C'est notamment sur l'admirable organisation de Londres, que j'ai étudiée sur place, qu'il y a lieu de prendre exemple, car là existent les différents établissements nécessaires à la cure des diverses catégories d'enfants indisciplinés : Industrial schools, Truant schools, Training ship.

Le P. Amédée Stockmans (Gand). — La situation est tout autre en Angleterre que chez nous.

Il y a, en Angleterre, trois sortes d'établissements bien distincts pour les enfants qui sont à la disposition du Gouvernement. Il y a la « Poor law school », l' « Industrial school » et la « Reformatory school ». Dans la première sont reçus les enfants des « workhouses », les orphelins et les enfants abandonnés. Dans la seconde sont reçus les enfants de mauvais parents et d'ivrognes, les vagabonds et les enfants qui ne fréquentent pas l'école. Ces derniers forment le plus grand nombre.

L'enseignement étant obligatoire en Angleterre, les juges ont souvent à punir les enfants qui ne vont pas à l'école et c'est dans l'Industrial school que ceux-ci sont enfermés. Dans la troisième, c'est-à-dire, l'école de réforme, on reçoit les jeunes délinquants. Quand donc nous parlons de nos écoles de bienfaisance, nous désignons simplement celles qui correspondent à la troisième catégorie des établissements de l'Angleterre, à la Reformatory school.

M. le Dr J. Demoor (Bruxelles). — Le School Board de Londres a institué pour les enfants indisciplinés un système d'éducation admirable.

En voici les principes : L'enfant doit aller à l'école; s'il ne s'y rend pas, si la régularité dans la fréquentation des classes n'est pas suffisante ou si l'indiscipline de l'élève est trop grande, il est envoyé à l'Industrial school, où se trouvent ainsi réunis les types spéciaux d'une série d'écoles. Le régime ici est celui du demi-internat. Le milieu néfaste de la rue et même de la maison est remplacé par celui de l'école qui est rendu aussi familial que possible. Pendant six mois ou un an, l'élève reste dans cette institution; après il est renvoyé à l'école ordinaire. Si les défauts antérieurs se manifestent à nouveau, il est dirigé vers un autre établissement où sont expédiés d'ailleurs

aussi les sujets qui n'ont point voulu accepter ou qui n'ont pu comprendre le régime de l'Industrial school. Cette école qui est la Truant school (au nombre de trois à Londres) est un internat. Pendant 3 ou 6 mois, il restera à la Truant school sans avoir une minute à lui; c'est au commandement qu'il passera dans la classe, dans l'atelier et à la cour.

Le régime de cet établissement est tel que l'enfant ne désire pas le supporter bien longtemps et que pourtant il ne dégoûte pas l'élève de l'école. Après 3 ou 6 mois, il retourne à l'école ordinaire; si, par hasard, il reprend son passé mauvais, il est renvoyé une seconde fois à la Truant school. Si, après cela, il n'est pas corrigé, il est envoyé à une quatrième école dont le Training Ship est le type (deux établissements analogues existent pour tout Londres). L'autorité judiciaire est intervenue ici. L'élève est instruit, il apprend un métier et son éducation physique est particulièrement soignée. L'enfant est obligé de se soumettre; s'il ne le fait pas de bonne grâce, il y sera forcé.

Ces diverses écoles spéciales pour indisciplinés sont celles dont il faut préconiser l'établissement. Et c'est en me basant sur ces considérations ainsi que sur celles que j'ai développées tantôt, que je propose à l'assemblée d'adopter les trois vœux suivants :

Le Congrès émet le vœu :

1° *Que les écoles pour enfants indisciplinés, impulsifs et coupables aient une organisation médico-pédagogique;*

2° *Qu'il y ait dans tous les pays un certain nombre d'écoles sériées pour indisciplinés et impulsifs, de manière à pouvoir procurer à chaque enfant le régime médico-pédagogique nécessaire à sa cure;*

3° *Que les écoles pour enfants indisciplinés et impulsifs soient rattachées à l'organisation scolaire générale.*

M. G. Rouma (Bruxelles). — Je voudrais ajouter quelque

chose au vœu de M. le Dr Demoor. Maintenant, en Belgique peuvent seuls être admis dans les écoles de bienfaisance, les enfants indisciplinés qui ont commis un délit. D'une façon générale, je crois que l'on peut souvent déterminer, pour certains enfants, qu'il est nécessaire de les enlever au milieu dans lequel ils se trouvent, pour lesquels on peut dire, de façon certaine, que s'ils n'ont pas encore commis de délit grave, c'est parce que le hasard n'a pas amené un concours de circonstances favorables. En réalité, ce sont de véritables aspirants-délinquants.

C'est pour ce motif que je voudrais voir adopter un vœu complémentaire spécifiant que l'envoi d'un enfant indiscipliné dans une école de bienfaisance peut non seulement se faire à la suite d'un délit mais encore à la suite d'un rapport détaillé émanant de l'autorité médico-pédagogique.

Mlle H. Müller (Rouen). — Après avoir étudié les enfants indisciplinés en dehors de l'école, dans la rue qui est leur domaine, après avoir essayé de leur apprendre à faire meilleur usage de leur liberté, d'après de nombreux faits d'observation directe, j'émets le vœu d'associer la femme à toutes les œuvres de relèvement et d'éducation des enfants anormaux.

Mlle Herter (Allemagne). — Je connais des établissements de bienfaisance en Allemagne où la femme est admise en qualité de professeur de classe et de surveillante pour les garçons. Je nomme comme modèle de cette innovation heureuse : *Marienhausen* (Province de Hesse-Nassau).

Les deux premiers vœux présentés par M. le Dr Demoor sont adoptés.

Le P. Amédée Stockmans (Gand) pense qu'il serait préférable de ne pas présenter le troisième vœu.

Tel qu'il est formulé, il exige une modification profonde

de notre législation sur la bienfaisance, comme aussi de celle d'autres pays.

En Belgique, les écoles de bienfaisance, de même que celles des sourds-muets et des aveugles, sont rattachées au Ministère de la Justice.

Si j'ai bon souvenir, en France, c'est au Ministère de l'Intérieur. Dans d'autres pays, la situation est peut-être tout autre encore.

Le vœu qui nous est proposé implique pour la France le transfert des anormaux profonds du Ministère de l'Intérieur au Ministère de l'Instruction et chez nous le transfert du Ministère de la Justice à celui de l'Instruction Publique. Or, Mesdames et Messieurs, le Ministère de l'Instruction publique pourra procurer l'instruction à nos protégés; mais où chercherez-vous les ressources nécessaires pour l'entretien des enfants, tels que sourds-muets, aveugles, aliénés qui relèvent de l'internat? C'est évidemment le Ministère de la Justice qui, chez nous, devra nous les fournir, puisque ce ministère a dans ses attributions le service de la bienfaisance; et, comme il faut vivre d'abord, c'est bien à ce ministère que les établissements dont nous nous occupons doivent rester attachés.

M. Marius Dupont (Paris). — En votant le rattachement des écoles d'enfants indisciplinés et coupables au système scolaire général ordinaire et en tranchant ainsi au profit du seul Ministère de l'Instruction Publique la question si complexe des attributions ministérielles dans les divers pays, le Congrès s'engagerait sur un terrain non plus *international* mais *national*.

Je fais donc mes réserves et je demande que la proposition soit retirée.

M. T. Jonckheere (Bruxelles) appuie le 3e vœu formulé par M. le Dr Demoor. Il faut qu'il y ait un lien entre les établissements d'éducation ordinaire et les établissements d'éducation spéciale, afin que tous constituent un vaste

ensemble approprié à l'intelligence et au caractère des diverses catégories d'enfants.

M. le Dr J. Demoor (Bruxelles). — Il importe peu que les institutions dont il est question dépendent de tel ou tel ministère; ce qui importe, c'est de mettre les enfants dans la possibilité de recevoir l'instruction et l'éducation dont ils sont susceptibles. Au point de vue des indisciplinés, songeons qu'il s'agit en l'occurrence de faire en sorte qu'ils puissent devenir des hommes, au sens large du mot.

Le 3e vœu proposé par M. le Dr Demoor est adopté.

L'assemblée décide de compléter les trois vœux par celui-ci :

Le Congrès forme le vœu que l'envoi des enfants indisciplinés dans les diverses écoles ne soit plus seulement la résultante d'un délit commis par ces enfants; cet envoi pourra se faire à la suite d'un rapport médico-pédagogique.

M. le Dr Ley (Anvers). — On a beaucoup parlé de l'entrée des enfants indisciplinés dans les établissements spéciaux; on n'a encore rien dit jusqu'à présent de leur sortie. Il est nécessaire de signaler ici le système de l'*indeterminate sentence* en application à l'établissement d'Elmira, aux Etats-Unis, où il donne d'excellents résultats. Ce système consiste à enfermer les enfants délinquants pour une période indéterminée; le sujet ne peut rentrer dans la société que le jour où il peut prouver qu'il lui est possible d'en être une unité utile, et qu'il peut gagner sa vie en exerçant un métier rémunérateur.

Il propose le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu que le système de « l'indeterminate sentence » soit généralisé.

Ce vœu est adopté.

M. Levylier émet le vœu que les enfants ne comparaissent pas devant les tribunaux, mais qu'ils puissent être immédiatement placés dans une maison d'assistance.

M. de Brabandère (Bruxelles). — Il est impossible d'autoriser un juge d'instruction à statuer d'une manière définitive sur le sort d'un enfant appelé à comparaître devant lui ; les principes de la liberté individuelle opposent. Il est nécessaire que la contradiction puisse se produire devant une juridiction de jugement composée de plusieurs juges. On arrivera ainsi à démontrer que l'enfant a peut-être été poursuivi absolument à tort, par exemple qu'il n'est pas l'auteur du fait lui imputé, qu'il se trouvait à un autre endroit au moment où le fait a été posé. Quelle garantie offrirait une décision rendue par un juge d'instruction, non éclairé par un débat contradictoire, et généralement assez porté à admettre la culpabilité.

On objecte que l'enfant aura à cause de cette instruction contradictoire devant une juridiction de jugement la honte de comparaître en justice. Qu'importe cela, tout le monde est exposé à une poursuite injustifiée, et si d'ailleurs un acquittement est prononcé, quelle honte y a-t-il à avoir comparu en justice?

C'est pourquoi je m'élève absolument contre le vœu proposé et vous demande de le rejeter en raison des dangers qu'il présente.

Le vœu est rejeté.

M. G. Rouma (Bruxelles), au sujet des enfants impulsifs, renvoie à son rapport (Voir Rapports de la troisième section, pages 149-155). Il lit le vœu pour la création d'une ferme-école spécialement destinée aux impulsifs. L'assemblée décide simplement que le mot *impulsifs* sera ajouté à la suite du mot indisciplinés dans les vœux formulés par M. le Dr Demoor et adoptés par l'assemblée.

IV. — Sourds-Muets et Aveugles.

M. le Dr J. Demoor reprend la présidence.

Miss Mary S. Garrett (Philadelphie), lit son rapport : *Comment apprendre à parler et à articuler aux enfants*

sourds ayant atteint l'âge normal, et comment les élever plus tard avec ceux qui jouissent du sens de l'ouïe. (Voir Rapports de la troisième section, pages 181-188.)

M. Marius Dupont (Paris). — Répondant au mémoire qui vient d'être lu, M. Marius Dupont loue hautement l'effort et l'œuvre de Miss Mary Garrett. Il trouve son dessein admirable, mais, par certains côtés du moins, difficilement réalisable.

Il regrette que ce mémoire n'ait pas été présenté au Congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets (Liége, août 1905), où la question des écoles enfantines a été discutée par des maîtres de l'enseignement des sourds-muets qui font autorité dans tous les pays.

Il rappelle les réserves faites et les vœux votés touchant l'école enfantine dans cette assemblée et demande instamment que l'on n'engage pas sur cette question longuement débattue précédemment dans une grande réunion internationale de spécialistes une nouvelle discussion de fond qui nous mènerait trop loin.

Le vœu suivant de Miss Garrett, légèrement amendé sur la demande de M. Marius Dupont, est mis aux voix et adopté :

Le Congrès émet le vœu que les enfants sourds reçoivent autant que possible les mêmes facilités d'acquérir l'usage de la parole au moyen des yeux, que les enfants normaux au moyen des oreilles.

M. Sternheim (France) résume son rapport : *De l'éducation des enfants aveugles en France.* (Voir Rapports de la troisième section, pages 195-202).

Il demande que le vœu suivant soit adopté :

Le Congrès émet le vœu de voir s'organiser un service dit de « l'inspection des enfants aveugles », qui aura pour mission de veiller à ce que les enfants aveugles qui n'ont pas encore l'âge pour entrer dans les établissements spéciaux, soient traités convenablement par ceux qui les entourent.

Ce vœu est adopté.

V. — Epileptiques.

Personne ne demande la parole.

VI. — Infirmes, Enfants illégitimes et abandonnés.

M. Dallemagne (Belgique) résume le rapport de M. Brace (New-York) : *Education des enfants infirmes et faibles.* (Voir Rapports de la troisième section, pages 225-232).

Il propose un vœu qui, après avoir été amendé par M. T. Jonckheere (Bruxelles), est adopté :

Le Congrès émet le vœu que les pouvoirs publics ou l'initiative privée créent des établissements médico-pédagogiques pour les enfants infirmes physiquement.

VII. — Troubles du langage.

M. G. Rouma (Bruxelles) résume son rapport :

Les troubles de la parole chez l'enfant et leur influence dans la vie. (Voir Rapports de la troisième section, pages 267-275).

M. Rouma expose le résultat d'une enquête faite par lui sur 15,000 enfants. S'aidant de graphiques, il montre que :

1. Le pourcent des blésités, très considérable dans les classes inférieures, diminue graduellement de la première à la sixième année d'études. Un pourcent assez élevé cependant d'enfants, quittent l'école et pénètrent dans la vie sans être corrigés de leurs troubles de la parole.

2. Le pourcent du bégaiement augmente graduellement de la première à la sixième année d'études.

3. Le bégaiement s'aggrave pendant le cours de la fréquentation scolaire.

Il dépose les vœux suivants :

Le Congrès international, considérant qu'il est prouvé d'une part que les troubles de la parole constituent une cause importante d'arriération, que d'autre part certains

troubles de la parole, notamment le bégaiement, s'aggravent pendant la période de scolarité, émet les vœux :

1° Il est nécessaire d'initier les futurs instituteurs à l'orthophonie, conséquemment de créer des cours spéciaux, théoriques et pratiques, dirigés par des professeurs spécialistes, dans toutes les écoles normales;

2° Il est nécessaire d'initier les futures mamans au mécanisme du langage articulé et de les rendre aptes à faire une éducation rationnelle du langage chez leurs enfants;

3° Il est indispensable de créer dans chaque pays, au moins un institut central d'orthophonie pour la correction des troubles graves de la parole (bégaiement notamment) dans lequel seraient établies des consultations gratuites où les mères pourraient venir recevoir des conseils.

M. T. Jonckheere (Bruxelles) demande que les deux premiers vœux soient discutés avec la question de la formation du personnel; il se propose de formuler des vœux dans lesquels les deux premiers vœux pourront trouver place.

Le troisième vœu est modifié comme ci-dessous et adopté :

Le Congrès estime qu'il est indispensable de créer des instituts médico-pédagogiques d'orthophonie dans lesquels seront données des consultations gratuites.

VIII. — **Mesures générales à prendre.**

M. le Dr Ley (Anvers) résume le travail qu'il a présenté, en collaboration avec le personnel de l'école d'enseignement spécial de la ville d'Anvers, sur la collaboration du médecin et de l'instituteur à l'école. (Voir Rapports de la troisième section, pages 277-280). Jadis, on n'étudiait pas la personnalité de l'enfant; on appliquait les programmes en bloc à tous les élèves. C'est là une faute grave. On doit modeler les programmes d'après les catégories d'enfants et la collaboration du médecin et de l'instituteur qui n'a pas

encore été réalisée, doit se faire. Il faut étudier l'enfant dans ses maladies, en faire l'examen anthropologique, étudier les processus intellectuels, le jugement, la façon dont il généralise et abstrait. En dehors des heures de classes, médecins et instituteurs doivent coordonner les données recueillies et en faire un tout homogène afin d'arriver aux mesures nécessaires pour en faire un être supérieur à ce qu'il est.

M. G. Demeulemeester (Anvers) lit un rapport détaillé relatif à la réalisation de l'association du médecin et du pédagogue. Il s'agit d'un enfant arriéré chez qui l'éducation rationnelle et scientifique à l'école d'enseignement spécial d'Anvers, a amené un progrès considérable dans beaucoup de manifestations de sa vie.

Voici le schéma de ce rapport :

ANALYSE D'UN ENFANT faite en collaboration avec M. le Dr Ley.

Analyse sous le rapport de l'ÉTIOLOGIE (étude des causes de l'arriération) :

1. *Facteurs biologiques :*
   a) Hérédité ;
   b) Rang de l'enfant dans la famille ;
   c) Frères et sœurs ;
   d) Passé utérin ;
   e) Passé pathologique.

2. *Facteurs sociaux :* Métier du père, habitation, habilment.

SYMPTOMATOLOGIE :

1. *Symptômes somatiques :*
   a) Aspect général ;
   b) Anthropométrie ;
   c) Pathologie (rachitisme).

2. *Symptômes psycho-nerveux :*

Exploration des sens (vue, audition, toucher), sous le double rapport de l'organe et du centre, par des tests, etc.

ORGANES ET CENTRES MOTEURS : Marche, mouvements spastiques, mouvements réflexes, habileté manuelle, dynamométrie, langage, illusion de poids.

PHÉNOMÈNES INTELLECTUELS PROPREMENT DITS :

Attention, mémoire, orientation, fatigue, jugement, association des idées, généralisation, abstraction, explorés également au moyen de tests, de questions, de devoirs faits sous l'œil du maître.

Sentiments, imagination.

Traitement médico-pédagogique : ce qui a été fait par le médecin d'une part, par l'instituteur d'autre part, pour corriger les défauts observés.

Mme H. De Rudder-Lawaese (Gand). — Je me permettrai de présenter quelques considérations générales au sujet de l'enseignement qui nous occupe.

L'enseignement spécial doit être moins étendu comparativement à l'enseignement primaire ordinaire, mais pour cela ne sera pas incomplet. Il sera concret, pratique. Il se bornera à enseigner aux enfants ce dont ils ont le plus besoin ; préparer pratiquement les fillettes au rôle de ménagère à l'apprentissage d'un métier.

On réservera de préférence les premières heures de la matinée aux leçons les plus difficiles.

Les exercices physiques, les jeux, les occupations et surtout celles qui préparent à l'apprentissage d'un métier constitueront la plus grande partie du programme des écoles qui nous occupent.

Les efforts tentés pour l'éducation des arriérés doivent amener des modifications dans la méthodologie des normaux.

Les moyens employés pour les arriérés sont également efficaces pour les bien doués, mais pour les premiers, ils sont indispensables, ils sont urgents.

On doit choisir comme personnel de l'enseignement spécial des instituteurs qui s'intéressent au sort de ces petits malheureux et qui désirent leur amélioration.

Pour arriver à un bon résultat, ils devront avoir des connaissances de physiologie et de psychologie plus approfondies qu'elles ne le sont actuellement. Le médecin devra être au courant de la pédagogie et de la pédologie.

A cet effet, il faudrait instituer dans les écoles normales des cours spéciaux pour tous les instituteurs, je dis tous car les uns dirigeront des classes d'enseignement spécial, mais les autres devront pouvoir déterminer quels enfants ont besoin d'un tel enseignement; et pour les médecins, des cours dans les universités.

Dans les villes qui créent une école d'enseignement spécial, il est préférable de commencer par une école mixte. De cette façon, on ne laissera pas toute une partie d'écoliers sans remède immédiat.

Mme De Rudder signale ensuite quelques cas d'enfants fréquentant la classe d'enseignement spécial qu'elle dirige à Gand.

M. le Dr Dupureux (Gand).— Le but poursuivi par l'enseignement spécial est avant tout de former des individus capables de gagner leur vie d'une façon régulière.

Pour y arriver, il faut une observation de chaque instant chez ceux qui sont chargés de l'instruction des enfants arriérés.

Cette observation doit être consciente et raisonnée; elle doit partir de données scientifiques.

Le concours du médecin est ici obligé pour déterminer d'une façon certaine l'origine même de l'arriération.

L'établissement d'une fiche complète, résultat d'un examen somatologique minutieux de l'enfant et d'une enquête approfondie sur les antécédents est la première base de la direction à donner pour la guérison des tares constatées.

La direction pédagogique dépend des conditions d'existence de telle ou telle lésion cérébrale, de telle ou telle malformation des organes sensoriels.

On conçoit d'une façon claire le principe de l'association du médecin à l'instituteur pour le traitement médico-pédagogique.

Organes et centres moteurs : Marche, mouvements spastiques, mouvements réflexes, habileté manuelle, dynamométrie, langage, illusion de poids.

Phénomènes intellectuels proprement dits :

Attention, mémoire, orientation, fatigue, jugement, association des idées, généralisation, abstraction, explorés également au moyen de tests, de questions, de devoirs faits sous l'œil du maître.

Sentiments, imagination.

Traitement médico-pédagogique : ce qui a été fait par le médecin d'une part, par l'instituteur d'autre part, pour corriger les défauts observés.

Mme H. De Rudder-Lawaese (Gand). — Je me permettrai de présenter quelques considérations générales au sujet de l'enseignement qui nous occupe.

L'enseignement spécial doit être moins étendu comparativement à l'enseignement primaire ordinaire, mais pour cela ne sera pas incomplet. Il sera concret, pratique. Il se bornera à enseigner aux enfants ce dont ils ont le plus besoin ; préparer pratiquement les fillettes au rôle de ménagère à l'apprentissage d'un métier.

On réservera de préférence les premières heures de la matinée aux leçons les plus difficiles.

Les exercices physiques, les jeux, les occupations et surtout celles qui préparent à l'apprentissage d'un métier constitueront la plus grande partie du programme des écoles qui nous occupent.

Les efforts tentés pour l'éducation des arriérés doivent amener des modifications dans la méthodologie des normaux.

Les moyens employés pour les arriérés sont également efficaces pour les bien doués, mais pour les premiers, ils sont indispensables, ils sont urgents.

On doit choisir comme personnel de l'enseignement spécial des instituteurs qui s'intéressent au sort de ces petits malheureux et qui désirent leur amélioration.

Pour arriver à un bon résultat, ils devront avoir des connaissances de physiologie et de psychologie plus approfondies qu'elles ne le sont actuellement. Le médecin devra être au courant de la pédagogie et de la pédologie.

A cet effet, il faudrait instituer dans les écoles normales des cours spéciaux pour tous les instituteurs, je dis tous car les uns dirigeront des classes d'enseignement spécial, mais les autres devront pouvoir déterminer quels enfants ont besoin d'un tel enseignement; et pour les médecins, des cours dans les universités.

Dans les villes qui créent une école d'enseignement spécial, il est préférable de commencer par une école mixte. De cette façon, on ne laissera pas toute une partie d'écoliers sans remède immédiat.

Mme De Rudder signale ensuite quelques cas d'enfants fréquentant la classe d'enseignement spécial qu'elle dirige à Gand.

M. le Dr Dupureux (Gand).— Le but poursuivi par l'enseignement spécial est avant tout de former des individus capables de gagner leur vie d'une façon régulière.

Pour y arriver, il faut une observation de chaque instant chez ceux qui sont chargés de l'instruction des enfants arriérés.

Cette observation doit être consciente et raisonnée; elle doit partir de données scientifiques.

Le concours du médecin est ici obligé pour déterminer d'une façon certaine l'origine même de l'arriération.

L'établissement d'une fiche complète, résultat d'un examen somatologique minutieux de l'enfant et d'une enquête approfondie sur les antécédents est la première base de la direction à donner pour la guérison des tares constatées.

La direction pédagogique dépend des conditions d'existence de telle ou telle lésion cérébrale, de telle ou telle malformation des organes sensoriels.

On conçoit d'une façon claire le principe de l'association du médecin à l'instituteur pour le traitement médico-pédagogique.

chez un patron pitoyable, l'aider de conseils au début de sa carrière pour ne l'abandonner à lui-même que le jour où il est assez fort pour se subvenir par son propre travail, tel est la mission des comités de patronage.

En conséquence du court exposé dela question, nous avons l'honneur Mme De Rudder et moi de soumettre au congrès les trois vœux suivants :

1. *Le Congrès émet le vœu qu'il est utile pour assurer un enseignement spécial parfait :*

a) *Que des cours de physiologie et plus spécialement de psychophysiologie soient organisés dans les écoles normales, pour les instituteurs en général;*

b) *Que, réciproquement, des cours d'hygiène de l'éducation, accessibles aux médecins, soient institués dans les universités, de façon à former des spécialistes.*

2. *Le Congrès estime que l'enseignement mixte doit être recommandé, afin de réunir les enfants arriérés suivant les caractères de leur arriération, et pouvoir ainsi spécialiser avec le plus de fruit possible.*

3. *Le Congrès estime que l'enseignement spécial doit être complété par la constitution de comités de patronage qui veillent au placement des arriérés suffisamment instruits, et qui soutiennent leurs premiers efforts.*

M. L. Grandvilliers (Meyzieux, France) discute le premier de ces vœux. Ce n'est ni à l'école normale primaire, ni à la faculté de médecine que peut se faire l'éducation spéciale professionnelle et technique des médecins, des instituteurs, des chefs d'ateliers et du personnel hospitalier qui devra assurer le fonctionnement des établissements réservés aux anormaux.

Il est nécessaire de créer, à côté des grandes institutions destinées aux sourds-muets, aux aveugles et aux anormaux, des écoles normales, où les futurs éducateurs et médecins spécialistes recevront les notions théoriques et pratiques qui leur sont indispensables, et qui sont assez complexes pour nécessiter des études prolongées.

M. le Dr Ley (Anvers) est adversaire d'une école normale spéciale ; il estime que tous les médecins et instituteurs devraient posséder les notions spéciales relatives à l'étude et au traitement des enfants anormaux.

M. T. Jonckheere (Bruxelles) prend part à la discussion de ce premier vœu et renvoie notamment à son rapport sur la *Formation du personnel chargé de l'éducation des enfants arriérés*. (Voir Rapports de la troisième section, pages 165-169). Lorsqu'on examine sérieusement le problème de l'éducation des enfants arriérés, deux questions s'imposent à notre attention : 1° Qui doit faire cette éducation ? 2° Faut-il une préparation spéciale aux personnes chargées de travailler au relèvement des irréguliers, et, dans l'affirmative, laquelle ?

Trois facteurs peuvent intervenir dans ce domaine ; 1° les parents ; 2° les infirmiers et infirmières ; 3° les instituteurs et institutrices, ainsi que les médecins.

Les parents sont incapables de donner l'éducation rationnelle nécessaire au développement régulier des enfants arriérés ; ils sont, la plupart du temps, incompétents en matière d'éducation, surtout en matière d'éducation spéciale. En outre, le milieu familial, dont l'influence est évidente, est très souvent mauvais. Pour ce double motif, il est de toute nécessité d'enlever l'enfant à son milieu ordinaire et de le placer, soit dans une école ou une classe d'enseignement spécial, semblable aux organismes déjà créés par les villes de Bruxelles, d'Anvers et de Gand, soit dans un institut d'enseignement spécial, semblable à celui que dirige M. le Dr Decroly à Bruxelles. Néanmoins, il est utile de donner aux parents des indications générales sur la matière, afin qu'ils ne contrarient pas l'œuvre de l'enseignement spécial. C'est pour cette raison que je propose d'adopter, comme corollaire des vœux déposés par M. le Dr Dupureux et Mme De Rudder, la proposition suivante : *Le Congrès estime qu'il est désirable d'organiser des conférences et causeries publiques, dans le but de mettre*

les parents au courant de leurs devoirs au point de vue de l'éducation des enfants anormaux. Ce vœu présente l'avantage d'englober le deuxième vœu qu'a présenté M. Rouma lorsqu'il a fait sa communication sur les troubles de la parole. — M. Rouma se rallie à cette manière de voir.

Dans les établissements d'enseignement spécial, il ne s'agit pas de confier l'éducation des enfants à des infirmiers ou infirmières, car, eux aussi, sont incompétents dans ce domaine. D'ailleurs, ils disposent d'une instruction et d'une culture absolument insuffisantes. En voulant leur confier la mission de faire l'éducation des enfants arriérés, on est certain de voir appliquer les principes de la pédagogie spéciale d'une manière routinière et inefficace.

Seuls les instituteurs et les institutrices, en association avec les médecins, sont en situation de remplir le rôle qui fait l'objet de la présente discussion ; car ils ont, outre le sentiment, les connaissances générales voulues pour comprendre et réaliser les facteurs qui se trouvent à la base de l'éducation spéciale. Cependant, ils ont besoin de recevoir une préparation complémentaire, à la fois théorique et pratique. Cette préparation doit leur être fournie à l'école normale ; l'expérience réalisée à l'école normale d'instituteurs de la ville de Bruxelles est là pour démontrer qu'il s'agit d'une chose possible et efficace. Si je ne suis pas partisan de la création d'une école normale spéciale, c'est qu'il est nécessaire que tous les instituteurs et toutes les institutrices soient préparés, afin de pouvoir reconnaître et classifier les enfants arriérés et d'être à même de les désigner pour l'enseignement spécial.

Pour répondre à une question soulevée par Mlle Müller, de Rouen, il est inexact de croire que les institutrices conviennent mieux que les instituteurs pour s'occuper des enfants anormaux. La question du sexe n'intervient pas ici. Il y a d'excellents instituteurs dans l'enseignement spécial, de même qu'on y rencontre d'excellentes institutrices.

Enfin, il est indispensable que les médecins fassent, d'une part, une étude d'ensemble de l'évolution des enfants normaux et anormaux, et, d'autre part, l'étude des principes fondamentaux de la médico-pédagogie.

Dans ces conditions, je m'associe entièrement au premier vœu formulé par M. le Dr Dupureux et Mme De Rudder, qui renferme le premier vœu formulé antérieurement par M. Rouma.

M. L. Grandvilliers (Meyzieux, France) est partisan d'une préparation spéciale à donner dans les écoles normales; mais il estime qu'il est nécessaire de compléter ce premier effort par la création d'une école normale spéciale.

M. le Dr O. Decroly (Bruxelles) pense que la question soulève des difficultés pratiques. A Budapesth, dit-il, les instituteurs sont préparés dans une école d'irréguliers qui contient différentes catégories de ceux-ci. Ils y demeurent un an, reçoivent des notions théoriques et subissent un examen. La seconde année, ils font de la pratique dans une école plus spéciale, suivant le type d'anormaux qu'ils veulent éduquer. Il y a là une forme d'école spéciale qui pourrait satisfaire MM. Jonckheere et Grandvilliers.

M. Marius Dupont (Paris) parle dans le même sens. Il rappelle qu'il existe des écoles spéciales pour former les maîtres de sourds-muets et d'aveugles dans beaucoup de pays.

Il demande que les professeurs d'anormaux soient spécialisés dans des écoles d'anormaux, attendu, dit-il, que les jeunes gens sortis des écoles normales ne sauraient être à la fois instituteurs primaires, professeurs de sourds-muets et d'aveugles et éducateurs d'anormaux.

M. F. Pereira (Madrid) appuie les observations présentées par MM. Grandvilliers et Dupont.

L'assemblée adopte successivement le deuxième, le troisième et le premier vœu de M. le Dr Dupureux et de Mme De Rudder.

L'assemblée adopte également la proposition suivante :

Le Congrès émet, en outre, le vœu de voir créer des écoles normales spéciales pour la formation de spécialistes en matière d'éducation d'enfants anormaux.

L'assemblée adopte, enfin, le vœu présenté par M. Jonckheere.

M. le Dr Ley (Anvers) développe les idées de son résumé sur *L'Éducation des enfants anormaux et l'instruction obligatoire.* (Voir Rapports de la troisième section, p. 107.) Il y a une évolution complète desidées, relativement aux enfants anormaux; ceux-ci sont considérés aujourd'hui comme des malades; on ne les brutalise plus. Quand on les examine, on voit qu'on doit agir par des moyens hygiéniques; on doit les changer de milieu et leur donner une médication appropriée à leur état. Le fait de les séparer des enfants normaux constitue déjà un traitement. Mais pour que l'enseignement spécial ressorte tous les bienfaits qu'on peut en attendre, les enfants doivent subir un examen médico-psychologique. Il est indispensable de s'occuper d'eux avant l'extériorisation complète de leur anomalie; à cet effet, il faut que l'enfant soit obligé de passer par l'école, afin que, pendant ce temps, il puisse être observé, afin aussi que l'on soit en mesure d'étudier ses tares et ses caractères pathologiques, renseignements nécessaires à l'élaboration du traitement médico-pédagogique. Or, il est regrettable que les enfants, qui ont précisément le plus besoin d'être observés et étudiés, ont une tendance à se soustraire à l'influence bienfaisante de l'école. Pour remédier à cette situation grave, il faut que la loi intervienne. Dans ces conditions, je propose d'adopter le vœu suivant : Le Congrès estime que pour rendre efficace le rôle de préservation sociale auquel vise l'éducation donnée aux enfants anormaux, la mesure primordiale à prendre est de décréter dans tous les pays l'instruction obligatoire.

Le Père Amédée Stockmans (Gand) voudrait éliminer cette question épineuse. Elle donne lieu à des controverses très sérieuses; de plus, étant donné qu'elle figure au programme d'un parti politique en Belgique, la discussion pourrait nous conduire sur un terrain étranger à celui dont s'occupe le congrès. Pour ces motifs, il demande que la question ne soit pas discutée.

Le Père Florimond Maes (Gand) appuie les paroles prononcées par le Père Stockmans. Il ajoute que cette question ne peut, d'ailleurs, pas être traitée, parce qu'elle est d'ordre politique, et que l'article 10 du règlement organique stipule que « toute discussion sur le fond d'une question politique, philosophique ou religieuse est interdite ».

M. le Dr J. Demoor (Bruxelles), en sa qualité de président, fait observer qu'il ne voit pas dans l'exposé fait par M. le Dr Ley une question politique, car, dans ce cas, dit-il, j'aurais immédiatement retiré la parole à l'orateur. Le fait qu'un problème se trouve au programme d'un parti politique ne signifie aucunement que cette question a réellement un caractère politique.

M. le Dr Ley (Anvers) se refuse à considérer la question qu'il a soulevée comme étant d'ordre politique; c'est un problème social que nous avons le devoir d'examiner et de résoudre.

M. L. Degeneffe (Liége) propose de mettre aux voix la question préalable suivante : Le point soulevé par M. le Dr Ley a-t-il un caractère social ou politique?

M. de Brabandère (Bruxelles) estime qu'il s'agit bien d'une question politique. Il engage l'assemblée à rejeter le vœu proposé par M. le Dr Ley.

M. T. Jonckheere (Bruxelles) est d'accord avec M. le Dr Ley pour affirmer qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un pro-

blème social de la plus haute importance, qui mérite donc d'être pris en sérieuse considération. Il est convaincu que l'instruction obligatoire serait de nature à diminuer dans une notable mesure l'arriération chez les enfants, du moment que la cause n'est pas d'ordre héréditaire ou médical. En conséquence, il appuie le vœu de M. le Dr Ley et espère que l'assemblée l'adoptera.

M. L. Grandvilliers (Meyzieux, France) appuie également le vœu.

M. le Dr O. Decroly (Bruxelles) pense que ce sont surtout les mots « instruction obligatoire » qui effraient ; il est persuadé que tout le monde est d'accord sur le fond. Il croit qu'en substituant aux mots « instruction obligatoire » une formule exprimant la même pensée, le vœu sera adopté à l'unanimité.

Le vœu de M. le Dr Ley est amendé par MM. les Drs Decroly et Dupureux comme suit :

Le Congrès estime que pour rendre efficace le rôle de préservation sociale auquel vise l'éducation donnée aux enfants anormaux, il importe que tous *les enfants soient examinés médico-pédagogiquement à l'école.*

M. le Dr Ley (Anvers) se rallie à ce libellé, étant donné que son but, en réclamant l'instruction obligatoire, est précisément de faire en sorte que tous les enfants soient soumis régulièrement, à l'école, à un examen médico-pédagogique et au traitement qui en résulte. L'idée est la même; seule la forme du vœu est modifiée.

Les Pères A. Stockmans et Fl. Maes (Gand) se déclarent satisfaits et voteront le vœu.

Le vœu est adopté.

M. Marius Dupont (Paris), au nom de l'assemblée, remercie le président, M. le Dr Demoor de l'impartialité et de la

bienveillance dont il a fait preuve au cours de ces trois journées de travail. Il a, dit-il, dirigé les séances avec autant de talent que de courtoisie. *(Applaudissements.)*

M. le Dr J. Demoor (Bruxelles), président, remercie M. Dupont de ses paroles aimables. Il adresse de vifs remerciements aux trois secrétaires de la section et particulièrement à M. Jonckheere qui a préparé tout le travail. Il remercie également tous ceux qui ont assisté aux travaux de la section. On a, dit-il, fait faire un grand pas à la question de l'enfance anormale; le problème qui a fait l'objet de nos discussions aura progressivement la solution scientifique dont nous avons mis quelques éléments en évidence. Si nous avons parfois adressé des critiques à certaines administrations, c'est sans mauvaise intention; elles étaient uniquement faites pour arriver à des solutions meilleures. Ce qui a été dit ici doit être considéré comme l'expression du désir que tous nous avons de faire mieux au point de vue du relèvement des enfants anormaux. *(Applaudissements.)*

Résumé succinct

des Rapports qui ont été envoyées trop tardivement pour figurer dans le Volume des Rapports de la Troisième Section

---

I. — Statistique des enfants anormaux présentés à la consultation externe de la Salpétrière. — Classification de ces enfants. — Vœux.

Par M. le Dr Jules Voisin,
Médecin de la Salpétrière.

Tous les enfants renvoyés des écoles communales de Paris et qui me sont adressés à ma consultation externe de la Salpétrière soit par les professeurs, soit par les parents, sont aussi tous des enfants anormaux au point de vue intellectuel. Les enfants dont je donne ci-dessous le pourcentage sont des enfants de 6 à 15 ans.

Chez les enfants anormaux, l'idée de traitement se substitue à l'idée de punition.

Faute d'avoir accompli ce devoir social et humanitaire, on a vu grossir la phalange des délinquants et des criminels juvéniles.

Voici comment je les classe et à quelle maladie je rattache leur anomalie intellectuelle et dans quelle proportion j'ai constaté ces maladies :

Maladies nerveuses.	20 % Epilepsie convulsive rare avec ou sans troubles mentaux. 20 % Hystérie avec ou sans troubles mentaux. 5 % Epilepsie méconnue avec troubles mentaux. 2,5 % Chorée avec ou sans troubles mentaux. 2,5 % Neurasthénie (irritabilité ou dépression avec aboulie), due à croissance, convalescence de fièvres graves, tuberculose, etc.

DÉGÉNÉRESCENCE MENTALE.	5 °/₀ Intelligence avec psychose dégénérative (idées fixes, obsessions, impulsions, phobies, etc.). 25 °/₀ Débilité mentale avec psychose dégénérative (périodes d'excitation et de dépression ; idées vagues de persécution, perversion des instincts, impulsion, etc.) 20 °/₀ Imbécillité avec psychose dégénérative (périodes d'excitation et de dépression ; perversion des instincts, impulsion ; idiotie morale).

Mon but dans cette courte communication n'est pas tant d'indiquer les moyens à employer pour l'instruction et l'éducation de ces enfants que de montrer que tous ces enfants qu'on trouve excentriques, bizarres, turbulents, *non comme les autres enfants*, sont des malades relevant des lois de l'hérédité morbide, c'est-à-dire de la dégénérescence mentale, et qu'ils ont besoin d'un traitement médico-pédagogique.

Aussi j'émets les vœux suivants :

1° Aucun enfant réputé anormal ne devra être renvoyé d'une école. Il devra être soumis à l'examen d'un médecin spécialiste ;

2° Des instituts médico-pédagogiques seront institués dans toutes les villes. Des colonies agricoles ou horticoles et des écoles professionnelles seront attachées à ces instituts ;

3° Des conférences par des médecins spécialistes seront instituées pour former des éducateurs de ces enfants anormaux ;

4 Enfin des sociétés de patronage veilleront sur ces jeunes gens une fois sortis de l'école.

II. — Une classification pratique des jeunes anormaux.

Par M. le Dr Roso de Luna,
Madrid.

L'auteur montre la nécessité qu'il y a d'établir une classification *pratique* des enfants anormaux au point de vue du traitement auquel ils doivent être soumis. Il fait observer que le rapport entre les anomalies sensorielles, les anomalies affectives, les anomalies de la volonté, etc., et les lésions organiques correspondantes, n'est pas encore nettement connu.

Il insiste sur l'utilité de soumettre les enfants anormaux à une éducation faite au point de vue médical et au point de vue pédagogique.

III. — Zur Frage der gemeinsamen Erziehung der Geschlechter.

Von J. Trüper,
Direktor des Erziehungheimes und Kindersanatoriums auf der Sophienhöhe bei Jena (Thüringen).

I. — Die gemeinsame Erziehung der Geschlechter in der Familie ist das Normale, die getrennte Erziehung der Geschlechter das Abnorme. Da die Familie aber die naturgegebene normale Erziehungsanstalt ist, so weist der Bau der Familie auch die Schule auf die gemeinsame Erziehung der Geschlechter.

II. — Auch das Leben und Wesen wie das Interesse an der Gesunderhaltung des Volkes, der Gesellschaft führen zu der Forderung der gemeinsamen Erziehung der Geschlechter, und zwar nicht bloss für die sogenannten Volksschulen, sondern auch für die Schulen der oberen Stände.

III. — Die gemeinsame Erziehung der Geschlechter gewährleistet uns die natürlichste und zweckmässigste Lösung der Frauenfrage.

IV. — Die Verschiedenheiten der Geschlechter in intellektueller Beziehung während der Kindheit und selbst auch im Jünglings-und Jungfrauenalter geben keinen Grund für die Trennung der Geschlechter, sondern erhöhen bei gemeinsamer Erziehung durch ihre Ergänzung nur die Gesamtleistungen beider Geschlechter.

V. Selbst die pathologisch gesteigerten Charakterverschiedenheiten während der Flegel-und Backfischjahre sind nur geeignet bei gemeinsamer Erziehung das Ungesunde niederzuhalten und abzuschleifen.

VI. — Auch die sexuellen Ausschreitungen der Jugend sind kein Grund für die Trennung der Geschlechter bei der Erziehung, sondern sie erheischen gebieterisch die gemeinsame Erziehung.

VII. — Selbst psychopathische Minderwertigkeiten der Jugend sind kein Grund für die Trennung, solange die damit behafteten Individuen nicht mit verbrecherisch sexuellen Neigungen behaftet sind und die Gesellschaft dauernd vor solchen Individuen geschützt werden muss.

IV. — Projet de loi sur la protection des enfants anormaux.

Par la Société espagnole d'hygiène,
Madrid.

Rapporteurs : Dr Tolosa Latour, Dr Mariscal,
Mme Marie de la Rigada.

La Société espagnole d'hygiène reconnaît l'urgente nécessité de la fondation de centres d'éducation pour enfants anormaux et propose l'établissement d'un de ces centres

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA QUATRIÈME SECTION

Œuvres diverses
ayant trait à l'Enfance

ANNEXE AU VOLUME VII RAPPORTS DE LA QUATRIÈME SECTION

Séance du Lundi 18 Septembre 1905

La séance s'ouvre à 9 1/2 heures.

Siègent au bureau : **M. le professeur Dejace**, président ; **I. Muller**, secrétaire.

M. le Président propose de compléter le bureau par l'adjonction des présidents d'honneur et des vice-présidents de la quatrième section.

Sont acclamés présidents d'honneur :

Mme la comtesse Lady Meath ; **M. Ulveling**, président de la Commission administrative des prisons (Luxembourg), Grand-Duché ; **M. le Dr Grancher**, à Paris ; **le Baron de Bouxhoeveden** (Russie) ; **M. Uttini**, Commissaire général du gouvernement italien à l'Exposition de Liége, délégué spécial au Congrès ; **M. Turquan**, chef des services de l'enfance au Ministère de l'Intérieur de France.

Vice-présidents :

Mlle Bouricius, La Haye ; **Mlle Rochebillard**, Lyon ; **Mme Jullien**, chevalier de l'ordre de Léopold, présidente du Patronage Saint-Servais, à Liége ; **M. Paul Ruffy**, conseiller ministériel titulaire en Autriche et inspecteur des asiles d'enfants de l'Etat ; **Mme Kergomard** ; **Mme Bouchet** (France) ; **M. Max** (Amsterdam).

M. le Secrétaire donne un résumé des rapports sur les Ligues d'enfants.

Mme A. Hoffmann (Suisse, Le Verger, Aire, Genève), déléguée de la Ligue de Bienfaisance, expose le but de la Ligue de Bienveillance : rendre l'enfant heureux en lui enseignant à faire le bonheur des autres. A cet effet, la

Ligue s'efforce d'amener l'enfant à mettre en pratique cette règle d'or : ne jamais laisser passer une journée sans la couronner par une bonne action.

Mme Hoffmann s'offre à expliquer le fonctionnement de la Ligue, à adresser des cartes et des programmes à ceux qui en feront la demande et à contribuer de toutes ses forces à la fondation de Branches.

M. l'abbé Lemmens. — Mais quels sont les moyens pratiques d'organiser ces associations?

Mme Hoffmann. — Chaque pays a un secrétariat; une personne de bonne volonté s'occupe des enfants et crée des sous-sections. C'est d'abord une œuvre de l'école, mais elle ne s'arrête jamais; elle continue jusqu'à la mort. Les enfants qui désirent faire partie de la Ligue reçoivent à l'école une carte portant une maxime qu'ils s'efforceront de mettre en pratique. Cette carte, pour laquelle ils donnent quelques centimes (elle a ainsi pour eux plus de valeur qu'une chose gratuite) est suspendue au-dessus de de leur lit. Les institutrices réunissent les enfants une fois par mois, et racontent ce que d'autres ont fait pour le bonheur d'autrui; de temps en temps, on leur offre un goûter, une promenade; ils s'entraînent mutuellement à faire partie de la Ligue, qui compte actuellement près de 40,000 enfants.

La Ligue s'efforce surtout de combattre l'orgueil, le contentement de soi-même, l'égoïsme.

M. l'abbé Lemmens. — L'œuvre s'adresse-t-elle à tous les enfants indirectement? Car l'enfant pauvre est capable aussi d'être bienveillant.

Mme Hoffmann.— Aucun enfant n'est exclu. Les enfants pauvres font quelquefois le bien avec plus d'entrain que les enfants riches.

M. Min (Herstal). — La Ligue de bienveillance se contente-t-elle de combattre l'égoïsme? Est-elle confessionnelle?

Mme Hoffmann. — L'œuvre a été fondée par une protestante, mais elle ne serait pas fraternelle si elle était protestante.

Dans les réunions, on développe non seulement la bienveillance, mais l'énergie, la volonté, etc.

M. Min (Herstal) voudrait voir s'étendre l'action de la Ligue, son but se généraliser et, de plus, tendre au développement de toutes les vertus morales, domestiques, de toutes les qualités maîtresses de la volonté. Dans ce dernier ordre d'idées, le profit d'ouvrir une école de caractère et de vertu paraîtrait répondre à ce desideratum d'une importance évidente, et l'orateur serait heureux de pouvoir le réaliser, soit sous le nom si sympathique de Ligue de bienveillance, soit sous celui, plus austère peut-être, d'école de caractère et de vertu ou de Ligue d'énergie.

M. Houzelle, instituteur à Montmédy, fait remarquer que la Ligue de bienveillance préconisée par Mme Hoffmann est aussi une Ligue d'énergie, puisqu'on ne saurait volontairement faire une bonne action sans faire acte de volonté, de caractère, en un mot, d'énergie; d'où, pour lui, l'inutilité de la nouvelle association dite Ligue d'énergie préconisée par M. Min.

Mlle de Gourlet (Paris) signale l'existence de la Ligue fraternelle des enfants de France, fondée en 1895 par Mlle Lucie Félix-Faure, qui compte aujourd'hui 32 comités et 12,000 adhérents. Chaque membre a comme devise : « Je promets d'assister avec affection et dans la mesure de mes forces mes frères malheureux, les enfants pauvres et abandonnés. »

M. Barlet, principal du Collège du Cateau, demande aussi bien pour l'œuvre de la Ligue de bienveillance que pour la Ligue fraternelle, quels sont les moyens pratiques financiers? Quelle est la propagande rationnelle et efficace? Il connaît à peine de nom les deux œuvres dont il vient

d'être question. Il serait intéressant de connaître les journaux, bulletins, brochures, etc., qui permettraient d'étudier ces œuvres à fond.

Le bureau met aux voix le vœu suivant :

Le Congrès, frappé des avantages que présentent au point de vue de la formation morale des enfants les associations connues sous le nom de Ligues de bienveillance, signale tout particulièrement ces institutions à l'attention des éducateurs et fait des vœux pour leur vulgarisation.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

2e QUESTION.

La section aborde le second point de l'ordre du jour : « La question des mutualités scolaires. »

M. Houzelle, instituteur à Montmédy, donne des détails sur le fonctionnement des mutualités d'enfants. Les enfants donnent une cotisation de 10 centimes par semaine; 5 centimes sont versés sur le livret individuel de retraite du sociétaire; 5 centimes sont réservés au paiement des indemnités en cas de maladie et à l'alimentation du fonds commun de la société, si celle-ci admet le fonds commun de retraite.

L'enfant mutualiste est donc assuré, dès l'âge de 55 ans, de jouir d'une double pension de retraite, l'une fournie par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, calculée d'après les versements effectués sur son livret individuel, l'autre, servie sur le fonds commun de la société.

M. Houzelle explique ensuite ce que sont les indemnités de maladie et se préoccupe de la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les enfants indigents et les enfants assistés, auxquels le défaut de ressources ou de famille interdit l'admission dans les mutuelles.

Mme Perguilhem (Pau, Basses-Pyrénées) signale l'existence de mutualités d'enfants dans le sud de la France.

La cotisation de 10 centimes par semaine se répartit comme suit : 5 centimes en prévision de la maladie ; 5 centimes pour la Caisse de retraite. L'enfant reçoit 50 centimes de secours par jour pendant le premier mois, 25 centimes par jour pendant les deux mois suivants, et quand la maladie devient chronique, il appartient au comité de décider dans quelles conditions les secours seront continués aux malades. Les sommes non affectées aux secours de l'enfant malade sont reversées dans les livrets de retraite. On a remarqué que les enfants pauvres apportent difficilement leur cotisation.

M. Houzelle soumet à l'assemblée le vœu suivant :

Que les pouvoirs publics interviennent auprès des conseils généraux et des municipalités, afin d'obtenir du département et des communes les subsides nécessaires au paiement des cotisations des enfants pauvres, âgés de moins de treize ans, tout en exigeant de leur part un effort personnel pour gagner cette cotisation.

M. le Président fait remarquer que le vœu ainsi libellé présente un caractère national et propose d'en modifier le texte en tenant compte des diverses observations échangées.

M. Godbert résume son rapport sur les mutualités d'enfants.

M. De Leeuw, secrétaire de l'Université populaire de Saint-Gilles (Bruxelles), a fondé des réunions amicales pour jeunes ouvriers et ouvrières, au sein desquelles existe une mutualité pour jeunes filles comprenant deux catégories : les mutualistes de la première catégorie, pour un versement hebdomadaire de fr. 0.05, reçoivent fr. 0.40 par jour non férié pour le premier mois, fr. 0.20 pendant le second mois ; à celles de la seconde catégorie, un versement hebdomadaire de fr. 0.20 donne droit : 1° à une indemnité de fr. 0.65 par jour non férié pendant trois mois et fr. 0.30 pendant les trois mois qui suivent ; 2° à

une layette aux jeunes mères et 3° aux soins du médecin et aux médicaments.

M. le Président est d'accord avec les orateurs sur l'efficacité de la mutualité mais la difficulté c'est d'y faire affilier les indigents. Il estime qu'il faut leur faire verser quelque chose, quitte à parfaire par un subside et propose le vœu suivant :

Le Congrès, dans le but de développer la vertu de prévoyance et de l'inculquer plus spécialement aux déshérités de la fortune, émet le vœu :

1° Que des mutualités soient fondées entre enfants dès l'école ;

2° Que pour y amener les plus pauvres, on admette les versements les plus minimes des enfants et l'on encourage ceux-ci par des subventions temporaires égales à leur mise.

M. Houzelle se rallie au vœu ainsi formulé qui est adopté.

M. Ulveling (Luxembourg) estime que le mot de subvention pourrait être entendu comme s'appliquant seulement à l'intervention de l'assistance publique. A son avis, il ne faudrait pas exclure la bienfaisance privée.

M. le Président déclare que l'expression « subvention » s'applique à l'assistance privée aussi bien qu'à l'assistance publique.

M. Thomas, ingénieur agronome de l'Etat, Grivegnée (Liége), estime que les œuvres de prévoyance sont excellentes et qu'il est nécessaire de les vulgariser, mais au point de vue des mutualités de retraite ou de secours en cas de maladie chez les enfants, il trouve que l'effort doit être demandé aux parents.

Si l'enfant ne peut verser, si l'on cherche à verser à sa place (allocations des pouvoirs publics, dons de personnes généreuses) celui-ci s'habitue à recevoir l'aumône ; or, dès l'enfance, il faut réagir contre cette idée de frapper à la porte des autres.

M. Massot, secrétaire de l'Union familiale de Charonne, fait remarquer à l'appui de l'idée précédente, que bien peu d'enfants ne peuvent faire un petit versement; celui-ci peut, par exemple, facilement se priver de bonbons! Le vœu du bureau est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La séance est levée à midi.

Séance du mardi 19 septembre 1905.

La séance s'ouvre à 9 1/2 heures.

Siègent au bureau :

M. le professeur Dejace, président; **Mme Bouchet**, vice-présidente; **M. Max**, vice-président; **M. Muller**, secrétaire et **Mlle Debougnoux**, secrétaire-adjoint.

M. le Président annonce aux congressistes le projet de la visite de l'établissement des Enfants-Martyrs à Angleur.

A l'ordre du jour figure la question de la protection de l'enfance, subdivisée en quatre points :

1° La lutte contre la tuberculose;
2° La lutte contre l'alcoolisme;
3° Les jardins d'enfants et les colonies scolaires;
4° La mortalité infantile.

1° Lutte contre la tuberculose.

M. le Secrétaire donne lecture du résumé du rapport du **Dr Grancher** relatif à ce point.

M. Bertrand, inspecteur à Valenciennes, fait remarquer que l'inspection médicale est organisée en France, mais elle ne vise pas spécialement le cas de la tuberculose. Le médecin inspecteur peut examiner chaque élève, l'ausculter et s'il reconnaît en lui les germes de la tuberculose, en informer la maîtresse ou le maître, qui pourrait indiquer avec tact aux parents le régime recommandé par le Dr Grancher.

M. Rutgers (La Haye, Hollande) est d'avis que dans beaucoup de cas la tuberculose se découvre facilement. Elle commence d'ordinaire par une affection des glandes lym-

phatiques dans la région maxillaire, la porte d'entrée étant les dents molaires, se transmet au pharynx, etc. En général les affections primaires présentent les symptômes de la scrophulose.

Suivant **M. Barlet**, principal du collège du Cateau, il suffit de généraliser la mesure adoptée en France par laquelle des « fiches sanitaires » sont établies tous les trois mois dans les internats. On pèse l'élève, on mesure sa taille et son thorax; s'il y a des différences sensibles avec les constatations précédentes, le médecin (soit celui de la famille, soit celui de l'établissement) est appelé. La loi pour la vaccination obligatoire s'applique *très aisément;* la loi pour la visite *périodique obligatoire* le serait également.

Mme Hoffmann. — En Suisse le Département de l'Instruction publique a organisé une inspection médicale qui s'applique à tous les élèves des écoles primaires et qui marche parfaitement. La seule difficulté c'est de faire mettre en pratique par les parents le traitement qui a été prescrit.

M. Houzelle. — En France, la revaccination est obligatoire pour les enfants âgés de dix ans. Les parents et les enfants s'y prêtent de bonne grâce.

M. le Président fait remarquer qu'à Liége la visite médicale existe et fonctionne sans difficultés.

Comme conclusion, **M. le Secrétaire**, propose à l'assemblée le vœu suivant :

Le Congrès, frappé des avantages de la visite médicale des écoliers au point de vue de la lutte préventive contre la tuberculose, attire l'attention des maîtres et des pouvoirs publics sur l'intérêt social de première urgence qu'il y aurait à organiser sans tarder l'inspection médicale dans les écoles.

M. Lechantre, secrétaire de l'OEuvre du sanatorium des

instituteurs de France, insiste en faveur de la lutte contre la tuberculose infantile à la fois par l'inspection médicale régulière des écoles qui permettrait de découvrir et de combattre chez les enfants les germes de la terrible maladie et par des notions d'enseignement antituberculeux données aux élèves dans les leçons d'hygiène, qui les amèneraient à prendre eux-mêmes les soins préventifs nécessaires et à les répandre autour d'eux. S'il y a quelque amertume à annoncer aux parents que leurs enfants sont menacés de tuberculose, il serait bien plus douloureux encore de laisser mourir ces enfants et de les laisser infecter leur entourage faute de soins. L'intérêt collectif doit passer avant les intérêts particuliers et ce souci commande de déclarer et de soigner les cas de tuberculose à l'origine afin de les empêcher de se développer. Il y a d'ailleurs un préjugé à détruire, à savoir que la tuberculose serait incurable : elle peut au contraire être combattue efficacement même à domicile, non seulement par la suralimentation, qui est la partie la plus coûteuse de la cure, mais par le régime du grand repos et du grand air et surtout par les grandes précautions hygiéniques, toutes choses qu'il faudra s'employer à réaliser avant d'être obligé de recourir à l'hospitalisation dans les sanatoria malheureusement très insuffisants encore pour le nombre des malades qui en auraient besoin.

Comme conclusion, **M. Lechantre, Mmes Jullien** et **Lecoq** émettent un vœu additionnel en faveur de l'enseignement antituberculeux à l'école et proposent d'ajouter au vœu de **M. le Secrétaire**, l'alinéa suivant :

Considérant d'autre part qu'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la tuberculose au sein des familles, consiste dans l'instruction des femmes et spécialement des mères, préconise plus particulièrement à cette fin les conférences ad hoc *faites aux femmes affiliées aux diverses œuvres de bienfaisance.*

Le vœu dans son ensemble est mis aux voix et adopté.

2° Lutte contre l'alcoolisme.

M. Max résume le rapport de la Société des instituteurs abstinents de Hollande sur la protection de l'enfant contre l'alcoolisme.

M. Barlet demande que l'on distingue bien l'ivrogne de l'alcoolique.

M. Bertrand, inspecteur principal à Valenciennes, établit la nécessité des maisons ouvrières et des jardins ouvriers organisés sur le modèle des jardins scolaires, qui permettent aux travailleurs d'occuper utilement leurs loisirs et développent le rôle de la femme dans la lutte contre l'alcoolisme.

M. le Dr Léon Bonnet (Anvers) attire l'attention des parents contre le grand danger que présentent les préparations thérapeutiques à base d'alcool et les soi-disant fortifiants, et émet le vœu d'en voir proscrire l'usage dans la famille.

M. l'abbé Lemmens constate que l'alcoolisme existe en France, en Belgique, en Allemagne, qu'il est une cause de tuberculose; en conséquence, il faut avant tout combattre l'alcoolisme; il émet une série de vœux que M. le Secrétaire propose au vote de la section sous la forme suivante :

Le Congrès, considérant qu'il est inutile et le plus souvent nuisible, selon les déclarations les plus autorisées de la science, de donner des boissons enivrantes aux enfants, émet le vœu de voir proscrire l'usage des boissons alcooliques de la première alimentation des enfants.

Le Congrès, considérant que la plupart des abus en matière de l'alcoolisation de l'enfance proviennent de l'ignorance des parents, exprime le vœu de voir ceux qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance, combattre les préjugés, sur lesquels se base cette ignorance, et exprime conséquemment le vœu de voir toutes les sociétés

qui ont pour but la protection de l'enfance et l'amélioration de l'éducation, s'intéresser efficacement à la lutte antialcoolique.

Le Congrès, considérant que les sociétés de tempérance sont tout désignées pour remplir cette mission d'enseignement, exprime le vœu de voir ces sociétés se propager de plus en plus dans le pays et de les voir soutenues, appuyées énergiquement par les autorités, par les parents et spécialement par tous ceux qui ont à cœur le bien-être et la bonne éducation de la jeunesse.

Le Congrès, considérant que la presse est le grand levier de la pensée à notre époque, exprime le vœu de voir les journaux de toutes opinions, soit par des articles de fond, soit par des articulets, contribuer à extirper les préjugés populaires en matière d'alcoolisme dans l'éducation.

Le Congrès, considérant qu'un grand nombre d'enfants sont les victimes innocentes de l'alcoolisme de leurs parents, exprime le vœu de voir les autorités communales insérer dans les livrets de mariage un avis sommaire sur les dangers de l'alcoolisme dans l'éducation de l'enfance.

Le Congrès, considérant que l'instituteur, le prêtre et le médecin sont, de par leurs fonctions, particulièrement bien placés pour aider à combattre les abus des boissons fortes dans l'éducation familiale, leur adresse un chaleureux appel pour qu'ils contribuent, au moins à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, à combattre ces abus et à répandre la vérité sur les effets de l'alcoolisme dans l'éducation.

Ces vœux sont adoptés.

3° Jardins d'enfants. — Colonies scolaires.

M. le Secrétaire résume les rapports de MM. Van Ryssel-berge et Van Campenhout sur les colonies scolaires de Schaerbeek; de M. Arthur Delpy sur les colonies de vacances; de M. Gros, sur l'OEuvre du Grand air; de M. Chamorel sur les colonies de vacances de Lausanne; de M. Jules Avril sur les jardins pour enfants.

M. Lechantre expose le but et le fonctionnement de l'« Œuvre Saint-Quentinoise des enfants à la campagne » dont il est président.

Les colonies scolaires constituent un des meilleurs moyens d'améliorer la santé des enfants des villes industrielles.

L'œuvre en question a été fondée récemment à Saint-Quentin sous les auspices de diverses sociétés populaires de la ville.

A la suite de démarches personnelles et d'appels de la presse, l'œuvre reçoit depuis deux ans près de 3,000 francs de souscriptions volontaires auxquelles s'ajoutent deux subventions de 200 francs du Conseil général de l'Aisne et du Ministère de l'Instruction publique et la modeste contribution demandée aux parents des petits colons (1 franc de droit d'inscription et fr. 3.50 d'entretien) à la fois pour les intéresser davantage à l'œuvre et lui enlever le caractère absolu d'aumône. On accueille d'ailleurs les enfants des familles plus aisées qui peuvent payer le prix de revient total lequel est, pour un mois de trente jours, de 35 francs par tête, dont 25 francs pour la famille nourricière et le reste pour les frais de transports, d'imprimés et autres.

Les enfants inscrits sont examinés à titre gracieux par des médecins dévoués pour le cas de maladie contagieuse qui nécessiterait l'élimination. Des dames généreuses de la ville s'occupent aussi gracieusement de l'organisation des trousseaux personnels à chacun des pupilles.

Le placement se fait dans les familles paysannes des régions riches en prairies et en forêts, par l'intermédiaire des instituteurs et des institutrices qui connaissent les milieux présentant toutes garanties au point de vue des soins et de l'éducation nécessaires aux enfants.

En prévision des accidents, l'œuvre est assurée à une compagnie jusqu'à concurrence de 10,000 francs par accident, moyennant une prime de fr. 0.25 par enfant.

(l'ensemble des sociétés fédérés dans le même but devant former une prime globale de 1,000 francs).

Il est recommandé aux parents nourriciers de tenir les enfants très proprement, de les coucher séparément; en cas de nécessité de leur donner le plus de lait possible, de leur laisser assez de liberté pour qu'ils profitent du bon air tout en ne les abandonnant pas et d'en référer au surveillant (l'instituteur ou toute autre personne de confiance) en cas de nécessité quelconque (indisposition, inconduite).

La première colonie (1904) s'élevait à 54 enfants, celle de 1905 a été portée à 82. Ces petits colons sont pesés, toisés, mensurés au départ comme au retour pour permettre d'apprécier plus exactement les résultats. Ces résultats sont surtout appréciables au point de vue physique (augmentation moyenne de près de 2 kilogrammes en un mois, correspondant à l'accroissement normal d'une année entière, taille et thorax augmentés également, teint plus coloré, sang plus riche).

Les résultats sont également précieux au point de vue intellectuel (révélation de la campagne, acquisition de connaissances nouvelles, apprentissage de petites occupations manuelles) et au point de vue moral (enfants soustraits aux dangers des rues de faubourgs et soumis à l'influence de la vie pure et simple des champs, plaisir de parcourir les prairies et les bois, de goûter les beautés de la nature, éveil des sentiments de respect et de sympathie pour les travailleurs de la terre, développement de l'esprit d'affection, d'aide mutuelle, de solidarité qui doit unir les enfants, les hommes de demain).

Pour toutes ces raisons, M. Lechantre conclut en formant le vœu de voir se propager les colonies scolaires de vacances en faveur des enfants des villes par le concours généreux des particuliers, des associations et des pouvoirs publics et des familles elles-mêmes, estimant que la réalisation de ce vœu sera un effort modeste sans doute, mais

nullement négligeable, vers l'idéal supérieur qui doit unir tous les hommes dévoués : la fraternité sociale !

Une série de questions sujettes à discussion est soumise à l'assemblée.

1° La question de principe:

L'utilité des colonies scolaires est indiscutable.

M. Rutgers voudrait voir l'influence des colonies se continuer toute l'année en diminuant les heures de classe, en mettant toute la journée la salle de récréation à la disposition des enfants;

2° A quels enfants s'adresse cette institution ?

M. Laneau, président de l'Œuvre des Colonies scolaires de Schaerbeek, estime que les colonies s'adressent aux enfants pauvres et chétifs.

Mme Varlet trouve que les enfants chétifs sont intéressants, mais il faut aussi prendre parmi les pauvres, les forts afin de les rendre plus forts.

D'où l'on conclut que l'œuvre est utile, en ordre principal aux enfants pauvres et chétifs sans exclure les enfants forts si les ressources le permettent;

3° Quel est le genre de séjour à préférer du séjour en famille ou du séjour en colonies ?

M. Lechantre préfère le placement familial. Les colonies de vacances de la Ligue fraternelle des Enfants de France, dont parle Mlle de Gourlet, combinent les avantages du placement familial et du placement en groupe. Les enfants placés dans les familles de paysans sont groupés pour la journée par les Ligueurs habitant le voisinage qui les réunissent, les promènent, organisent des jeux et des occupations intéressantes.

M. Laneau préfère le placement en groupe à cause du régime de suralimentation indispensable à des enfants

maladifs ou malingres, régime que l'on ne peut obtenir chez le campagnard.

M. Delpy estime que les deux systèmes ont des avantages et des inconvénients. Le placement familial est moins coûteux, l'indépendance y est plus grande et la surveillance y est assez difficile; d'autre part, le placement en commun est la continuation de l'école.

Mme Bouchet pense qu'il faudrait envoyer en colonies les enfants qui ont besoin de suralimentation et en famille ceux qui se portent bien.

Mme Perquilhem (Pau) fait remarquer que le placement familial permet de choisir le climat en rapport avec le tempérament de l'enfant (mer pour l'enfant calme, montagne pour l'enfant nerveux).

M. Ulveling fait observer que dans les pays où il n'existe pas encore de colonies scolaires, il serait peut-être difficile de trouver des familles à la campagne qui se chargeraient des enfants.

La question du placement est réservée à un futur congrès et signalée à l'attention des observateurs ;

4° Durée du séjour ;

M. Chamorel a constaté que la première semaine est une semaine sans profit immédiat : l'enfant s'acclimate.

M. Delpy demande la permanence des colonies scolaires.

M. Laneau estime la durée de quinze jours minimum indispensable pour récolter les bienfaits d'une colonie.

M. le Dr Dupureux fixe aussi le minimum du séjour à quinze jours pour obtenir une amélioration, mais en général, la durée du séjour aux colonies ne peut être déterminée.

5° Quels sont les frais de séjour?

D'après M. Chamorel, la dépense est de fr. 0.90 par jour.

6° Quels sont les moyens de créer les ressources nécessaires? N'y aurait-il pas lieu de demander aux pouvoirs publics de mettre les écoles de campagne à la disposition des colonies?

Les ligues de bienveillance, dont a parlé Mme Hoffman, affectent fréquemment une partie des ressources dont elles disposent à l'envoi d'enfants pauvres et malingres dans des colonies de vacances.

Mme Gest propose d'affecter à ces œuvres l'économie réalisée par la suppression des distributions de prix.

M. Delpy recommande l'augmentation des ressources par les pouvoirs publics, la bienfaisance privée et la contribution des familles dans la mesure du possible aux dépenses de la colonie.

M. Lechantre dit qu'à Saint-Quentin on admet les enfants riches payant la pension complète.

M. Massot, secrétaire de l'Union familiale de France, pense qu'en faisant contribuer les parents dans une manière proportionnée à leurs ressources à l'envoi de leurs enfants en colonies scolaires, on augmente les ressources et on ménage aux parents la noble satisfaction d'avoir envoyé leurs enfants à la campagne.

M. Laneau formule le vœu de voir l'Etat, les sociétés de tramways, de chemins de fer, accorder, sinon le transport gratuit, au moins des tarifs exceptionnellement réduits en faveur des enfants nécessiteux emmenés à la mer ou à la campagne par les œuvres des colonies scolaires. Comme conclusion, le vœu VI est soumis à l'assemblée et adopté par celle-ci :

Le Congrès émet un vœu en faveur du développement des

œuvres du grand air pour les écoliers; exprime le désir que le bénéfice de ces œuvres soit assuré tout d'abord aux enfants pauvres et chétifs; attend d'une expérience ultérieure les moyens de se prononcer sur la question du placement familial ou par colonies, signale aux organisateurs la possibilité des échanges entre enfants des villes et des campagnes; estime que la durée du séjour à la campagne déterminée par l'autorité médicale doit être au moins d'une quinzaine; au point de vue des ressources appelle l'attention sur le concours que pourraient apporter à l'œuvre les ligues de bienveillance, la charité privée et la sympathie des pouvoirs publics, notamment pour ceux-ci en mettant à la disposition des colonies les locaux des écoles pendant la durée des vacances; estime enfin qu'il y a utilité à intéresser les bénéficiaires de l'œuvre en les faisant contribuer d'une façon si minime soit-elle aux frais de séjour.

4e point. Mortalité infantile.

M. le Dr Dupureux expose la question des assurances infantiles, question qui sera continuée le lendemain.

La séance est levée à midi.

Séance du mercredi 20 septembre 1905.

La séance s'ouvre à 9 h. 1/2.

Prennent place au bureau M. Turquan, président honoraire de la 4e section, M. le professeur Dejace, président, Mme Bouchet, vice-présidente; M. Max (Hollande), vice-président; M. Muller, secrétaire, Mlle Debougnoux, secrétaire-adjoint.

M. le Président annonce que M. Klumker, auteur d'une brochure traitant de la protection des enfants illégitimes ne pourra assister au Congrès. Les congressistes désireux de posséder cette brochure inscriront leur nom et leur adresse sur la liste déposée au bureau du Congrès.

A l'ordre du jour figure comme première question la mortalité infantile.

M. le Dr Dupureux, de Gand, donne quelques renseignements sur le fonctionnement des assurances infantiles.

Les assurances infantiles se pratiquent très fréquemment dans les centres industriels des Flandres belge et française. Elles consistent dans le versement de quelques centimes par semaine pour assurer à la mort de l'enfant une prime proportionnée à la durée des versements. Quelques sociétés mêmes font bénéficier d'une prime, sans versement spécial, la mère qui fait une fausse-couche alors qu'elle est assurée chez elles.

L'assurance de l'enfant se fait sans aucun examen médical.

Une statistique recueillie dans les livres d'une société de l'espèce en déconfiture, prouve que sur 141 enfants pour lesquels il a été payé une prime, 140 sont morts avant une

année d'assurance : quelques-uns, quelques heures après le premier versement; un seul a survécu 13 mois à la conclusion de l'assurance Nul doute que ces procédés ne sont entachés d'immoralité profonde.

Une objection, la seule présentée régulièrement par les assureurs,est que dans des conditions semblables les sociétés contractantes devaient faire des pertes considérables. Il suffit en réponse à cette allégation de faire savoir que les assurances des enfants entraînent généralement celles des parents; à raison de 17 centimes par tête, ce qui produit 34 centimes par semaine que la famille verse à la société, soit fr. 17.68 annuellement et si nous considérons que la vie peut se prolonger une trentaine d'années étant donnée la jeunesse des parents, nous voyons que chaque famille peut rapporter à la société fr. 530 40 et pour les 141 familles 74,256 francs, somme considérable à laquelle s'ajoutent les intérêts composés; de plus au bout de trois semaines de non paiement soit par suite de grève, de maladie, de chômage, les sommes versées sont acquises aux sociétés.

A la suite du remarquable rapport du professeur Budin à l'Académie de médecine de Paris, MM. Thierry et Bounhaye déposèrent un projet de loi à la Chambre française; cette assemblée le vota à l'unanimité et le Sénat le ratifia également par un vote unanime.

La loi déclare contraire à l'ordre public l'assurance qui donne droit à une indemnité en cas de décès d'un enfant de moins de douze ans; elle interdit à toute société de l'espèce d'exercer sur le territoire de la République et des colonies.

Simultanément, en Belgique, à la suite d'une enquête faite par les soins de la Société de médecine publique sur un rapport que j'eus l'honneur de lui présenter, un projet de loi fut déposé à la Chambre des représentants.

Il portait l'interdiction de l'assurance avant l'âge de cinq ans et la sanction pénale pour les contrevenants.

Le gouvernement estima que l'âge de trois ans était suffisant. Ce projet ainsi amendé fut voté à l'unanimité de la Chambre. Il vint au Sénat où il fut modifié en ce sens, que l'âge de cinq ans proposé par les promoteurs fut repris. Le Sénat se rallia à l'unanimité à la rédaction nouvelle que voici :

« ARTICLE PREMIER. — Est nulle toute clause d'assurance ayant pour objet le paiement d'une certaine somme d'argent en cas de décès d'enfants de moins de cinq ans ou de naissance d'enfants mort-nés.

» ART. 2. — Tout assureur, agent, inspecteur, directeur ou courtier d'assurances qui aura participé à la conclusion ou l'exécution d'un contrat frappé de nullité en vertu de l'article premier, sera puni d'une amende de 26 à 500 fr. »

Je pense que la loi belge est plus efficace et qu'elle répond à toutes les nécessités; il est souhaitable que la Chambre se rallie au vote du Sénat. En conséquence j'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

En prenant exemple sur les lois belge et française réprimant les assurances infantiles, il est urgent que les pouvoirs des différents pays où les abus existent ou pourraient exister prennent les mesures nécessaires pour les supprimer.

Mme Bouchet, inspectrice départementale des écoles maternelles de l'Isère, officier de l'instruction publique (Grenoble), fait connaître à l'assemblée l'œuvre de la protection de l'enfance à Grenoble.

Le but de l'œuvre est d'encourager, de faciliter l'allaitement maternel dans le peuple, en donnant aux mères pauvres ou besogneuses les moyens de nourrir elles-mêmes leurs enfants.

A la tête de l'œuvre, outre un comité directeur, se trouve un comité d'action ayant à sa disposition deux employés : l'un pour la comptabilité, l'autre pour les layettes, et un comité de dames patronnesses dont le bureau se compose de plusieurs présidentes d'honneur, d'une présidente, de

deux secrétaires, d'une trésorière, et de trois membres. C'est en somme aux dames patronnesses qu'est confié le fonctionnement de l'œuvre, car c'est parmi elles qu'on a trouvé les dames visiteuses et les dames pour les layettes.

Les dames visiteuses sont au nombre de 180. Elles visitent par groupe de deux, au moins une fois par mois, les femmes qui ont réclamé notre assistance. Chaque groupe s'occupe au minimum de deux assistées.

C'est aux dames visiteuses qu'incombe la délicate mission de faire les enquêtes dont dépend l'admission des assistées. Dès qu'une femme s'est fait inscrire (on reçoit les inscriptions à partir du cinquième mois de la grossesse), le secrétaire établit au nom de cette femme, qui s'est engagée à nourrir son enfant exclusivement au sein, un carnet (le modèle est montré aux congressistes) et le remet à un groupe de dames visiteuses. Ce carnet renferme 13 questionnaires faciles à détacher, un pour la mère et 12 pour l'enfant. Les dames visiteuses font leurs rapports sur ces questionnaires et les transmettent immédiatement au bureau de l'œuvre où le comité d'action se réunit tous les lundis à 5 heures du soir pour les examiner. Si les rapports concluent à l'admission, le comité la prononce et vote aussitôt les secours demandés. Mais la femme admise ne sera assistée qu'après la naissance de l'enfant; exceptionnellement dans le cas d'extrême misère, l'œuvre secourt la mère pendant la grossesse. Toutefois l'admission procure immédiatement aux mères la faveur de pouvoir se présenter à la consultation gratuite des femmes enceintes donnée à la Maternité par les médecins accoucheurs, le mercredi et le samedi de 9 heures à midi pour les femmes, le jeudi pour les filles-mères.

Les médecins consignent sur une fiche leurs observations et leurs prescriptions; les dames visiteuses veillent à ce que celles-ci soient rigoureusement observées jusqu'à l'accouchement et visitent le plus souvent possible leurs assistées. La Maternité admet gratuitement toutes nos assistées.

Après l'accouchement les dames visiteuses continuent à s'occuper de la mère mais s'attachent surtout à l'enfant. Elles vont le voir au moins une fois par mois pendant un an et donnent à la mère des conseils sur les soins à prodiguer au bébé. Aussitôt après la naissance, elles remettent à l'assistée une deuxième fiche, celle des nourrissons avec laquelle elle doit se présenter chaque mois à la Maternité à la consultation gratuite des nourrissons. Là, l'enfant est examiné, pesé, son poids marqué sur la fiche. S'il se développe normalement les dames visiteuses félicitent la mère; dans le cas contraire, elles s'efforcent de découvrir la cause du mal et d'enrayer celui-ci.

Les dames visiteuses tiennent le comité d'action au courant de leurs travaux par les rapports mensuels qu'elles lui adressent après chaque visite. Ces rapports sont réunis dans une chemise au nom de l'assistée et constituent le dossier de celle-ci.

En sortant de la maternité avec son enfant qu'elle a promis de nourrir exclusivement au sein, la nouvelle assistée reçoit une layette et mensuellement des secours alimentaires pour une valeur de quatre à six francs. Ces secours sont distribués au bureau par les dames du comité des layettes. Ce comité, composé de quarante-deux dames, une présidente, une vice-présidente, une secrétaire, est subdivisé en quatorze sous-comités de trois dames. Chaque sous-comité est à tour de rôle chargé de distribuer des secours.

Pour les mères privées, par ordre médical du bonheur de pouvoir allaiter leurs enfants, l'œuvre s'est annexée une « Goutte de lait » pour leur donner tout le lait nécessaire au nourrisson.

Le comité des layettes travaille encore à la confection des layettes et veille à ce que l'œuvre puisse donner satisfaction à toutes les assistées présentes le jour de distribution.

Un courant de sympathie règne entre les assistées et

leurs protectrices et tend ainsi à supprimer la distance qui sépare la femme riche de la femme pauvre.

Mlle Varlet, directrice de l'Ecole normale de Grenoble. — L'OEuvre de la Protection de l'Enfance dont vient de nous entretenir Mme Bouchet a comme ressources : 1° Les cotisations des Dames patronnesses fixées à 3 francs minimum; le maximum est fixé par la bonne volonté de chacune; 2° les cotisations des membres honoraires; 3° celles des membres fondateurs; 4° les dons; 5° les layettes fournies en grande partie par toutes les écoles de la ville (Lycée, école normale, écoles primaires, etc.).

Les élèves de ces écoles donnent de leur petite bourse pour les enfants, travaillent pour les enfants et apprennent ainsi à s'en occuper, à les aimer, à travailler pour eux. Nous obtenons par là, avec la philanthropie bien entendu, le rapprochement des classes parmi les mères et les enfants.

M. le Président. — M. De Leeuw, secrétaire de l'Université populaire de Saint-Gilles (Bruxelles), directeur des réunions amicales de l'Université populaire de Saint-Gilles, secrétaire du « Bon lait pour les Petits », a fait parvenir au bureau une note sur la « Consultation de nourrissons » de Saint-Gilles, note qu'il termine par un vœu en faveur de l'institution d'œuvres semblables.

M. Brébion, inspecteur de l'assistance publique de Seine-et-Oise (Versailles), remet au nom de M. le Dr Houssay un rapport sur les Pouponnières urbaines et rurales (moyen de restriction de la mortalité infantile),

M. le Président donne lecture de la note suivante : Le Dr François Houssay, de Pont-Leroy, prouvant par la statistique des services de l'Enfance au Ministère de l'Intérieur, l'insuffisance actuelle de la loi de la Protection de l'Enfance et le danger permanent de l'industrie nourricière, demande en se basant sur les bons résultats obtenus

et le mouvement d'opinion qui se produit en ce sens la création de Pouponnières suburbaines et de Pouponnières rurales, destinées à faire disparaître ce qu'on entend par industrie nourricière, et conclut que :

1° La mortalité infantile, facteur constant de dépopulation est facilement modifiable par l'extension des Œuvres de l'Enfance, et la création de nombreuses Pouponnières ;

2° L'initiative privée et les pouvoirs publics devraient s'entendre pour atteindre ce but de prophylaxie sociale, et les Conseils généraux devraient, systématiquement et annuellement, inscrire aux budgets départementaux une subvention spécialement affectée à l'Œuvre des Pouponnières.

M. Brébion se voit dans l'obligation de signaler que ce rapport s'écarte du sujet du Congrès en s'occupant de la protection de l'enfance hors de la famille.

En outre, il combat certaines conclusions n'étant pas partisan des systèmes préconisés qui ne donnent pas les résultats généralement présentés et qui sont fictifs.

M. Turquau, chef des services de l'enfance au ministère de l'Intérieur de France se rallie à l'opinion de M. Brébion et ajoute qu'il y aurait danger à préconiser un seul moyen de combattre la mortalité infantile ; celle-ci doit être combattue par tous les moyens; par l'action des œuvres telles que celles dont il vient d'être parlé, les consultations de nourrissons, qui rendent des services inouïs, et en général toutes les mesures qui propagent les connaissances de puériculture. Quel est, en effet, le grand ennemi du nourrisson? C'est l'ignorance de sa mère ou de sa nourrice. C'est cette ignorance qu'il faut combattre par tous les moyens.

Ces moyens sont : les conseils du médecin chargé de visiter l'enfant (application de la loi Roussel), l'organisation des consultations de nourrissons imaginée par M. le professeur Budin et dont les résultats dépassent

toutes les espérances, et enfin l'enseignement dès l'école des éléments de la puériculture.

M. le Président fait remarquer que M. Houssay n'ayant pu venir défendre ses idées et s'étant excusé, il convenait peut-être de prendre simplement acte des objections que son œuvre soulève et de ne pas passer au vote sur ce point. La question pourra être reprise à un autre congrès. *(Assentiment général.)*

Un vœu ayant été déjà émis au sujet des consultations des nourrissons, il y aurait peut-être lieu d'émettre celui que des éléments d'hygiène infantile figurent dans les programmes de l'enseignement.

M. Arthur Delpy. — Puisque tous les concours destinés à encourager l'allaitement maternel sont plus particulièrement capables de diminuer la mortalité infantile, je me permettrai de signaler à l'assemblée une œuvre privée très intéressante et encore toute récente, qui a été fondée par M. Henry Coulet, à Paris, et qui mérite de se développer en France et d'être créée à l'étranger. Elle consiste à nourrir gratuitement, pendant un, deux mois et plus, tant qu'elles sont fatiguées, anémiées, les mères pauvres nourrissant leurs enfants : ces mères peuvent venir, actuellement dans trois restaurants, déjeuner et dîner, en s'y rendant avec leur bébé, afin, c'est le but de cette œuvre privée, qu'en se fortifiant au moyen d'une nourriture saine, elles deviennent et restent capables de donner un bon lait à leurs enfants,

Comme conclusion de ce qui précède, **M. le Président** propose au vote de l'assemblée les vœux suivants :

1° *Le Congrès, dans le but de diminuer la mortalité chez les enfants en bas-âge, émet le vœu de voir les éléments de l'hygiène infantile figurer dans les programmes de l'enseignement ;*

2° *Considérant qu'un des meilleurs moyens d'enrayer ce*

mal consiste dans l'institution de consultations spéciales pour femmes enceintes, de consultations pour nourrissons et œuvres analogues à celles de la goutte de lait, émet le vœu de voir se propager ces œuvres. Il attire toutefois l'attention de leurs organisateurs sur l'importance qu'il y a à ne point perdre de vue le but essentiel de ces œuvres qui est de favoriser l'allaitement maternel;

3° *Emet le vœu qu'en tous les pays une législation analogue aux législations française et belge, intervienne énergiquement et sans tarder pour obvier aux abus auxquels ont donné lieu les assurances sur décès d'enfants.*

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

Protection des enfants délaissés.

M. Nové (Gand). — Nous considérons comme enfants délaissés :

1° Ceux à l'égard desquels les parents ne remplissent même pas l'engagement qu'ils ont pris en se mariant : de les entretenir, de les nourir et de les élever. (Art. 203 Code civil.)

2° Les enfants naturels non reconnus qui n'ont personne qui doive les élever et les entretenir.

Dans d'autres pays, en France, en Allemagne et plus récemment dans les Pays-Bas, une législation bienfaisante a mis sous la protection de la société, les enfants qui ne trouvaient pas chez leurs parents les soins auxquels ils avaient droit.

On a compris qu'il y avait pour la nation un intérêt supérieur à restreindre le nombre des enfants délaissés et de se mettre à la place des parents pour accomplir le devoir d'éducation quand ceux-ci ne le remplissaient pas.

En France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, l'instruction est obligatoire. A cet égard, notre législation est en retard sur celle de nos voisins et si nous pouvons citer

avec orgueil notre loi du 27 novembre 1891, pour la répression de la mendicité et du vagabondage, comme une des meilleures pour le redressement de l'enfance coupable, nous devons constater avec regret que la loi n'autorise seulement les pouvoirs publics, à *commencer* à s'occuper des enfants, que lorsque ceux-ci, par quelque méfait, auront prouvé leur corruption. Les pouvoirs publics sont impuissants, quand il s'agit d'empêcher les enfants de se corrompre. Le fait que l'Etat ne s'occupe que des enfants qui ont délinqué met le public en défiance à leur égard; ils trouvent plus difficilement à se caser que d'autres; dans la société, ils sont toujours un peu les parias et ceux qui se reclassent ont beaucoup de peine à garder leur place. Il est donc de la plus grande nécessité de s'occuper avec activité des enfants délaissés avant qu'ils n'aient failli.

Certainement les devoirs des parents à l'égard de leurs enfants devraient être mieux définis qu'ils ne le sont, et ce n'est qu'à la condition de déterminer avec exactitude et précision à quoi ils sont tenus, que l'on poura agir contre ceux qui ne remplissent pas leurs obligations.

Conclusions.

Est-ce à dire qu'il ne faut rien faire parce que la législation est insuffisante?

Au contraire, le devoir de la charité privée nous semble être de se liguer et de provoquer un mouvement puissant en faveur d'une meilleure définition des obligations des parents envers leurs enfants; et, avant tout, de l'organisation d'une protection légale en faveur des enfants naturels non reconnus, qui leur donne le droit de recevoir une instruction et une éducation que personne ne leur doit aujourd'hui, dans l'état actuel de notre législation.

Après cela, comment devra s'exercer l'action des sociétés qui se donneront pour but l'amélioration des enfants délaissés?

Rechercher le père et la mère pour se rendre compte de délaissement.

S'il est constaté qu'il y a négligence et que les parents eux-mêmes ont besoin d'une direction, s'appliquer à leur montrer leurs devoirs et les aider à les accomplir.

Si des parents n'envoient pas leurs enfants à l'école parce qu'ils n'ont pas de quoi les habiller, leur procurer les vêtements.

Si des parents ont de la peine à bien nourrir leurs enfants, leur faire comprendre que la soupe scolaire diminuera leurs charges. Et ainsi obtenir, ce qui sera facile, qu'on puisse suivre leurs enfants et améliorer du coup parents et enfants.

M. Ulveling (Luxembourg), président du Comité de protection des enfants moralement abandonnés. — Toutes les œuvres de protection des enfants moralement abandonnés seront stériles aussi longtemps que les tribunaux ne pourront pas proclamer la déchéance de la puissance paternelle en cas d'indignité notoire des parents.

En conséquence, je propose le vœu que les législateurs adoptent une loi tendant à la déchéance de la puissance paternelle en cas d'indignité notoire des parents.

Mme Hoffmann. — Une loi bien conçue est indispensable au bien des enfants délaissés ou martyrs, dans tous nos pays civilisés. En Angleterre, où la loi ne suffit pas, les sociétés protectrices de l'enfance ont à s'occuper annuellement d'une moyenne de cent mille enfants. Sur ce nombre, trois mille succombent annuellement à la suite de mauvais traitements.

M. le Président. — Si l'on prononce la déchéance paternelle, il faut instituer une tutelle.

M. Ulveling. — Si l'Etat supprime la puissance paternelle, il a pensé à la tutelle.

M. le Président. — Cela n'existe pas pour certains pays.

M. Brébion. — L'Etat peut confier l'enfant à un membre de la famille, mais sous la tutelle de l'assistance publique.

Protection des jeunes délinquants.

M. Muller résume le rapport sur les « Juvenile Courts » aux Etats-Unis et soumet le vœu suivant au vote de l'assemblée :

Le Congrès, désireux d'assurer la protection et l'éducation des enfants délaissés, qu'ils soient ou non en contravention avec la loi, attire l'attention des éducateurs et des pouvoirs publics sur l'institution des tribunaux fondés en Amérique sous le nom de « Juvenile Courts », pour assurer les bienfaits de l'éducation aux jeunes délaissés. Il souhaite de voir les lois réglant la puissance paternelle rendues plus sévères vis-à-vis des parents indignes, afin de soustraire les enfants à leur influence.

M. Brébion. — En France, on s'occupe de savoir si le jeune délinquant reçoit l'éducation nécessaire.

Mme Kergomard. — Il y a, en France, des sociétés qui, à côté de l'Assistance publique, adoptent des enfants pour les mettre en famille, à la campagne et non dans des institutions où, malgré toutes les précautions, les enfants sont trop nombreux pour qu'on puisse les suivre individuellement. Telle est l'Union française pour le sauvetage de l'enfance.

Mlle Bouricius. — En Hollande, la Société « Pro Juve », fondée par le professeur van Hamel, à Amsterdam, donne aux enfants conduits devant les tribunaux un patron qui surveille la famille et l'enfant dans la famille; de cette façon, on n'enlève l'enfant de son milieu que quand le patron le juge nécessaire.

Souvent, dans les grandes villes, où il y a des homes pour écoliers, les patrons y envoient les enfants entre les heures d'école et là on s'occupe de leur éducation.

Mme Hoffmann. — En Suisse, les délinquants ne paraissent pas seuls au tribunal.

Le vœu formulé par M. Muller est adopté par l'assemblée.

M. Nové ajoute que, comme il s'agit d'arracher les enfants à la rue, qui est l'école de la prison, il y aurait lieu de provoquer pour la charité publique un mouvement puissant en faveur de l'instruction obligatoire dans les pays où elle n'existe pas.

Protection des enfants illégitimes.

M. Brébion demande que toutes les œuvres, de quelque nature qu'elles soient, protègent, assistent tous les enfants sans exception, que ces enfants soient riches ou pauvres, légitimes ou illégitimes.

Mlle Bouricius. — A Francfort, les enfants illégitimes sont mis sous tutelle. Le Dr Klumker a réuni en colonie d'observation quelques enfants placés ainsi sous tutelle et a fait des constatations très intéressantes.

Mme Jullien (Liége). — Il est, en effet, grandement désirable que l'on protège tous les enfants, même les enfants illégitimes. Mais il faut aussi s'occuper des filles-mères, travailler à les remettre dans la bonne voie et leur procurer du travail, afin qu'elles puissent pourvoir aux besoins de leur enfant.

Quant aux filles-mères perverties, tâchons de les décider à se laisser placer dans des maisons de refuge, de repenties, et quand elles présenteront des garanties d'amendement, efforçons-nous de leur procurer les moyens de gagner honorablement leur vie.

Mme Clara Biske (Moscou). — Il a été voté récemment en Russie, une loi de responsabilité du père, en cas de naissance d'enfant illégitime : le père est recherché par les

tribunaux et tenu de contribuer, avec la mère, à l'entretien et à l'éducation de son enfant. C'est en somme, une loi faite en vue de la recherche de la paternité.

Le programme de la 4e section étant épuisé, **M. le Président** propose au vote de l'assemblée le vœu suivant :

Le Congrès considérant que dès que ses membres se seront séparés, leurs préoccupations peuvent malgré la meilleure volonté les distraire de l'étude des questions dont l'examen les a réunis, émet le vœu qu'un bulletin trimestriel rédigé par les soins du bureau organisateur du Congrès fasse connaître aux congressistes, aux parents et aux maîtres les livres et publications ayant trait aux diverses questions d'éducation.

L'heure de se séparer a sonné. **M. Uttini**, délégué du gouvernement italien remercie les congressistes pour l'honneur qui lui a été fait en le mettant au nombre des présidents d'honneur de la section, il espère voir le Congrès de l'éducation de l'enfance siéger l'année prochaine à Milan.

M. Turquan au nom de l'assemblée remercie M. le président et le félicite du tact et de la courtoisie dont il a fait preuve dans la direction des débats.

M. le Président remercie et reporte sur l'assemblée et ses assesseurs du bureau la grande partie des éloges qu'on veut bien lui décerner.

La séance est levée à midi.

Rapports

parvenus tardivement au Bureau de la Quatrième Section

Plusieurs rapports extrêmement intéressants sont parvenus au bureau après l'expiration des délais fixés et trop tard pour être publiés avant l'ouverture du Congrès. En conformité du règlement, on trouvera ci-après un résumé de ces rapports.

Éducation des futures ménagères

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT MODERNE
30, rue des Jeûneurs, Paris.

La Société d'enseignement moderne pour le développement de l'instruction des adultes (Paris, 30, rue des Jeûneurs) a créé l'an passé une section d'enseignement médical spécial où l'on prépare la jeune fille à son rôle de mère de famille soucieuse de l'hygiène et garde-malade intelligente, car la bonne ménagère se doit tout à la fois aux membres bien portants de la famille, aux petits enfants et à ceux qui souffrent.

Après une année d'études élémentaires, intermédiaire entre l'école et la section médicale, on donne aux élèves de quinze à dix-sept ans quatre cours répartis sur deux années : anatomie et physiologie au point de vue médical, cours de médication, notions médicales et hygiène. A la fin de la troisième année d'études, un certificat est délivré à la suite d'un concours.

Vœux : 1° Les mères de famille sont invitées à encou-

rager leurs filles à étudier l'hygiène et les premiers soins aux malades ;

2° Les institutrices sont engagées à acquérir des connaissances de médecine usuelle afin de pouvoir les enseigner à leurs élèves et les propager dans les familles ;

3° Le Congrès demande à l'administration de l'enseignement de vouloir bien encourager le personnel à acquérir les connaissances médicales nécessaires aux mères de famille.

Abus du tabac et rôle de l'Instituteur

Par M. Fontana
Instituteur à Omessa (Corse).

Après avoir nettement établi les effets nocifs du tabac sous ses divers modes de consommation, l'auteur, auquel la Société contre l'abus du tabac a décerné toutes ses récompenses, passe en revue les différents moyens que peut utilement employer l'instituteur pour agir non seulement sur les enfants, mais encore sur les jeunes gens et sur les hommes faits.

Voeu : Il serait à désirer que le Gouvernement rendît l'enseignement antitabacique obligatoire dans toutes les écoles.

Hygiène. — Action de l'Instituteur sur les familles

Par M. Fontana
Instituteur à Omessa (Corse).

C'est la quintessence et comme l'ossature d'un cours d'hygiène que, sous forme de conférences populaires, l'auteur donne chaque hiver aux familles. Il nous suffira

pour donner une idée de la façon très complète dont il est conçu, de reproduire ci-après les titres des chapitres :

Préliminaires. — Du sol et des eaux. — Habitations. — Chauffage. — Eclairage. — Causes d'insalubrité. — La propreté. — La tête, les cheveux et la face. — Les oreilles. — Les yeux. — Le nez. — La bouche. — Les mains. — Les pieds. — Maladies endémiques, épidémiques et contagieuses. — Les vêtements. — Les chaussures. — Aliments. — Viande. — Lait et œufs. — Légumes et fruits. — Conserves alimentaires. — Boissons. — Digestion, système nerveux. — Gymnastique. — Marche, saut, course. — Jeu, natation. — Equitation, escrime. — Danse, gymnastique vocale. — Veille et sommeil. — Travaux intellectuels et manuels.

Voeu : Obliger les municipalités à améliorer les conditions d'hygiène des locaux scolaires, là où il n'y a pas de groupes scolaires.

Œuvre de la protection de l'enfance à Grenoble

Par Mme Bouchet
Inspectrice des écoles maternelles et des classes enfantines de l'Isère.

C'est, en quelques pages substantielles, l'exposé du but, de l'organisation et des résultats d'une œuvre fondée à l'initiative du Dr Hermitte pour enrayer la mortalité infantile de un jour à un an. Le fonctionnement de l'œuvre est tout entier entre les mains de dames visiteuses et patronnesses qui, sous le contrôle du médecin, veillent autant que possible à ce que l'enfant soit nourri au sein et s'efforcent d'aider de toutes manières les femmes en couches : elles distribuent des layettes et des secours alimentaires et ont organisé en outre une consultation gratuite pour les femmes enceintes et une goutte de lait pour les mères — très peu nombreuses (22 sur 172 assistées) — qui ne peu-

vent pas nourrir leurs bébés. L'œuvre fonctionne d'après un mécanisme très intéressant et constitue un très curieux essai de rapprochement des classes par l'intermédiaire des enfants.

Œuvre Saint-Quentinoise des Enfants à la Campagne

par M. Lechantre
Président.

Pour son année de début, l'œuvre a pu conduire à la campagne pendant un mois 54 enfants de Saint-Quentin qu'elle a répartis dans 7 localités différentes. Au point de vue physique, des petits protégés ont puisé au grand air la force et la santé; au point de vue moral et intellectuel, ils ont appris mille choses inconnues et ont vu développer en eux l'esprit d'affection, d'aide mutuelle et de solidarité qui fait souvent défaut aux petits citadins. Le prix de revient a été de fr. 36.50 par tête.

L'Alcoolisme et l'Education

par M. l'abbé Jos. Lemmens
Belgique.

Après un rapide exposé de la situation faite aux enfants, d'une part par l'alcoolisme paternel, de l'autre par l'alcoolisation directe, l'auteur rencontre et réfute vigoureusement les préjugés qui veulent que l'alcool nourrit, donne des forces et des couleurs, préserve des maladies contagieuses et donne le sommeil.

Il termine en concluant à une croisade sans merci contre le fléau moderne de l'alcoolisme pour la destruction duquel

il fait appel à toutes les bonnes volontés : sociétés de tempérance, journaux, revues, administrations publiques, instituteurs, prêtres, médecins.

Ligue internationale des mères de famille pour la défense de leurs foyers contre les grands fléaux du XXe siècle,

par le Dr Suarez de Mendoza, président,
Paris.

En dehors de tout esprit de caste et de parti, l'œuvre dont M. le Dr de Mendoza est le président-fondateur enrôle les mères de famille dans la lutte contre la tuberculose, l'avariose, l'alcoolisme et la mortalité infantile. Elle combat ces fléaux, non seulement par l'action directe, mais encore par des publications vulgarisatrices, mises à la portée de tous. Elle a pris pour devise cette phrase de Pasteur : « En fait de bien à répandre, le devoir ne cesse que là où cesse le pouvoir de faire plus et mieux » et publie un bulletin mensuel très intéressant. Le conseil d'administration est recruté parmi les membres les plus éminents du corps médical de Paris.

Sur l'Education des Enfants

par Mme Anna Hierta-Retzius
Suède.

Le nombre toujours croissant des jeunes criminels démontre suffisamment que l'*instruction* ne suffit pas et qu'une bonne *éducation* doit viser à prévenir le mal en inspirant à temps de bonnes tendances aux enfants.

A cet effet, l'initiative privée aidée par les pouvoirs publics, a fondé depuis 1886, particulièrement à Stock-

holm, des *ouvroirs pour enfants* dont les résultats sont excellents. Ces œuvres recueillent les enfants pauvres de 7 à 14 ans pendant les heures que leur laisse libres l'école primaire; préservés des dangers de la rue les enfants acquièrent de bonne heure une certaine habileté manuelle, voient affinée leur faculté d'observation et trouvent bien plus facile l'apprentissage d'un métier.

L'Œuvre maternelle laïque du XXe arrondissement,

par M. Jeannot,
Inspecteur de l'Instruction publique, à Paris.

Estimant qu'on s'est assez occupé des grands, des moyens et même des petits, l'œuvre maternelle laïque a réservé sa protection aux tout petits des écoles maternelles et a fondé pour eux entre les institutrices du XXe arrondissement et les personnes de bonne volonté une véritable ligue de protection matérielle et morale. L'œuvre se propose de pratiquer la solidarité, de contribuer à l'éducation de l'enfance, de rapprocher l'école de la famille. Fondée depuis 1901 seulement, l'œuvre, grâce au dévouement des institutrices, a déjà à son actif des bienfaits de toute nature et cela fait réellement du bien que de parcourir les extraits des rapports cités. Que de bien on peut faire dans tous les domaines en allant au peuple avec du cœur et du dévouement!

La lutte contre la mortalité infantile par la vulgarisation de l'enseignement populaire

par le Dr François Houssay
Pont-Levoy (France).

Partant de ce principe que, dans la plupart des cas, « l'homme meurt par ignorance », l'auteur estime que les œuvres d'assistance resteront inefficaces tant qu'on n'aura

pas, par une vulgarisation pratique de l'hygiène, lutté contre cette ignorance, cause de mortalité.

Cet enseignement didactique et vulgarisateur, en rapport avec le milieu, pourra se compléter par un enseignement, pour ainsi dire clinique, expliquant et commentant, par des exemples appropriés, les faits pathologiques qui émeuvent l'opinion.

Cet enseignement didactique se fera par des tableaux synoptiques, aussi documentés que possible, des graphiques, schémas et figures projetables, grâce auxquels le conférencier fixera l'attention de son auditoire.

L'auteur souhaite aussi que les pouvoirs publics, soucieux de ce capital social qu'est la vie de l'enfant, fassent tous leurs efforts pour généraliser la lutte contre l'ignorance populaire.

Les pouponnières urbaines et rurales, moyen de restriction de la mortalité infantile

par le Dr François Houssay
Pont-Levoy (France).

La statistique des Services de l'Enfance prouve l'insuffisance actuelle de la loi de protection de l'enfance et le danger permanent de l'industrie nourricière; en se basant sur les bons résultats obtenus et le mouvement d'opinion qui se produit en ce sens, l'auteur préconise la création de pouponnières suburbaines et de pouponnières rurales, destinées à faire disparaître ce qu'on entend par industrie nourricière.

Il conclut que :

1° La mortalité infantile, facteur constant de dépopulation, est facilement modifiable par l'extension des œuvres de l'enfance et la création de nombreuses pouponnières;

2° L'initiative privée et les pouvoirs publics devraient s'entendre pour atteindre ce but de prophylaxie sociale, à l'aide de subventions annuelles spécialement affectées à l'œuvre des pouponnières.

Les Colonies de vacances

par Eugène PLANTET.

C'est, extrait de la *Réforme sociale*, le rapport présenté par M. Plantet au Conseil d'administration de l'office central des Œuvres de Bienfaisance. A raison de la variété et du nombre des renseignements que comporte ce volumineux travail, il nous est impossible d'en tenter même un résumé et nous ne pouvons qu'y renvoyer ceux que la question intéresse; ils y trouveront aussi une bibliographie copieuse et particulièrement soignée en ce qui concerne la France.

M. Plantet émet le vœu qu'il soit créé un modèle de fiche médicale uniforme pour tous les enfants, afin qu'il puisse y avoir uniformité de contrôle des résultats obtenus.

Le Patronage de l'Enfance de Buenos-Ayres et la première Crèche argentine

par Mme Teodelina ALVEAR DE LEZICA.

La constatation à Buenos-Ayres d'une grande mortalité infantile provoqua en 1892 la fondation d'un patronage de l'Enfance qui a établi des consultations médicales gratuites pour enfants, une crèche, puis un internat où logent les enfants que les mères sont accidentellement empêchées de reprendre la nuit.

Une enquête préalable à toute admission fournit l'occasion de répandre de bonnes notions d'hygiène. La mortalité infantile a depuis lors beaucoup diminué.

Avec tous les philanthropes de son pays, l'auteur est d'avis que l'éducation en famille reste l'idéal auquel il faut toujours viser.

Sur les consultations de nourissons

par A. De Leeuw
Saint-Gilles lez-Bruxelles.

L'auteur expose plus particulièrement ce qui s'est fait à Saint-Gilles lez-Bruxelles, où sous le titre de « Le Bon lait pour les petits » fonctionne depuis deux ans une consultation de nourrissons avec distribution de lait stérilisé. Seules sont secourues les mères qui sont tout à fait incapables de nourrir leurs enfants ; les promoteurs de l'œuvre, en effet, attachent la plus grande importance à ne pas contrecarrer l'allaitement maternel qui doit toujours être considéré comme le meilleur. C'est cette préoccupation qu'on retrouve dans le vœu déposé par l'auteur :

Le Congrès forme le vœu de voir se propager l'institution des consultations de nourrissons et des gouttes de lait, mais prie les fondateurs de ces œuvres de ne pas perdre de vue le but qui est de favoriser l'allaitement maternel.

Nos réunions amicales

par A. De Leeuw
Saint-Gilles lez-Bruxelles.

C'est le titre d'une section de l'Université populaire de Saint-Gilles lez-Bruxelles, où l'on s'efforce d'arracher à la rue les jeunes apprentis et apprenties pour les instruire,

les guider et les conseiller. Aux garçons, on donne des conférences, un cours de gymnastique, un cours de dessin et de déclamation et une caisse d'épargne est organisée. Pour les jeunes filles (elles sont, paraît-il, moins faciles à grouper que les garçons), indépendamment d'un service de mutualité, elles se réunissent une fois par semaine et se confectionnent avec des matières premières qu'on leur fournit les différentes pièces d'un trousseau complet qu'elles viendront chercher le jour où elles se marieront. On exige de tous les adhérents une très légère rétribution dans l'unique but de leur faire mieux sentir des avantages qui, tout à fait gratuits, ne seraient pas appréciés.

Voeux : 1° Voir fonder partout des réunions où des gens de cœur, appartenant surtout aux carrières libérales, instruisent, conseillent et guident les jeunes gens;

2° Voir fonder des œuvres de mutualité et des œuvres comme le « Trousseau » afin d'améliorer le sort de la femme.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Réception des Congressistes à l'hôtel de ville de Liége 5

Assemblée générale du 18 septembre 1905 7

Assemblée générale du 20 septembre 1905 17

Expositions organisées à l'occasion du Congrès 63

Liste des membres du Bureau et des Comités du Congrès . . . 71

Règlements et programme du Congrès 91

Procès-verbaux des Séances des Sections :

Séances de la Première Section : Étude de l'Enfance 97

Séances de la Deuxième Section : Education familiale 117

Première subdivision : Questions Générales 121

Deuxième subdivision : Avant et pendant l'École . . . 177

Troisième subdivision : Après l'École 217

Séances de la Troisième Section : Enfants anormaux 273

Séances de la Quatrième Section : Œuvres diverses ayant trait à l'Enfance 325

Avis important

Le prochain Congrès International d'Éducation et de Protection de l'Enfance dans la Famille aura lieu à Milan.

Le taux de la cotisation n'est pas encore fixé, mais les adhésions peuvent être adressées à M. PIEN, secrétaire de la Commission Internationale des Congrès d'Éducation, 44, rue Rubens, Bruxelles.

Avis important

Le prochain Congrès International d'Éducation et de Protection de l'Enfance dans la Famille aura lieu à Milan.

Le taux de la cotisation n'est pas encore fixé, mais les adhésions peuvent être adressées à M. PIEN, secrétaire de la Commission Internationale des Congrès d'Éducation, 44, rue Rubens, Bruxelles.

L'ÉDUCATION FAMILIALE

Ligue nationale pour la vulgarisation des sciences pratiques, pédagogiques et sociologiques dans les familles

But de l'Association. — Elle a pour but général de répandre dans les familles et particulièrement par l'intermédiaire de la femme, les notions pédagogiques indispensables pour l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants et de compléter les programmes actuellement suivis dans les maisons d'éducation en vulgarisant la connaissance pratique des sciences naturelles, économiques et sociales. (Art. 2 du Règlement.)

Avantages aux Membres. — Pour être membre, il faut verser une cotisation de **10 francs.**

Ce titre et cette cotisation donnent droit :

1° A un *abonnement gratuit à la Revue* et à toutes les publications de la Ligue ;

2° Au service de lecture des livres d'éducation de la bibliothèque ;

3° Au service de tous les renseignements concernant les branches du programme ;

4° A la gratuite de tous les cours et conférences institués par la Ligue ;

5° A une annonce gratuite dans la *Revue ;*

6° Aux entrées gratuites dans les expositions organisées par la Ligue.

BUREAU DE LA LIGUE : **Rue Rubens, 44, Bruxelles**

REVUE DE L'ÉDUCATION FAMILIALE

La **Revue de l'Education familiale** *est la seule Revue pratique destinée aux familles.*

Elle est dirigée par un comité de docteurs en sciences, en médecine, d'inspecteurs, de directeurs, de prêtres, de parents, etc.

Prix d'abonnement : 5 fr. pour la Belgique, 6 fr. pour l'étranger

Numéros spécimens gratuits sur demande

ADRESSÉE A **M. PIEN, rue Rubens, 44, Bruxelles**

3 6105 003 588

LIBRARY, SCHOOL